

Sainte Louise de Marillac

Correspondance active 2

édités par sœur Élisabeth CHARPY, FdlC, Paris 1983

- 407 -

1653

31 janvier: *Décès de Monsieur Lambert à Varsovie.*

février: *Visite de Monsieur du CHESNE à Angers.*

septembre-octobre: *Visite de Monsieur ALMÉRAS à Angers et Nantes.*

Secours aux régions dévastées par la guerre: Châlons, Sainte-Menehould.

Fondation de l'hospice du Saint Nom de Jésus.

L. 358

à ma très chère Sœur Julienne (LORET) (1),
Fille de la Charité, à Chars

Ce 4 janvier 1653.

Ma Très Chère Sœur,

Je n'ai pas manqué de satisfaire à votre désir pour le jour de Noël que j'eus le bonheur d'entendre la messe de Monsieur Vincent, après lui avoir fait savoir votre intention.

Voilà vos saints protecteurs, avec vingt-cinq aulnes de toile pour ensevelir, qui coûtent sept sous l'aulne. Je vous prie de mander au père de Monsieur le Curé que vous l'avez reçue, avec les deux livres de couperose avec les pots, le tout valant six livres, neuf sous, six deniers. Je vous prie, ma Sœur, de revenir par la première commodité que vous trouverez et en attendant montrez ce que vous pourrez de la saignée à ma Sœur Jeanne Bonvilliers (2) et nous recommandez bien à elle. Je suis pressée de finir et de me dire en l'amour de Notre-Seigneur, ma très chère Sœur, Votre très humble sœur et affectionnée servante.

L. 358

1. Julienne LORET, voir p. 256.

2. Jeanne BONVILLIERS, née en 1630 à Clermont, en Picardie, est entrée dans la Compagnie des Filles de la Charité en janvier 1652. Après Chars et un court séjour à Paris, elle est envoyée à Chantilly. Elle meurt en 1691 à la paroisse Saint-Etienne-du-Mont, à Paris.

L. 389

**Copie du papier baillé à Monsieur BERTHE (1),
s'en allant à Rome**

(janvier 1653).

Louise de MARILLAC, veuve depuis vingt-sept ans (2), servante de Jésus-Christ et de ses membres les pauvres- plus de volonté que d'effet, très attachée à l'obéissance du Saint Père, par sa qualité quoiqu'indigne, de catholique romaine, et par son désir depuis longues années, de recevoir une fois en sa vie, la sainte bénédiction apostolique; supplie humblement, Monsieur BERTHE, Prêtre de la Mission, la mettre en esprit aux pieds du Très Saint Père, présentement vivant, vrai Lieutenant de Jésus-Christ par le zèle que sa Sainteté a pour son Église, à ce qu'elle reçoive par ce moyen cette grâce de notre bon Dieu, celle de faire sa très sainte volonté le reste de ses jours. Et elle sera obligée de prier Dieu pour Lui en reconnaissance de cette charité (3).

L. 236

**à ma très chère Sœur Jeanne LEPINTRE (1)
Fille de la Charité, à Nantes en Bretagne**

(Janvier 1653.)

Ma Très Chère Sœur,

Il y a bien quinze jours que je me suis donné la consolation de vous écrire et de vous envoyer pour toutes nos chères Sœurs les saints protecteurs de l'année. Je supplie Dieu qu'elles aient été jusques à vous ; ce qui m'en fait douter est que je n'ai point reçu de vos nouvelles depuis. Je ne sais, ma chère Sœur, si vous recevrez ce voyage* des lettres de Notre Très Honoré Père ; mais je vous puis assurer que je l'ai vu ce matin, portant grande peine de l'état auquel il vous sait, et dans la résolution absolue d'y donner ordre, et au plus tôt. Au nom de Dieu, ma chère Sœur, mettez votre esprit en repos, sur l'assurance que je vous en donne ; n'était l'excès de vos peines, je vous dirais que vous devez porter joie de ce pénible état dans l'assurance que vous devez avoir que, infailliblement, Dieu en tirera sa gloire; et lors ma chère Sœur, la consolation que vous en aurez ne sera pas petite. L'absence

L. 389

1. Monsieur BERTHE (voir p. 280) est à Rome en avril 1653.
2. Antoine LEGRAS mourut en décembre 1625.
3. La grâce demandée sera accordée par le pape Innocent X en 1655.

L. 236

1. Jeanne LEPINTRE, voir p. 77.

- 409 -

de notre pauvre Sœur (2) ne vous doit pas attrister, nous avons vu des choses semblables qui nous donnaient sujet de croire que la divine Providence agissait. Trois dames de condition m'ôtent la plume. Ne me reste que de vous assurer que je suis en l'amour de notre bon cher petit Jésus, Votre très humble Sœur et servante.

P.S.— Toutes nos Sœurs vous saluent et se recommandent à vos prières .

L. 359

à ma très chère Sœur Julienne Loret,
fille de la Charité à Chars

31 janvier (1653).

Ma Très Chère Sœur,

Je ne me souviens plus des couvertures que vous demandez, ni du nombre; vous nous le direz à votre retour que nous attendons, pour recevoir l'argent des dernières choses que nous vous avons envoyées. Il me semble que vous pourriez vous accoutumer à aller à cheval, ou sur un âne, car d'entreprendre un long chemin à pied, cela n'est pas possible, et aussi d'attendre que les chemins soient secs, cela serait bien loin. Quand on a une monture, on va un peu dessus, et Fuis on descend de fois à autre; vous n'avez peut-être pas pense à cet expédient là; voyez néanmoins ce qui vous sera propre. Vous ne pouvez pas empêcher la personne qui partira à même temps que vous pourvu que vous soyez accompagnée d'une autre, il suffit. Vous apporterez la méthode que vous avez de faire des pastilles, et vous manderez * à Monsieur le Curé si ce sont leurs mêmes drogues, comme je le crois, parce que je sais qu'il y en a de bien chères.

Je ferai chercher de la toile comme Monsieur le Curé en désire il est très difficile d'en trouver de plus large; mais on ensevelit les corps dans la toile, la mettant de travers, et étant ce qui est de trop aux pieds et à la tête, pour mettre au droit de l'estomac.

Vous ne me mandez* point si ma Sœur Jeanne (1) se prend bien à la saignée et si elle y est déjà bien savante. Nous vous renvoyons votre panier, avec encore un grand merci de vos bonnes pommes, et l'assurance de notre affection qui me fait être en l'amour de Jésus Crucifié, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 236

2. Une Soeur a quitté la Communauté (Coste V.3).

L. 259

1. Jeanne Bonvilliers voir p. 407.

(à ma Sœur Cécile Angiboust à Angers) (1)

8 février 1653.

Ma Très Chère Sœur,

Je compatis à votre douleur d'avoir eu si peu de temps à parler à M... (2); il se faut soumettre à la conduite de la divine Providence, et s'attacher fortement à Dieu pour souffrir la privation de la consolation des créatures. Il savait, notre bon Dieu, vos besoins, et pouvait arrêter ce bon M..., s'il eût été nécessaire pour sa gloire et votre bien. Demeurez donc en paix dans la confiance que vous devez avoir en l'amour de Notre-Seigneur, nous avons tant de sujet de cela, mes Sœurs par les assurances qu'il a données à ses disciples étant sur la terre, lorsqu'il voulait s'attirer leur amour, les excitant à n'avoir aucun soin de leurs personnes et de leurs nécessités. Allez donc courageusement, avançant de moment en moment en la voie dans laquelle Dieu vous a mise pour aller à lui. Au nom de Dieu, mes chères Sœurs, faites votre possible pour aider les âmes de vos pauvres malades à faire des actes de foi, d'espérance et de charité nécessaires au salut.

Faites-leur haïr le péché et aimer la vertu, afin qu'ils fassent des résolutions de bien vivre, guérissant, ou de se bien disposer à (mourir). Et pour les y bien disposer, faites-leur désirer de se confesser pour apaiser l'ire* de Dieu contre eux, à cause de leurs péchés, et après mettez-vous en repos leur aidant de vos prières. Je sais bien que vous n'y pouvez employer beaucoup de temps ; mais en allant et venant vous pouvez faire beaucoup d'actes intérieurs qui les peuvent aider, et exciter vos Sœurs à faire le semblable.

Je vous envoie vos saints protecteurs de l'année suppliant Notre Seigneur vous donner les bénédictions que Monsieur Vincent, Notre Très Honoré Père, a souhaitées à toute la Compagnie lors de la distribution de ces images; sur lesquelles il a donné aussi une très dévote bénédiction pour nous implorer l'aide de ces bons saints, et vous sanctifier toutes.

Je supplie nos Sœurs qui ont proposé leur retour, au nom de Notre Seigneur, de ne se point inquiéter et de croire que la bonté de Dieu ne leur manquera jamais au besoin. Oh ! qu'il est dangereux, mes chères Sœurs, de désirer une chose avant que Dieu la veuille ! Je crois bien que c'est toujours avec soumission d'esprit que vos désirs paraissent, et pour cela je ne vous blâme pas; mais, croyez-moi, que le changement de lieu est toujours à craindre au moins s'il était par votre

1. Dans les copies des lettres, Marguerite Chétif a omis tout ce qui pouvait nuire à l'anonymat: les noms des personnes, et ici l'annonce du décès de Monsieur Angiboust (voir la lettre suivante).
2. Monsieur du Chesne, (voir p. 166) est en visite dans l'Ouest de la France.

propre choix. Telles ont demandé leur changement, et il leur en a coûté la perte de leur vocation. Et que cherchons-nous mes chères Sœurs n'est-ce pas de plaire à Notre Souverain Seigneur. Attendons en paix que ses volontés nous soient signifiées par nos Supérieurs. C'est notre pratique, mes très chères Sœurs, de demeurer soumises à la divine Providence. Au nom de Dieu, aimez-la de tout votre cœur, et me croyez en son saint amour.

L. 360

à ma très chère Sœur Barbe Angiboust
fille de la Charité, servante des pauvres malades à Brienne

Ce 8 février 1653.

Ma Très Chère Sœur,

Je crois que vous aurez reçu ma dernière lettre par laquelle je vous mandais * vous envoyer, je crois, trois pistoles et vos saints protecteurs de l'année; mais Madame la Comtesse (1) ne voulut pas que l'on baillât * l'argent, et assura nos Sœurs qu'elle vous en ferait tenir promptement. Je crois qu'elle n'y aura pas manqué- je me suis informée à Monsieur le Doyen de vos nouvelles et de celles de ma Sœur, il a grande bonté pour vous; nous lui en sommes beaucoup obligées. A ce que j'ai appris, notre pauvre Sœur est bien mal de sa vue, étant en danger de perdre l'autre œil.

Je vous prie, ma chère Sœur, lui faire tout ce que vous pourrez penser lui être nécessaire pour sa conservation. Notre eau un peu forte non pas trop, lui est excellente, mais je crois que le feu du four lui est bien dangereux; c'est pourquoi je vous prie de le faire chauffer par quelque femme et enfourner; la purger souvent de tisane laxative, mais le meilleur remède est un cautère au derrière de la tête. Contraignez-la je vous prie de faire ce qu'il lui faut.

Votre bon cousin est venu ici savoir de vos nouvelles, et m'a dit que votre bon père était trépassé. Je ne sais si vous le savez déjà, et votre frère aussi; tout le reste se porte fort bien, Dieu merci. Il faut, ma chère Sœur, que nous soyons soumises à tout ce que Dieu veut de nous et des nôtres, c'est pourquoi donnez-vous tout de nouveau à lui pour être entièrement et tout ce qui vous appartient, sous la conduite de la divine Providence. Je crois, ma chère Sœur, qu'il y a longtemps que vous êtes dans cette pratique.

Je vous recommande nos Sœurs de Pologne qui sont dans l'emploi du service des pauvres en une ville où il y a beaucoup de peste. Je vous prie aussi de vous souvenir devant Dieu de nos Sœurs de Nantes, qui sont toujours dans la persécution; il n'en est pas ainsi de nos Sœurs

L. 360

1. Madame la Comtesse de Brienne, voir p. 94.

d'Angers qui sont protégées de Monseigneur l'Evêque et fort aimées de Messieurs les Pères des pauvres. Ma Sœur Cécile (2) se porte mieux qu'elle n'a fait il y a longtemps. Priez bien pour toute la Compagnie, pour lui obtenir l'esprit et la fidélité qu'elle est obligée de lui rendre, c'est le sujet de notre dernière Conférence, vous la verrez quelque jour. Monsieur Vincent continue toujours sa charité ordinaire et Monsieur Portail, tant pour les absentes que pour les présentes.

Je vous prie, ma Sœur, me mander* en quel temps il fait bon faire provision de filasse *, soit faite ou à faire, mais plutôt toute faite; il en faudrait 4 ou 500 livres, l'on pourrait l'avoir à bon prix, et que la voiture ne fût pas trop chère. Il faudrait étoupe * et la bonne, tout ce qui se prend à une livre sans accommoder. Bonsoir mes chères Sœurs je suis pressée de finir et de me dire en l'amour de Notre-Seigneur Crucifié, mes chères Sœurs, Votre très humble Sœur et très affectionnée servante.

P.S.—Depuis ma lettre écrite je viens de recevoir votre paquet, dont je vous remercie, et ma Sœur aussi. Le messenger est presse. Je vous enverrai une autre fois si vous pouvez garder ce petit garçon. Bonjour, mes chères Sœurs. Je voudrais que vous puissiez me mander combien de fois vous avez reçu d'argent de la Reine pour Fontainebleau (3), nous ne pouvons rien recevoir il y a plus de deux ans.

Toutes nos Sœurs vous saluent de tout leur cœur, la maison commence un peu à se peupler de nouvelles; mais l'on en demande de tant d'endroits que nous n'avons pas d'anciennes pour y fournir.

L. 76 bis

(à Monsieur Vincent)

[1er mars 1653].

La petite famille (1) n'a pas manqué de s'assembler, à la réserve d'un de chaque côté, qui n'étaient pas encore venus. Mais je crois Monsieur, qu'il est nécessaire que votre charité se donne la peine de les établir demain matin et leur faire faire quelque dévotion, comme d'adorer la sainte Croix et quelque exhortation sur la passion: c'est trop de hardiesse de faire cette proposition là.

S'il plaît aussi à votre charité d'ordonner, ce soir ou demain de grand matin si on leur baillera les habits qui leur ont été préparés.

Votre bénédiction, s'il vous plaît, à toute la Compagnie.

L. 360

2. Cécile Angiboust, voir p. 41.

3. Barbe Angiboust était à Fontainebleau de 1646 à 1648.

L. 76 bis

1. La petite famille de l'hospice du Saint-Nom de Jésus. Cette œuvre, due à un bourgeois de Paris qui a voulu garder l'anonymat, regroupait 40 pauvres artisans: 20 hommes et 20 femmes.

- 413 -

L. 516

à Monsieur Vincent
général des Vénérables Prêtres de la Mission

Ce 20 mars [1653].

Mon Très Honoré Père,

Il paraît bien que Notre-Seigneur est le seul général propriétaire de la Congrégation de la Mission, disposant ainsi des bons sujets qu'il y met (1). Il a donc eu à faire pour une mission excellente de celui qu'il nous a enlevé; qu'est-ce que nous avons à dire ? Rien, sinon que je crois que cette nouvelle entrée dans le Ciel attirera de Dieu de grandes grâces sur tout le reste de la Compagnie, et que cette douleur universelle produira des effets de sainteté en beaucoup d'âmes. Ne suis-je pas bien hardie, Mon Très Honoré Père, d'oser mêler mes larmes avec vos soumissions ordinaires aux conduites de la divine Providence, mes faiblesses avec la force que Dieu vous a donnée pour porter la si bonne part que Notre-Seigneur vous donne si souvent à ses souffrances. Pour son amour, donnez à la nature ce qu'elle a besoin pour sa décharge, et ce qui est nécessaire pour votre conservation.

Je ne vous saurais céler*, Mon Très Honoré Père, que ma douleur est grande, mais votre charité m'a enseigné d'aimer la volonté de Dieu, si juste et miséricordieuse, la bonté de laquelle m'a rendue, Mon Très Honoré Père, Votre très humble et très obligée fille et servante.

L. 363

à ma très chère Sœur Jeanne Lepintre
Ce 26 mars 1653.

Ma Très Chère Sœur,

Il m'est resté une très notable et sensible consolation de votre chère dernière lettre; il est vrai que vous me paraissiez toujours dans les peines et afflictions intérieures et extérieures ; mais aussi, il me semblait que vous en faisiez un très parfait usage.

Je ne saurais m'empêcher de croire que toutes vos peines ne vous soient à un merveilleux avantage. Il est vrai, ma chère Sœur, qu'il est très difficile d'arrêter son esprit pour ne pas faire plusieurs pensées de défiance, mais bien d'empêcher de les croire, et, c'est ce que vous faites quand vous présumez que quelques rencontres peuvent être cause que vous ne recevez pas les avis que vous souhaitez, ni assez souvent. Non pas, ma chère Sœur, que ce soit pour chose qui vous

L. 516

1. Il s'agit de la mort de Monsieur Lambert, survenue en Pologne le 31 janvier 1653 et dont la nouvelle n'est parvenue à Monsieur Vincent que le 20 mars (voir la lettre suivante).

regarde en votre particulier, mais tout le corps de la Compagnie; et c'est peut-être pour cela, ma chère Sœur, que Notre-Seigneur vous inspire de demeurer en paix au pied de sa croix, soumise entièrement en la conduite de sa divine Providence. Il me semble, ma très chère Sœur, que vous avez trouvé la pierre philosophale de la dévotion quand la ferme résolution de faire la volonté calme vos peines.

C'est en l'amour de cette très sainte volonté de Dieu qu'il nous faut soumettre à ses ordres en la disposition que sa bonté a faite du bon Monsieur Lambert, qu'il a ôté de ce monde au commencement de cette année; vous savez qu'il était en Pologne, où il était aimé du roi, de la reine et de tout le monde; en sorte qu'il est regretté comme un saint; aussi sa vie était-elle semblable à celle des saints. La Reine a écrit de sa propre main à (Monsieur Vincent) pour lui témoigner le déplaisir qu'elle en a, et la perte qu'elle croit avoir (faite). Je ne doute point que vous ne priiez beaucoup Dieu pour le repos de son âme, au cas qu'elle en ait besoin. Je vous prie de dire à nos Sœurs que je les prie de communier à son intention, et d'un autre (1), supérieur d'Annecy, qui est aussi décédé depuis, qui était en pareille estime en son quartier: l'un et l'autre est une perte indicible.

Je vous fais la même prière pour l'âme de défunte notre Sœur Perrine, qui était du pays du Maine. Je vous assure, mes chères Sœurs, que le récit de ses vertus, et l'affection que toutes nos Sœurs avaient pour elle, fit pleurer toute la Compagnie. Nos pauvres Sœurs de Pologne, ont aussi grand besoin de prières, leur affliction est grande, je vous la laisse à penser; car quoique la Reine ait grande bonté pour elles et que Sa Majesté elle-même en a soin, et de les employer dans les œuvres de charité- néanmoins, ma chère Sœur, leur douleur doit être grande après la perte d'un tel père! La Reine fait mander* à Monsieur Vincent qu'elle en a envoyé une des trois en une ville éloignée d'elle d'environ quatre-vingt lieues et qu'elle instruit plusieurs filles, dont quelques-unes ont déjà envie d'être Filles de la Charité (2), tellement que je crois que, si Dieu y donne sa bénédiction, il se fera là un grand établissement. Il nous faut beaucoup humilier et beaucoup prier. Je vous prie de dire toutes ces nouvelles à nos très chères Sœurs, que je salue de toute l'étendue de mes affections, et de dire à notre Sœur Françoise (3) que son père, sa mère et ses sœurs se portent bien, Dieu merci, comme aussi la mère de ma Sœur Louise (4), sa sœur et sa maîtresse.

1. Monsieur Jean Guérin (1594-1653), décédé le 6 mars. Entré dans la Congrégation de la Mission en 1639, il était depuis 1642 à Annecy.
2. Un séminaire fut ouvert en Pologne en 1659.
3. Françoise Ménage est arrivée en septembre 1650 à Nantes. Deux de ses sœurs Marguerite et Madeleine sont déjà Filles de la Charité. En 1658, Catherine viendra aussi les rejoindre dans la Communauté.
4. Louise Michel, voir p. 391.

Voilà une lettre pour Messieurs les Pères des Pauvres; Monsieur Notre Très Honoré Père me l'a ordonné. Enfin, ma chère Sœur, je vous puis assurer qu'il a résolu de faire son possible pour vous mettre en repos; je le recommande bien à vos prières; vous le savez fort âgé (5), son grand travail ne l'empêche pas de se lever tous les jours à quatre heures, et de jeûner tous les jours. Je crois que vous l'excusez bien s'il ne vous écrit aussi souvent que vous désireriez et qu'il voudrait pouvoir faire. Toutes nos Sœurs vous saluent et se portent assez bien. Ma Sœur Jeanne de la Croix supplie sa chère sœur (6) de prier Dieu pour elle et d'être bien fidèle en l'observance de ses règles. Je vous prie aussi toutes, mes chères Sœurs, de demander souvent à Notre-Seigneur qu'il me fasse miséricorde à l'heure de ma mort, par les mérites de la sienne très précieuse, en l'amour de laquelle je suis, mes chères Sœurs, Votre très humble Sœur et très affectionnée servante.

L. 364

à Monsieur Vincent

3 avril 1653.

Mon Très Honoré Père,

Je me suis oubliée de vous dire que, défunt Monsieur Lambert (1) me fit l'honneur de me mander*, deux jours avant sa maladie, que notre Sœur Françoise (2) qui est en Pologne était comme le lien des deux autres qui ne s'accordaient pas bien.

J'ai eu aussi pensée d'avertir votre charité, de penser à Monsieur le Curé de Saint-Laurent, lorsqu'elle aura permission de faire dire la sainte messe à la maison des Pauvres Ouvriers (3), afin qu'ils n'aient aucun sujet de se plaindre.

Je pris hier la liberté de dire à Monsieur Legros (4) que je croyais qu'il ne devait pas avoir sitôt une porte de dehors à la Chapelle, faites-moi l'honneur de me mander quand vous voudrez parler aux personnes de dehors pour la maison, et si l'on n'y mettra point plus de femmes que d'hommes pour grossir le nombre.

Je supplie Dieu d'en faire sa sainte volonté et suis, Mon Très Honoré Père, Votre pauvre fille et très humble servante.

5. Monsieur Vincent a 72 ans.

6. Renée Delacroix voir p. 312.

L. 364

1. Monsieur Lambert, voir p. 27.

2. Françoise Douelle, arrivée en Pologne le 7 septembre 1652.

3. Hospice du Saint Nom de Jésus, voir p. 412.

4. Monsieur Legros, supérieur du Petit Saint-Lazare depuis 1652.

à ma très chère Sœur Cécile Angiboust
Fille de la Charité
Servante des Pauvres Malades de l'Hôtel-Dieu d'Angers

Ce 23 mai (1653).

Ma Très Chère Sœur,

Vous m'avez fait grand plaisir de me mander* de vos nouvelles, j'en étais en peine à cause que Monsieur du Chesne (1) avait mandé que vous étiez malade. Je loue Dieu que vous soyez mieux et ma Sœur Michelle (2) aussi, que je salue avec toutes nos autres Sœurs. Pour ce que vous me mandez des filles qui se sont présentées à Monsieur du Chesne, s'il les a trouvées propres, vous n'avez qu'à les envoyer. Mais prenez garde, je vous supplie, qu'il y en a une qui a une incommodité en un bras, qui la doit empêcher de venir, ce sera une bonne occasion pour renvoyer la Sœur que vous m'aviez proposé d'envoyer à Richelieu.

Pour ma Sœur Barbe (3), je pense qu'elle se moque de songer à son retour avant que l'obéissance l'appelle ; dites-lui, ma Sœur, que j'ai peine à vous croire et que les âmes qui ne cherchent que Dieu ne seraient jamais mieux être que en la maison d'Angers ; si elles savaient ce que c'est d'être ailleurs, oh ! qu'elles appréhenderaient d'en être tirées.

J'ai dit à Monsieur Vincent le désir de toutes nos Sœurs pour leur confesseur du Jubilé qui m'a dit que cela était libre. Mandez-moi s'il est besoin que j'écrive à Monsieur du Chesne pour cela. Je supplie la bonté de Dieu de vous donner à toutes de telles dispositions pour le gagner que sa miséricorde se répande abondamment pour l'expiation de la coulpe et la peine des péchés sur vos âmes, et leur donne la grâce de force pour persévérer en son saint amour en sorte que toutes vos pensées, paroles et œuvres soient agréables à Notre-Seigneur.

J'ai beaucoup d'obligation à Monsieur l'abbé (4) et Monsieur Ratier (5) de l'honneur de leur souvenir dont je les remercie très humblement et de la charité qu'ils continuent avoir pour vous. Soyez-en-leur bien reconnaissantes, mes chères Sœurs, faisant bon usage de leurs avertissements.

Je suis bien en peine de nos deux Sœurs (6) de Richelieu que l'on dit être dangereusement malades; je vous prie de prier pour elles et pour nos Sœurs de Pologne qui sont, comme vous savez, dans la

1. Monsieur du Chesne voir p. 166.
2. Michelle arrivée à Angers en octobre 1651.
3. Barbe, originaire de Troyes, serait arrivée à la fin de l'année 1648.
4. Monsieur l'Abbé de Vaux, voir p. 23
5. Monsieur Ratier voir p 84
6. Françoise Carcireux, voir p. 253, et Charlotte Royer, voir p. 253.

douleur pour la mort de Monsieur Lambert (7). Je suis bien fâchée que mes lettres soient perdues; si vous n'en avez point reçu depuis le temps que vous me marquez, il y en a au moins deux assez longues qui n'ont pas été jusqu'à vous, dont j'ai grand regret. Ma Sœur Barbe Angiboust ne manque pas de demander souvent de vos nouvelles, elle est toujours à Brienne se portant bien, Dieu merci. Je vous prie de dire à ma Sœur Elisabeth (8) que son cousin Brocard est trépassé et très chrétiennement. Monsieur Vincent l'a vu deux ou trois fois en sa maladie, à cause que nous l'avions mis en un hôpital d'ouvriers (9) qui commence en ce quartier. Je vous prie de recommander ce bon œuvre à notre bon Dieu à ce que sa très sainte volonté s'y accomplisse.

Je crois que vous n'oubliez pas de prier pour la conservation de Notre Très Honoré Père, il travaille autant que jamais, et présentement il fait une mission quoiqu'il ne laisse pas d'être toujours dans l'infirmité; c'est une Règle parlante dans la maison par son bon exemple. Vous savez que nous sommes obligées de prier Dieu pour la perfection de la Compagnie en général et pour celle de chacun, en particulier de tous ceux que nous savons dans les emplois difficiles et dangereux à ce qu'il plaise à notre bon Dieu tirer sa gloire de toute chose. Faites aussi le même, je vous prie, pour la Compagnie des Filles de la Charité à ce que Notre-Seigneur leur donne la persévérance et me croyez en son très saint amour, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et très affectionnée servante.

P.S. — Toutes nos Sœurs vous saluent et votre Compagnie, nous recommandant aux prières de toutes pour l'amour de Dieu.

L. 310

à mes très chères Sœurs,
les Filles de la Charité
Servantes des Pauvres Malades de l'hôpital d'Angers

18 juin (1653).

Mes Très Chères Sœurs,

Vous avez bien été dans la douleur au sujet de la maladie de notre chère Sœur Cécile (1) que je supplie notre bon Dieu vous conserver et nos chères Sœurs Claude (2) et Marie (3) aussi qui sont malades. Je crois,

L. 365 bis

7. Monsieur Lambert, voir p. 27.

8. Elisabeth Brocard, voir p. 274.

9. L'hospice du Saint Nom de Jésus, voir p. 472.

L. 310

1. Cécile Angiboust, voir p. 41.

2. Claude Chantereau, voir p. 461.

3. Marie Donion, voir p. 432.

mes chères Sœurs, que vous avez pris cette affliction de la main de notre Père commun qui sait ce qui nous est nécessaire et nous affliger et consoler quand il lui plaît. Que dis-je, mes Sœurs, si nous aimions bien sa sainte volonté rien ne nous affligerait puisque nous savons qu'il nous aime et veut notre bien en toutes choses. Vous avez encore eu quelques sensibles mortifications perdant l'espérance de n'avoir pas Monsieur du CHESNE (4) en votre jubilé. Oh ! Mes Sœurs, faisons comme les bons ménagers profit de tout, et pensez que ce n'est pas les consolations et satisfactions des créatures et de nous-mêmes que nous devons chercher, mais c'est Dieu seul, et d'aller à lui par la voie de son Fils de qui l'exemple ne nous enseigne que mortification intérieure et extérieure. J'ai quelque sujet (de croire) que vous avez un peu d'exercice de personnes qui sont au-dessus de vous. Si cela est, mes Sœurs, demandez bien à Notre-Seigneur l'esprit d'abaissement et de soumission à ses conduites. Prenez bien garde de n'offenser personne et surtout d'être bien véritables et désintéressées. Oh ! qu'il fait bon mes chères Sœurs, de souffrir pour la justice, mais prenons bien garde de n'être pas cause volontairement que l'on nous accuse ; c'est-à-dire n'en donnons point de sujets par nos mauvais déportements * et surtout par nos curiosités et rapports de choses dont nous ne nous devons pas mêler. Je ne doute point, mes chères Sœurs, que vous n'ayez un grand soin de nos bonnes Sœurs malades que je salue de tout mon cœur. Voyez-vous, mes Sœurs, vous ne sauriez douter que ce ne soit le saint amour qui ne les ait mises en l'état qu'elles sont puisqu'elles étaient fidèles en leur vocation. Cela étant, non pas que nous devons en juger, nous devons agréer toutes les peines et assujettissements que leurs maladies peuvent donner, leur témoignant les servir de grand cœur, et désirer les soulager. Je supplie Notre-Seigneur vous donner la grâce de son esprit afin que vous les supportiez et assistiez en esprit de charité et douceur pour son saint amour auquel je suis, mes très chères Sœurs, Votre très humble Sœur et servante.

4. Monsieur du Chesne, est passé rapidement au début du mois de février, voir p. 410.

L. 367

à ma très chère Sœur Jeanne (1)
Fille de la Charité, Servante des Pauvres Malades à Étampes

Ce 19 juin (1653).

Ma Très Chère Sœur,

Il est vrai que vous avez grand sujet de vous ennuyer si longtemps toute seule, et de ne recevoir pas de nos nouvelles si souvent que je devrais, je vous en demande pardon. Je m'attends toujours que vous dussiez revenir bien plus tôt, et j'espère que si vous ne revenez dans peu que nous vous enverrons une de nos chères Sœurs. En attendant ma bonne Sœur, je m'assure que vous aurez bien prié votre bon Ange de vous accompagner plus particulièrement, que vous vous serez bien tenue sur vos gardes pour pratiquer autant que vous le pourrez vos petites règles, particulièrement celles qui nous recommande de servir les pauvres avec cordialité et douceur et que vous prenez grand plaisir d'instruire, le mieux que vous pouvez, ces petites créatures rachetées du sang du Fils de Dieu, afin qu'elles le louent et glorifient éternellement.

Je ne vous recommande pas la modestie et retenue, ni de ne point fréquenter avec le monde que le moins que vous pourrez, car je m'assure que vous avez cela en très singulière recommandation. Assurez-vous toujours de notre très particulière affection et que nos Sœurs et moi parlons souvent de vous, avec joie, pour le service que vous rendez à Notre-Seigneur, et avec douleur vous pensant toute seule. Je supplie sa bonté être votre force et consolation, et suis en son très saint amour, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 361

à ma très chère Sœur Jeanne-Françoise (1)
Fille de la Charité,
Servante des Pauvres Malades et Orphelins à Étampes

(juin 1653).

Ma Très Chère Sœur,

Il est vrai que j'ai reçu plusieurs de vos lettres; mais aussi, vous ai-je fait réponse à quelques-unes, car je vous puis assurer que ce m'est

L. 367

1. Jeanne Françoise, voir p. 427. Un orphelinat a été ouvert à Étampes après les troubles de la Fronde.

L. 361

1. Jeanne Françoise, voir p. 427.

une grande consolation de penser aux grâces que notre bon Dieu vous a faites. J'espère qu'il est toujours votre force et consolation, et qu'encore que vous soyez toute seule, que votre bon Ange ne manque pas de vous servir de compagnie; et de vous avertir souvent qu'il faut qu'une bonne Fille de la Charité soit fidèle à sa vocation et à la pratique de ses règlements, en tout ce qu'elle peut; particulièrement en sa modestie et retenue, autant seule qu'elle pourrait être devant ses supérieurs, ne se rendant familière avec le monde. O ma chère Sœur, quelle joie pensez-vous que j'aie vous croyant en cet état qui réjouit Dieu et les Anges, et qui me fait espérer de nous voir en l'Eternité. Continuez, je vous prie, en servant nos chers Maîtres, avec grande douceur, respect et cordialité, regardant toujours Dieu en eux.

Je vous remercie de l'avis que vous m'avez donné de nos chères Sœurs, desquelles je n'ai point eu depuis de nouvelles. Toutes nos Sœurs vous saluent et vous portent grande compassion d'être seule j'espère que Notre-Seigneur vous donnera enfin de la consolation puisque vous aimez sa très sainte volonté, en laquelle je suis, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 368

à mes très chères Sœurs Andrée (1) et Françoise (2)
Filles de la Charité,
Servantes des Pauvres Malades à Varize (3)

Ce 23 juin (1653).

Mes Très Chères Sœurs,

Je loue Dieu de tout mon cœur des bénédictions que sa bonté donne à vos saints emplois, je vous supplie lui en être bien reconnaissantes, car ce sont grâces qu'il faut que vous croyiez ne pas mériter; combien de pareilles à vous sont demeurées dans le monde qui souffrent beaucoup, ou sont engagées à ne travailler que pour la vie corporelle, et vous, toutes vos actions étant faites pour l'amour de Dieu sont toutes pour la vie éternelle. C'est pourquoi, mes chères Sœurs prenez bien garde que l'ennemi de notre bien ne jette la zizanie de l'affection aux choses qui vous pourraient empêcher de plaire à Dieu, et que cela n'étouffe le mérite que Notre Seigneur voudrait donner à

1. Andrée Maréchal rentre à Paris à la fin de l'année. Le 8 août. elle signe l'acte d'érection de la Compagnie. En 1656 elle est envoyée à Nantes. De retour fin 1658, elle va à Liancourt.
2. Sans doute, Françoise Claire voir p. 118.
3. La lettre a été remise à Madame de Varize Louise de Marillac a écrit au revers de l'adresse: «Je vous prie, Madame, d'envoyer cette lettre à nos Sœurs qui sont en grande peine de nous».

vos saints emplois. Mandez-moi amplement de vos nouvelles: aimez-vous pas toujours vos petits règlements ? quand vous êtes interrompues en la pratique, pour le service du prochain, ne vous remettez-vous pas en train de les mieux faire? Je m'assure que vous avez entre vous deux, une mutuelle charité; que votre plus cher entretien, après celui que vous devez aux pauvres, est de vous deux, tant pour parler de Dieu que de ce qui se pratique en la Compagnie en laquelle Dieu vous a appelées et des vertus que vous avez reconnues en nos Sœurs.

Je crois aussi, mes chères Sœurs, que vous avez grand soin d'aider vos pauvres malades à faire de bonnes confessions, avant mourir, et de bien avertir ceux qui guérissent de mieux vivre qu'ils n'ont jamais fait, comme aussi de bien instruire les petites filles, non seulement de leurs créances, mais aussi des moyens de vivre en bonnes chrétiennes. C'est cela que Dieu demande de vous, c'est pour cela qu'il vous a fait la grâce de vous tirer du monde. Soyez-lui donc bien fidèles. Toutes nos Sœurs se portent bien, Dieu merci, et se recommandent à vos prières, comme je fais aussi, vous assurant que je suis en l'amour de Jésus Crucifié, mes chères Sœurs, votre très humble et très affectionnée Sœur et servante.

L. 338

à ma très chère Sœur Jeanne Lepintre,

Fille de la Charité, Servante des Pauvres Malades, à l'Hôtel-Dieu à Nantes en Bretagne

(août 1653).

Ma Très Chère Sœur,

J'ai reçu votre lettre avec grande consolation, et l'ai communiquée à Monsieur Vincent, auquel je la laisse pour que sa charité la voie entière; il trouve bien raisonnable votre proposition; ayez encore un peu de patience; je vous supplie pour faire toute chose à propos. Il est vrai, ma chère Sœur, qu'un de Messieurs les Pères (1) m'a écrit, et je crois que c'est du consentement des autres, à ce qu'il me semble

mais avant leur faire réponse, ni exécuter les propositions que je leur avais faites, j'ai pensé nécessaire de m'informer de vous si ce que l'on nous a mandé * est véritable, savoir: que l'hôpital est surchargé de nos Sœurs à cause du trop grand nombre que vous êtes (2); c'est bien contre notre volonté, car je puis vous assurer que nous ne saurions fournir les lieux auxquels on nous en demande. On se plaint encore que nonobstant le grand nombre que vous êtes, vous ne laissez pas de prendre des femmes de dehors, pour faire votre ouvrage, comme

1. Les Pères des Pauvres, les administrateurs de l'hôpital.

2. Neuf Sœurs sont présentes à l'hôpital de Nantes.

porter, échanger et laver les lessives, je pense même pour laver les écuelles. Enfin, j'avais grande confusion d'entendre ces reproches. Au nom de Dieu, ma chère Sœur, mandez-moi si tout cela est véritable cela étant il nous faut mettre à notre tort. Je voudrais bien savoir si nous pourrions écrire avec confiance à Monsieur de la Pinsonnière, ou à quelqu'autre de Messieurs les Pères qui étaient lorsque je fus conduire nos Sœurs à Nantes. J'ai eu des nouvelles de nos Sœurs d'Hennebont qui m'ont mandé * que notre Sœur Marthe (3) y est, et y a été en sortant de Nantes; il serait bien à propos que l'on le sût, pour empêcher les soupçons. Je vous supplie de saluer toutes nos chères Sœurs, les assurer de notre sincère affection, et que toutes nos Sœurs se souviennent souvent d'elles.

La mère et la sœur de notre Sœur Louise (4) se portent (bien). Mais la grand'mère et la mère de ma Sœur Françoise (5) sont décédées, à six semaines, ou deux mois l'une de l'autre; son père se porte fort bien, Dieu merci, il a été aussi fort malade; ses deux sœurs de notre Compagnie se portent fort bien aussi, et ont porté cette affliction très vertueusement et chrétiennement. Je la supplie de tout mon cœur de faire le semblable, se donner bien à Dieu pour l'accomplissement de sa sainte volonté, et de regarder le sujet de sa douleur dans cette admirable volonté, et conduite de sa providence. Que pourrait-elle souhaiter, pour le bien de ses parents, autre chose que de les voir mourir en bons chrétiens, et en faire les actes comme ces bonnes mères ont fait. Il n'est pas croyable la vertu et soumission que leur bon père a témoigné en ce rencontre*. Je vous prie de lui aider à bien porter cette croix.

Je ne vous fais point réponse sur tous les points de votre lettre, à cause que je ne l'ai pas, comme je vous ai déjà mandé en celle-ci. J'ai grand désir d'avoir la consolation de vous voir, recommandez bien cette affaire à Dieu. Je m'imagine que vous trouverez bien des changements, j'espère que ce sera en mieux, et que vous me croyez toujours, en l'amour de notre cher et divin Jésus Crucifié, ma chère Sœur, Votre très humble et très affectionnée Sœur et Servante.

3. Marthe Dauteuil, voir p. 182 est partie le 12 août à Hennebont.

4. Louise Michel voir p. 391.

5. Françoise Ménage, voir p. 414.

à ma très chère Sœur Jeanne Lepintre,
Fille de la Charité, Servante des Pauvres Malades, à Nantes

(septembre 1653).

Ma Très Chère Sœur,

Enfin il a plu à notre bon Dieu se servir de Monsieur Alméras (1) pour donner quelque remède aux peines que vous souffrez toutes y a si longtemps, et particulièrement vous, ma chère Sœur, que Notre Seigneur a choisie pour porter ce pesant joug, mais comme il était sien je m'assure, ma chère Sœur, que sa bonté vous y a beaucoup aidée: son saint nom en soit éternellement béni ! comme j'espère aussi que sa grâce continuera pour vous donner force et courage, à ce que sa bonté conduise cette œuvre à sa perfection. Je m'étais bien promise la consolation de vous voir bientôt en ces quartiers; mais puisque ce n'est pas la volonté de Dieu et que vous êtes nécessaire là encore pour quelque temps vous savez que notre bonheur consiste à nous abandonner entièrement à sa conduite. J'écris à ma Sœur Anne (2), par l'ordre de Monsieur Vincent, à ce qu'elle aille à la première commodité, sans délai aucun, à Richelieu.

Je ne puis écrire à ma Sœur Louise (3); il suffit que vous lui disiez le jour qu'elle devra partir pour aller avec ma Sœur Anne; que c'est Monsieur Notre Très Honoré Père qui le lui ordonne. Ce n'est pas que ce soit pour demeurer toutes deux ensemble longtemps; mais elles attendront là l'ordre de ce qu'elles devront faire. Je vous prie, ma chère Sœur, de faire mes excuses à ma Sœur Henriette (4) de ce que je ne lui écris point; et à toutes nos Sœurs, que j'ai eu une grande consolation de la visite de Monsieur Alméras, espérant que par ce moyen Notre-Seigneur aura répandu de grandes bénédictions sur toute votre famille, en général et en particulier. Je le souhaite de tout mon cœur, et vous prie de ne vous point inquiéter si vous n'avez sitôt l'entier repos et consolation, par une tranquillité bien affermie, vous savez que le bien ne se fait que petit à petit. J'attends de vos nouvelles n'en ayant point eu depuis longtemps, et j'espère de vous écrire plus amplement.

Je crois que notre Sœur Anne a quelque argent; je vous supplie, ma chère Sœur, si elle n'en a suffisamment pour leur voyage de toutes deux, leur en faire bailler * et me mander * ce que vous aurez emprunté en cette ville; je le rendrai, si c'est de personnes qui y aient adresse. Notre Sœur Toussainte a eu l'extrême-onction, priez pour elle et pour toute la Communauté qui salue la vôtre. Et moi qui suis de tout mon cœur en l'amour de Jésus Crucifié, Votre très humble Sœur et servante.

1. Monsieur Alméras, voir p. 202.
2. Anne Hardemont, voir p. 120.
3. Louise Michel, voir p. 391.
4. Henriette Gesseume, voir p. 87.

P.S. — J'oubliais à vous mander*, ma chère Sœur, que nous vous enverrions deux Sœurs (5), au commencement de la semaine, s'il plaît à Dieu. S'il est nécessaire que Messieurs les Pères soient avertis du départ de nos Sœurs, il faudra moyennant que ce soit quelque personne de la ville qui fasse passer cela doucement et non pas vous autres.

L. 378

(à ma Sœur Anne Hardemont à Nantes) (1)

(septembre 1653).

Ma Chère Sœur,

Notre bon Dieu a permis que vous ayez eu un peu et beaucoup de peine et d'exercice; son saint nom soit béni de la grâce qu'il vous a faite de vous tenir attachée au désir de faire sa très sainte volonté c'est un puissant moyen pour obtenir ses grâces, quand bien d'ailleurs nous soyons sujettes à beaucoup de fautes et infidélités par notre infirmité et faiblesse. C'est donc, ma chère Sœur, pour l'accomplissement de la très sainte volonté de Dieu que je vous mande * de la part de Monsieur Vincent, Notre Très Honore Père, qu'aussitôt la présente reçue, vous partirez pour vous en aller à (Richelieu) et meniez avec vous ma Sœur (Louise) (2) et vous y attendrez l'ordre que l'on vous donnera.

Vous avez éprouvé en ce lieu le bonheur qu'il y a de n'avoir qu'à obéir. Vous étiez bien dans les occasions de faire de bonnes pratiques de douceur, de soumission, de rompre vos propres volontés. S'il vous en restait quelques-unes, tenez ce temps-là bien cher, je vous en supplie, car je sais que vous en aurez grande consolation quand il sera passé .

L. 372

5. Nicole Haran (voir p. 501) et Geneviève.

L. 378

1. Anne Hardemont, voir p. 120. Cette lettre est dans le cahier des copies de Marguerite Chétif, série Anne Hardemont.

2. Louise Michel, voir p. 391.

à Monsieur Vincent

(septembre 1653).

Je me suis trompée disant que quelqu'un des Père des Pauvres s'était offert pour accompagner Monsieur Alméras (1) chez Monseigneur de Nantes, il lui conseilla seulement de l'aller trouver.

Mais, sur la fin de la dernière lettre de Monsieur Alméras, il dit venir de conférer de l'affaire à Monsieur de Beaupréau (2), et ont résolu de le faire sans en parler à Monseigneur pour quelques raisons qu'il dit, et que peut-être le dit Seigneur criera un peu à son retour; mais qu'il n'en sera autre chose, que tout tombera sur lui, Seigneur de Beaupréau, mais qu'il y est résolu, et sait ce qu'il aura à répondre; voilà ses propres termes.

Quant à l'article de la distribution des offices, le sentiment de Monsieur Alméras est que le soin en demeure à la Sœur Servante, et je le crois absolument nécessaire, pour y maintenir la paix et rendre la Sœur Servante dans l'état qu'elle paraisse effectivement avoir à diriger les autres, et cela peut être entendu plus par l'acte d'obéissance plus spirituel que temporel, et encore qu'il n'a paru jusques à présent que les Pères (3) aient voulu connaître de cela qu'au sujet du vin, et encore qu'au sujet des brouilleries, si cela leur était accordé, ils en viendraient à tout le reste l'un après l'autre. Une Sœur Servante saura bien faire trouver bon ce qu'elle fera à ceux des Pères qui voudraient s'indigner sur (sa) conduite, se conduisant en tout avec prudence et respect, dans toutes les autres fonctions de sa charge.

Monsieur Alméras ne se trouvera-t-il point au départ de nos Sœurs (4), cela serait bien nécessaire.

Ne faut-il rien mander* d'Hennebont (5) ?

1. Monsieur Alméras (voir p. 202) fait la visite à Nantes.
2. Monsieur de Beaupréau, administrateur de l'hôpital de Nantes.
3. Les Pères des Pauvres, les administrateurs.
4. Anne Hardemont et Louise Michel quittent Nantes et rentrent à Paris.
5. Marthe Dauteuil est partie à Hennebont. Les administrateurs des hôpitaux de Nantes et d'Hennebont se la disputent.

pour ma Sœur Jeanne Lepintre (1)

Ce 16 septembre (1653).

Ma Très Chère Sœur,

J'espère que la visite de monsieur Alméras (2) aura affermi toutes les dispositions qui donnent ombre à votre esprit et que la simplicité de ses paroles véritables vous auront entièrement fait entendre que tout le procédé des uns et des autres n'a aucun retour.

Que vous êtes heureuse, ma chère Sœur, de vous si bien connaître et de tant aimer la très sainte volonté de Dieu, notre unique bien si elle s'accomplit en nous. Je la supplie de tout mon cœur, se faire entendre à votre cher cœur vous enseignant le support que vous devez avoir de vous-même, particulièrement en deux points : l'un est dans les choses qui se passent, dont vous pensez n'avoir pas assez de connaissance ; et l'autre, la peine que vous pouvez ressentir dans la répugnance à vous communiquer et dans la croyance que vous n'avez de personnes qui vous soient propres. Souvenons-nous, ma chère Sœur, de la grande sainte Thérèse, qui avait bien d'autres affaires que nous, et de plus grande importance, qui souvent avait besoin d'avis, et quoique les personnes qu'elle eût désirées ne lui étaient pas présentes, elle avait une telle humilité et simplicité qu'elle demandait tout librement les avis aux personnes que la Providence lui envoyait pour ses directeurs, et les écoutait comme si Dieu lui eût parlé, se contentant du nécessaire laissant le reste sans se peiner à la conduite de Dieu. Je m'assure, ma chère Sœur, que vous avez souvent éprouvé que, où les hommes nous manquent, que Dieu se communique plus abondamment, et c'est notre mieux si nous lui voulons donner toutes les satisfactions que nous aurions en faisant paraître jusques à la moindre de nos pensées qui est un grand amusement d'esprit sans aucun profit.

Je crois que vous aurez reçu les lettres du commencement de la dernière semaine par lesquelles Monsieur Vincent donnait ordre de faire partir notre Sœur Anne (3) et notre Sœur Louise (4) et que cela n'aura pas manqué de se faire. Voilà deux de nos meilleures Sœurs (5) que nous vous envoyons. Je crois, ma Sœur, que vous êtes exacte à ne point témoigner plus d'affection aux unes qu'aux autres, que si quelques(unes) vous sont plus fidèles, que vous ne leur faites pas paraître que vous voulez qu'elles vous avertissent, mais écoutez cela indifféremment sans lui témoigner le mal des défaillantes.

Enfin, ma chère Sœur, je crois que Notre-Seigneur ne manquera pas de vous donner toutes les grâces dont vous avez besoin pour

1. Jeanne Lepintre, voir p. 77.
2. Monsieur Alméras, voir p. 202.
3. Anne Hardemont, voir p. 120.
4. Louise Michel, voir p. 391.
5. Geneviève et Nicole Haran, voir p. 501.

rétablir l'union en votre Compagnie en ce que Dieu y soit glorifié. Je suis en son très saint amour, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante bien pressée d'affaires.

P.S.—Je salue toutes nos chères Sœurs.

L. 371

à ma très chère Sœur Jeanne (1),

Fille de la Charité, Servante des pauvres à Etampes

Ce 23 septembre (1653).

Ma Très Chère Sœur,

Vous avez grand sujet de vous plaindre de moi qui me suis trop longtemps contentée de savoir de vos nouvelles sans vous en donner des nôtres; il est vrai que je me persuadais toujours votre retour, y ayant pas trop longtemps que vous n'êtes venue à la maison, il ne vous en a pas ennuyé, ma chère Sœur, car je sais la grâce que Dieu vous a faite de bien aimer son service et celui des pauvres dont il soit glorifié à jamais. Vous trouverez ici beaucoup de changements en nos Sœurs Notre-Seigneur nous en ayant ôté bonne quantité, ce qui me fait désirer que vous ne différiez point de partir, sitôt que Monsieur Vincent vous l'ordonnera (2) à quoi vous n'avez garde de manquer puisque c'est l'obéissance qui donne le mérite à toutes nos actions, et les rend agréables à Notre-Seigneur en l'amour duquel je suis, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 379

à Monsieur Vincent

[Octobre 1653] ce lundi.

Mon Très Honoré Père,

Notre bonne Dame m'a mandé que je l'allasse demain voir à une heure après-midi, elle veut peut-être savoir ce qu'il faudra faire pour passer un contrat; si elle voulait que ce fut sans être nommée, je supplie votre charité prendre la peine me mander quelque expédient pour lui donner, si l'on ne pouvait pas prier quelques personnes d'agir pour et au lieu d'elle.

L. 371

1. Jeanne Françoise: ,en 1651, elle est à Saint-Étienne à Arnes en Picardie. Elle est ensuite envoyée à Etampes au service des enfants orphelins à la suite de la guerre.
2. Jeanne Françoise va confier les enfants à Mademoiselle Rigault (Coste V.15 et 18). Après sa retraite, elle retourne à Étampes. Elle est encore au service des enfants en juin 1654.

J'ai reçu encore une lettre de Monsieur le Curé de Nanteuil qui dit que la Sœur Judith est à Toquain-en-Brie, cure de Monsieur Gallais (1), qu'elle s'en repent déjà et témoigne qu'elle serait prête à retourner si Monsieur le Curé de Nanteuil la voulait assurer pour sa vie. Que lui manderai-je à ce bon Monsieur (2)?

Je ne sais si notre frère Ducourneau vous a dit une proposition pour s'accommoder avec les ouvriers sans préjudicier à la maison qui est, Mon Très Honoré Père, de faire prier la personne qui prend la peine de faire les étoffes de vous mander ce qui se donne aux ouvriers de son quartier pour la façon d'une presse de serge et ce qu'elle contient, ce que l'on donne de carder et peigner la laine pour le cent, ce que l'on donne pour la filer, tant au grand qu'au petit rouet, cela facilitera bien le compte que l'on pourra faire avec les ouvriers, parce que le prix de Paris est trop haut, et avec raison à cause que tout y est beaucoup plus cher (3). Pardonnez mes importunités et me faites toujours l'honneur de me croire, Mon Très Honoré Père, Votre très humble fille et servante.

L. 374

à ma très chère Sœur Cécile (1)
Fille de la Charité,
Servante des pauvres malades à l'Hôtel-Dieu d'Angers

Ce 18 octobre (1653).

Ma Très Chère Sœur,

Je loue Dieu des grâces que sa bonté a faites, en la retraite à nos Sœurs, et le supplie de tout mon cœur leur faire celles dont elles ont besoin pour y être fidèles. Pour l'avis que vous me demandez, touchant une faute publique, je ne vous en saurais donner que vous ne me mandiez* quelle faute c'est, sans me nommer la personne, et quelle pénitence vous lui ordonnâtes pour cela. J'ai écrit la semaine passée à Messieurs les Pères des pauvres; mais je crains bien que quelques-unes de nos Sœurs (2) qui reviennent de Nantes passent par Angers; nous ne leur en avons point donné l'ordre; mais peut-être que le désir de vous

L. 379

1. Monsieur Gallais (voir p 116) vient de quitter la Congrégation de la Mission .
2. Dans sa réponse (Coste V.35) Monsieur Vincent propose le renvoi de Judith.
3. Il s'agit du travail fait à l'hospice du Saint Nom de Jésus.

L. 374

1. Cécile Angiboust, voir p. 41.
2. Jeanne Lepintre, Catherine Baucher et Jacquette quittent Nantes à leur tour (Coste XIII.680).

(voir) pourra leur faire prendre ce détour. Si cela est, ma chère Sœur, je vous (prie) ne les laisser entrer dans votre logement que vous n'en ayez été demander la permission à ces Messieurs; cela est de justice et il n'y faut pas manquer. Je vous prie, faites bien mes très humbles saluts à Monsieur l'abbé et Monsieur Ratier, et aux autres que vous savez qu'il le faut; sans oublier nos chères Sœurs auxquelles je me recommande de tout (mon cœur) étant en l'amour de Notre-Seigneur Jésus Crucifié, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 380

à Monsieur Vincent

Ce vendredi, veille de tous les Saints [1653].

Mon Très Honoré Père,

Le mémoire (1) que j'ai envoyé à votre charité, et dont je n'ai point de copie, n'est que proposition faite par cette bonne dame qui en demande votre avis mais qui ne veut pas être nommée et m'a obligée de lui mander la meilleure forme pour faire cette affaire sûrement ce qui me fait vous supplier très humblement, Mon Très Honoré Père, prendre la peine de faire écrire la réponse sur chaque article, et y ajouter si il faut qu'il en soit fait contrat, et la forme du contrat, car je crois qu'elle n'en prendra point d'autre avis.

Je n'ai point encore envoyé de Sœur à Varize par mon mauvais soin, et pour trop donner lieu à l'incertitude et irrésolution ordinaire de mon esprit. Devons-nous en exclure tout à fait la Sœur Andrée (2), qui en est revenue il y a trois mois et nous n'en avons point de propre qui sache ni lire ni écrire; celle qui est restée ne sait pas seulement saigner. Si votre charité le trouve à propos nous n'aurions égard qu'à ce dernier besoin et nous pourrions en faire partir une dès lundi, et quand quelques-unes de Nantes (3) seront reposées, l'on pourrait y envoyer une pour l'instruction de la jeunesse.

Ce sera quand il vous plaira que l'on fera partir les trois (4) pour Nantes; mais il serait bien nécessaire que nous vous parlissions auparavant, et même que votre charité leur parlât pour leur conduite en ce lieu-là.

Quelle réponse ferai-je, Mon Très Honoré Père, à Monsieur le Curé de Nanteuil qui se voudrait plaindre à Monseigneur de Nantes du tort que Monsieur Gallais lui a fait. Je crois qu'une autre

1. Voir la lettre 379, p. 427.

2. Andrée Maréchal, voir p. 420.

3. Jeanne Lepintre, Catherine Baucher et Jacqueline.

4. Marie Marthe Trumeau, Anne de Vaux et Madeleine Miquel vont partir le 12 novembre 1653 (Coste IX.658).

suivra bientôt la Sœur Judith (5) par cette même voie; ce sont mes péchés et ma mauvaise conduite qui causent tous ces désordres, comme je crois; pensez-y devant Dieu, Mon Très Honoré Père, et pour son saint amour apportez-y tel remède que vous croirez que sa sainte volonté vous conseillera, et me faites la grâce de me donner votre sainte bénédiction, comme à votre plus pauvre fille, en l'amour de Jésus Crucifié qui se dit comme elle est, Mon Très Honoré Père, Votre très humble.

P.S.—Je crois que votre charité a été avertie du décès de notre Sœur Madeleine à neuf heures ou neuf heures et demie de ce matin.

L. 292

à ma très chère Sœur Jeanne Delacroix (1)
Fille de la Charité, Servante des Pauvres à Serqueux

Ce 5 novembre (1653).

Ma Très Chère Sœur,

Que j'ai trouvé de consolation dans la désolation de votre lettre. Oh ! Qu'il est vrai que les âmes qui cherchent Dieu le trouvent partout, mais particulièrement dans les pauvres. Que j'aime votre pensée sur ce sujet, elle m'a donné sujet de louer Dieu.

Notre Sœur, comment porte-t-elle la privation des saints Sacrements ? Vous me mandez * que c'est Monsieur (le) Vicair, n'avez-vous pas Monsieur le curé ? Que si l'incommodité de sa surdité vous empêche d'aller à confesse vous pouvez en vous tenant un peu sur vos gardes, aidée de la grâce de Dieu, n'y pas aller si souvent. Si vous pouvez aller à Forges (2), soit à la Paroisse, ou aux Capucins vous le pouvez librement. Si cela ne se peut à cause de l'exemple que vous devez à la paroisse les fêtes et dimanches, il sera aussi bon de communier tous ces jours.

Il me semble, ma chère Sœur, qu'il passe à Forges quelque coche; informez-vous en, je vous prie. Priez Notre-Seigneur pour nous, et me croyez en son amour, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante .

P.S.—Il partit la semaine passée quatre de nos Sœurs, pour aller

L. 380

5. Voir p. 428.

L. 292

1. Jeanne Delacroix, voir p. 342.

2. Forges-les-Eaux, renommée par ses eaux curatives, est à 4 kilomètres de Serqueux.

servir les pauvres blessés et malades de Châlons(3). Nos Sœurs vous saluent et ma Sœur Renée (4) comme je fais de tout mon cœur.

L. 400

**(à ma sœur Anne Hardemont (1)
à Châlons-sur-Marne)**

(vers 1653).

Ma Très Chère Sœur,

Je suis bien consolée de tout ce que l'on nous dit de vous, pour les grâces que Dieu vous fait dans l'emploi que sa bonté vous donne en la conduite de toute chose. Il en soit béni à jamais ! Je le supplie par sa miséricorde, de vous donner celle de lui en être bien reconnaissante. Je ne doute point, ma chère Sœur, que nos trois Sœurs (2) ne se servent des bons exemples et des avertissements que vous faites la charité de leur donner; mais comme vous n'êtes pas toujours proche d'elles, je les supplie, pour l'amour de Notre-Seigneur, de ne se laisser pas trop dissiper l'esprit dans les divers discours qu'elles peuvent entendre ayant à être parmi toutes sortes de personnes; les unes à la vérité nous portent au recueillement et au souvenir des misères humaines, mais les autres peuvent donner d'autres pensées par les habitudes que telles gens ont contractées en leur manière de vivre. La pure intention qu'elles doivent souvent renouveler de faire leurs actions pour l'amour de Dieu, leur servira d'aide pour se conserver dans l'esprit que les vraies Filles de la Charité doivent être. Enfin, je vous supplie toutes, que l'éloignement de nous ne vous ôte pas de la mémoire le soin de la pratique de nos Règles, et des vertus que doivent avoir les Filles de la Charité.

Et que ma Sœur (3) me mande * si elle est bien entrée dans la pratique d'une humble soumission, support, retenue qu'une Sœur Servante doit avoir quand elle est sortie de sa charge, car c'est une maxime que celles qui ne sont plus en charge doivent être les plus petites et obéissantes de la maison. Ayez toujours mémoire des avertissements que Monsieur Vincent, Notre Très Honoré Père, vous

L. 292

3. Barbe Angiboust, Anne Hardemont, Perrette Chefdeville et Marie Poulet sont parties à la fin du mois d'octobre (Coste V.56) au secours des blessés à Châlons. Deux autres sœurs iront les rejoindre.

4. Renée Delacroix à Nantes, voir p. 312.

L. 400

1. Anne Hardemont, voir p. 120.

2. Barbe Angiboust, Perrette Chefdeville et Marie Poulet.

3. Barbe Angiboust, voir p. 14.

a donnés pour ce qui est de votre conduite envers les anciennes que vous devez aimer et honorer comme vos mères.

Nous continuons à la Communauté les prières que nous faisons pour la paix durant la guerre, qui sont l'Antienne et l'Oraison de Saint-Michel, le matin après le *Sacro-Sanctæ*; à l'issue de l'*Angelus*, celles de Sainte-Geneviève. Et près de trois mois durant, il y a eu continuellement jour et nuit deux Sœurs en prières pour essayer de détourner l'ire * de Dieu de dessus nous, car nous reconnaissons que véritablement nous l'avons attirée par nos péchés et que nous avons mérité la sentir; et si nous avons été préservées, ç'a été un effet de sa miséricorde qui ne nous a pas punies comme nous le méritions, dont j'appréhende bien que nous ne soyons ingrates. Je vous supplie de prier sa bonté de nous en préserver et me croyez en son saint amour.

L. 382

à Monsieur l'abbé de Vaux

Ce 12 novembre (1653).

Monsieur,

La bonne Mademoiselle Chevalier (1) est arrivée avec notre Sœur (2) sans aucune mauvaise rencontre, Dieu merci ! Je vous remercie très humblement, Monsieur, de l'avis que votre charité nous a donné en son sujet, cela nous sert à éprouver davantage sa vocation. Elle paraît très grand cœur pour travailler avec abaissement et soumission, elle est encore entre la crainte et l'espérance d'être reçue et porte fort bien cette incertitude dans la retraite où elle est entrée avec grand désir de la bien faire. Il est vrai, Monsieur, qu'elle a entré dans deux Religions et a été en une plus de six mois ; elle n'a pris l'habit ni en l'une ni en l'autre et dit n'en être sortie que manque de dot. Monsieur son père ne lui ayant rien voulu donner, non pas même pour être Sœur laïe ; je la recommande à vos saintes prières.

Messieurs les Pères (3) nous remerciant de leur avoir encore laissé ma Sœur Cécile (4) nous prient que ce soit pour toujours, c'est chose que nous ne pouvons ni ne devons promettre. Je vous supplie très humblement, Monsieur, dans l'occasion, de nous faire la charité, de leur faire connaître que cela ne se doit pas désirer de crainte qu'ils ne

L. 382

1. Mademoiselle Chevalier, postulante d'Angers, aura de la difficulté à s'adapter. Elle ne reste pas longtemps dans la Compagnie des Filles de la Charité. Elle rejoint Mademoiselle de Lestang (voir p. 133).
2. Marie Donion est arrivée à Angers en novembre 1651. Elle rentre à Paris en novembre 1653. Elle sera ensuite envoyée à Brienne
3. Les Pères des Pauvres, les Administrateurs.
4. Cécile Angiboust, voir p. 41.

s'y attendent. Je dis un petit mot à ma Sœur Cécile au sujet du retour de notre Sœur Marie, mais ce n'est que à son égard, car tout ce que vous ordonnerez de nos Sœurs sera toujours bien. Je vous remercie très humblement, Monsieur, de la continuation de votre charité pour la conduite de nos Sœurs, vous voyez le besoin qu'elles en ont. Je vous supplie très humblement prendre la peine de vous informer de Monsieur Maillard; je crains qu'il juge un peu promptement du besoin de la sortie de nos Sœurs de la Compagnie pour leur salut. Ce n'est pas, Monsieur, que je donne entière créance à ce jugement qui n'est fondé que sur quelque indice tiré de la parole de notre Sœur Marie. Mais comme cela est de l'importance que vous savez, j'ai cru vous devoir donner cet avis, m'excusant très humblement de cette liberté, je demeure avec tout le respect que je vous dois, Monsieur, Votre très humble et très obéissante servante.

L. 383

à ma très chère Sœur Anne Hardemont (1),
Fille de la Charité, servante des Pauvres

Ce 13 novembre (1653).

Ma Très Chère Sœur,

Je loue Dieu de tout mon cœur de la conduite de sa Providence en toutes choses, et particulièrement sur l'emploi que sa bonté vous donne. J'espère que la reconnaissance que vous en avez vous servira de disposition aux grâces dont vous avez besoin pour servir vos pauvres malades, en l'esprit de douceur et de grande compassion, pour imiter Notre-Seigneur qui en usait de la sorte avec tous les plus fâcheux. Il paraît bien, ma chère Sœur, que sa bonté se veut servir de vous et qu'il se réserve votre conduite. Consultez-le souvent dans vos besoins intérieurs et extérieurs, et je vous prie que le peu de temps que vous aurez à faire lecture, que ce soit tous les mois dans votre règlement, dans l'imitation de Notre-Seigneur ou dans Philotée, voilà le très nécessaire aux Filles de la Charité. Au nom de Dieu, ma chère Sœur, pensez souvent que ce n'est pas assez que nos intentions soient bonnes et que nos volontés soient toutes portées au bien, et de faire le bien purement pour l'amour de Dieu, puisque quand nous avons reçu le commandement d'aimer Dieu de tout notre cœur, nous avons aussi eu le commandement d'aimer notre prochain, et pour cela il faut que l'extérieur l'édifie, comme par la grâce de Dieu, il fait en vous.

J'ai fait voir votre lettre à Monsieur Vincent, il vous prie d'être entièrement soumise à Monseigneur de Châlons auquel nous avons très grande obligation et vous prie sous son bon plaisir que ce soit vous qui

1. Anne Hardemont, voir p. 120.

alliez à Sainte-Menehould et que ma Sœur Barbe (2) demeure à Châlons avec ma Sœur Perrette (3) si elle y est encore. Pour le reste, tant pour le nombre que pour le choix des autres (4), vous en aviserez ensemble, ma Sœur Barbe, vous et ma Sœur Perrette. Je salue de tout mon cœur toutes nos chères Sœurs, suppliant Notre-Seigneur leur donner son esprit pour le servir à la gloire de son Père et à l'édification du prochain et suis en son très saint amour, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 399

à Monsieur l'abbé de Vaux

(décembre 1653).

Monsieur,

Je n'ai reçu que longtemps après la date, celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire par l'ordre de Monseigneur d'Angers qui me serait à singulière consolation, si nous étions dans le pouvoir d'obéir à ses volontés pour contribuer à ses saints desseins présentement. Mais il faut que je vous dise tout librement, puisque vous me faites l'honneur de me le permettre, Monsieur, dans toutes les rencontres, que le changement que nous avons fait à Nantes de cinq de nos Sœurs et deux pour Hennebont et six que la reine a demandées pour les besoins de Sainte-Menehould (1) nous a tout à fait mis dans l'impuissance avant que nous ayons rempli quatre endroits où n'en est demeuré qu'une, et fourni quatre autres lieux, auxquels nous sommes engagées il y a plus de six mois, ce que nous ferons le plus tôt que nous pourrons, et après Monsieur je ne manquerai de vous en donner nouvelles, avant nous engager ailleurs; et, en attendant, j'espère que Dieu nous fera la grâce que les nouvelles venues se formeront. Je serais bien aise que Mademoiselle Chevalier (2) fût assez heureuse d'y être propre, car je ne pense pas qu'elle se puisse accommoder à l'air de Paris, ni aux environs. Je suis bien fâchée que nous n'ayons pas eu vos pensées sur le jugement que votre charité aurait pu faire si vous lui aviez parlé davantage. Elle aura grande peine à se résoudre pour le retour, s'il en faut venir là, comme je le crains. Je loue Dieu, Monsieur, et le remercie du bien qui paraît en notre dernière Sœur d'Angers.

L. 383

2. Barbe Angiboust, voir p. 14.

3. Perrette Chefdeville, voir p. 353.

4. La Reine a demandé six Sœurs, voir la lettre 399, ci-dessous.

L. 399

1. Les Sœurs sont allées à Châlons et à Sainte-Menehould au secours des victimes de la guerre, à la demande de la Reine.

2. Mademoiselle Chevalier, voir p. 432.

J'espère que sa bonté lui continuera toujours ses grâces, continuant les bénédictions à votre charitable conduite, dont je vous remercie très humblement et du soin que vous avez eu la bonté d'avoir de permettre à nos Sœurs de se confesser aux trois personnes que vous leur avez nommées. Permettez-moi, Monsieur, vous demander si vous entendez qu'il y en aille plus d'un chaque jour, et si l'un sera confesseur des unes, et les autres des autres, et que si la chose était ainsi, il ne se pourrait point former de petites partialités et émulations. Ce n'est pas, Monsieur, que je ne croie que votre charité a tout prévu; mais j'ai besoin de cet exemple pour quelque autre lieu.

Monsieur Moreau (3) a pris la peine de venir céans *, sans me parler nullement des Religieux de Sainte-Geneviève. Je supplie Notre Seigneur faire sa volonté en cette affaire, et qu'il soit éternellement la récompense de vos peines, étant en son très saint Amour, Monsieur, Votre très humble et très obéissante servante.

L. 385

à ma très chère Sœur Barbe (Angiboust)
à Châlons

Ce 13 décembre (1653).

Ma Très Chère Sœur,

Je ne saurais vous dire la consolation que m'ont donnée vos chères nouvelles, je supplie Notre-Seigneur être toujours votre force et conseil. Monsieur Vincent trouve bon que notre Sœur Perrette (1) demeure avec vous à Châlons et que vous envoyiez notre Sœur Jeanne (2) à Brienne, que si elle était partie pour y aller, comme il vous a déjà mandé *, vous retiendriez ma Sœur Marie Poulet (3). Je crois que cela serait bien à propos. Vous en aviserez ensemble, nos Sœurs et vous, toujours sous le bon plaisir et agrément de Monseigneur de Châlons. Je crois que vous aurez à Châlons et à Sainte-Menehould un des Messieurs de la Mission; je crois qu'il sera à propos que vous les preniez pour confesseurs; néanmoins vous nous manderez* avant de vos nouvelles. Je crois, ma chère Sœur, que vous aurez songé à laisser à notre Sœur suffisamment pour vivre elle deuxième à Brienne, autrement il faudrait que vous lui mandassiez ce qu'elle retiendrait. Lui

L. 399

3. Monsieur Moreau, administrateur de l'hôpital d'Angers.

L. 385

1. Perrette Chefdeville, voir p. 353.

2. Jeanne Henault, venue de Brienne, voir p. 395.

3. Marie Poulet partie à Châlons en octobre 1653 rentre à Paris l'année suivante. En 1657, elle est à Chars. Elle est choisie en 1658 pour la mission de Calais.

avez-vous donné adresse pour nous faire tenir ce que vous lui avez laissé. Mandez-nous un peu en quel état vous avez laissé ce lieu-là (4), et si vous avez parlé à Madame de Brienne de tout ce que vous m'aviez mandé; et si elle ne vous a rien dit de tout ce que je lui ai mandé par nos Sœurs. Je vous prie de faire mes excuses à ma Sœur Perrette de ce que je ne lui puis faire réponse; il est tantôt deux heures après midi et je n'ai pas encore dîné. Dites-lui que mon cœur est tout comme elle le saurait désirer au sujet dont elle m'écrit, et qu'elle sait bien que je l'aime et la désire une grande sainte par la fidélité qu'elle doit à Dieu en la mortification et détachement de toutes choses pour parvenir au pur amour qu'il lui demande auquel je suis, ma chère Sœur, votre très humble Sœur et servante.

P.S.—Ma Sœur Cécile (5) vous salue, elle est toujours aimée de plus en plus. Toutes nos Sœurs se recommandent à toute votre Compagnie .

L. 375

à ma Sœur Barbe Angiboust
(à Châlons)

Ce 19 décembre (1653).

Ma Très Chère Sœur,

Je n'avais pas pensé que notre Sœur Jeanne (1) ne savait pas lire, j'espère que ma Sœur Perrette (2) fera fort bien, mais je vous prie de la bien avertir de toutes choses, je suis fâchée que vous n'avez tenu vers vous votre épargne; il nous faut avoir grande confiance en nos Sœurs, mais il nous est arrivé quelque expérience depuis peu que je vous dirai qui nous doit avertir de prendre garde à toutes choses, que feront-elles de tant d'argent ? Mandez-moi, je vous prie, si ma Sœur Jeanne est toujours fort affectionnée à sa vocation et à la Compagnie, et avisez, je vous prie, si vous devez user, comme l'on fait en quelques rencontres, que l'une des deux Sœurs soit servante et l'autre dépendière, qui tienne compte à ma sœur, pour ne faire rien sans l'autre cordialement.

Je loue Dieu de tout mon cœur de ce que Monsieur le Doyen vous mande*. Je retiens sa lettre pour la faire voir à Monsieur Vincent, Notre Très Honoré Père, qui a toujours beaucoup de charité pour la Sœur Barbe. Je lui communiquerai aussi ce que vous me mandez de

L. 385

4. Barbe Angiboust a quitté Brienne pour venir à Châlons.

5. Cécile Angiboust à Angers.

L. 375

1. Jeanne Henault, voir p. 395.

2. Perrette Chefdeville, voir p. 353.

ces bonnes filles. Sa charité souhaite que vous soyez fort soumises à Monseigneur de Châlons et trouve bon que vous alliez au confesseur qu'il vous a donné, ce qu'il vous a mandé des Messieurs c'est pour le besoin, et quand ils pourront vous entendre. Pour l'ordinaire, soit dans les hôpitaux, ou paroisses, ce ne sont pas les confesseurs qui confessent nos Sœurs, au contraire, il ne leur est pas permis, à la réserve pourtant de Saint-Denis, quand Monsieur Domilly y était.

Je le proposerai pour Châlons à Notre Très Honoré Père, et ne manquerai pas de le saluer et Monsieur Portail pour vous. Je crois que ma Sœur Anne (3) vous aura dit des nouvelles de la famille, et surtout de notre mur qui tombe, et nous oblige à de grandes dépenses pour en faire un autre; et si Dieu le veut, nous ferons ensuite quelques lieux qui nous sont nécessaires, petit à petit, pour ne pas beaucoup emprunter à la fois. Recommandez bien à Notre-Seigneur toute la famille, et moi à notre chère Sœur Anne, Perrette, et toutes les autres. Pour ce qui est de ces deux bonnes filles éprouvez-les beaucoup, tant pour le corps que pour l'esprit, car vous savez que la délicatesse de l'un et de l'autre ne nous est pas propre. Mandez-nous de quelle maison elles sont et vous informez bien je vous prie de la conduite de leur vie et puis nous vous manderons de les envoyer s'il est jugé à propos. Priez Dieu pour nous et me croyez de grande affection en l'amour de Jésus Crucifié, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

P.S. — Ma Sœur Cécile (4) sait que vous êtes à Châlons et se recommande à vous, comme font toutes nos Sœurs à votre chère Compagnie .

L. 386

à Monsieur Portail

Ce jour, Saint-Étienne [1653]

Monsieur,

Vous savez la nécessité d'envoyer de nos Sœurs à Nantes, et aux quatre lieux où il y en a de seules. Il y a une voie tous les lundis pour Varize, cela m'avait fait demander à Monsieur Vincent si nous aurions conférence en son absence, pour le besoin seul de celles de Paris. Je me serais bien gardée de le demander; voyez je vous prie ce qu'il faut faire, car sa charité a remis cela à la vôtre.

Voilà une lettre pour Monsieur Alméras (1) qui pressera encore

L. 375

3. Anne Thibault arrive de Paris. En 1654 elle est envoyée à Sedan.

4. Cécile Angiboust, voir p. 41.

L. 386

1. Monsieur Alméras, voir p. 202.

davantage ; mais j'aurais grande peine qu'il partit de nos Sœurs, sans l'instruction et bénédiction de Monsieur Notre Très Honoré Père. Je suis incapable de donner avis en tout temps ; mais principalement quand je me suis laissée former des irrésolutions. Donnez-nous réponse de bonne heure, s'il vous plaît, et nous faites la charité de prier pour moi, qui suis en l'amour de Jésus Crucifié, Monsieur, Votre très obéissante.

1654

Établissement des Filles de la Charité à Châteaudun, Bernay, La Roche-Guyon., Sainte Marie du Mont

Secours aux régions dévastées par la guerre: Sedan.

L. 391

à ma très chère Sœur Cécile Angiboust,
Fille de la Charité, servante des Pauvres Malades
(à Angers)

Ce jour des Rois (1654).

Ma Très Chère Sœur,

Je crois que vous avez été malade depuis le partement* de ma Sœur Jeanne LEPINTRE (1), à cause que nous n'avons eu aucune de vos nouvelles depuis ce temps-ci jusqu'à la fin de la semaine passée que Monsieur MOREAU (2) prit la peine de m'apporter une de vos lettres. J'aurais grande satisfaction de lui pouvoir rendre quelque service, mais il ne me témoigna nul besoin, sinon qu'il me dit qu'il nous viendrait revoir plus amplement à cause qu'il était fort tard. Je vous assure, ma chère Sœur, que j'ai grande joie quand je vois quelques-uns de ces bons messieurs, pour l'affection qu'ils ont au bien des pauvres et la charité qu'ils exercent vers nos Sœurs. Mon Dieu ma chère Sœur mandez-moi je vous prie si vous n'avez pas proposé toute chose à la bonne Mademoiselle CHEVALIER (3), et si vous lui avez fait croire qu'elle pouvait être exempte de beaucoup, et si on la garderait quelque

L. 391

1. Jeanne LEPINTRE rentrée à Paris en novembre 1653.

2. Monsieur MOREAU, administrateur de l'hôpital.

3. Mademoiselle CHEVALIER, voir p. 432.

infirmité qu'elle eût. Avez-vous vu Mademoiselle sa mère, lui avez-vous dit les mêmes choses, car jusqu'à présent elle n'a aucune apparence de nous être propre ni de corps ni d'esprit, ce n'est pas la pauvre fille que je ne la croie bien bonne, mais elle sera bien mieux en son pays qu'en ces quartiers où elle est toujours mal.

Je vous prie de faire savoir son indisposition à ses parents si vous le pouvez, quoique je pense qu'ils le savent par la connaissance qu'ils ont d'elle, et je crois qu'elle est entichée du poumon. Elle est venue avec une toux sèche qui me le fait croire. Ne lui avez-vous point proposé qu'il fallait qu'elle eût pour son retour, aussi bien que pour revenir, sans l'argent de son premier habit? Il faut toujours les en avertir; et néanmoins il ne lui est rien resté de son voyage que huit livres. Vous savez, ma chère Sœur, que ce n'est pas cela qui me fait lui trouver à redire, plutôt à la bonté de Dieu qu'elle eût les conditions requises .

Je vous prie de dire à ma Sœur Barbe (4) que j'ai vu son père depuis qu'elle est partie, qu'il se porte bien, Dieu merci, et tous ses parents; il n'a point du tout eu de mécontentement de son voyage, et nous témoigne qu'elle fit la très sainte volonté de Dieu. Saluez bien toutes nos Sœurs et leur dites que nous avons demandé avec elles pardon à Notre-Seigneur de toutes nos infidélités de l'année passée, avec espérance que sa grâce nous ferait mieux employer la présente, il ne nous manquera pas mes chères Sœurs, mais prenons garde de ne lui pas manquer par notre peu de correspondance à son saint amour.

Voilà les saints protecteurs qui ont été tirés à la Conférence (5) du premier jour de l'an, qui fut sur l'importance qu'il y a d'être aussi exacte à se comporter dans les emplois éloignés, en la même manière et soumission que les Sœurs font en la maison, tant vers les personnes qui donnent de l'emploi pour le service des pauvres que vers les Supérieurs et Sœur Servante et entre elles. Vous pouvez un peu vous entretenir sur ce sujet, si nous n'avions pas tant d'affaires nous vous enverrions quelque petit extrait de notre Conférence. Priez pour toute la Compagnie et demandez à notre bon Dieu des ouvrières pour son œuvre, s'il la veut continuer, car l'on en demande de tant d'endroits qu'il est impossible d'y fournir. Bonsoir, ma chère Sœur, croyez-moi en l'amour de Jésus-Christ en la crèche, Votre très humble Sœur et servante.

P.S.—Nos Sœurs de Pologne se portent bien Dieu merci, elles ont besoin de prières. Vous savez les peines qu'il y a dans les nouveaux établissements .

4. Barbe serait arrivée à Angers à la fin de l'année 1652.

5. Conférence du 1er janvier 1654 (Coste IX.662).

L. 397

à ma Sœur Julienne (Loret)

filie de la Charité, servante des pauvres malades à Fontenay

13 février (1654).

Ma Très Chère Sœur,

Nous vous envoyons un demi-boisseau d'excellents pois, nous avons acheté tous des meilleurs à cause que les fèves de haricots sont trop chères, nous en aurons pourtant et nous vous (en) enverrons. Ces pois-ci n'ont pas besoin d'être passés. Nous vous achèterons des bouquets, s'il plaît à Dieu, en allant à la foire de Saint-Germain. Nous vous enverrons aussi une morue, il la faut bien laver et ratisser, et puis la faire sécher, et après la couper par morceaux, et à mesure que vous en aurez à faire, la détremper. L'eau en laquelle vous l'avez lavée est fort bonne dans la lessive.

Je prie que Notre-Seigneur nous donne à toutes, plutôt dans le cœur, le désir d'une vraie pénitence, que de paroles, qui sont si fort à la mode. Dieu nous fasse miséricorde, et suis en son très saint amour, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 398

à ma Sœur Barbe Angiboust (1)

filie de la Charité, servante des pauvres malades à Brienne

Ce 16 février 1654.

Ma Très Chère Sœur,

Je compatis avec vous pour la peine que vous avez eue en toute manière, Dieu soit béni de la force qu'il vous a donnée, de travailler au lieu où vous êtes, et encore d'avoir été travailler à Châlons. Que vous êtes heureuse d'être ainsi employée en si saintes actions ! Je crois que vous ne manquez pas d'être reconnaissante vers Notre-Seigneur de crainte que la grandeur de cette grâce ne vous soit reprochée. Monsieur Vincent, Notre Très Honore Père m'a commandé de vous avertir de venir tout aussitôt la présente reçue (j'entends à la première commodité) avec notre Sœur Marie Poulet (2). Je ne vous saurais dire, ma chère Sœur, combien nous avons toutes de joie de vous avoir, et je crois que votre pauvre corps a grand besoin de ce repos, afin de s'employer encore ailleurs pour la gloire de Dieu. Je crois que vous ferez votre possible pour donner la satisfaction que vous devez au

L. 398

1. Barbe Angiboust est revenue, de Châlons, à Brienne. Louise de Marillac la destine maintenant pour le nouvel établissement de Bernay.
2. Marie Poulet, voir p. 435.

prochain avant partir. Je connais votre cœur, et sais qu'il n'est pas chiche d'humiliations dans pareilles rencontres.

Je supplie Notre-Seigneur bénir toutes les paroles et actions que vous direz et ferez en ce sujet, et suis en son très saint amour, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

P.S.—Comme ma Sœur ne va pas si loin que vous, je crois qu'il est à propos qu'elle parte devant, ou avec vous.

Ce 15 mars.—Vous laisserez par mémoire tout ce que vous avez qui appartient aux pauvres et le signerez, et en apporterez un semblable que vous ferez signer à celui entre les mains de qui vous laisserez le tout. Recevez les très humbles saluts de toutes nos Sœurs.

Vous voyez bien qu'il y a un mois que cette lettre est écrite. Je vous mande toujours la même chose, excepté, ma chère Sœur, que au lieu de bailler* tout en compte à d'autres, vous le mettez entre les mains de nos chères Sœurs auxquelles je vous prie ne pas dire toutes les peines que vous avez eues, surtout à l'égard de notre chère Sœur Jeanne (3), à qui je mande* d'aller à Montmirail. Séparez-vous je vous prie avec douceur et cordialité, nous vous attendons avec joie.

L. 362

à ma très chère Sœur Anne Hardemont (1)
Fille de la Charité,
Servante des Pauvres Malades à Châlons, en Champagne

Ce 18 mars (1654).

Ma Très Chère Sœur,

Je suis bien étonnée que Messieurs de la ville vous retiennent, vu qu'il y a bien longtemps que l'on nous avait dit qu'ils vous avaient baillé * à toutes de l'argent pour vous en revenir. Monsieur Vincent est d'avis néanmoins que vous attendiez leur consentement. Vous ne doutez point que je ne désire beaucoup de vous voir et me semble depuis que vous avez été blessée que vous nous êtes encore quelque chose de plus près. Je loue Dieu de tout mon cœur de la force qu'il vous a donnée et de vous avoir préservée. Cela me fait croire que sa bonté se veut encore servir de vous. Je pense que vous ne manquez pas de vous donner souvent à lui pour l'accomplissement de sa très sainte volonté.

Pour les deux filles dont vous parlez, si vous vous êtes bien informée de leur vie et mœurs, que vous leur ayez bien dit tout ce qu'il

L. 398

3. Jeanne Henault, voir p. 395.

L. 362

1. Anne Hardemont, voir p. 120.

y a à faire, et les règlements de la maison, tant pour l'esprit que pour le corps, et que vous les jugiez propres, vous les pouvez envoyer, ou emmener vous-même, si vous venez bientôt; leur faisant entendre qu'elles doivent venir à condition d'en essayer, et que l'on essaiera d'elles; et qu'il faut qu'elles aient pour leur premier habit, et pour faire leur voyage, pour venir et s'en retourner, s'il est nécessaire. Je vous dis cela, ma chère Sœur, parce qu'il est très important que les filles viennent dans cette disposition, encore qu'elles fussent très propres. Je n'ai point eu de réponse de la lettre de Mademoiselle Parisolle; mais en voilà une de Mademoiselle sa nièce, que je vous envoie.

Une médecine que j'ai prise aujourd'hui, m'empêche de vous écrire moi-même (2), mais rien ne me saurait empêcher de me dire, en l'amour de Notre-Seigneur Crucifié, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 396

à ma très chère Sœur Julienne (Loret)
fille de la Charité à Fontenay-aux-Roses

Ce jeudi (1654).

Ma Très Chère Sœur,

Je vous envoie notre Sœur qui n'a pas entièrement achevé sa retraite; vous lui ferez faire encore les trois ou quatre dernières méditations qui n'empêcheront pas qu'elle n'agisse dans la maison; c'est afin que ma Sœur Jeanne Luce (1) aille promptement à Saint-Jacques (2), s'il se peut y coucher demain; je n'ai pu y en envoyer encore. Elle n'y demeurera que tant que ses forces le pourront permettre.

Excusez-moi, ma chère Sœur, que je finis sitôt pour me dire en l'amour de Notre-Seigneur, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur.

L. 362

2. La lettre est écrite par Mathurine Guérin.

L. 396

1. Jeanne Luce a été aux galériens avec Barbe Angiboust vers 1642-1646. Le 8 août 1655, elle met une croix sur l'acte d'érection de la Compagnie (Coste XIII.575).

2. Paroisse de Paris.

à ma très chère Sœur Julienne Loret
fille de la Charité à Fontenay-aux-Roses

Ce 29 (vers 1654).

Ma Très Chère Sœur,

Je suis bien fâchée de vous avoir laissée si longtemps seule et sans vous avoir écrit; mais je crois que vous savez bien que je suis indisposée. Je fus encore saignée du pied avant hier; je vous fais ce mot bien en hâte sans vous pouvoir rendre réponse de vos dernières espérant avoir la consolation de vous voir bientôt.

Je vous prie, ma Sœur, de considérer notre Sœur comme nouvelle venue, car quoiqu'elle soit bonne fille, elle a besoin néanmoins d'instruction et de pratique. Je vous la recommande de tout mon cœur et suis de pareille affection en l'amour de Jésus Crucifié, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 407

à Monsieur l'abbé de Vaux

7 juin (1654).

Monsieur,

Encore que je sache bien que vos saints exercices ne vous donnent point de relâche, l'impatience que j'ai d'avoir l'honneur de m'informer à vous-même de vos chères nouvelles, et vous rendre mes très humbles respects et soumissions, pour toutes les obligations que nous continuons d'avoir à votre charité que je crois, Monsieur, s'être étendue jusques à Nantes, où j'ai su que vous avez été depuis peu. Si cela est, Monsieur, je vous supplie très humblement prendre la peine me mander* en quel état vous avez trouvé cette Communauté, autrefois si désolée. Je suis aussi en peine de nos Sœurs d'Angers à cause de l'infirmité* de ma Sœur Cécile (1).

La bonne Mademoiselle Chevalier (2) s'est, Dieu merci, résolue de se retirer; et par bonheur, elle a trouvé place avec Mademoiselle de Lestang (3). Dieu veuille qu'elle s'y puisse accommoder et que l'on s'en trouve bien, comme je l'espère, et que vous me faites toujours l'honneur de vous souvenir de nos besoins devant N.S... et me croire en son saint amour, Monsieur, Votre très humble et très obéissante servante.

L. 407

1. Cécile Angiboust, voir p. 41.
2. Mademoiselle Chevalier, voir p. 432.
3. Mademoiselle de Lestang, voir p. 133.

L. 411

à Monsieur Vincent

Août [1654].

Mon Très Honoré Père,

Je supplie votre charité prendre la peine de voir ces lettres qu'un garçon attend pour s'en retourner à Videlles (1) il n'est pas venu exprès pour la lettre. Si la réponse n'est bien je prierai nos Sœurs de faire mes excuses si je n'en fais pour ce voyage. Je ne trouvais plus notre bonne demoiselle d'Arras; elle demanda à ma Sœur Mathurine (2) d'aller quérir du linge blanc et n'est pas revenue, je ne sais s'il n'y a point eu de ma faute, n'ayant pas eu assez de soin de la visiter en sa retraite, et la laisser manger avec nos Sœurs, avec néanmoins quelques exceptions. Notre bon Dieu sait ce qu'il veut faire et ce qu'il fera pour la Compagnie. J'ai grande confiance en sa bonté pour cela si votre charité prend soin de lever de moi les oppositions que, par ma misère, je puis apporter ; ce qui me fait vous supplier, pour l'amour de Notre-Seigneur, de prendre le temps pour en avoir une entière connaissance ; je ne réserverai rien qui en puisse empêcher, selon la grâce que Dieu m'a toujours faite de désirer que vous vissiez aussi intelligiblement toutes mes pensées, actions et intentions que sa bonté les voit, pour sa gloire, voulant renoncer à la satisfaction que j'en recevrais et accepter les humiliations que peut-être j'en recevrais aussi, étant toujours que trop misérable pécheresse et indigne de me dire, quoique je la sois, Mon Très Honore Père, Votre très obéissante servante.

C'est mercredi (3), le jour anniversaire de ma naissance, si Dieu veut que ce soit celui de ma mort, je souhaite bien de m'y préparer.

L. 413

à ma très chère Sœur Julienne (Loret)

filie de la Charité, servante des pauvres malades à Fontenay-aux-Roses

(août 1654).

Ma Très Chère Sœur,

Vous imitez Notre-Seigneur qui, se chargeant des dettes d'autrui les payait, je vous en remercie, particulièrement de vos belles et bonnes figues qui sont venues bien à propos pour notre voisinage. Je pense que vous ferez bien de prendre cette petite pensionnaire, pourvu que l'on vous paye bonne pension, dont je ne vous puis dire le prix;

L. 411

1. Videlles, près d'Étampes.
2. Mathurine Guérin, voir p. 323.
3. Le mercredi 12 août.

cela dépend de la manière dont il la faut nourrir, et encore faudrait-il la prendre à l'essai, de crainte qu'elle ne s'accommode pas bien avec votre bonne femme.

Je pensais hier vous renvoyer ma Sœur Jeanne (1), mais nous l'oublîâmes et elle et moi. Monsieur Portail (2) se porte mieux, Dieu merci, mais le frère Ducourneau (3) est fort malade, je le recommande à vos prières; ce serait une grande perte pour la maison. Essayez dans le rencontre* de vous remettre avec le chirurgien, et d'éviter le plus que vous pourrez d'aller où il peut être appelé. Un peu d'incommodité m'empêche de vous écrire de ma main (4), mais non pas d'être de tout mon cœur, ma très chère Sœur, en l'amour de Notre-Seigneur, Votre très humble.

L. 412

à ma très chère Sœur Cécile (1)
(à Angers)

(Ce 15 août 1654.)

Ma Très Chère Sœur,

Il faut infailliblement que vos lettres et les nôtres soient perdues car je ne crois pas qu'il y ait seulement un mois que je vous ai écrit et je n'ai reçu qu'une seule lettre de vous depuis longtemps. Je me suis aussi donné l'honneur d'écrire à Monsieur l'abbé (2) auquel je mandais * que Mademoiselle Chevalier (3) était chez Mademoiselle de Lestang (4); je pense vous l'avoir aussi mandé*. Il est vrai, mes chères Sœurs, que je ne vous écris pas si souvent que je voudrais, ni que je devrais; mais plus nous vieillissons et plus nous avons d'affaires. Je loue Dieu que nos Sœurs soient guéries, il y a longtemps que chacune ne m'a donné de ses nouvelles en son particulier. Je vous prie que les unes après les autres m'écrivent bien de leurs nouvelles; je supplie Notre-Seigneur que vous soyez toutes selon son cœur et que vous ayez aujourd'hui bien accompagné la Sainte Vierge en sa mort, par le sacrifice volontaire que vous pouvez lui avoir fait de mourir à vous-mêmes, pour bien vivre en Dieu, faisant tout le reste de vos jours sa très sainte volonté.

L. 413

1. Jeanne Luce, voir p. 442.
2. Monsieur Portail, voir p. 116.
3. Frère Ducourneau, voir p. 153.
4. Lettre écrite par Mathurine Guérin.

L. 412

1. Cécile Angiboust, voir p. 41.
2. Monsieur l'Abbé de Vaux, voir p 23
3. Mademoiselle Chevalier, voir p. 132.
4. Mademoiselle de Lestang, voir p. 133.

Demandez à Notre-Seigneur pour nous toutes cette grâce et celle de mourir en son très saint amour auquel je suis, ma chère Sœur, Votre très humble et très affectionnée Sœur et servante.

P.S. Ma Sœur Anne Hardemont, avec trois autres (5) sont allées à Sedan pour servir les soldats blessés ; elles sont édifiées de les voir mourir en bons chrétiens. Priez bien Dieu pour l'armée du Roi, et demandez la conversion de l'ennemi. Toutes nos Sœurs vous saluent et embrassent de tout leur cœur. je crois que vous n'oubliez pas de prier tous les jours pour Monsieur Notre Très Honoré Père, à ce qu'il plaise à Dieu nous le conserver. Votre très humble et très affectionnée sœur et servante.

P.S.—Ma sœur Barbe (6) vous salue. Elle est encore à la maison et se porte bien, Dieu merci.

L. 584

(à Madame des Essarts) (1)

Ce 30 août (1654).

Madame,

Il y a fort longtemps que Monsieur Ozenne (2) et nos Sœurs de Pologne m'ont mandé * plusieurs fois que la Reine voulait deux de nos Sœurs encore, et que Sa Majesté s'étonnait qu'elles fussent si longtemps à arriver. Cela, Madame, a fait que Monsieur Vincent nous a ordonné d'en envoyer au plus tôt, et de vous supplier, Madame, de nous donner quelque instruction pour leur voyage, tant du temps propre pour partir que des adresses sur les chemins. Que si il pouvait se rencontrer quelques personnes qui fissent ce voyage, ce nous serait une grande consolation; sinon, Madame, il les faudra commettre à la divine Providence, comme les premières qui sont arrivées si heureusement (3). Nous attendrons de vos nouvelles pour les faire partir, et pour qu'elles soient honorées de vos commandements pour la bénédiction de leur voyage. Je supplie Notre-Seigneur vous donner une parfaite santé, et suis en son très saint amour, Madame, Votre très humble et très obéissante servante.

5. Anne Hardemont, Françoise Cabry, Jeanne Marie et Anne Thibault ont été envoyées à Sedan le 23 juillet 1654 (Coste X. 1).

6. Barbe Angiboust (voir p. 14) est revenue de Brienne.

L. 548

1. Madame des Essarts, dès 1652, s'occupe en France, des affaires de la Reine de Pologne.

2. Monsieur Ozenne, prêtre de la Mission, né le 15 avril 1613. Il est arrivé en août 1653 en Pologne. Sa mort survient le 14 août 1658.

3. Les trois premières sœurs sont parties le 7 septembre 1652.

à Monsieur l'abbé de Vaux

4 septembre (1654).

Monsieur,

Je vois bien que le besoin de nos Sœurs augmente: un bon ecclésiastique de l'hôpital qui était un des Confesseurs, m'en a écrit. J'espère que Monsieur Vincent leur fera la charité que vous jugez nécessaire. Il a aussi en très singulière recommandation d'envoyer le plus tôt qu'il se pourra, des filles pour servir les pauvres de votre hôpital des Enfermés, qu'il veut que nous préférions à toute autre proposition que l'on nous fait, après deux engagements en quelques lieux considérables, et cela, Monsieur, pour le respect et estime qu'il a pour Monseigneur d'Angers et les raisons que je crois que votre charité lui mande.

J'ai reçu une lettre d'une Sœur Elisabeth (1) qui ne met ni son nom ni le lieu dont elle écrit; mais je crois pourtant que c'est elle à qui je prends la liberté de vous adresser la réponse pourvu qu'elle ait charge d'Assistante ou autre office, car c'est cela qu'elle accuse d'être cause de quelque peine qu'elle reçoit. Ce bon Monsieur dont je vous parle m'a mandé qu'il s'est exempté de les entendre de confession pour maintenir la paix ou meilleure intelligence. Vous pourrez bien, Monsieur, entendre par ce mot ce qu'il veut dire et si quelque chose pressait j'espère que votre charité à son ordinaire y donnerait ordre. Vous savez mieux que personne leurs besoins. Si elles savent que l'on demande des Sœurs pour l'hôpital, cela ne met-il point leur esprit dans le désir d'y être employées. Ce sujet serait assez capable de les inquiéter, cette coutume de changement, tant nécessaire dans la Compagnie en quelques endroits, donne lieu à toutes d'y penser, et je crois, Monsieur, que c'est cela en partie qui émeut la disposition à la légèreté: mais ce nous est un mal en quelque façon nécessaire pour le gouvernement de toutes les choses. Faites-nous la charité de nous aider de vos intercessions auprès de Notre-Seigneur, pour obtenir de sa bonté l'esprit dont nous avons besoin pour sa gloire et me faites l'honneur de me croire toujours en son saint amour, Monsieur, Votre très humble et très obéissante servante.

1. Elisabeth Brocard, voir p. 274.

L. 415

(à ma Sœur Élisabeth Brocard)
à Angers

(4 septembre 1654).

Je vous dirai, ma chère Sœur, que je suis édifiée de l'amour que vous avez pour l'obéissance et le désir de votre salut, et à même temps, un peu étonnée que vous doutiez n'avoir pas le moyen de pratiquer cette belle vertu au lieu auquel vous êtes, et auquel vous avez tant reçu de grâces depuis que Dieu vous a appelée. Vous me marquez, ma chère Sœur, que vous pensez que la charge que l'on vous a donnée en peut être cause. Peut-être est-il vrai, mais en un autre sens que vous ne l'entendez. Permettez-moi, ma chère Sœur, de vous dire que si l'on ne se tient bien sur ses gardes, quand l'on est nouvellement en charge, et que l'on n'ait un grand désir de vertu solide, l'on est en grand danger, comme, par exemple, si votre charge est d'Assistante.

O ma chère Sœur, vous avez besoin de demander la grâce de vous bien tenir dans les bornes, pour ne pas excéder à plus entreprendre que vous ne devez et penser que vous n'êtes non plus exempte d'humiliation et d'obéissance qu'avant que vous eussiez cette charge; au contraire, vous y êtes beaucoup plus obligée pour donner exemple aux autres, et (il) est aussi plus nécessaire de cordialité, soumission et communication sincère avec la Sœur Servante, étant obligée de ne rien conseiller ni ordonner que vous ne sachiez que ce soit ses intentions, principalement au lieu où vous êtes, dont la conduite a toujours été trouvée bonne. Que si quelque ombre vous fait peine, il se faut humilier et (le) supporter comme une Croix bien aimable puisque Notre-Seigneur vous la permet. Ce n'est pas, ma chère Sœur, que si vos peines continuent et que vous nous (en) donniez connaissance, que nous n'essayions de vous donner la satisfaction dont vous aurez besoin. En attendant, je supplie Notre-Seigneur vous donner son Esprit, pour que unies, (vous) agissiez en cela et tout autre chose, purement pour son amour.

L. 402

(aux Sœurs d'Angers)

(septembre 1654).

Mes Très Chère Sœurs,

J'ai appris par Monsieur votre Confesseur de vos chères nouvelles et meilleures santés avec consolation. Je vous prie, mes chères Sœurs, que comme vous les tenez de la main de Dieu, vous les employiez aussi avec plaisir et joie pour son amour dans le service des pauvres. Encouragez-vous l'une l'autre et que les exemples que vous vous donnerez fassent plus que ne pourraient faire les paroles. Faites profit

de toutes les instructions que vous recevrez de la charité du bon Monsieur (de Vaux); pratiquez surtout la sainte cordialité et le mutuel respect les unes envers les autres.

Je vous prie de ne point laisser passer d'occasion sans nous faire savoir de vos nouvelles bien amplement, en attendant lesquelles je vous embrasse toutes et suis en l'amour de Jésus Crucifié, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 451

à ma très chère Sœur Cécile Angiboust
(à Angers)

Ce 9 septembre (1654).

Ma Très Chère Sœur,

Je n'ai le temps que pour vous remercier de la connaissance que vous m'avez donnée de ce dont je me doutais ; mais vous avez oublié le principal point, qui est de me mander* si Madame la mère de cette jeune damoiselle aurait disposition, au cas que sa fille fût mariée à Paris, de venir demeurer quelque année avec sa fille. Je vous prie, si vous le savez, me le mander.

J'ai reçu des nouvelles de ma Sœur Barbe (1), qui se porte à merveille, aussi est-elle dans son bon pays, j'entends en un canton de la Normandie. Elle a toujours soin* de vous, et vous mande* que quelques-uns de vos parents lui ont assuré que vos autres parents se portent bien; elle me mande leur nom, mais je n'ai pas présentement sa lettre. Je vous prie de saluer toutes nos chères Sœurs que je supplie s'animer l'une l'autre à la fidélité à leur sainte vocation. Je crois que vous ne manquez pas de prier pour la conservation de Monsieur Notre Très Honoré Père, pour la perfection de toute la Compagnie. Nos Sœurs de Pologne vous en prient, pour obtenir de la bonté de Dieu la paix dans le royaume, la conservation de la personne du Roi et de la Reine. Pour notre chère France, nous y sommes trop obligées pour vous la recommander. Je supplie Notre-Seigneur exaucer les prières que vous ferez pour le repos de l'Église notre Mère, et suis en son très saint amour, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

P.S.—Je crois que Monsieur Moreau sera porteur de ces lettres: c'est un homme très bon et vertueux, et a travaillé de grand cœur aux affaires de l'hôpital. Si la charité de tous vos Messieurs n'était point comme à Paris, celle de celui-ci seul serait capable de donner bonne estime de tous les autres.

Je salue Mademoiselle de la Franchandière (2).

1. Barbe Angiboust (voir p. 14) vient d'arriver à Bernay.
2. Mlle de la Franchandière, dame de la Charité d'Angers.

L. 81

à Monsieur Vincent

(1654).

Mon Très Honoré Père,

J'ai grand besoin que notre bon Dieu vous donne un peu de temps pour exercer votre charité sur mes besoins. Je vous remercie très humblement du billet que vous avez pris la peine m'envoyer ce matin et de tous vos autres bienfaits. Je crois que le bon frère Pascal vous aura dit que je ne sais point de voie pour donner réponse entre si * et mardi à Monsieur de la Hode (1), et proposé si je n'enverrais sa lettre à Madame la Présidente de Nesmond (2), mais depuis, il m'est venu en pensée, s'il ne serait pas à propos de le laisser disposer entièrement du retour de nos Sœurs (3), croyant que infailliblement, il les renverra dès mardi, ainsi qu'il propose, néanmoins, il y a aussi à craindre qu'il ne le fasse pas sans nouvelles, et même que nos Sœurs ne veuillent pas venir sans ordre. J'attends celui que votre charité me donnera que je suivrai comme étant, Mon Très Honoré Père, Votre très humble et très obéissante fille et servante.

L. 93

à ma très chère Sœur Gillette Joly (1)

Fille de la Charité, servante des Pauvres Malades, à Sedan

(Vers octobre 1654.)

Ma Très Chère Sœur,

Ma Sœur Anne (2) m'a bien consolée des nouvelles qu'elle m'a dites de vous. Je supplie Notre-Seigneur vous continuer ses saintes grâces. Je n'ai pas moins d'envie que vous pouvez avoir, de vous voir en ces quartiers, mais il est raisonnable que ma Sœur Marie (3) ait la préférence et après, vous viendrez. C'est l'attente de la voir bientôt qui me fait ne lui pas écrire. Si elle n'est point partie, vous lui direz que je la salue et que ses amis du quartier de Saint-Germain la souhaitent ici, pour vos affaires communes, car je sais qu'elle a tant d'affection pour vous

L. 81

1. Monsieur de la Hode, chapelain du Château de Chantilly.

2. Madame de Nesmond voir p. 88.

3. Des difficultés financières (voir p. 787) vont nécessiter le renvoi momentané des Filles de la Charité.

L. 93

1. Gillette Joly a été envoyée dès 1642 rejoindre sa sœur Marie à Sedan.

2. Anne Hardemont (voir p. 120) est arrivée à Sedan en septembre.

3. Marie Joly va rentrer à Paris. Elle est à Sedan depuis 13 ans.

qu'elle n'a soin de ses intérêts temporels que pour votre considération. Les vôtres, ma chère Sœur, ne sont, je m'assure, que le soin que vous avez de vous rendre agréable à Dieu. Que vous êtes heureuse puisque cela étant vous êtes assurée que Notre-Seigneur aura toujours grand soin de vous. Je me recommande à vos prières et vous prie de me croire en son très saint Amour, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 438

à ma très chère Sœur Élisabeth (1)
à Angers

(Vers octobre 1654.)

Ma Très Chère Sœur,

Je suis un peu étonnée de voir une troisième lettre de vous sur un même sujet, vous ayant fait deux fois réponse; je doute si vous les aviez reçues parce qu'il me semble que vous auriez eu sujet de demeurer tranquille pour pratiquer quelque temps les avertissements que je vous y marquais: car, ma chère Sœur, il ne faut pas donner créance * à nos premières pensées, ni écouter nos peines et difficultés qui souvent ne sont que de légères tentations et épreuves de notre fidélité. Il faut avoir grand courage pour nous surmonter nous-mêmes; quoique bien souvent ce que nous appelons peine sont plus imaginaires que véritables. Si nous avons envie de plaire à Dieu, le support de nos peines et difficultés en est un grand moyen. Ce n'est pas, ma chère Sœur, que nous ne soyons dans la volonté de vous donner soulagement. Vous devriez avoir confiance entière en Monsieur Ratier (2) quand vous ne pouvez parler à Monsieur l'abbé (3), et vous contenter des avis qu'il vous donne, le reste étant superflu et donne souvent embarras d'esprit, parce que ce n'est pas par l'ordre que Dieu nous a donné que nous voulons chercher des conseils; et ainsi sa bonté n'y donne pas bénédiction. Ce que je vous dis procède plutôt du doute que vous ayez eu quelque avis qui vous ait nui, (que) de la créance * que votre volonté ait en rien changé, car je vous puis assurer, ma chère Sœur, que je serais la plus trompée du monde, ayant toujours eu une grande assurance de vous, qui ne se peut perdre, non plus que le désir que vous me croyiez en l'amour de Notre-Seigneur.

1. Élisabeth Brocard, voir p. 274.

2. Monsieur Ratier, voir p. 84.

3. Monsieur l'Abbé de Vaux, voir p. 23.

à Monsieur Vincent

[Novembre 1654.]

Mon Très Honoré Père.

J'ai toujours cru, depuis la communication de la lettre de la Reine (1) faite à votre charité, qu'il y avait dessein formé de donner une Directrice à nos chères Sœurs, et ma pensée passait plus outre, m'imaginant que il serait jugé nécessaire que pour n'en pas manquer après la mort de cette bonne Damoiselle (2), elle pourrait faire entendre à sa Majesté que trois ou quatre de la sorte seraient nécessaires- que cela ?approcherait fort des établissements de la Charité, étant ses principales officières et nos Sœurs agiraient sous elles.

Si nos deux Sœurs ne sont pas changées d'humeur, je crains que la Sœur Françoise (3) ne soit pas si franche que la Sœur Madeleine (4) et qu'elle n'ait pas tant de fermeté.

Pour celles que nous devons envoyer, je n'en vois point de plus propre que la Sœur Cécile (5), à la réserve qu'étant avec la Sœur Marguerite (6) à Angers, je doute qu'elles ne (ac)cordassent pas ensemble en toutes choses. N'était l'incommodité de ma Sœur Julienne (7), à cause des étourdissements et maux de cœur qu'elle a par toutes les voitures Je crois qu'elle y serait assez propre; je laisse à votre charité à juger de ma Sœur Jeanne Lepintre (8) qui s'accorderait fort aux sentiments de Mademoiselle de Villers.

Je crois que nos Sœurs se porteront facilement à suivre le sentiment de Monsieur Ozenne (9), de ne se mêler que de ce qu'elles auront la conduite, mais la difficulté sera que la bonté et familiarité de la Reine, parlant à nos Sœurs, elle pourra leur ordonner de faire des choses que la Damoiselle, soit pour maintenir son autorité, soit pour d'autres bonnes raisons, leur fera différer; ou, peut-être, les empêchera entièrement et ainsi cela peut émouvoir les contestes et jalousies.

Les rencontres des habits et des lits, témoignent une puissante entreprise, au cas que ma Sœur Marguerite l'ai bien rapporte.

Si les dames s'assemblent demain, je supplie, très humblement,

1. La Reine de Pologne, Louise-Marie de Gonzague.
2. Mademoiselle de Villers, dame d'honneur de la Reine de Pologne, a été chargée de la distribution des aumônes aux pauvres. Louise de Marillac craint que la Reine ne l'établisse Directrice, c'est-à-dire Supérieure des Filles de la Charité en Pologne.
3. Françoise Douelle, voir p. 415.
4. Madeleine Dugeon fille d'un riche commerçant de Paris, arrivée en Pologne le 7 septembre 1652.
5. Cécile Angiboust, voir p. 41.
6. Marguerite Moreau, voir p. 314.
7. Julienne Loret, voir p. 256.
8. Jeanne Lepintre, voir p. 77.
9. Monsieur Ozenne, voir p. 446.

votre charité, me mander*, si dans un petit mémoire que nous avons à faire, nous leur parlerons des fautes des grandes filles trouvées qui étaient en condition. J'aurais aussi grand besoin de vous parler, si vous le trouvez bon, avec deux ou trois de nos Sœurs pour les difficultés qui furent remises à la dernière petite Assemblée, et pour moi en particulier qui demande, pour l'amour de Dieu, à votre charité sa sainte bénédiction, comme la plus indigne fille, Mon Très Honoré Père, et très obligée servante qu'elle est.

L. 294

à ma très chère Sœur Marie Gaudoin (1)
Fille de la Charité
Servante des Pauvres Malades aux Alluets

Ce 8 novembre (1654).

Ma Très Chère Sœur,

Voilà votre sœur que je vous renvoie; je crois qu'elle sera mieux aux champs qu'à la ville; je suis bien fâchée que je ne la peux servir en cette occasion là. Je l'ai envoyée en cette maison pourquoi je l'avais fait venir, mais il ne la trouve pas propre comme aussi il n'y a guère d'apparence qu'elle peut être propre. Je crois qu'à Paris elle serait un pilier d'Hôtel-Dieu, infirme comme elle est. Je ne vous écrivis point par notre sœur, parce que j'espérais qu'elle vous dirait amplement de nos nouvelles. Je crois, mes chères Sœurs, que vous conserverez longtemps le souvenir de la Mission (2), cela est fort nécessaire, principalement quand l'on est hors sa maison et dans le grand tracas; l'esprit se dissipe aisément si nous n'y prenons garde. Je m'imagine que quand une de nos Sœurs retourne que celles qui l'attendent ne manquent pas de lui faire beaucoup de questions, pour se renouveler dans l'esprit d'exactitude de l'observance des Règles. Je supplie Notre-Seigneur vous le donner, et suis en son très saint amour, mes chères Sœurs, Votre très humble et très affectionnée servante.

1. Marie Gaudoin, après son service aux Aullets, est envoyée à Angers en mai 1656, où elle sera nommée Assistante de la petite communauté en 1657. Elle n'y reste pas longtemps. En novembre 1658, elle va à Nantes, et en fin 1659 à Hennebont.
2. Monsieur Tholard donne la Mission de village en village dans la région (Coste XI. 163).

à Monsieur Vincent

Ce lundi, [novembre 1654.]

Mon Très Honoré Père,

La bonne Sœur Marie (1) de Sedan nous quitta après-dinée et sans nous dire adieu; elle a emporté son paquet; je crains qu'elle parte demain pour s'en retourner à Sedan, et peut-être la trouverait-on au coche, si votre charité trouvait bon d'y envoyer. Je crains que, quand nos Sœurs iraient, qu'elles n'eussent pas assez de force pour la retenir. Au moins, Mon Très Honoré Père, je pense qu'il serait nécessaire d'écrire au plus tôt à Sedan, pour donner avis de ce que l'on aura à faire si elle retourne à sa maison (2), car je crains qu'elle aille faire beau fruit et vendre tout ce qu'elle pourra pour faire bonne somme (1).

Voilà une lettre pour ma Sœur Jeanne Christine (3), à ce qu'elle puisse partir sitôt que votre charité lui ordonnera; cela sera bien fâcheux si la Sœur Marie est de retour plus tôt qu'elle.

Monsieur Ménard m'a mandé * que si votre charité lui envoie un carrosse demain à une heure ou environ, qu'il ne manquera pas d'aller où il vous plaira. Je crois qu'il jugera bien mieux du malade s'il le voit au lit que levé, ce qu'il pourrait peut-être faire aux Bons Enfants pourvu que le carrosse et la longueur du chemin ne lui puissent faire de mal.

Si j'avais prévu ce qui est arrivé de la Sœur Marie, je l'aurais pu empêcher la mettant en retraite. Je suis toujours cause de quelque mal, c'était ma résolution pour demain; j'ai bien besoin que votre charité pense à me donner quelque puissant remède pour me tirer de mes endurcissements et m'aider à être effectivement, Mon Très Honoré Père, Votre très humble.

1. Marie Joly à Sedan depuis 1641. Louise de Marillac lui avait demandé de revenir à Paris, elle avait refusé. Elle se vantait de n'obéir que si Monsieur Vincent lui écrivait. Celui-ci envoya l'ordre du retour, lettre qui lui fut remise par Monsieur Jean Martin, supérieur des Prêtres de la Mission à Sedan (Coste V.207).
2. Marie Joly n'est pas repartie jusqu'à Sedan. Prise de remords en chemin, elle est rentrée dès le soir à la Maison-Mère (Coste V.223).
3. Jeanne-Christine Prévost (voir p. 137) envoyée à Sedan.

à ma très chère Sœur Barbe Angiboust,
Fille de la Charité, servante des Pauvres Malades à Bernay

Ce 4 décembre 1654.

Ma Très Chère Sœur,

C'est avec juste sujet si vous vous plaignez de ma longueur à vous témoigner la joie que j'ai ressentie, au retour du bon Monsieur qui nous a dit si amplement des nouvelles de l'établissement de la Charité, et de la manière dont il a plu à Notre-Seigneur conduire le tout. Vous avez eu un peu de nécessité et peut-être en avez-vous encore; en vérité, ma chère Sœur, cet état ne donne-t-il point de consolation à votre cœur, vous associant à celui auquel Notre-Seigneur et sa sainte Mère se sont si souvent trouvés étant sur la terre. Croyez-moi, ma chère Sœur, quand je vois des établissements si splendides, que tout rit au commencement, je crains toujours la suite. Au nom de Dieu, ne précipitez rien, les choses qui se font doucement se font solidement. Le souvenir et la qualité des Filles de la Charité de servantes des pauvres est bien nécessaire pour les tenir en leur devoir.

Je vous prie, ma chère Sœur, d'en parler souvent avec ma Sœur Laurence (1) cela sert à nous faire tenir à notre devoir, à nous faire honorer et respecter toutes les dames, ou femmes qui se sont enrôlées à la charité, les regardant comme personnes qui nous obligent extrêmement de nous souffrir avec elles pour servir les pauvres. Je pense, ma Sœur, que quand il sera question de vous loger à demeure, que vous aurez égard de ne faire choix d'un logement de pauvres filles, et ne pensez jamais, je vous prie, à l'établissement d'un hôpital, ni à loger des malades chez vous, non plus que de prendre des pensionnaires, sans en écrire à Monsieur Vincent; que si l'on vous en parle, n'y donnez point d'approbation de vous-même, laissez faire Dieu, il fera bien connaître ses volontés par la voie de l'obéissance.

Je salue de tout mon cœur ma chère Sœur Laurence, je me donnerai une autre fois la consolation de lui écrire. Assurez-vous toutes deux, mes chères Sœurs, de mon affection et me croyez en l'amour de Jésus Crucifié, Votre très humble Sœur et servante.

1. Laurence Dubois, née le 14 octobre 1623 à Silly-Sainte-Croix, est entrée dans la Compagnie des Filles de la Charité le 6 décembre 1648. Après son Séminaire où elle fait connaissance avec la maladie, elle sert les pauvres dans les paroisses de Paris. Elle est choisie en 1654 pour le nouvel établissement de Bernay. Elle en devient la Sœur Servante en 1657, au départ de Barbe Angiboust. Après 1660, elle ira à la paroisse Saint-Merry, puis à Réveillon où elle meurt le 16 septembre 1685. Sa grande douceur envers les pauvres, sa droiture, sa simplicité ont été relevées par ses compagnes (notice).

- 456 -

L. 420

à Monsieur Vincent

Ce vendredi [décembre 1654.]

Mon Très Honoré Père,

Votre charité ne m'a point ce me semble donné résolution si, envoyant le livre et la lettre à ma Sœur Jeanne Lepintre (1), je lui dirais quelques mots d'avis sur la manière dont l'on doit agir, quand l'on écrit à ses connaissances; c'est ce qui m'a fait lui écrire en cette sorte, et envoyer la lettre à votre charité, afin que si elle juge à propos de l'envoyer ce puisse être demain samedi.

Madame de Chas désire fort, et presse d'avoir réponse; néanmoins notre Sœur Marie (2) a été fidèle et n'y a point été; mais elle a toujours le désir de son retour quoique quelquefois elle tâche de le modérer, et moi d'attendre en paix le temps de ma petite retraite, ayant besoin de vous parler avant que Dieu me fasse cette grâce que je souhaite de tout mon cœur et votre bénédiction que je demande à votre charité comme étant, Mon Très Honoré Père, Votre très humble et très obligée fille .

L. 376

à ma très chère Sœur Cécile (1)
Fille de la Charité,
Servante des Pauvres Malades, à l'Hôtel-Dieu d'Angers

(Décembre 1654).

Ma Très Chère Sœur,

Je loue Dieu de tout mon cœur des grâces qu'il vous a faites et à toutes nos Sœurs en votre retraite. Que vous êtes heureuses d'avoir une si soigneuse conduite et de pouvoir avoir le temps des saints exercices. Je vous assure que nous avons de nos Sœurs à Paris qui ont été plus de deux ans quelques-unes trois, sans la pouvoir faire. Je supplie Notre-Seigneur vous faire la grâce d'être bien reconnaissantes de ses miséricordes. Suivez-bien les avis de Monsieur l'abbé, surtout ceux qu'il vous donne pour votre conduite des confesseurs et pour le discernement de ceux qui sont propres pour vous toutes. Il ne vous faut flatter, voyez-vous ma chère Sœur, il faut que celles à qui Dieu donne charge des autres s'oublent entièrement elles-mêmes pour

L. 420

1. Jeanne Lepintre (voir p. 77) est à Châteaudun.

2. Marie Joly, voir p. 454.

L. 376

1. Cécile Angiboust, voir p. 41.

toutes choses, mais particulièrement pour ce qui regarde le spirituel et les petites satisfactions qui peuvent avancer nos Sœurs à la perfection Il faut penser que celles qui ont des charges doivent être les mulets de la Compagnie. Demandons à Notre-Seigneur cet esprit et pour vous et pour moi, je vous en prie. Je ne puis bien connaître ma Sœur Jeanne-Marie, je vous prie me mander* laquelle c'est, car je crois que vous avez deux Sœurs Jeanne (2).

J'ai un extrême déplaisir que nous ne pouvions encore envoyer deux de nos Sœurs aux Enfermés, mais je le crois comme vous, ma chère Sœur, que pour y bien faire ce ne serait pas trop de trois ou quatre et nous n'en avons pas présentement. Nous avons trois endroits auxquels n'y a qu'une Sœur à chaque, et nous ne pouvons leur donner de secours. Je crois vous avoir mandé que ma Sœur Barbe (3) était à Bernay en Normandie, où elle se porte fort bien. Nous en avons aussi à quinze (lieues) (4) par de là Caen, tout cela pour de pauvres honteux où il y a d'extrêmes besoins pour le spirituel et temporel. Nos Sœurs de Pologne vous saluent; la Reine veut que nous lui en envoyions encore trois au printemps, elle les avait demandées dès l'année passée et je ne sais ce que nous pourrons faire (5). Priez Notre-Seigneur que ce soit sa très sainte volonté, autrement que tout cesse. Je ne puis écrire pour le présent à pas une de nos Sœurs, je vous supplie de les saluer toutes de ma part et les assurer des plus chères et tendres affections de mon cœur en l'amour de Jésus nouvellement né, auquel je suis, ma chère Sœur, Votre très humble et très affectionnée Sœur et servante.

L. 401

à Monsieur l'abbé de Vaux

Ce 27 décembre (1654).

Monsieur,

Si je ne suis aidée de votre charité auprès de Monseigneur d'Angers, j'ai grand sujet de craindre qu'il ne soit mécontent de ce que nous tardons trop à lui donner la satisfaction qu'il désire pour l'hôpital des pauvres Renfermés. Car quoique je ne me sois engagée d'envoyer pour cela de nos Sœurs que au plus tôt que nous pourrions, néanmoins j'ai une peine extrême de tant différer pour des rencontres * que nous ne pouvions prévoir. Obligez-moi, Monsieur, de le bien assurer qu'il

L. 376

2. Jeanne de Chinon (voir p. 156) et Jeanne-Marie Ceintereau. Cette dernière (1620-1690), originaire de Morton dans la Vienne, est dans la Compagnie des Filles de la Charité depuis avril 1645. Arrivée à Angers en novembre 1651, elle y demeure jusqu'en 1667.
3. Barbe Angiboust, voir p. 14.
4. A Sainte-Marie-du-Mont.
5. Louise de Marillac pense, un peu, à envoyer Cécile Angiboust en Pologne (voir p. 452).

n'y a que l'impuissance qui soit cause de ce retardement* et que de bon cœur je voudrais manquer à beaucoup d'autres pour lui rendre les devoirs de mon obéissance.

Nous avons très grande peine depuis les guerres à trouver des filles qui puissent être propres à nos emplois, et plusieurs, après être toutes formées se laissent porter à leur intérêt et pour avoir plus de liberté se retirent de la Compagnie. Cela nous a mis depuis quelques années dans le besoin; avec l'augmentation des nécessités de la Compagnie, qui a fait renouveler le souvenir à plusieurs personnes à qui l'on s'était engagé dès y a très longtemps. Je vous puis dire, Monsieur, que présentement, il n'y a pas à la maison plus de trois des Anciennes pour aider à en former d'autres, et que tout le reste est de nouvelles ou très infirmes. Nous en avons mis deux en terre depuis peu. Jugez, Monsieur, ce que nous pouvons faire, et me permettez de remercier très humblement votre charité de la continuation de ses exercices, vers le besoin de nos Sœurs.

Il me semble qu'il serait bien nécessaire que notre Sœur Cécile (1) oubliât ses satisfactions pour en donner le plus qu'elle pourrait à nos Sœurs. Au sujet de leur Confesseur je crois, Monsieur, qu'elle vous laisse la disposition entière pour le choix que votre charité en fait, qui a assez de bonté pour écouter ses raisons, si elle avait lieu de vous en dire. Ce qui me fait vous parler de la sorte, Monsieur, c'est que je crois que la petite mésintelligence de notre Sœur Elisabeth (2) venait de là. Il me semble, néanmoins que depuis leur retraite la peine de l'une et de l'autre est diminuée à quoi Monsieur Ratier n'a pas peu aidé. Je supplie Notre-Seigneur être à jamais notre reconnaissance, et suis en son très saint amour, Monsieur, Votre très humble et très obéissante servante.

L. 423

à ma très chère Sœur Julienne Loret,
Fille de la Charité, servante des pauvres à Fontenay-aux-Roses

(29 décembre 1654).

Ma Très Chère Sœur,

Je ne reçus votre lettre que hier, 28 de décembre; je suis bien fâchée que je ne l'avais reçue plus tôt, je vous aurais envoyé de l'argent, parce que je ne juge pas à propos d'en faire demander à Monsieur Béguin, pour si peu de temps que vous devez avoir Madame sa sœur. Je vous prie d'envoyer notre Sœur Marie pour avoir son

L. 401

1. Cécile Angiboust la Sœur Servante, voir p. 41.
2. Elisabeth Brocard, l'assistante, voir p. 274.

- 459 -

besoin, et elle vous en portera. Vous avez eu raison de ne pas laisser votre bonne femme à la conduite seule de notre Sœur, je m'attends que sitôt qu'elle sera partie que vous nous viendrez voir. Je vous en prie et de me croire en l'amour de Notre-Seigneur, ma chère Sœur Votre très humble sœur et servante.

P.S.—Encore que le temps soit passé, nous ne laisserons pas de faire, près de Notre-Seigneur, ce que vous désirez, dont je loue Dieu de tout mon cœur.

1655

- 18 janvier: *Approbation de la Compagnie des Filles de la Charité par le Cardinal de Retz, archevêque de Paris. Le Supérieur Général des Prêtres de la Mission est reconnu comme le Supérieur des Filles de la Charité.*

- 8 août: *Acte d'établissement de la Compagnie, signé par les 40 Sœurs présentes. Première élection des Officières.*

- *Début des Conférences sur l'explication des Règles communes.* - septembre: *Visite de Monsieur Portail à Brienne, Sedan, Montmirail, Nanteuil.*

- novembre: *Visite de Monsieur Berthe à Angers et Nantes.*

L. 422

à ma très chère Sœur Anne Hardemont (1),
Fille de la Charité, servante des Pauvres Malades à la Roche-Guyon

Ce 7 janvier 1655.

Ma Très Chère Sœur,

Il serait bien possible qu'une grande lettre que je vous ai écrite il y a plus d'un mois, et qui avait été envoyée à l'Hôtel de Liancourt serait perdue; et par laquelle je vous mandais* entre autre chose de nous renvoyer ma Sœur Claude, puisque vous ne la jugiez pas propre en ce lieu-là; je vous prie que ce soit le plus tôt que vous pourrez, et pourtant ne vous chargez pas de trop d'ouvrage, je sais que Madame (2)

L. 422

1. Anne Hardemont, revenue de Sedan, est maintenant à la Roche-Guyon. Son caractère assez difficile nécessite, sans doute, ses nombreux changements.
2. Madame de Liancourt à son Hôtel à la Roche-Guyon.

a tant de bonté qu'elle voudra bien que vous preniez une femme pour vous aider à cuire et faire la lessive. Cette bonne femme qui est venue de la Roche-Guyon m'a bien consolée parce qu'elle m'a dit les grâces que Dieu vous fait; il en soit béni à jamais ! Je vous supplie, ma Sœur, au nom de Dieu, de ne vous point efforcer et vous contenter du nécessaire. Je vous crois bien toujours dans la souffrance, mais l'usage que vous en faites par la grâce de Dieu, et l'espérance de votre récompense m'est à grande consolation, et vous doit donner un continuel encouragement.

Je ne sais si je vous ai mandé le décès de ma Sœur Marguerite, qui était à Saint-Gervais, et que notre Sœur Claude Chantereau (3), avec une autre, sont allées en Basse-Normandie, sur les terres de Madame la Duchesse de Ventadour (4). Je vous recommande l'une et l'autre en vos prières et vous supplie de me croire en l'amour de Notre-Seigneur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 421

à ma Sœur Barbe Angiboust,
Fille de la Charité, servante des Pauvres Malades à Bernay

(Janvier 1655).

Ma Très Chère Sœur,

J'ai reçu deux de vos lettres ce me semble; j'apprends par celle que vous mandez * à Madame Le Comte que Dieu donne beaucoup de bénédiction à l'établissement de la Charité, dont il soit béni à jamais ! Mandez-moi je vous prie comme va votre santé et celle de ma Sœur (1), et si vous avez beaucoup d'écolières et de malades, et si vous avez beaucoup d'assistance des grandes filles à la lecture * des fêtes. J'aurais grand regret si votre lin était perdu, car nous n'en avons point vu. Vous nous faites perdre l'espérance de ne plus voir de votre beau fil, puisque ces jours si courts à sortir ne vous permettent pas seulement de filer.

Il est vrai que j'aurais eu une grande consolation que nos Sœurs

L. 422

3. Claude Chantereau partie avec Élisabeth Jousteau à Sainte-Marie-du-Mont, voir page suivante.

4. Madame de Ventadour, voir p. 304.

L. 421

1. Laurence Dubois, voir p. 455.

Claude Chantereau (2) et ma Sœur Élisabeth (3) d'Angers eussent pu vous voir en passant, mais cela ne se pouvait, elles sont à quinze ou seize lieues de Caen, sur les terres de Madame de Ventadour (4), qui m'a fait l'honneur me mander leur arrivée, en bonne santé, Dieu merci. Je crois vous avoir mandé, ma chère Sœur, le décès de notre Sœur Marguerite qui était à Saint-Gervais, où elle a été longtemps en langueur.

Voilà, mes chères Sœurs, vos étrennes qui ont eu la bénédiction de Monsieur Notre Très Honoré Père, le jour de Sainte-Geneviève, que sa charité nous fit conférence sur la nécessité des mortifications des sens et des passions. Toutes nos Sœurs vous saluent et souhaitent la bonne année, particulièrement ma Sœur Marie Joly (5), de Sedan, (ici) depuis deux mois, et la grande Sœur Claudine, de Châlons aussi, après le peu de nos Sœurs anciennes qui sont à la maison. La lecture du soir commence, je supplie Notre-Seigneur, vous la donner, et suis en son très saint amour, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

P.S.— Je n'ai point encore eu de réponse pour ma Sœur (Laurence).

L. 425

à ma Sœur Laurence (1)
fille de la Charité, servante des pauvres malades à Bernay

19 février (1655).

Ma Très Chère Sœur,

Je vous remercie de m'avoir donné de vos nouvelles; mandez-moi si c'est de votre écriture, car si ce n'en était pas il ne faudrait pas emprunter d'autre main que celle de ma Sœur Barbe (2), qui vous la prêterait très volontiers; mais il me semble que vous commenciez à écrire ? Pour peu que ce soit, si vous aviez quelque secret à me mander * écrivez-le vous-même, et encore que vous ne soyez pas

L. 421

2. Claude Chantereau est arrivée à Angers à la fin de l'année 1648 Elle en serait repartie en 1652. Elle est envoyée en décembre 1654 pour la nouvelle implantation à Sainte-Marie-du-Mont. Après une longue maladie, elle meurt à la fin de l'année 1656.
3. Élisabeth Jousteau, originaire d'Angers, était à Saint-Jacques-du-Haut-Pas en 1652. Elle est arrivée à Sainte-Marie-du-Mont avec Claude Chantereau en décembre 1654.
4. Madame de Ventadour voir p. 304.
5. Conférence du 3 janvier 1655 (Coste X.54). Marie Joly, voir p. 48.

L. 425

1. Laurence Dubois, voir p. 455.
2. Barbe Angiboust, voir p. 14.

obligée à montrer votre lettre, néanmoins par cordialité vous lui devez dire que vous nous allez écrire. Ne craignez pas, elle ne demandera pas ce que vous nous voulez mander ni elle n'y regardera pas, car elle sait bien qu'elle offenserait Dieu.

Je vous vois toutes deux ce me semble dans une grande paix, et dans le désir de vous exciter l'une l'autre à l'union et cordialité qui consiste à se communiquer l'une à l'autre, s'entredisant ce que vous avez fait étant séparées; se disant aussi l'une à l'autre où vous allez quand vous sortez; l'une par obligation de soumission, et l'autre par obligation de support et de complaisance. Tout ainsi que dans vos petits exercices: si l'une est triste, qu'elle se surmonte pour se recréer avec sa sœur, et que celle qui est joyeuse se modère pour s'accommoder à l'humeur de l'autre pour, petit à petit, la tirer de sa mélancolie et pour l'amour de Notre-Seigneur tout cela, et afin que vous n'écoutez pas la tentation qui vous pourrait donner le désir d'aller ailleurs chercher satisfaction et à décharger son pauvre cœur, ce qui serait une ruine totale de la sainte amitié que deux Sœurs doivent avoir ensemble dont je supplie Notre-Seigneur vous préserver par son saint amour auquel je suis, ma chère Sœur, votre très humble Sœur et servante.

L. 404

à ma très chère Sœur Julienne (Loret)

filles de la Charité, servante des pauvres malades à Fontenay-aux-Roses

(Vers 1655.)

Ma Très Chère Sœur,

Je pense que vous ne devez point faire de difficulté laisser aller cette bonne dame, quoique j'aie regret de perdre cette occasion pour nos Sœurs d'exercer une telle charité. Mais, ma chère Sœur, je pense qu'il faut offrir le reste de l'argent si l'on vous a avancé le quartier. Je vous enverrai une Sœur le plus tôt que je pourrai, en attendant je vous prie, ma chère Sœur, ne vous point ennuyer. Nos Sœurs sortent demain de retraite, cela nous donnera moyen de vous envoyer du secours, s'il plaît à Dieu, en l'amour duquel je suis, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

P.S. — Ma chère Sœur, vous voulez bien que je vous dise que votre lettre ne sent point les pauvres, mais une odeur qui n'est pas permise aux Filles de la Charité.

à Monsieur Vincent

Mars [1655].

Mon Très Honoré Père,

Permettez-moi vous demander des nouvelles de votre disposition au vrai, et vous supplier prendre la peine me dire ce que je dois mander* pour réponse à ces deux messieurs de Nantes sur les lettres que je baillai * hier à Monsieur Portail pour vous les communiquer au sujet de ma Sœur Henriette (1).

Je ne sais aussi si votre indisposition vous a permis de voir la lettre de Monsieur de la Hode (2), l'état de la maison et des officiers de Chantilly. Savoir si l'on fera ce que Monsieur de la Hode demande qui est de faire voir cet état à la Reine, au cas que celui que l'on devait faire ne fût fait et signé; et lui envoyer sa lettre qui s'adresse à sa Majesté, il semble que tout cela presse un peu, sans vous incommoder néanmoins, mais pour l'amour de Dieu, votre bénédiction à votre pauvre fille et indigne servante.

P.S.—Madame la Comtesse de Brienne (3) me vient de dire de vous avertir que Monsieur de Francière (4) est dangereusement malade d'hydropisie du poumon, qui le presse fort pour savoir ce qu'il y croit à faire à ce que l'administration de l'Hôtel-Dieu Saint-Denis soit mis en bonnes mains, crainte qu'il ne tombe en bénéfice; le malade lui a dit qu'il faudrait le remettre aux Pères Réformés (5). Il me vient en l'esprit que cela pourrait un jour échoir à quelque religieuse de leur ordre; j'entends le service des pauvres malades.

Ne jugez-vous point à propos, Mon Très Honoré Père, que j'allasse voir ce bon Monsieur. Je crois que je lui ferais plaisir.

1. Henriette Gesseume, voir p. 87.

2. Monsieur de la Hode, chapelain du château de Chantilly.

3. Madame de Brienne, voir p. 94.

4. Monsieur de Francière administrateur de l'Hôtel-Dieu de Saint-Denis.

5. Les Pères Augustins Réformés ont déjà pris en charge l'hôpital d'Angers (voir p. 61).

(à ma Sœur Anne Hardemont à la Roche-Guyon) (1)

(1655).

Ma Très Chère Sœur,

Je me doute que vous n'avez (pas) lu deux fois la lettre que je vous écrivis par la main de ma Sœur Mathurine (2), étant empêchée par quelque infirmité de vous écrire de ma main. Je m'assure que vous n'y auriez point trouvé de sujet de mécontentement et que vous y auriez bien entendu que ce que je vous proposais, de la part de Monsieur Vincent, de venir ou demeurer, n'était pas pour vous soupçonner d'aucune disposition à ne pas aimer l'obéissance, mais vous exposer simplement que vous pouviez en liberté et assurance demeurer là, si vos indispositions ne vous obligeaient à revenir, ce que vous pouviez faire dans la même liberté si votre retour était nécessaire à votre santé (3). Je vous dis encore la même chose, ma chère Sœur, à condition que si vous pouvez demeurer que vous ne travaillerez point avec excès- que vous vous ferez soulager par nos Sœurs. Il faut, ma chère Sœur, recevoir de grand cœur les impuissances d'agir quand il plaît à Dieu qu'elles nous arrivent; nous en servir pour nous élever au-dessus des choses de la terre et nous faire penser que Notre-Seigneur veut qu'après avoir travaillé pour le prochain, il faut que nous songions à nous préparer pour le Ciel qui est notre patrie bienheureuse. Je crois, ma chère Sœur, que ces pensées vous viennent souvent en l'esprit.

Je vous prie de saluer très humblement de ma part le R.P. Martial, et d'assurer nos chères Sœurs avec vous de mon affection et service.

Nous vous avons envoyé six livres de sirop de fleurs de pêcher. Je crois que vous n'avez plus avec vous la bonne fille de Buret. Que si vous ne vous en pouviez défaire, je pense qu'il serait bien à propos que vous en écrivissiez à Madame la Duchesse de Liancourt (4). Toutes nos Sœurs vous saluent de tout leur cœur; et moi de tout mon cœur je vous assure que je suis autant ou plus que j'aie jamais été en l'amour de Notre-Seigneur, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur.

1. Lettre recopiée dans le Cahier Marguerite Chétif, série Anne Hardemont.
2. Mathurine Guérin, voir p. 323.
3. Anne Hardemont a été blessée à Châlons.
4. Madame de Liancourt, voir p. 11.

à Monsieur Vincent

Ce dimanche, 4 avril 1655 (1).

J'oubliai hier, Mon Très Honoré Père, à vous dire que Madame des Essarts (2) recommandait à vos prières, et à celles des Messieurs de votre Compagnie, son père qui est malade d'âge de 79 ans. Elle en a grande appréhension, l'aimant tendrement- elle me dit aussi que, si ce mal ne continue pas, qu'elle pourra partir dans douze ou quinze jours pour aller à Bourbon; qu'elle a ordre de bailler * tout ce qu'il faut pour le voyage (3), sans dire quoi. Je ne sais si elle veut être assurée, avant le dire, des personnes qui doivent aller, et dit que, quand bien elle serait partie, que Monsieur Levêque, employé pour cela, baillerait tout ce qu'il faut. Il me semble, Mon Très Honoré Père qu'il serait bien nécessaire qu'elle spécifiât ce qu'il devra bailler; si vous ou quelqu'un de votre part la voyait, elle le dirait peut-être. Elle m'a témoigné désirer de venir voir celles de nos Sœurs qui y doivent aller quand elle saura qu'elles seront céans*. Je ne sais si il sera à propos de l'en avertir plutôt que de les envoyer chez elle.

Il est demain notre grande fête, en laquelle nous devons être reconnaissantes de la grâce que Dieu a faite en ce jour-là aux cinq premières (4) que sa bonté a voulu lui être toutes dédiées pour l'emploi de la petite Compagnie, dont l'une (5) est au Ciel si Notre-Seigneur lui a fait miséricorde.

Nous avons trois de nos Sœurs, savoir : Marguerite Chétif (6) Madeleine Raportebled (7) et ma Sœur Philippe (8), qui désirent et ont demandé à faire la même offrande, pour les deux ou trois renouvellements au bout de leur année, les deux premières le demandent pour toute leur vie, et je crois que Monsieur Portail vous l'a proposé, mais à cause que je crains y avoir contribué, j'ai pensé, Mon Très Honoré Père, devoir en avertir votre charité pour savoir votre intention, et leur aider à s'y disposer, ayant aussi l'intention de me joindre à elles et quelques autres de nos Sœurs qui ont ce bonheur. Que si vous avez déjà dit la sainte Messe en bas depuis votre maladie, et que vous l'y deviez dire, vous ne doutez point, Mon Très Honoré Père, que nous espèrerions que notre offrande serait plus agréable à Dieu lui étant faite

1. En 1655, la fête de l'Annonciation était reportée au lundi de Quasimodo.

2. Madame des Essarts, voir p. 446.

3. Le départ de trois Filles de la Charité en Pologne (Coste V.407).

4. Voir p. 65.

5. Elisabeth Turgis, voir p. 18.

6. Marguerite Chétif, voir p. 347.

7. Madeleine Raportebled était à la paroisse Saint-Sulpice en 1652. Choisie pour la Pologne, elle ne peut s'y rendre à cause de la guerre. Elle est alors envoyée à Saint-Denis. le Conseil de février 1656 la désigne pour Nantes (Coste XIII.708).

8. Philippe Bailly, voir p. 383.

d'un cœur paternel qui suppléerait aux défauts de ses pauvres filles et petites servantes, Louise de Marillac et les autres qui demandent pour l'amour de Dieu votre bénédiction.

P.S.—Madame de Traversay (9) vous doit venir trouver sur les 3 ou 4 heures pour vous parler, je crois, de ce qu'elle aura résolu faire pour notre Sœur. Elle ne parut pas la dernière fois s'y affectionner, mais je crois qu'elle n'y voyait pas tant de facilité qu'elle s'était propose.

L. 424

(à ma Sœur Barbe Angiboust à Bernay)

(Vers mai 1655.)

Ma Très Chère Sœur,

J'ai voulu parler à Madame (1) de ce que vous m'aviez mandé; elle me ferma la bouche pour me dire des plaintes que l'on lui avait écrites, que j'ai entendues comme il fallait, pensant bien que cela venait de quelques envieux, ou plutôt de personnes intéressées pensant que tous leur ressemblent; mais pourtant, ma chère Sœur, nous sommes obligées de contenter tout le monde et de faire avec patience l'œuvre de Dieu, faisant les choses sans empressement; notre vocation de servantes des pauvres nous avertit de la douceur, humilité et support que nous devons avoir pour autrui; que nous devons respect et honneur à tout le monde: aux pauvres, parce qu'ils sont membres de Jésus-Christ et nos maîtres; et aux riches afin que ils nous donnent moyen de faire du bien aux pauvres.

Monsieur Vincent a une joie toute particulière quand il entend de vos nouvelles, il est d'avis que vous rendiez vos pensionnaires et dit que ce n'est pas le fait des Filles de la Charité d'en avoir. En effet, il avait été résolu en un Conseil, que l'on tint sur plusieurs questions, qu'elles n'en prendraient point, et cela pour de bonnes raisons.

L. 430

9. Madame de Traversay, voir p. 63.

L. 424

1. Madame le Comte, dame de la Charité de Bernay.

à mes très chères Sœurs Barbe (1) et Laurence (2)
filles de la Charité, servantes des pauvres malades à Bernay

Ce 9 mai (1655).

Mes Très Chères Sœurs,

Il est vrai qu'il y a longtemps que je ne me suis donné la consolation de vous écrire et que depuis j'ai reçu deux lettres de votre part. Pour réponse à la première, je vous dirai que j'ai reçu il y a environ quinze (jours) le petit paquet dont vous étiez en peine, que Mademoiselle de Croissy (3) prit la peine de nous apporter elle-même, dont nous vous remercions très affectueusement. Votre bon cœur fait toujours paraître son affection, et quoiqu'obligé de vous suivre, il veut nous donner témoignage qu'il demeure avec nous; je le prie de s'assurer de pareille affection des nôtres, quoique les effets ne vous paraissent pas assez souvent.

Vous ne me faites point de part, ma Sœur Barbe, de la visite que vous avez eue; je vous prie d'écrire ce que vous en avez appris à ma Sœur Cécile (4), laquelle se porte bien, grâces à Dieu, comme font toutes nos Sœurs, tant de la maison que d'ailleurs, n'en sachant aucune de malades, par la grâce de Dieu.

Je ne manque pas de donner de vos nouvelles à Monsieur Vincent à Monsieur Portail qui les reçoivent avec joie et témoignage de reconnaissance. Je ne sais si Madame le Comte vous a envoyé du sirop, parce qu'elle était aux champs lorsque j'ai envoyé. Je n'entends point bien ce que vous me mandez * du peuple de Bernay pour la charité; serait-il possible qu'il n'en aimât point l'établissement ? Oh ! mes très chères Sœurs, que je souhaite que vous y soyez aimées, cela étant tout à fait nécessaire pour faire du bien aux lieux où sa divine Providence vous appelle. Que cela est fâcheux quand il faut plaider* quelqu'un ! Au nom de Dieu, n'y contribuez pas, et ne faites paraître vous-même autre chose que de servir les pauvres et vos écolières. Je crois que votre charité se porte toujours au soulagement du peuple et que vous ne faites pas paraître à Monsieur de Bernay leurs plaintes et murmures, cela ne servant qu'à aigrir comme vous savez; d'ailleurs vous ferez plus, par une parole douce, que tous les Seigneurs et Officiers par menaces: ce n'est pas que je sache que l'on en use de la sorte. Nous avons su des nouvelles des parents de la Sœur Laurence, de qui je me plains de ne me point écrire, il ne faut que trois ou quatre lignes pour

1. Barbe Angiboust, voir p. 14.

2. Laurence Dubois, voir p. 455.

3. Mademoiselle de Croissy, alliée à la famille Hennequin, dont l'un des membres, René, a épousé une tante de Louise de Marillac.

4. Cécile Angiboust, voir p. 41.

me contenter, et cela suffit pour s'accoutumer à écrire. Ne soyez donc point paresseuse, je vous prie, et me croyez en l'amour de Notre-Seigneur, mes chères Sœurs, Votre très humble et affectionnée Sœur et servante.

L. 437

à Monsieur Vincent

[1655].

La fille de la Roche-Guyon, que ma Sœur Hardemont (1) a amenée avec elle, nous presse pour s'en aller, disant qu'elle ne se saurait accoutumer à notre manière de vie. Je vous supplie, Mon Très Honoré Père, prendre la peine nous mander si nous la laisserons aller. J'ai sujet de craindre que je lui aie aidé, car elle disait ces jours-ci que je ne lui faisais pas bonne mine- il est vrai que j'ai témoigné à ma Sœur Anne qu'il eut été plus à propos d'attendre qu'elle en eût parlé à votre charité. Tout cela ne m'oblige-t-il point à la faire différer. J'attends, Mon Très Honoré Père, votre ordre pour y obéir, quoique infidèle en ses pratiques qui est ce qui me fait tant faire de fautes dont je vous demande très humblement pardon, et votre bénédiction pour de nouvelles forces, s'il plaît à votre charité.

L. 434

à ma très chère Sœur Barbe Angiboust
fille de la Charité, servante des pauvres malades à Bernay

21 mai (1655).

Ma Très Chère Sœur,

Je ne sais si je vous ai mandé* que Mademoiselle de Croissy (1) nous avait apporté elle-même le petit paquet, que vous nous aviez mandé nous avoir envoyé, longtemps après.

J'ai su de Monsieur Notre Très Honoré Père que vous preniez bien garde aux bonnes filles qui se présentent pour bien connaître si leur désir de venir est purement pour servir Dieu, et non pour venir voir Paris, si leur intention est d'y vivre et d'y mourir; si elles sont résolues de s'en retourner au cas qu'elles ne soient propres à la Compagnie, car vous savez, ma chère Sœur, le danger qu'il y a pour les filles qui

L. 437

1. Anne Hardemont vient de rentrer de La Roche-Guyon (voir p. 120).

L. 434

1. Mademoiselle de Croissy, voir p. 467.

demeurent à Paris. Que si vous les avez bien éprouvées et que vous les jugiez propres, elles seront les bienvenues. Je vous ai fait réponse bien amplement sur votre dernière. Je prie ma Sœur Laurence (2) me mander de ses nouvelles; j'en ai eu de ses parents qui se portent bien Dieu merci. Je vous prie de continuer de prier Dieu pour l'élection des Sœurs à envoyer en Pologne.

Toutes nos Sœurs vous saluent de grande affection, et moi je suis de tout mon cœur à toutes deux, mes très chères Sœurs, Votre très humble Sœur et servante.

L. 436

à ma très chère Sœur Barbe Angiboust,
Fille de la Charité, servante des Pauvres Malades à Bernay

30 mai (1655).

Ma Très Chère Sœur,

Voici la troisième ou quatrième fois que je vous écris depuis le Carême; je vous ai mandé* réponse à vos lettres et si vous aviez eu du sirop que vous demandiez à Madame Le Comte à cause qu'elle n'était pas à Paris quand je lui envoyai votre lettre. Je vous faisais un peu de reproche que vous ne me mandiez point que vous aviez reçu visites de votre neveu; je vous mandais aussi que Monsieur Vincent croyait que vous vous seriez bien informée des filles qui désirent venir en notre Compagnie, et éprouver leur vocation, que si vous n'y trouviez point à redire et que vous leur ayez proposé que si elles ne sont propres elles s'en retourneront, sans espérance de demeurer à Paris; qu'elles aient de quoi venir et s'en retourner, car vous savez ma chère Sœur, le danger qu'il y a à Paris pour les filles. Je me plaignais aussi de ma Sœur Laurence ' , de ce qu'elle ne m'écrivit point.

Monsieur Portail vous écrira et vous donnera toute réponse de ce que vous désirez. Je supplie Notre-Seigneur donner bénédiction à vos emplois, et suis en son très saint amour, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

P.S. — J'oubliais de vous dire que Mademoiselle de Croissy (2) a apporté, après Pâques, assez longtemps, le petit paquet dont nous vous remercions de tout cœur. Ma Sœur Cécile (3) se porte fort bien, Dieu

L. 434

2. Laurence Dubois, voir p. 455.

L. 436

1. Laurence Dubois, voir p. 455.

2. Mademoiselle de Croissy, voir p. 467.

3. Cécile Angiboust, voir p. 41.

- 470 -

merci, mais, nous avons eu nouvelle de notre Sœur Marguerite (4), de Pologne, qui était extrêmement malade, je la recommande à vos prières .

Ma Sœur Anne Hardemont (5) vous prie de vous souvenir de lui renvoyer le papier que vous avez à elle, et si le titre est renchéri. Nous avons ici ma Sœur Marie Joly (6) dangereusement malade, je la recommande à vos prières.

L. 520 bis

(à ma Sœur Barbe Angiboust à Bernay) (1)

(vers 1655).

Je crois, ma chère Sœur, que vous avez bien averti ces bonnes deux filles de toutes les choses à faire et à souffrir en la Compagnie la pureté d'intention qu'il faut avoir pour y entrer et y persévérer, et reconnu si elles n'ont aucune infirmité de corps ni de naissance et qu'elles n'aient ni père, ni mère qui aient besoin d'elles. Tout cela étant, vous pourrez les envoyer, et faire différer la troisième.

L. 440

à ma très chère Sœur Barbe Angiboust,
Fille de la Charité, servante des Pauvres Malades à Bernay

Ce 23 juin (1655).

Ma Très Chère Sœur,

Je croyais que vous ne receviez point mes lettres, et pour cela je vous ai mandé * deux fois ce que je pensais de votre neveu, à cause qu'il était venu céans* pour savoir où vous étiez, et me dit qu'il vous allait voir. Je suis en peine de la santé de ma Sœur (1), je vous prie lui dire, et que je la prie de me mander elle-même de ses nouvelles, autrement je la croirai bien malade. Je crois que vous avez reçu les lettres de Monsieur Portail, et que vous aurez appris les nouvelles que

L. 436

4. Marguerite Moreau, voir p. 314.

5. Anne Hardemont vient de rentrer de la Roche-Guyon, voir p. 120.

6. Marie Joly, voir p. 48.

L. 520 bis

1. La copie de cette lettre est dans le cahier de Marguerite Chétif, série Barbe Angiboust.

L. 440

1. Laurence Dubois, voir p. 455.

je vous pourrais mander, non pas qu'il soit rien arrivé Dieu merci d'extraordinaire. Madame le Comte m'a fait dire qu'elle ne pouvait envoyer de sirop de nénéphar, que Madame de Brou (2) ne veut pas tout donner, qu'elle ne pourrait avoir que la moitié, autant d'argent que les deniers que vous lui aviez envoyés valent, si vous voulez qu'elle les mette. A ce mot est arrivé la bonne fille (3) que vous nous avez envoyée très heureusement, sans aucune mauvaise rencontre, dont je loue Dieu et le supplie lui faire la grâce d'essuyer ses larmes et de persévérer.

Nous vous remercions de tout notre cœur du beau et bon fil que vous nous avez envoyé; vous saviez bien que nous n'en avons guère. Je loue Dieu que notre Sœur soit au retour de sa maladie. Cette bonne fille nous a dit que vous aviez besoin de miel, mais comme vous ne nous en mandez rien, et que vous mandez toutes vos nécessités à Madame le Comte, je n'oserais vous en envoyer. Je vous prie de saluer de toute notre affection ma Sœur Laurence, je vous prie aussi de vous informer du lieu où sont nos Sœurs que Madame la Duchesse (4) emploie pour la Charité, c'est un bourg nommé Sainte-Marie-du-Mont (5), près de Carentan. Je voudrais que vous puissiez écrire l'une à l'autre et en savoir par quelqu'un des nouvelles. Vous me ferez grand plaisir de m'en donner, car je crois qu'elles ne reçoivent point mes lettres et j'en reçois très peu d'elles.

Ma Sœur Elisabeth (6) est toujours dans ses infirmités. Le voyage de nos Sœurs de Pologne est retardé à cause des guerres, mais je crois que nous aurons bientôt de nos Sœurs aux petites Maisons, pour gouverner les Insensés, et ces pauvres femmes malades, en ce qui se pourra. Je vous prie, mes chères Sœurs, de bien recommander à Notre-Seigneur toute la Compagnie à ce que chacune en particulier fasse bien son devoir pour mourir à elle-même et vivre en la pureté de l'amour de Jésus, auquel je suis, mes chères Sœurs, Votre très humble sœur et servante.

P.S.—La fête de demain (8) me fait souvenir de la douceur que le Fils de Dieu nous a tant recommandée sur terre; je crois que c'était pour nous enseigner que c'est un moyen pour gagner tout le monde et que le contraire est un sujet pour nous faire tout perdre, même ce que nous aurions déjà gagné. Je vous prie, mes chères Sœurs, de

2. Madame de Brou, dame de la Charité de Paris.

3. Marie Papillon, postulante venant de Bernay. Vers la fin de l'année 1656 elle est envoyée à Sainte-Marie-du-Mont. En janvier 1658 malade, elle rentre à Paris. En août de la même année, elle est envoyée à Metz.

4. La duchesse de Ventadour, voir p. 304.

5. Les deux premières Filles de la Charité sont arrivées à Sainte-Marie-du-Mont en fin 1654.

6. Elisabeth Jousteau, voir p. 461.

7. Les Filles de la Charité vont prendre en charge l'hospice des Insensés de Paris, appelé les Petites Maisons, car il comprenait plusieurs maisons.

8. Fête de Saint-Jean-Baptiste.

- 472 -

demander pour moi à Notre-Seigneur cette grande vertu. Cette lettre est commencée dès le jour que notre Sœur arriva, qui fut lundi au soir.

L. 442

à Monsieur l'abbé de Vaux

Ce 17 juillet 1655.

Monsieur,

Notre Sœur Élisabeth (1) m'a encore écrit sur le sujet dont je vous ai parlé, et ma Sœur Cécile (2) aussi, auxquelles j'ai mandé * que votre charité leur ordonnerait ce qu'elles auraient à faire, selon la prière que Monsieur Vincent vous en avait faite, j'ai cru, Monsieur, que c'était assez pour les satisfaire en leurs besoins. Je suis fort en peine du sujet qui a retardé le retour de notre dite Sœur Elisabeth. Monsieur Mercier (3), prenant la peine un de ces jours de nous visiter, me dit le bruit; mais la faiblesse des esprits me fait beaucoup craindre Au nom de Dieu, Monsieur, si votre charité découvre la vérité, je la supplie me faire l'honneur m'en donner avis et de me croire en son très saint amour, Monsieur, Votre très humble et très obéissante servante.

L. 394

(à ma Sœur Cécile Angiboust à Angers)

17 juillet 1655.

Ma Très Chère Sœur,

Le retour de Monsieur (votre Directeur) nous doit suffire pour vous donner de nos nouvelles. Ayez, je vous prie toutes, mes chères Sœurs, grande confiance en ses avis et conseils et lui obéissez très exactement et simplement pour l'amour de Dieu, la Providence duquel vous l'a donné par sa miséricorde pour votre conduite; mais ne croyez pas, mes chères Sœurs, qu'il soit nécessaire pour être conduites de sa charité, que vous lui parliez si souvent, ni mêmes toutes, si non dans vos besoins extraordinaires et lorsqu'il aura un peu de temps à vous donner. C'est l'ordinaire des Compagnies que la Sœur Servante prend tous les avis nécessaires, et puis par sa conduite elle le communique à ses Sœurs; et ainsi l'esprit d'union se nourrit dans les Communautés, la confiance s'y introduit fortement à la gloire de Dieu et sanctification

L. 442

1. Élisabeth Brocard (voir p. 274) éprouve des difficultés dans sa charge d'Assistante.

2. Cécile Angiboust, la Sœur Servante.

3. Monsieur Mercier, confesseur des Sœurs à l'hôpital d'Angers.

des âmes. Sans cela, mes chères Sœurs, le royaume de Jésus-Christ ne saurait être en nous; et avec cela, la paix et son amour nous posséderont entièrement. Que si vous sentiez quelque difficulté de cette manière, défiez-vous de vous-mêmes et croyez que tout le vieil homme n'est pas mort en vous. Oh ! que vous savez mieux que moi mes chères Sœurs, la nécessité que nous avons de nous surmonter ! Je supplie Notre-Seigneur vous en donner souvent la pensée.

Je loue Dieu des bonnes dispositions de votre chère âme et en celles de toutes nos Sœurs, dont j'espère grand avantage pour votre perfection, pourvu que vous soyez fidèle à donner à Notre-Seigneur ce qu'il vous demande. Je crois que vous n'y manquez pas connaissant que toutes les résolutions que vous faites viennent de lui, qui vous donne connaissance de ce que son amour désire de vous.

L. 428

à Monsieur Vincent

Ce mercredi (1655).

Mon Très Honoré Père,

Je ne sais point que nous ayons de Sœurs malades à Saint-Germain, si ce n'est celle qui l'a été il y a fort longtemps, que je crois bien n'avoir pas encore repris entièrement ses forces; je crois que le changement d'air lui fera beaucoup de bien et que celui de céans * lui sera meilleur que pas un autre.

Permettez-moi, Mon Très Honoré Père de vous dire que mon cœur est sensiblement et souvent touché de la pensée que la Compagnie est fort proche de son déclin et que je prévois beaucoup d'inconvénients si votre charité permet ce voyage, pareille chose ayant été refusée à d'autres, pour plusieurs raisons.

Ma Sœur Julienne (1) vous supplie très humblement lui donner réponse sur la proposition qu'elle a faite à votre charité pour une bague qu'une dame fort riche, de son chef, a donnée à l'église sans le su * de son mari, elle est pressée de réponse.

Monsieur l'Obligé a été ce matin s'assurer la place vacante au Nom de Jésus (2). Je n'ai pas trouvé ma Sœur Hardemont (3) éloignée des dispositions à bien recevoir la proposition pour les Petites Maisons, mais je crois qu'il est nécessaire que votre charité nous parle, pour faire connaître le bien qu'il y a à faire, et la manière dont il s'y faut

1. Julienne Loret (voir p. 442) est à Fontenay-aux-Roses.

2. L'hospice du Saint-Nom-de-Jésus, voir p. 412.

3. Anne Hardemont est choisie pour l'hospice des Insensés, les Petites Maisons.

gouverner; nous avons sujet de douter que Monsieur de Saint Roch (4) nous renvoie encore une fois. La très sainte volonté de Dieu soit faite, et que par sa conduite je puisse me dire toujours, Mon Très Honoré Père, Votre très humble et très obéissante servante.

P.S.—Je demande très humblement pardon à votre charité de la liberté que je prends de vous parler si librement, je m'en suis aperçue relisant ma lettre.

L. 444

à Monsieur Vincent

Ce mercredi, [août 1655.]

Mon Très Honoré Père,

Notre Sœur Anne (1) m'a mandé qu'il était trop tard pour aller à Bourbon, et que l'on lui avait dit que les médecins avaient fait cesser les bains; c'est peut-être pour les faire reprendre le mois qui vient, y ayant bien apparence que l'été ne passera pas sans chaleur. Il y a bien d'autres raisons pour faire croire qu'il est encore assez à temps, puisque de notre connaissance il y a trois carrosses disposés pour y

J'avais pensé, Mon Très Honoré Père si il ne serait pas nécessaire, pour la mettre en son tort, quand elle nous reprochera de n'y avoir pas été, si votre charité envoyait l'assurer qu'il fait bon y aller, car je suis bien trompée si elle n'y minute* quelque chose.

Cela presse à cause que la place n'est arrêtée, notre Sœur Marguerite (2) attend votre ordre et moi votre bénédiction pour l'amour de Dieu qui suis, Mon Très Honoré Père, votre très pauvre fille et servante.

L. 428

4. Le curé de la paroisse Saint-Roch avait déjà renvoyé les Filles de la Charité en 1650 (Coste IV. 5).

L. 444

1. Anne Hardemont souffre des suites de la blessure qu'elle a eue à Châlons.

2. Marguerite Chétif (voir p. 347) se prépare à partir en Pologne.

- 475 -

L. 445

à Monsieur Vincent

Ce samedi, [août 1655.]

Mon Très Honoré Père,

Permettez-moi de supplier votre charité qu'il ne soit point parlé de moi en l'élection des Officières (1) ; ce mot de première Assistante fera assez connaître que je suis ce que j'ai été, et n'empêchera pas que je ne sois plus, quand Dieu vous en fera connaître le besoin. Mes raisons sont, il me semble, que je dois toute être dépendante de la conduite de Dieu; que si j'étais nommée par la Compagnie, que cela pourrait tourner en conséquence après moi; et puis je sens je ne sais quelle répugnance à en être agréée. C'est dans la simplicité que votre charité m'a recommandée, que je prends la liberté de vous faire cette très humble prière comme aussi de vous dire encore la répugnance que la plupart de nos Sœurs auront à ce mot de Confrérie tout seul; et comme il est à souhaiter que la Compagnie ne change jamais sa première forme, pour que le service des pauvres soit toujours en cette manière l'exemple de ceux qui ont commencé par Confrérie ne satisferait pas à cause qu'il s'en est formé en religion. Pardonnez, Mon Très Honoré Père, à votre humble fille et obéissante servante.

L. 443

à ma très chère Sœur Cécile, (1)
Fille de la Charité, Hôtel-Dieu d'Angers

(vers août 1655).

Ma Très Chère Sœur,

Monsieur Vincent juge à propos de vous accorder pour cette fois votre retour dans la pensée qu'il est nécessaire. Je le mande à ma Sœur Cécile, c'est pourquoi je vous prie ne point retarder le voyage quand elle vous en avertira. Laissant à votre retour pour vous entretenir davantage, je supplie Notre-Seigneur être votre conduite et suis en son très saint amour, ma chère Sœur, Votre très humble.

P.S.—Pour ma Sœur Elisabeth (2).

L. 445

L'assemblée pour l'élection des Officières va se tenir le 8 août 1655 (Coste

L. 443

1. Cécile Angiboust, voir p. 41

2. Elisabeth Brocard, (voir p. 274) quitte Angers le 20 août 1655.

à mes très chères Sœurs Marguerite, Magdeleine et Françoise
Filles de la Charité, Servantes des Pauvres Malades à Varsovie (1)

Ce 19 août 1655.

Mes Très Chères Sœurs,

Enfin voici le temps que la divine Providence a choisi pour le partement * de nos chères Sœurs (2), que nous laissons partir avec douleur, nous séparant d'elles, et avec joie pour l'assurance que nous avons qu'elles vont faire la volonté de Dieu, et s'unir avec vous pour l'accomplissement de ses saints desseins dans le royaume de Pologne. O mes chères Sœurs qu'ils sont de grande importance ! Je supplie la bonté de Dieu vous la faire connaître, m'assurant que cette connaissance opérera en vous une grande humilité et confusion de vous voir choisies pour tel emploi et vous donnera la volonté de ne vous en point rendre indignes. Et comment ferez-vous pour cela, mes chères Sœurs, et moi avec vous ? C'est qu'il faut que nous fassions entièrement mourir nos passions et inclinations par la mortification de nos sens aussi, que nos cœurs en soient avides pour être remplis d'amour, par la grâce de Dieu, en sorte que sa bonté puisse avoir agréable les sacrifices de vous-mêmes, que vous offrez souvent à Sa Majesté, et les services que vous rendez aux pauvres en la manière que la Reine vous ordonne, soit elle-même ou par la bonne Mademoiselle de Villers (3) ou autre. Si vous étiez assurée que l'on vous parlât de la part de Sa Majesté, ma Sœur Marguerite (4) vous dira en ce sujet tout ce que Notre Très Honoré Père lui aura ordonné.

Mes chères Sœurs, vous m'avez toujours mandé * que vous n'étiez qu'un cœur en vos trois personnes; au nom de la Très Sainte Trinité que vous avez honorée et devez honorer, je vous prie de l'élargir et que nos trois Sœurs entrent dans cette cordiale union, de telle sorte qu'il ne paraisse point les trois premières et trois dernières. Je vous assure qu'elles vont en cette disposition dans un esprit de purement plaire à Dieu; toutes, sans attachement à leur intérêt, non pas même de propre satisfaction, non plus que vous, mes chères Sœurs. Ce n'est pas que la nature ne fournisse quelquefois, même aux plus parfaits,

1. Marguerite Moreau, Madeleine Dugeon et Françoise Douelle, arrivées le 7 septembre 1652 en Pologne.
2. Marguerite Chétif, Madeleine Raportbled et Jeanne Lemeret partent en Pologne avec trois prêtres de la Mission: Jean Lasnier, Aubin Gontier et Thomas Berthe. Leur voyage sera interrompu à Rouen, à cause des événements politiques, de la guerre en Pologne.
3. Mademoiselle de Villers, voir p. 452.
4. Marguerite Chétif, qui arrive avec les recommandations de Monsieur Vincent et de Louise de Marillac.

des occasions de combattre, mais vous savez que c'est l'épreuve de la fidélité des âmes qui veulent toutes être à Dieu. Ne vous en étonnez donc pas, mes chères Sœurs, c'est alors que nos esprits se doivent plus généreusement élever, pour, malgré la nature, faire des pratiques de haute vertu par des humiliations sur le champ, des adoucissements de cœur, et donner des marques que l'on veut être véritablement chrétienne; honorant Jésus-Christ par la pratique des vertus que sa sainte humanité nous a enseignée lui-même.

Voulez-vous bien, mes chères Sœurs, que je vous prie d'une chose qui me semble nécessaire ? C'est que vous ne parliez jamais ensemble polonais sans faire entendre à nos Sœurs ce que vous dites ; cela leur aidera à apprendre plus tôt la langue et empêchera d'autres inconvénients qui pourraient arriver si vous faisiez autrement. Savez-vous, mes chères Sœurs, en quel esprit vont nos chères Sœurs à l'égard de Dieu ? C'est pour faire sa sainte volonté, servant les pauvres en esprit de soumission et charité ; à l'égard de la Reine, c'est pour y honorer les grâces toutes surnaturelles que Dieu fait à Sa Majesté, et lui obéir en toutes choses, étant assurées que jamais elle ne leur ordonnera rien qui les éloigne de Dieu, ni de leurs obligations ; et à votre égard, mes chères Sœurs, elles y portent une estime du choix qu'il a plu à Dieu faire de vous, pour être les pierres fondamentales de cet établissement pensant que tout le mérite vous est dû, et que la divine Providence pour cela vous a mises à l'abri de ses ailes pour vous conduire, sans aucune compagnie et à l'aveugle, ne sachant bonnement où vous alliez. Tout cela néanmoins ne leur donne point de jalousie, au contraire, elles ont consolation de marcher sur vos pas, et, espèrent de vous trouver dans l'habitude et dans l'exercice de ce que Dieu demande de vous et d'elles; espérant, ma chère Sœur Marguerite (5), que vous ne leur déniez point les petits avis dont elles auront besoin, non plus que nos autres Sœurs, car vous savez qu'elles seront toutes dans l'ignorance de la manière dont les pauvres sont servis en ce lieu.

Il me semble, mes chères Sœurs, que je ne saurais assez me réjouir de l'union que je crois qui sera entre vous en paroles, en actions, au dedans de vous-même qui paraîtra et édifiera toute la famille et au dehors; en sorte qu'il n'y aura point de secret pour vous six, et que tout sera secret de ce qui se passera en votre maison parmi vous six pour le dehors. Oh ! cela étant ainsi, que de bien à espérer, mes chères Sœurs.

Je supplie la bonté de Notre-Seigneur vous donner les bénédictions nécessaires pour faire tout ce qu'il demande de vous, et suis en son très saint Amour, mes très chères Sœurs, Votre très humble Sœur et très affectionnée servante.

P.S.—Je crois qu'il n'est pas (nécessaire) de recommander de prier Dieu pour la conservation de Monsieur Notre Très Honoré Père.

5. Marguerite Moreau qui est déjà en Pologne.

Je vous envoie trois médailles pareilles à celles que j'ai données à nos Sœurs. Monsieur Berthe (6) vous en dira les indulgences.

L. 446

à Monsieur Ozenne (1)
Supérieur des Prêtres de la Mission, à Varsovie

Ce 19 août (1655).

Monsieur,

Encore que je sois assurée que Monsieur Berthe (2) vous dira toutes choses, je me sens néanmoins obligée d'accompagner nos Sœurs (3) de ce petit mot, par lequel je vous rends mes très justes reconnaissances, pour les obligations que j'ai, au soin que vous avez la bonté d'avoir de nous donner des nouvelles de nos chères Sœurs. Je ne saurais recevoir une plus grande consolation, que je puisse recevoir d'en apprendre de bien véritables, comme votre charité a toujours fait, quoique vous ayez peut-être bien retenu ce qui me pouvait humilier. Si cela est, ne faites plus ainsi, Monsieur, car quoique je sois bien touchée quand nos Sœurs s'éloignent de leur devoir, néanmoins Je suis toujours bien aise de savoir le bien et le mal.

Vous en avez demandé de si accomplies, que vous croirez que celles-ci seront toutes parfaites. Au nom de Dieu, Monsieur, ne vous laissez pas persuader à cette croyance; mais seulement, recevez l'assurance que je vous donne, que ce sont d'assez bons sujets qu'elles n'ont rien de contraire aux dispositions qu'il faut pour être bonne Fille de la Charité. C'est grand dommage que la Sœur Servante (4), n'a un peu plus d'extérieur; si cela était, je crois qu'il ne lui manquerait guère de choses: tout ce que j'appréhende, c'est qu'elle n'est pas accoutumée à l'air de la Cour, ni beaucoup accoutumée aux civilités mondaines. Elle va tout bonnement, quoiqu'elle ne manque pas d'esprit, ni de jugement, ayant autant de prudence qu'elle en a besoin, et en sait user, de sorte, qu'elle paraît n'agir que dans une grande simplicité. Vous voyez, Monsieur, qu'elle est donc capable d'avis, ce qui me fait vous supplier de lui donner tous ceux que vous jugerez nécessaires, avant qu'elle ait l'honneur de voir la Reine.

Je suis si pressée qu'il me faut finir, vous suppliant, Monsieur,

L. 447

6. Monsieur Berthe (voir p. 280) qui va aussi en Pologne.

L. 446

1. Monsieur Ozenne, voir p. 446.

2. Monsieur Berthe, voir p. 280.

3. Les trois sœurs qui partent en Pologne, voir la lettre précédente.

4. Marguerite Chétif, voir p. 347.

nous continuer vos charitables soins et saintes prières pour l'amendement de ma vie, me croyant en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, Votre très humble et très obéissante servante.

L. 448

à une Sœur partie pour la Pologne (1)

20 août (1655).

Ma Très Chère Sœur,

Je vous souhaite de tout mon cœur la joie et consolation intérieure d'une âme agréablement soumise à la très Sainte volonté de Dieu comme je crois que vous êtes en la suprême pointe de votre esprit. J'admire la conduite de sa Providence sur vous, ma chère Sœur laquelle me fait croire que son Amour veut que vous l'aimiez uniquement et entièrement désintéressée, et n'avoir plus d'autre intérêt, pas même d'aucune satisfaction que ceux de Dieu et du prochain.

O excellente voie, dure néanmoins à la nature, mais douce et facile aux âmes éclairées des vérités éternelles et du bonheur de contenter Dieu et le faire entièrement régner sur notre volonté. C'est, ce me semble, ma chère sœur, la voie par laquelle Dieu veut que vous alliez à lui, quelque difficile qu'elle vous paraisse. Entrez-y donc de toute l'étendue de vos affections en vous mettant au vaisseau auquel vous virez (2). Je m'assure toujours Notre-Seigneur comme il était en sa vie, opérant grâce et conservation à ses saints Apôtres. C'est de quoi je le supplie, quoique très indigne.

Adieu, mes chères Sœurs, je supplie sa bonté vous continuer ses saintes bénédictions.

1. Lettre probablement destinée à Marguerite Chétif.

2. Louise de Marillac prend l'image du bateau sur l'eau, symbole de l'âme abandonnée à la Providence de Dieu.

- 480 -

L. 449

à ma très chère Sœur Laurence (1),
Fille de la Charité, servante des Pauvres Malades à Bernay

Ce dernier août (1655).

Ma Très Chère Sœur,

Je fais réponse à ma Sœur Barbe, pour les brassières* que vous demandez; sitôt que nous aurons votre mesure nous les ferons dépêcher*.

Je loue Dieu, de tout mon cœur, des bons désirs que sa bonté continue de vous donner. Quand votre cœur sera pressé de faire plus que vous n'avez accoutumé de faire, apprenez-le à s'humilier, lui disant : faisons bien ce qui nous est permis, soyons fidèles à nos règles, tant intérieurement qu'extérieurement, et soyons assurées que Notre-Seigneur sera content de nous. Il nous semble quelquefois que nous voudrions faire de grandes pénitences, des dévotions extraordinaires et nous ne nous apercevons pas que notre ennemi prend plaisir à voir nos esprits s'amuser à de vains désirs, tandis qu'ils laissent les ordinaires vertus dont les occasions se présentent à toute heure ; et ainsi, nous perdons les grâces qui sont attachées à ces vertus pour en vouloir de plus grandes que Dieu n'a pas dessein de nous donner.

C'est à moi, ma chère Sœur, que doit être faite cette leçon ; et je vous prie de demander à Notre-Seigneur que je la puisse bien apprendre, me croyant en son très saint amour; ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 450

à ma très chère Sœur Barbe Angiboust,
Fille de la Charité, servante des Pauvres Malades à Bernay

(septembre 1655).

Ma Très Chère Sœur,

Je ne sais si Madame le Comte vous aura fait réponse, je lui envoyai votre lettre bientôt après l'avoir reçue; je crois vous l'avoir déjà mandé, et l'heureuse arrivée de notre Sœur Marie Papillon (1), qui prit le simple habit le jour de l'Assomption avec une grande consolation. Je lui ai dit la bonne volonté de sa sœur; mais elle dit qu'elle est

L. 449

1. Laurence Dubois, voir p. 455.

L. 450

1. Marie Papillon, voir p. 471.

encore bien jeune. Peut-être sera-t-il à propos de la laisser un peu éprouver sa vocation davantage.

Avez-vous bien pu trouver de l'étoffe pareille aux nôtres pour faire un tablier à ma Sœur Laurence (2) ? Prenez-y garde je vous prie, ma chère Sœur, car il est très dangereux d'être dissemblable. Envoyez-nous sa mesure pour lui faire des brassières * et nous les ferons; car pour l'ordinaire il y a tant de différence de l'une à l'autre pour les façons, qu'il semble que ce soit de deux pays. Vous me manderez* par quelle voie nous les ferons tenir.

Vous me faites grand plaisir d'espérer pouvoir faire tenir des lettres à nos Sœurs (3) de Sainte-Marie-du-Mont, car je crois que toutes celles que je leur écris sont perdues. Je suis bien consolée que vous puissiez y faire un petit voyage; j'en avais déjà parlé à Monsieur Notre Très Honoré Père, et je lui en parlerai, à encore s'il plaît à Dieu.

Je recommande à vos prières l'Etat de Pologne, la conservation des personnes du Roi et de la Reine, l'on a de très mauvaises nouvelles des affaires de la guerre. Je supplie Notre-Seigneur leur donner le secours dont Leurs Majestés ont besoin. Vous pouvez penser en quel état sont nos Sœurs et tous les catholiques, puisque tous leurs persécuteurs sont hérétiques de plusieurs professions. Dieu veuille que le mal ne soit pas si grand que l'on le dit. Cela a fait que nos trois Sœurs (4) qui étaient à Rouen pour s'embarquer sont en chemin de revenir, ce nous est une grande marque de la conduite de la divine Providence sur la Compagnie dont nous lui sommes extrêmement obligées et devons nous exciter à lui être plus fidèles que jamais, c'est à quoi vous travaillez je m'assure, ma très chère Sœur, je vous en supplie, et de prier Dieu pour toute notre Compagnie qui vous salue et moi qui suis en l'amour de Notre-Seigneur, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 496

à Monsieur Vincent

Ce 25 septembre [1655].

Mon Très Honoré Père,

Nous sommes pressées d'envoyer à Chantilly; Monsieur de la Hode (1) nous a donné avis de n'y pas renvoyer celle qui en est venue

et en effet autant pour elle que pour celle qui y est restée, qui a besoin

L. 450

2. Laurence Dubois, voir p. 455.

3. Claude Chantereau et Elisabeth Jousteau.

4. Voir la lettre 447, p. 476.

L. 496

1. Monsieur de la Hode, de Chantilly.

- 482 -

de grand exemple, si votre charité le juge à propos, nous y en enverrons une autre.

Nous en avons une (2), fort retenue, qu'il est bon d'ôter de Paris, à cause de l'importunité de ses parents; non pour crainte qu'elle perde sa vocation, y ayant longtemps qu'elle est en la Compagnie, mais pour sa perfection; si vous le trouvez bon nous l'y enverrons, je crois qu'elle y sera propre.

Votre dernière conférence fut le 8 août; en pourrions-nous espérer demain une, Mon Très Honoré Père, sans vous trop incommoder? Votre charité nous le mandera s'il lui plaît, et si c'est sur l'explication des règles, touchant l'emploi de la journée, si nous nous préparerons sur le tout ou sur une partie de la journée (3) ?

Votre bénédiction et réponse, Mon Très Honoré Père, à Votre très humble fille et très obligée servante.

S'il plaît à votre charité se souvenir de Fontenay (4) ?

L. 453

à Monsieur Portail (1)

26 septembre 1655.

Monsieur,

L'état de votre indisposition que nous avons appris quoique incertainement me met en peine et suspens de ce que nous devons demander à Dieu: la parfaite santé ou une santé languissante. La première prolongerait votre retour; mais aussi, nos Sœurs de Sedan, de Brienne, de Montmirail et de Nanteuil en profiteront, tandis que toutes celles de Paris en souffriront tellement, Monsieur, que en quelque façon pourvu que votre retour soit en parfaite santé, nos intérêts nous paraissent égaux, considérant au double les besoins de nos Sœurs éloignées. Et c'est ce qui nous met en état de ne demander à Dieu, pour vous et pour nous, que ce qui sera un peu plus conforme à sa sainte et absolue volonté ; et vous prier, pour son amour, de vous conserver dans vos emplois pour faire plus longtemps cette sainte et adorable volonté sur la terre.

Si la Providence veut que toutes nos Sœurs aient la bénédiction de vous voir en ce voyage, je vous supplie, Monsieur, vous souvenir

L. 496

2. Jeanne Bonvilliers, voir p. 407.

3. La conférence aura lieu le 29 septembre sur le thème choisi (Coste X. 105).

4. Julienne Loret qui y était Sœur Servante, vient d'être nommée Assistante de la Compagnie des Filles de la Charité.

L. 453

1. Monsieur Portail, voir p. 116.

de la lettre de ma Sœur Jeanne Christine (2), que je vous montrai avant votre partement*, qui témoignait quelque mécontentement. Je crois bien qu'elle a peine, n'ayant pas en ce lieu l'applaudissement qu'elle a toujours eu ailleurs; et aussi qu'elle entrait à la place d'une (3) qui était fort regrettée. Nous avons fait quelque dépense pour des remèdes et autre chose qu'elle mandait devoir nous renvoyer l'argent comme de raison; mais sa coutume a toujours été de n'y prendre guère garde et je crois que c'est par la vertu de détachement, excepté de son accommodation, vous savez l'estime que nous en avons toujours fait. Pour Brienne, comme elles peuvent être dites toutes deux nouvelles (4) et ne pas savoir que c'est que l'affection au bien de la Compagnie, je crains que par respect et simplicité elles se laissent manquer, faute d'adresse pour tirer de Madame de Brienne ce qu'elle a promis pour elles; ou qu'elles ne lui aient pas fait entendre que nous devons leur fournir d'habits du reste de leur nourriture; ma dite dame n'ayant, comme je crois, pas manqué de tirer d'elles connaissance de leur petite dépense. Nous avons aussi les deux Sœurs (5) de Brienne qui n'ont rien apporté pour leurs vêtements, au retour, si elles ne demeuraient pas. Ce n'est pas que je doute de la première, mais la dernière m'est un peu suspecte.

Pour Montmirail, nos Sœurs ne comptent point votre passage, vous savez les besoins de l'une et de l'autre, mais je ne sais si ma Sœur Louise (6) a toute la douceur dont ma Sœur Catherine (7) a besoin, et si ma Sœur Catherine se retire un peu de l'affection de la fréquentation du monde et du trop grand plaisir de chanter avec les personnes du siècle, cela est fort dangereux.

Je crois, Monsieur, qu'il sera nécessaire que vous avertissiez notre Sœur Pétronille (8) du respect et estime qu'elle doit avoir pour notre Sœur Jeanne; et notre Sœur Jeanne de se modérer en ses dévotions et se communiquer pour son emploi à notre Sœur Pétronille, à laquelle il sera bon de lui recommander ne se point familiariser à pas un ecclésiastique non plus qu'au reste du monde; ce défaut a beaucoup nui aux autres. Je supplie Notre-Seigneur nous donner à toutes, les dispositions dont nous avons besoin pour faire bon usage de toutes les peines que votre charité prend pour le général et particulier de la Compagnie, dont Dieu seul peut être votre reconnaissance, et moi, en son saint amour, Monsieur, Votre très humble et très obéissante servante.

P.S.—Toutes nos Sœurs vous saluent avec respect et soumission,

2. Jeanne-Christine Prévost (voir p. 137) est à Sedan.

3. Marie Joly (voir p. 48) est restée 13 ans à Sedan.

4. Probablement Catherine Baucher et Marie Donion.

5. Les postulantes venues de Brienne.

6. Louise-Christine Rideau, voir p. 158.

7. Catherine de Gesse, voir p. 126.

8. Pétronille Gillot (voir p. 641) est à Nanteuil.

- 484 -

et moi avec elles nous recommandons à vos saints sacrifices, dont nous espérons part en la sainte bénédiction et en vos prières. Nos obligations vous doivent assurer des nôtres quoique très chétives et indignes d'être présentées à Dieu pour vous.

L. 432 *bis*

(à ma Sœur Barbe Angiboust)

(vers septembre 1655).

Je vous recommande l'état de la pauvre Pologne, particulièrement la conservation des personnes du Roi et de la Reine qui font tant de bien aux pauvres; priez bien pour cela, mais surtout pour la conservation de la foi en ce pauvre Royaume qui est en grand danger de la perdre qui est l'extrême affliction; vous n'oublierez pas nos pauvres Sœurs qui y sont. Les trois dernières qui étaient parties pour y aller sont revenues de Rouen (1), en quoi nous devons bien admirer les soins de la divine Providence sur notre petite Compagnie; ne nous en rendons pas méconnaissantes, que cela nous aide à être fidèles à Notre-Seigneur et à la pratique de nos règles.

L. 454

à ma très chère Sœur Barbe (1)

Fille de la Charité, servante des Pauvres Malades à Bernay

Ce 2 octobre (1655).

Ma Très Chère Sœur,

Je suis fort en peine de vous d'être si longtemps sans recevoir de vos nouvelles, cela me fait craindre que vous soyez malade; je vous prie de m'en éclaircir au plus tôt, et de la santé de ma Sœur Laurence (2). Je vous prie me mander* si vous avez reçu les lettres que je vous ai adressées pour nos Sœurs (3) de Sainte-Marie-du-Mont, suivant ce que vous m'avez mandé que vous aurez commodité de leur faire tenir; nous ne recevons de leurs lettres que très rarement. Notre Sœur Marie (4) paraît fort contente et j'espère que quand elle sera un peu débourrée *,

L. 432 *bis*

1. Voir la lettre p. 476.

L. 454

1. Barbe Angiboust voir p. 14.

2. Laurence Dubois voir p. 455.

3. Claude Chantereau et Elisabeth Jousteau, voir p. 461.

4. Marie Papillon, voir p. 471.

qu'elle fera bien; peu de mal lui est fort sensible, néanmoins elle (paraît) fort paisible et facile.

Je crois que vous savez l'état déplorable de la pauvre Pologne et combien la guerre y est grande: l'admirable Providence a fait différer le partement de nos trois Sœurs (3) qui devaient y aller jusqu'au temps qu'elles ont été seulement à Rouen, et aussitôt leur arrivée elles ont été mandées de revenir pour les nouvelles de la guerre. Voyez, mes chères Sœurs, si nous avons sujet d'aimer et de nous confier à cette divine Providence. Qu'elle soit bénie à jamais et qu'à jamais toute la Compagnie y soit entièrement soumise ! N'est-il pas bien raisonnable ? Mandez-moi je vous prie, ma chère Sœur, à quoi vous en êtes, de tous vos emplois et me croyez plus que jamais en l'amour de Notre-Seigneur.

Nos Sœurs, qui étaient parties pour aller en Pologne sont revenues de Rouen, à cause des nouvelles de la guerre. Priez pour ce pauvre pays et pour moi, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

P.S. — Toutes nos Sœurs vous saluent.

Je ne sais si je vous ai mandé que notre Sœur Anne Hardemont a commencé l'Établissement pour le service des pauvres malades et insensés des Petites Maisons. Monsieur Notre Très Honoré Père est un peu incommodé de ses jambes, et Monsieur Portail est allé faire un petit voyage (6). Je crois que vous ne manquez pas de prier Dieu pour leur conservation.

L. 455

à Monsieur Vincent

Ce 3 octobre [1655].

Mon Très Honoré Père,

Notre Sœur François (1) la jardinière, a toujours continué le renouvellement de ses vœux qu'elle fit, il y a demain jour de Saint-François, six ans. Elle supplie votre charité lui accorder de faire la même chose en ce jour de sa fête, et pour cela nous faire la charité de nous avertir de l'heure que vous direz la sainte Messe; quoique ce ne soit pas à l'Église, elle y fera attention, l'entendant à même temps. Permettez-moi, Mon Très Honoré Père, vous demander des nouvelles de votre santé et votre bénédiction et pour nos Sœurs, particulièrement celle qui pour sûreté de son salut demande à se donner à Notre-Seigneur et moi de vous supplier, pour son saint amour, de vouloir me

L. 454

5. Voir la lettre p. 476.

6. Monsieur Portail visite les maisons de Sedan, Brienne, Montmirail.

L. 455

1. François Fanchon, voir p. 610,

donner l'aide dont devant lui votre charité croit que j'ai besoin, étant Mon Très Honoré Père, Votre très humble et très obligée fille et servante.

L. 456

à Monsieur Vincent

Veille de Saint-Denis, [octobre 1655].

Mon Très Honoré Père,

Je supplie très humblement votre charité me permettre lui recommander le besoin que mon fils a de ses prières pour obtenir de Notre-Seigneur, par les mérites des opprobres et injures qu'il a entendues en sa vie humaine la guérison de sa surdité si cette demande n'est point contraire à son absolue volonté.

Je ne la souhaite point que avec la grâce qu'il fasse une forte résolution de ne point souffrir que Dieu soit offensé en sa petite famille. Le bon frère Fiacre lui a promis de commencer demain, jour de Saint-Denis, une neuvaine à la Sainte Vierge; il m'est venu en pensée de vous demander permission, Mon Très Honoré Père, de communier tous les jours, et faire quelque autre bonne action, chacun de ces jours; pourvu que la dureté de mon cœur ne me le doive point empêcher; votre volonté sur cela s'il vous plaît ?

L'exercice de nos Sœurs officières (1) paraît bien aller, Dieu merci, nous commençâmes mardi notre petit Conseil (2) sur le sujet du retour de nos Sœurs de Nantes (3), la manière de les recevoir, et proposâmes qui nous devrions envoyer à Châteaudun. Mais l'incertitude d'y devoir appeler la Sœur Dépensière (4), à cause du peu de temps qu'elle est à la Compagnie, pour ne point faire murmurer, nous en empêcha.

Nous avons grand besoin de vos ordres et saintes conduites en toutes choses, pour la perfection de l'œuvre qui paraît commencer à se former. J'espère que la bonté de Dieu vous l'inspirera, et nous

1. Au cours de l'Assemblée du 8 août 1655, ont été nommées: Julienne Loret, assistante, Mathurine Guérin trésorière, Jeanne Gressier, dépensière.
2. Voir le compte-rendu du Conseil, p. 791.
3. Les Administrateurs ont envoyé plusieurs lettres relatant les difficultés au sein de la communauté de Nantes. Une seule, écrite par Monsieur du Branday Grangeot, en date du 28 mai 1655, a été conservée. Prenant la défense d'Henriette Gesseume que les Administrateurs désirent garder à cause de sa compétence à la pharmacie, M. du Branday accable avec une certaine véhémence Marie Marthe Trumeau, la Sœur Servante et demande son rappel.
4. Jeanne Gressier, originaire de Senlis, est entrée vers 1654 dans la Compagnie. Nommée dépensière très jeune, elle reste à la Maison-Mère. Elle assista Louise de Marillac au moment de sa mort, et relata par écrit les détails de ses derniers moments. C'est à elle que Monsieur Vincent confia la charge de gouverner la Compagnie, en attendant la nomination de la nouvelle Supérieure en août 1660.

- 487 -

donnera les dispositions à vous obéir, puisque sa volonté a été que je sois, Mon Très Honoré Père, Votre très humble et très obéissante.

L. 457

à Monsieur Vincent

Ce 22 octobre [1655].

Mon Très Honoré Père,

S'il plaît à votre charité prendre la peine de voir ces lettres, craignant qu'elles ne soient contraires à celles qu'elle écrit.

Ma Sœur de Saint-Albin (1) est en grande peine de l'affaire dont elle vous a parlé, et dit ne se pouvoir résoudre d'en rien dire à Monsieur Portail, et de n'attendre pas même son retour pour donner ordre, et tirer un enfant d'une mauvaise mère. Peut-être voudrait-elle bien, avant quitter l'habit des Filles de la Charité, se défaire de cela pour faire croire facilement que c'est une charité qu'elle fait. Mais je crains la suite, ordonnez, Monsieur, s'il vous plaît ce que nous ferons.

Je crois que ma petite fièvre n'est causée que de ma mauvaise rate, qui durcit et me couvre une partie de l'estomac. Si c'est la clef pour bientôt sortir de ce monde, j'ai bien besoin d'apprendre à m'y préparer, c'est ce que j'attends de votre charité, pour ne point faire naufrage au port de ma navigation, entièrement par sa conduite et l'ordre de la divine Providence comme vous savez que je suis, Mon Très Honoré Père, Votre très humble fille et très obéissante servante.

L. 459

à Monsieur Vincent

Ce dimanche soir [octobre 1655].

Mon Très Honoré Père,

Les deux Sœurs qui vous parlèrent en l'une des deux dernières Conférences, et dont votre charité me parla pour le désir de faire les vœux la première fois, demain, jour de tous les Saints, s'y sont préparées. Si vous leur voulez faire cette grâce, pour l'amour de Dieu, et de les offrir au Saint sacrifice de la Messe, l'une est à la Compagnie il y a sept ans, et l'autre six, et depuis quelques années à édification. Deux autres firent les vœux à pareil jour et demandent aussi à votre charité de les renouveler, il n'a point paru qu'elles aient rien fait contre, et sont dans le désir de la persévérance; l'une est de Dammartin, l'autre d'auprès de Maule. Les deux premières, l'une de

L. 457

1. Jeanne de Saint-Albin, voir p. 775.

Richelieu et l'autre de longtemps habituée à Paris si elle n'en est, leurs noms sont: Perrine, Marie, Geneviève et Avoie (1), pour lesquelles et pour toute la Compagnie, je supplie votre charité nous donner votre bénédiction. Crainte que Monsieur Bécu (2) n'oublie à vous proposer une petite Conférence, pour quelques-unes de ces fêtes, sans vous mettre en danger d'en être incommodé; je ne serais si importune n'était la longueur du sujet et l'importance (3), ce qui me fait espérer le pardon que vous demande, Mon Très Honoré Père, Votre très humble et très obligée fille et servante.

L. 460

à ma très chère Sœur Cécile (1)
Fille de la Charité, servante des Pauvres Malades à Angers

Ce 2 novembre 1655.

Ma Très Chère Sœur,

Peut-être aurez-vous su le décès de Monsieur Le Gros (2). Je crois que sa maladie aura pu empêcher que vous n'ayez eu l'honneur de le voir, et tardé la consolation et aide que vous en désiriez. La divine Providence l'a jugé ainsi à propos, ma chère Sœur, et par sa bonté vous donne ce que vous aviez perdu en vous envoyant Monsieur Berthe (3), auquel vous aurez pareille confiance que vous avez eue en tous les autres, puisque c'est Monsieur Notre Très Honoré Père qui vous l'envoie. Donnez assurance à nos Sœurs de lui parler en toute liberté, nous avons le bien de (le) connaître : je vous puis assurer de sa grande charité et d'avoir beaucoup de bonté pour le bien et avancement en la vertu de nos Sœurs, en ce qu'il peut les aider.

Pour l'amour de Dieu, ne, soyez plus en peine de ce que vous m'avez mandé* de ma Sœur Elisabeth (4); il est vrai qu'elle devait dix francs seulement à une fille; mais une revendeuse appelée Marguerite avait charge de lui rendre. Pour les lancettes, l'argent a été mis dans

L. 459

1. Avoie Vignerou, voir p. 601.
2. Monsieur Bécu Jean (voir p. 271) qui est alors à Saint-Lazare.
3. Monsieur Vincent a commencé l'explication des Règles communes.

L. 460

1. Cécile Angiboust, voir p. 41.
2. Monsieur Legros (1614-1655), entré dans la Congrégation de la Mission en 1644. A Paris les premières années, il est envoyé à Richelieu en 1652. En 1655, Monsieur Vincent l'envoie visiter les maisons. Il tombe malade à Montauban et meurt le 7 novembre 1655.
3. Monsieur Berthe, voir p. 280.
4. Elisabeth Brocard, voir p. 274.

le tronc d'une bonne manière. Au nom de Dieu, ma chère Sœur, ne faites plus tant paraître les soupçons, quand vous avez sujet d'en avoir de quelqu'une, et n'en dites rien à nos Sœurs; cette épreuve est trop difficile à des esprits de filles. Vous en pouvez parler à Monsieur l'abbé de Vaux et en longue absence à Monsieur Ratier; mais n'arrêtez pas votre jugement crainte d'aversion et de scandale. Je me donnerai l'honneur d'écrire à Messieurs les Pères (5) quand nous serons sur le point de pouvoir envoyer de nos Sœurs; mais je voudrais bien que vous n'en demandassiez que la juste nécessité, à cause que nous sommes obligées d'en bailler* en quantité d'endroits; mais le nécessaire pour Angers sera toujours préféré. Saluez bien toutes nos chères Sœurs, particulièrement la malade, et leur dites que je les prie de m'écrire toutes; mais les unes après les autres, afin que je puisse faire réponse pour me bien remettre en mémoire leurs noms et leurs personnes. Je me recommande à leurs prières et suis de toute la chère Compagnie en l'amour de Notre-Seigneur, Votre très humble Sœur et servante.

P.S.—Mes chères Sœurs, je vous prie de saluer très humblement de ma part Monsieur l'abbé et Monsieur Ratier.

L. 502

à ma très chère Sœur Barbe (1)

Fille de la Charité, servante des Pauvres Malades à Bernay

(novembre 1655).

Ma Très Chère Sœur.

Je supplie Notre-Seigneur vous donner son saint amour et vous faire la grâce de travailler en son esprit en tous les emplois que sa bonté vous donne; voilà donc bien de l'ouvrage taillé. Au nom de Dieu, ma très chère sœur, n'entreprenez rien sans qu'il soit communiqué à Monsieur Notre Très Honoré Père. Je n'ai point entendu parler de Monsieur l'abbé de Nesmond (2); peut-être que la maladie de Monsieur Vincent, depuis la Toussaint, l'aura empêché de le venir voir. Louez Dieu avec nous, ma chère Sœur, de sa meilleure santé; il n'a plus qu'un reste d'un érisipèle qui lui est tombé sur la jambe, qui lui causa un très fort accès de fièvre qui dura 24 heures, et ensuite, en a eu assez longtemps des petits. Nous avons grand sujet de demander à Dieu sa

L. 460

5. Les Pères des Pauvres, les administrateurs de l'hôpital.

L. 502

1. Barbe Angiboust, voir p. 14.

2. Monsieur de Nesmond, neveu de Madame de Lamoignon, prêtre depuis 1654, qui deviendra évêque de Bayeux.

guérison, plutôt par nos bonnes actions et droites intentions que par nos prières, quoiqu'il se faille servir de l'un et de l'autre. Monsieur Portail a fait un voyage qui a duré deux mois, dont il est revenu, Dieu merci, en bonne santé. Ma Sœur Henriette (3), ma Sœur Marie-Marthe (4) et ma Sœur Renée (5) sont revenues de Nantes et n'y ont laissé que cinq de nos Sœurs. Nous y en pourrions envoyer une si Dieu le veut, avec deux ou trois pour Hennebont et un autre hôpital à cinq ou six lieues près de là. Nous avons beaucoup de sujets de nous humilier des grâces que notre bon Dieu fait à la Compagnie. Il est revenu de nos Messieurs de Pologne qui nous ont assuré que nos trois Sœurs (6) sont auprès de la Reine de Pologne. Si ce bon Roi perd entièrement son royaume, je crois qu'elles reviendront avec les religieuses de la Visitation; elles sont toutes ensemble.

Notre Sœur Marie Papillon (7) se porte fort bien, Dieu merci, saluez ses parents et amis de sa part, je vous prie, et me croyez en l'amour de Jésus Crucifié, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

P.S.—Je ne sais que vous dire du conseil que vous me demandez, de toile en filasse; nous ne nous servons point de toile de lin que pour toques et collets. Cela nous viendrait bien à propos si elle était fort blanche, et pas trop fine; l'inconvénient qui s'y trouve est que le monde ne saura pas de quelle sorte elle viendra, et les jugements sont bientôt faits, comme vous savez; je laisse cela à votre prudence, tout ce que vous ferez sera bien.

L. 462

à Monsieur Vincent

Ce 14 novembre [1655].

Mon Très Honoré Père,

Permettez-moi de vous dire qu'il est absolument nécessaire que votre jambe ne soit pas un demi-quart d'heure pendante, ni qu'elle sente du tout la chaleur du feu; si elle a froid la faut réchauffer avec linge chaud, par dessus les chausses*. Et si vous le jugez à propos, Mon Très Honoré Père, d'essayer de cette douce pommade, en présentant légèrement et par dessus un linge mouillé en deux doubles dans de l'eau tiède, j'espère que cela y fera du bien; quand le linge serait froid il faudra le remouiller, mais que l'eau ne soit pas chaude, ni du tout froide. Les saignées ont affaibli votre corps, avec le mal, et

3. Henriette Gesseume, voir p. 87.

4. Marie-Marthe Trumeau était Sœur Servante à Nantes, voir p. 486. Elle est remplacée par Nicole Haran.

5. Renée Delacroix, voir p. 312.

6. Marguerite Moreau, Madeleine Drugeon et Françoise Douelle.

7. Marie Papillon (voir p. 471), originaire de Bernay.

quand vous posez le pied à terre, la chaleur et les humeurs y vont comme à la partie la plus faible. Je voudrais bien que vous ne prissiez pas si grande quantité de verres d'eau, et laisser les entrailles se tempérer et rafraîchir, pour ne pas envoyer si violemment la chaleur à la pauvre jambe malade. Avec avis du médecin, peut-être que le poids de demi-écu de cristal minéral, dans le premier verre (d'eau) aiderait à passer plus facilement le reste. Ne suis-je pas bien téméraire de vous parler de la sorte ? mais je sais que c'est à vous, qui savez que je suis, en vous demandant très humblement votre bénédiction, Mon Très Honoré Père, Votre très humble et très obligée fille et servante.

P.S.—Je prends tous les jours un demi gros de thé et m'en trouve fort bien, il donne de la force et de l'appétit.

L. 461

à ma très chère Sœur Laurence (1),
Fille de la Charité, à Bernay

(novembre 1655).

Ma Très Chère Sœur,

Vous apprendrez de ma Sœur Barbe (2), l'état de Monsieur Vincent. Je crois que vous ne manquez pas de prier Notre-Seigneur pour sa conservation je vous en prie.

Je vous envoie une paire d'heures *, de la sorte que nous nous en servons ici; il nous faut en tout accommoder des choses plus approchantes que nous pouvons de notre profession qui nous recommande tant l'imitation de la sainte pauvreté de Notre-Seigneur et de la Sainte Vierge. Je loue Dieu que sa bonté se serve ainsi de vous. Oh ! que vous êtes heureuse ! Il faut en être bien reconnaissante par un plus parfait amour pour Notre-Seigneur qui nous fasse entrer fortement dans la pratique de ces vertus.

Une pratique que Notre Très Honoré Père nous enseigna en une des dernières conférences (3) que sa charité nous fit, vous servira beaucoup. C'est, ma chère Sœur, de nous habituer à regarder Dieu au commencement de nos actions- faire un acte d'humilité, nous reconnaissant indigne de la faire; un acte d'amour, l'entreprenant pour son amour et lui offrant, unie à la pareille action que son Fils a faite étant sur terre. Sa charité nous assurait, que, si nous prenions peine, huit jours durant, de faire cet exercice, que cela nous tournerait en coutume, de telle sorte que nous nous y porterions sans soin. Je ne

1. Laurence Dubois, voir p. 455.

2. Barbe Angiboust, voir p. 14.

3. Conférence du 18 octobre 1655 (Coste X. 121).

doute point que vous n'avez grande affection à cette pratique que nous devons croire nous être inspirée de Dieu.

Les nouvelles que vous me donnez de votre petit ménage m'agrément fort: je suis bien aise que vous en usiez de la sorte. Nous vous enverrons des brassières*; mandez*-nous, je vous prie si vos deux sont usées.

Vous avez bien fait d'écrire à vos parents et de faire voir vos lettres à ma Sœur Barbe, c'est ainsi qu'il en faut user. Je supplie Notre-Seigneur de vous continuer ses grâces, et suis en son très saint amour, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 463 bis

à ma très chère Sœur Barbe (1)
Fille de la Charité, Servante des Pauvres Malades à Bernay

Ce 4 décembre 1655.

Ma Très Chère Sœur,

Je viens de recevoir votre lettre qui est datée de décembre, mais je crains que vous vous soyez trompée, à cause que nous ne sommes que au quatre. Vous m'étonnez de me mander que vous soyez été si longtemps sans recevoir de mes lettres et que vous n'ayiez point de nouvelles de Madame le Comte, à laquelle j'envoyai votre lettre deux jours après l'avoir reçue. Je vous ai écrit n'y a pas quinze jours, et à ma Sœur Laurence (2), et c'était la réponse bien ample de votre lettre par laquelle vous me parliez de la pensée de l'hôpital et de vous donner plus grand emploi, de votre reliquat de toile et de lin; si vous n'avez point reçu notre lettre et si vous voulez que je vous écrive encore une fois en ce sujet.

J'ai reçu la réponse de nos Sœurs (3) de Sainte-Marie-du-Mont, près la ville de Carentan et leur ai fait réponse bien ample, je vous prie de leur écrire à ce que vous ayez de leurs nouvelles amplement. De la façon qu'elles m'écrivent leur emploi paraît très difficile; c'est par ceux de cette sorte que l'on peut témoigner la fidélité que l'on doit à Dieu et il me paraît qu'elles s'y prennent bien, dont je loue Notre-Seigneur de tout mon cœur.

Nous sommes obligées à une grande reconnaissance vers sa bonté de l'assistance intérieure qu'elle donne à nos Sœurs éloignées. Oh ! qu'il fait bon n'avoir que Dieu et l'aimer de tout son cœur.

Je crois vous avoir mandé* que nous avons eu nouvelles que nos

1. Barbe Angiboust, voir p. 14.

2. Laurence Dubois, voir p. 455.

3. Claude Chantereau et Elisabeth Jousteau, voir p. 46t.

Sœurs de Pologne sont en sûreté auprès de la Reine, aussi bien que les religieuses de Sainte-Marie et Monsieur Ozenne (4); dont nous avons grand sujet de louer Dieu. Mais ce pauvre royaume est bien désolé: il faut continuer les prières pour son soulagement, mais particulièrement pour la religion catholique qui est en grand danger d'en être bannie. Je supplie Notre-Seigneur le secourir et suis en son très saint amour, mes très chères Sœurs, Votre très humble Sœur et servante.

P.S.—J'ai envoyé des Heures* à ma Sœur Laurence par la voie de Mulot, auquel ma Sœur Maries les bailla elle-même et dit qu'elle n'osa lui parler, ne le reconnaissant pas d'abord; elle se porte bien vous salue et tous ses parents et amis; elle est bien bonne fille, j'espère que quand sa petite tendresse, non pas pour ses parents, sera passée qu'elle sera capable de bien servir en la Compagnie.

Nous avons fait tenir votre lettre à Madame le Comte; en voilà une que je vous prie de faire tenir par la voie que vous me mandez *.

L. 463

à Monsieur Vincent

[décembre 1655.]

Mon Très Honoré Père,

L'état de souffrance et soumission auquel il plaît à Notre-Seigneur vous mettre, m'augmente la liberté que je prends toujours de vous dire mes chétives pensées, la dernière qui me vient pour votre soulagement est de vous proposer la sueur des deux jambes, et non du corps, par la petite étuve de Monsieur l'Obligéois, mais non pas sans la proposer à deux médecins. Le thé peut être pris entre un bouillon de bon matin et le dîner, car l'expérience me fait voir qu'il ne doit pas passer pour nourriture, quoique excellent à y disposer l'estomac.

Madame la Comtesse de Brienne (1) m'a mandé avoir parlé à Monsieur de Francière (2), qui lui a dit encore beaucoup de bien de la Compagnie, qu'il la protégerait; qu'il a reconnu quelqu'adresse d'une personne pour s'insinuer dans le gouvernement de l'hôpital, qu'il était bien aise que nous n'avions pas accordé ce que le bon ecclésiastique proposait, et plusieurs autres choses qui lui ont fait dire à notre Sœur Julienne (3) que tout allait bien, et que quand elle aurait vu la Reine,

L. 463 bis

4. Monsieur Ozenne, voir p. 446.

5. Marie Papillon, voir p. 471.

L 463

1. Madame la Comtesse de Brienne, voir p. 94.

2. Monsieur de Francière à Saint Denis, voir p. 403.

3. Julienne Loret, voir p. 256.

qu'elle se donnerait la peine de vous venir trouver. S'il plaît à votre charité me mander* si j'ai quelque (autre) chose à faire pour ce sujet sinon admirer la Providence, essayer d'en faire connaître la bonté et les effets, et de croire qu'il fait bon souffrir et attendre avec patience l'heure de Dieu dans les affaires les plus difficiles à quoi si souvent répugne mon humeur trop précipitée. Permettez-moi, Mon Très Honoré Père, vous supplier recommander à notre bon Dieu l'état de mon esprit, un peu peiné depuis quelque temps pour les sujets que votre charité sait m'être plus sensibles, vous ne douterez point, je crois, que cela m'intéressera dans le désir de votre parfaite santé que je demande à Notre-Seigneur pour la gloire de son saint amour qui m'a rendue, Votre fille

P.S. — Permettez-moi de demander à votre charité des nouvelles de nos Sœurs de Pologne.

L. 452

à Monsieur l'abbé de Vaux

(vers décembre 1655).

Monsieur,

Il y a très longtemps que je diffère de me donner l'honneur de vous écrire, désirant le pouvoir moi-même, selon mon devoir, mais en étant encore empêchée par la continuation de quelque petite indisposition. Je prends la liberté, Monsieur, de me servir d'une autre main (1) pour vous témoigner le déplaisir que j'ai que nous soyons si longtemps sans pouvoir fournir les personnes que nous sommes obligées, pour le soulagement de nos Sœurs, et pour mettre l'ordre nécessaire, selon les petits besoins que votre charité prévoit dès il y a longtemps. Permettez-moi, Monsieur, de vous supplier très humblement de demander votre avis sur la nécessité de changement de ma Sœur Cécile (2) et s'il ne serait pas bien utile qu'elle vint reprendre un peu les maximes de la Compagnie dans sa source. Si cela est, je crois que nous n'aurons pas peu d'affaire à le faire trouver bon; si ce n'est, Monsieur, que votre charité nous aide fortement, comme elle a toujours fait.

Il y a près d'un mois que je me donnai l'honneur d'écrire à Monsieur Ratier, auquel je n'avais point rendu ce devoir depuis un peu auparavant le retour de ma Sœur Elisabeth (3). Je suis fort en peine s'il a reçu ma lettre; nous avons grand sujet de louer Dieu et estimer heureux le retour de cette bonne Sœur qui fait fort bien, Dieu merci ayant grand désir de la persévérance. Nous vous avons très grande obligation, Monsieur, à son sujet, pouvant attribuer tout son bonheur

1. Lettre écrite par Mathurine Guérin.

2. Cécile Angiboust, voir p. 41.

3. Elisabeth Brocard, voir p. 274.

à la charité que vous avez exercée pour elle, comme pour toutes les autres, dont Notre-Seigneur sera lui-même votre éternelle récompense, et moi, en son très saint amour, Monsieur, Votre très humble et très obéissante servante.

1656

Établissement des Filles de la Charité à Arras, à La Fère. Grave maladie de Louise de Marillac.

L. 464

à ma très chère Sœur Françoise Ménage (1)
Fille de la Charité à Nantes

Ce 19 janvier 1656.

Ma Très Chère Sœur,

Je loue Dieu de tout mon cœur de la grâce que sa bonté vous a faite, accomplissant le désir que vous aviez de si longtemps. Je vous blâme de la peine que vous me mandez * avoir en ce sujet. Au nom de Dieu, ma chère Sœur, mettez-vous l'esprit en repos, et croyez que j'ai reçu une consolation de savoir ce que vous m'avez mandé. Vous avez sujet d'admirer la divine Providence de vous avoir envoyé Monsieur Berthe (2) si à propos. J'espère moyennant la grâce de Dieu, de vous envoyer ce que vous désirez, pourvu que vous me promettiez de ne plus rien désirer que de plaire à Notre-Seigneur.

Nos deux Sœurs Ménage (3) se portent bien, Dieu merci, remerciez-le de la grâce qu'il a faite à votre père de préserver sa maison du feu il se porte bien et sa famille aussi et nos Sœurs de delà qui vous saluent avec toutes nos Sœurs de la maison. Bonjour, ma chère Sœur, aimons bien Dieu et me croyez en ce même amour, Votre très humble Sœur et servante.

1. Françoise Ménage, voir p. 414.

2. Monsieur Berthe (voir p. 280) a fait la visite de la maison de Nantes en novembre 1655.

3. Marguerite et Madeleine qui sont à la Maison-Mère.

à ma très chère Sœur Charlotte Royer (1)
Fille de la Charité, servante des Pauvres Malades, à Richelieu

Ce 9 février 1656.

Ma Très Chère Sœur,

Vous m'avez fait un grand plaisir de me donner de vos chères nouvelles ; quoique ma Sœur Françoise (2) ait toujours eu le soin de m'en donner, et me mandait votre continuelle indisposition qui, souvent vous a tenu lieu de vos chères occupations pour le service des pauvres, et vos souffrances le valent bien, puisque Dieu le veut.

Pour ce qui est de la lecture et écriture vous savez, ma chère Sœur que je vous en ai fait la guerre, dès que vous étiez à Saint-Jean. Il me vient une petite curiosité de savoir comme vous vous traitez dans vos infirmités, tant pour la nourriture que pour les remèdes ; et particulièrement si vous êtes du nombre des malades des paroisses ? Si cela était il y aurait quelque chose à redire, à cause de la continuation de votre languissante santé. Je vous prie, ma chère Sœur, me mander* ce qui en est, et je vous dirai mon petit sentiment. Je ne doute point que vous ne fassiez bon usage de vos infirmités et que plus le corps est abattu par la maladie, votre esprit ne s'élève par soumission et acquiescement au bon plaisir de Dieu, et par la pratique des vertus intérieures. Je loue Dieu de ce que vous me mandez de ma Sœur Françoise, les grâces de Dieu ne sont pas toujours de même sorte, par sa bonté, qui connaît nos faiblesses et nos besoins. Il y a bien longtemps que j'ai commencé une lettre pour elle, j'espère l'achever et l'envoyer avec celle-ci. Oh ! qu'il me semble que vos cœurs sont unis ! cela se connaît par les nouvelles que l'on nous donne de vous.

Je supplie Notre-Seigneur vous continuer ses grâces et suis en son très saint amour, ma chère Sœur,
Votre très humble.

P.S. — J'oubliais à vous dire que votre mère et votre frère se portent bien, Dieu merci ! je vous prie de leur écrire.

L. 467

à Monsieur Vincent

Ce samedi [février 1656].

Mon Très Honoré Père,

Votre charité sait que j'aimerais mieux mourir que de lui désobéir et veut bien, je crois, que je lui représente que par la grâce de Dieu

L. 465

1. Charlotte Royer, voir p. 253.
2. Françoise Carcireux, voir p. 253.

je ne suis pas malade; l'usage du thé fait que la fluxion que j'ai n'épanche pas dans le coffre, ni ne m'empêche pas l'appétit plus pour les viandes de carême que pour la viande, que j'avais à si grand dégoût avant que je n'en pouvais presque manger qu'avec peine. S'il vous plaît m'en dispenser encore pour quelque temps, vous me ferez grand plaisir et me permettant de prendre des œufs, j'en userai et je crois que cela me suffira, vous promettant de demander au premier besoin de la viande, puisque votre charité me le permet, de qui j'ai la grâce d'être Mon Très Honoré Père, la très humble, très obéissante et très obligée fille et servante.

L. 466

à Madame Josse

Ce 26 février 1656.

Madame,

Si j'avais assez de santé et de force, je me donnerais l'honneur de vous voir, pour vous proposer une affaire de très grande charité, dont notre Sœur vous parlera particulièrement, si vous lui faites l'honneur de la vouloir entendre. Seulement je vous dirai, Madame, que la personne dont il est question est très susceptible de mal et très dangereuse pour en faire commettre à autrui : sa première nourriture jusqu'à 8 ou 9 ans y peut avoir contribué. Mais les instructions qu'elle a eues depuis, me font espérer que si votre charité lui fait la grâce de la faire recevoir en la Maison dont la Providence vous a donné un particulier soin, que l'exemple des personnes qui ont eu le bonheur d'y être, et la conduite de l'Esprit de Dieu sur les personnes de cette sorte, la gagnera tout à fait pour son entière conversion. Ç'a été, Madame, sur la paroisse de Saint-Eustache qu'elle s'est perdue, et nous vous pouvons assurer qu'elle n'en a été tirée que pour la mettre en lieu de sûreté, et qu'il y a plus de trois mois qu'elle est prisonnière en la Maison dont elle était sortie.

Je supplie Notre-Seigneur vous inspirer sa sainte volonté, et suis en son très saint amour, Madame, Votre très humble et obéissante servante.

L. 467 *bis*

à Monsieur Vincent

Ce lundi [mars 1656].

S'il plaît à votre charité, Mon Très Honoré Père, se souvenir de sa pauvre fille qui s'attendait que ce serait pour ce matin sa confession, n'ayant rien eu qu'il la pût empêcher de s'y disposer par la grâce de

Dieu. Ce qui a paru infirmité n'est que précaution de mal et de trop de soin de ma conservation; il est vrai que c'était aussi pour me conserver en état de prendre le plus de temps que je pourrai. En écrivant, je m'aperçois de ce chétif papier et liberté d'écrire, je vous en demande pardon, Mon Très Honore Père, et s'il vous plaît, votre bénédiction, en attendant celle de la miséricorde de Dieu, par votre charité, de qui je suis, Mon Très Honoré Père, très pauvre et indigne fille et servante.

L. 504

(à Monsieur Vincent)

(vers mars 1656).

Madame la Présidente de Herse avait demandé des églises à Monsieur de Saint-Nicolas pour faire les stations du Jubilé pour nos Sœurs de Saint-Martin et je crois de Saint-Médard. Elles ne l'ont pas fait.

Si nos Sœurs de toutes les Paroisses et même de la Maison (excepté celles des Enfants Trouvés) pouvaient aller à Notre-Dame et l'Hôtel-Dieu, et en deux autres églises proches de leur quartier, encore qu'elles ne fussent pas des nommées de la semaine, ce serait une grande commodité ? Si elles iront ensemble à l'heure de la plus grande commodité pour les pauvres ? comme serait sur les cinq heures du soir; j'entends des paroisses.

S'il y a obligation à dire les prières qui sont dans ces petits livres qui se vendent pour cela ?

Quelques-unes des Sœurs voudraient bien faire leur confession céans*; savoir, s'il n'est point nécessaire de les avertir toutes, de choisir quel confesseur elles voudront pour cette seule fois.

L. 471

à ma Sœur Barbe Angiboust

Fille de la Charité, servante des Pauvres Malades à Bernay

Ce 29 mars (1656).

Ma Très Chère Sœur,

Vous avez grand sujet de vous plaindre de moi, encore qu'il soit très vrai que vous ne partez point de mon esprit, ni ma chère Sœur Laurence (1), que je prie bien d'aimer toujours la sainte pauvreté, non

1. Laurence Dubois, voir p. 455.

seulement d'estime et de paroles, mais de pratique en tous ses effets. Voila des brassières* que je vous envoie pour elle, et la prie de les recevoir de bon cœur, je vous envoie aussi une lettre de ma Sœur Cécile (2). Je vous prie de lui écrire, et quand vous le pourrez à nos Sœurs (3) de Sainte-Marie-du-Mont, dont je suis bien en peine, les dernières nouvelles que nous en avons eues, nous font croire que toutes deux sont indisposées, cela me fait peine de n'avoir pas de voie assurée pour leur écrire.

Je ne sais si Monsieur Portail (4) vous aura pu écrire à cause d'une indisposition qu'il a depuis huit ou dix jours. Je m'assure que vous ne manquerez pas de prier pour sa santé et la conservation de Monsieur Vincent qui n'est pas encore bien fortifié depuis sa maladie. Je crois qu'il s'est perdu de mes lettres, vous ayant remercié de la toile que vous nous avez mandée, et dit qu'elle était un peu trop belle, et c'est ce qui la faisait aussi trop chère, à cause de sa petite largeur; mais cela n'a en rien diminué l'obligation que nous croyons vous avoir. Votre cœur témoigne toujours sa chère affection pour la Compagnie qui vous chérit aussi grandement. Nous avons eu ma Sœur Antoinette (5) malade à l'extrémité, celle qui est à Saint-Etienne, et ma Sœur Jeanne Bonvilliers (6), Je ne sais encore ce que s'en sera. Si ma Sœur Laurence n'a écrit à ses parents, je vous prie qu'elle leur écrive. Nous avons eu le Jubilé à Paris; vous l'aurez peut-être bientôt. Ce que vous aurez à faire, mes chères Sœurs, ce sera de lire la bulle et observer exactement ce qu'elle ordonne, principalement les intentions pour lesquelles on doit prier, et de prendre l'ordre, pour tout le reste du confesseur que vous choisirez avec la permission de celui auquel vous allez d'ordinaire Monsieur Notre Très Honoré Père a fait donner cette liberté à toutes nos Sœurs, qui vous saluent de tout leur cœur.

Je vous prie de bien demander à Notre-Seigneur qu'il envoie des ouvrières à son œuvre, car vous ne sauriez croire de combien de lieux l'on en demande, et le peu que nous en avons. Notre Sœur (7) de Bernay se porte fort bien, elle est encore à la maison. Il faut bien prendre garde que celles que nous prenons soient bien appelées; nous avons sujet de beaucoup espérer d'elle, mais il lui faut encore du temps pour l'exercer. Nous nous recommandons à vos prières et suis de tout mon cœur, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

2. Cécile Angiboust, voir p. 41.

3. Claude Chantereau et Elisabeth Jousteau, voir p 461.

4 Monsieur Portail voir p, 116.

5. Antoinette Richevillain (1631-1684) est entré dans la Compagnie en novembre 1654.

6. Jeanne Bonvilliers, (voir p. 407) est à Chantilly

7. Marie Papillon, voir p. 471.

à Monsieur Vincent

Ce samedi [avril 1656].

Mon Très Honoré Père,

Permettez-moi recommander à votre charité le petit papier que je vous donnai, la dernière fois que j'eus l'honneur de vous parler, et de lui ramentevoir* la pauvre femme que Monsieur de Croissy vous a recommandée pour le Nom de Jésus (1), l'on me vient de dire qu'il en sort une.

Nous avons une de nos Sœurs qui demeurait, il y a un an, chez un maître qui a fait banqueroute. Un homme intéressé de 13 000 livres * veut qu'elle fasse déclaration par devant un Commissaire pour ce qu'elle en sait, et doit venir savoir si votre charité lui permettra, c'est aujourd'hui que je lui dois donner réponse. Venant apporter un monitoire * chez Monsieur le Curé, ne suffirait-il pas qu'elle dit lorsqu'il sera publié, à Monsieur le Curé ce qu'elle en saura ?

L'on m'a dit que c'est aujourd'hui la grande Assemblée des dames, ne jugeriez-vous point à propos, Mon Très Honoré Père, de représenter le bien spirituel que l'on pourrait faire, visitant les pauvres galériens, aux heures que nos Sœurs leur portent le dîner, qui est une heure assez commode pour être de retour chez elles, sans que leur ménage en soit incommodé. C'est à dix heures que l'on les sert. S'il plaît aussi à votre charité se souvenir du besoin de notre petite Assemblée, si ce pourrait être demain jour des Rameaux, auquel je serai comme je suis toujours demandante votre bénédiction, et Mon Très Honoré Père, Votre très humble, très obéissante servante et très obligée fille.

L. 472

1) L'hospice du Saint Nom de Jésus, voir p. 412.

à ma très chère Sœur Nicole Haran (1)
Fille de la Charité, servante des Pauvres Malades à Nantes

(avril 1656).

Ma Très Chère Sœur,

Je suis en peine si Monsieur Truchart (2) a reçu la lettre que je me donnai l'honneur de lui écrire (il y a environ quinze jours. Je me donnai aussi la consolation de vous écrire par la même voie ; j'attends vos réponses pour vous envoyer une de nos Sœurs (3), je salue toutes nos Sœurs et les prie de ne se point ennuyer d'attendre.

Je vous prie de savoir de ma Sœur Madeleine (4) quelle somme elle a laissée venant à Paris et à qui elle l'a baillée, et selon les livres qu'elle vous dira vous lui demanderez si c'est des francs de la France, c'est-à-dire si chaque livre qu'elle a laissée valait 20 francs et vous me le manderez, je vous prie.

Vous me donnez une consolation toute sensible de me faire part de l'union et cordialité qui est entre vous, si Dieu vous continue cette grâce, comme je l'espère de sa bonté, vous n'avez rien à craindre, ni les jugements et soupçons du monde, ni les rudes répréhensions, ni les calomnies et murmures. Rien ne vous doit inquiéter, votre conscience est vue et connue de Dieu, tout votre soin doit être de lui plaire par votre fidélité à son service en l'exactitude de vos règles, et surtout respectant vos supérieurs spirituels, les ecclésiastiques, de quelque condition qu'ils soient, et rendre obéissance à Messieurs les Pères en tout ce qui regarde le service des pauvres, pour l'amour de Dieu auquel je suis et de toutes mes chères Sœurs, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

- 1) Nicole Haran née en 1627, est entrée dans la Compagnie des Filles de la Charité, le 28 juillet 1649. En 1650, elle est envoyée à Montmirail. Arrivée en septembre 1653 à Nantes, elle est proposée comme Sœur Servante par les Administrateurs en mai 1655. Les difficultés ne lui manqueront pas. A la mort de Louise de Marillac, elle est toujours à Nantes. En 1673, elle est élue Supérieure Générale pour un triennat. Elle est ensuite au service des Enfants Trouvés au faubourg Saint-Antoine à Paris, où elle meurt le 5 juin 1679 .
- 2). Monsieur Truchart confesseur des Sœurs.
- 3.) Le Conseil du 27 février 1656 a décidé d'envoyer Madeleine Raportebled. Mais le départ est retardé. Et c'est Andrée Maréchal qui partira à Nantes en juin 1656 .
- 4.) Madeleine Micquel arrivée à Nantes en novembre 1653 (Coste X111.680).

à ma très chère Sœur Barbe Angiboust
Fille de la Charité, servante des Pauvres Malades à Bernay

Ce 24 avril 1656.

Ma Très Chère Sœur,

Monsieur Portail s'est trouvé à la maison, tenant vos chères lettres entre mes mains, qu'il a vues dont il a été bien édifié aussi bien que moi. Je loue Dieu de tout mon cœur des grâces qu'il a faites à beaucoup de Sœurs de la Compagnie durant le saint temps du Jubilé. Il y en a eu de plusieurs endroits qui m'ont mandé * à peu près la même chose que vous, en ce sujet.

Je vous prie de bien prendre garde que ce ne soit pas vous qui pressiez pour avoir une maison, car je crois que Madame de Brou (1) n'est plus en état de faire affaire, et je craindrais que vous en fussiez chargée. Laissez-vous presser pour donner votre consentement ou plutôt n'agissez pas du tout pour cela ; les choses que Dieu veut qui soient se font en leur temps. Je ne manquerai pas, moyennant la grâce de Dieu, de faire savoir ce que vous désirez à vos parents en la manière que vous le souhaitez. Je ne doute point, ma chère Sœur, que les sentiments que Dieu vous a donnés et à ma chère Sœur Laurence (2) aussi n'aient été suivis de bonnes et fortes résolutions pour l'avenir qui vous serviront à vous faire grandes saintes, aidées de la grâce de Dieu.

Monsieur Portail a été malade depuis un mois ; cela, et quantité d'affaires, qu'il a, l'auront empêché de vous écrire : mais je l'en solliciterai pour votre consolation et ne manquerai pas de faire votre très humble salut à Monsieur Notre Très Honoré Père, lequel se porte passablement bien, Dieu merci. Il ne faut point vous recommander, ni à ma Sœur Laurence aussi que je salue de tout mon cœur, de demander sa conservation à Notre-Seigneur, en l'amour duquel je vous prie de me croire, mes chères Sœurs, Votre très humble Sœur et servante.

P.S. — Je parlerai s'il plaît à Dieu, à Monsieur Vincent de votre affaire, au sujet de votre petit établissement (3). Ma Sœur Cécile (4) vous salue et se porte bien.

1.) Madame de Brou, dame de la Charité.

2) Laurence Dubois, voir p. 455.

3) L'établissement d'un hôpital.

4). Cécile Angiboust, voir p. 41.

L. 392

à Monsieur (l'architecte) (1)

(vers avril 1656).

Monsieur,

La parfaite confiance que j'ai que vous me ferez le bien d'avoir égard à la prière que je vous ai faite pour notre petit dessein, me fait vous ramentevoir* encore qu'il est absolument nécessaire qu'il paraisse à la villageoise et le moins spécieux qu'il se pourra (2). Je sais que vous ne sauriez vous ravalier jusqu'à ce point sans peine, pour l'habitude que vous avez à faire toutes choses grandes et relevées ; mais quand vous aurez fait réflexion sur ce que je vous en ai dit, et sur le besoin que la Compagnie a, pour durer, qu'elle paraisse en toutes choses pauvre et humble, vous verrez bien, Monsieur, que c'est l'œuvre de Notre-Seigneur et peut-être serez bien aise de contribuer à sa fermeté par l'intelligence que Dieu vous a donnée, c'est la très humble supplication que je vous fais encore, vous disant aussi que tout ce que nous appelons parloir et cuisine de Saint-Laurent nous suffira pour l'école et le lieu à panser et saigner les pauvres.

L. 474

à ma très chère Sœur Nicole Haran

Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à l'Hôtel-Dieu de Nantes, Bretagne

Ce 29 avril 1656.

Ma Très Chère Sœur,

Il y a environ trois semaines que je me donnai la consolation de vous écrire, mais je pensais ne le plus faire que par nos Sœurs; néanmoins ayant été contrainte de différer pour en envoyer de compagnie à Angers, cela fait que je vous prie, pour l'amour de Dieu de ne vous point ennuyer, et de croire que je porte plus de peine que vous de vous savoir dans la peine où je vous vois.

Je vous prie de savoir de Monsieur Truchart (2) s'il a reçu la lettre que je me donnai l'honneur de lui écrire en même temps qu'à vous. Je suis en soin de son indisposition. L'on nous a enseigné un remède dont nous devons essayer ; et puis, je vous le conseillerai pour lui plus

L. 392

1.) Cette lettre est, sans doute, la copie de la lettre envoyée à l'architecte.

2.) Voir le Conseil du 27 avril 1656 (Coste XIII. 716) et la réponse de l'architecte (autographe 1038).

L. 474

1.) Nicole Haran, voir p. 501.

2.) Monsieur Truchart, confesseur des Sœurs.

assurément. Je vous prie de le saluer très humblement de ma part, avec tout le respect que je lui dois ; et assurer Monsieur Humey de mes humbles reconnaissances, pour la charité que je sais qu'il a pour toutes mes chères Sœurs. Toutes nos Sœurs avec moi vous assurons de notre plus chère affection et que je suis en l'amour de Notre-Seigneur, ma chère Sœur, Votre très humble et très affectionnée Sœur et servante.

L. 475.

à Monsieur l'abbé de Vaux
à Angers

29 avril 1656.

Monsieur,

Il y a tant de choses à considérer pour faire choix d'une Sœur Servante pour Angers, que je me suis trouvée fort empêchée à en proposer une à Monsieur Vincent, n'en voyant point qui ne soit très nécessaire aux lieux où elles sont ; ce qui nous empêche un peu pour les retirer. Néanmoins, Monsieur, ayant tout considéré les avis que votre charité nous donne, nous ne voyons point aucune de nos Sœurs plus propre que ma Sœur Marie Marthe (1) que vous savez y avoir déjà été, et dont il me semble, les Messieurs étaient contents. Nous n'avons su résoudre tout à fait de l'envoyer sans avoir votre avis, que je supplie très humblement votre charité, Monsieur, nous donner, le plus tôt que vous pourrez, pour envoyer aussitôt nos Sœurs sans aucun délai. Vous considérerez, s'il vous plaît que nous présupposons, à même temps retirer ma Sœur Cécile (2), à quoi nous aurons moins de difficulté, celle-ci étant toute instruite de la manière de servir les malades et de donner satisfaction à ces bons Messieurs.

Si j'avais eu l'honneur de voir Monsieur votre neveu, je l'aurais supplié de vous assurer que nos Sœurs vous porteront les méthodes que vous avez désirées de Monsieur Vincent qui, aussitôt qu'il le sut donna ordre de les faire écrire. Vous ne doutez point, Monsieur, de son affection à vous donner cette consolation, non plus que de sa reconnaissance pour la charité que vous exercez pour nos chères Sœurs, dont Notre-Seigneur seul peut être votre récompense ; et nous très obligées à lui demander la continuation de ses saintes grâces sur vos saints emplois, pour sa gloire et l'accomplissement de ses saints desseins sur votre chère personne, de qui je suis en son très saint amour, Monsieur, très humble et très obéissante fille et servante

P.S. — Si j'avais un peu plus de temps, j'écrirais à Monsieur Ratier, pour lui témoigner mes très humbles reconnaissances.

1.) Marie-Marthe Trurmeau qui est revenue de Nantes en novembre 1655.

2.) Cécile Angiboust, l'actuelle Sœur Servante.

- 505 -

L. 468.

(aux Sœurs d'Angers)

(vers mai 1656).

Mes chères Sœurs,

Vos dernières qui m'ont été envoyées aujourd'hui par Monsieur... (1) m'ont extrêmement réjouie ; elles sont venues tout à temps pour achever de me guérir d'une grande maladie que j'ai eue depuis un mois, car il faut que vous croyiez, mes chères Sœurs, qu'il n'y a rien qui soit capable de me donner de la joie comme de savoir votre santé à toutes, et votre disposition intérieure sur laquelle je vous écrirai quand mes forces seront revenues, et en attendant Je vous exhorte de tout mon cœur à la fidélité que vous devez à Dieu dans la pratique des vertus nécessaires à votre vocation. Que vous êtes heureuses, mes chères Sœurs, d'avoir un si grand nombre de malades à servir ! Oh ! qu'il paraît bien que Dieu vous aime puisqu'il vous donne tant d'occasions de le servir ! Continuez, je vous prie, à le faire pour son amour avec toute la douceur, le soin et la charité qui vous sont nécessaires.

L. 478..

à ma très chère Sœur Françoise Ménage
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Nantes

De Paris, ce 10 juin 1656.

Ma Très Chère Sœur,

Je supplie Notre-Seigneur être votre récompense éternellement pour la charité que vous avez exercée pour moi, au sujet de ma maladie, il n'a pas plu à sa bonté m'effacer encore de dessus la terre, quoiqu'il y ait longtemps que je le mérite, il faut attendre l'ordre de sa Providence avec soumission, nous devons toujours être en cet état, soit pour la mort de nos proches, soit pour la nôtre, ou pour tous autres événements fâcheux, en sorte que la divine volonté n'ait point sujet de se plaindre que nous n'ayons pas suivi ses ordres. Je crois, ma chère Sœur, vous vous douterez bien que Notre-Seigneur ait permis et voulu appeler à lui quelqu'un de vos proches dans votre famille (1) J'ai prié Monsieur Truchart (2) de prendre la peine de vous le dire lui-même, mais

L. 468

1) Lettre recopiée par Marguerite Chétif. Le nom a été omis pour conserver l'anonymat.

L. 478

1) Son père vient de mourir.

2). Monsieur Truchart, confesseur des Sœurs.

en attendant, renouvez la donation que vous avez faite à Dieu de tout ce que vous êtes, qui vous oblige à un détachement général de toutes les choses de la terre. Je supplie Notre-Seigneur être votre force, votre courage et votre consolation et suis en son très saint amour, ma chère Sœur, Votre humble Sœur et servante.

L. 479

à Monsieur l'abbé de Vaux
à Angers

Ce 14 juin 1656.

Monsieur,

J'ai été longtemps en doute que vous eussiez reçu la lettre où je vous parlais de ma Sœur Marie-Marthe (1). Je vous remercie très humblement, Monsieur, de l'avis que votre charité me donne en ce sujet. Je suis un peu étonnée de l'éloignement de nos Sœurs, ce qui nous met dans l'impuissance présentement d'en donner une autre qui puisse occuper la place de ma Sœur Cécile (2), dont j'ai un extrême déplaisir ; cela a retardé le partement * de nos Sœurs jusques au commencement de la prochaine semaine, Dieu aidant

Je suis bien étonnée, Monsieur, de la proposition de Messieurs les Pères de l'Hôtel-Dieu, pour l'achat de la poissonnerie, et qu'ils aient pris pensée d'y employer nos Sœurs. Je ne puis donner aucune résolution pour cet emploi, ne sachant pas en quoi il consiste, pour le proposer à Monsieur Vincent. Et puis, Monsieur, ne vous semble-t-il pas qu'il y a grands inconvénients à craindre en cette augmentation de travail. Ils ont commencé par les lessives quelque autre pourra suivre

et puis, ce que je crains est la communication avec les officiers, et que ceux qui ont accoutumé faire ce ménage ne s'ombragent de nos Sœurs. Vous savez la suite, ce qui me fait très humblement vous supplier Monsieur, de prendre la peine de m'instruire entièrement de ce fait.

Il est venu ici un bon ecclésiastique qui se dit, ce me semble, grand Vicaire de Monseigneur d'Angers, qui m'a parlé, de sa part, pour l'hôpital des Enfermés ; je crois qu'il est un des maîtres Administrateurs. J'ai un grand déplaisir, Monsieur, de ne lui avoir point donné la satisfaction qu'il désirait, essayant de lui faire croire qu'il n'y a que l'impuissance qui nous en empêche, étant très assurée du désir que Monsieur Vincent a de ne pas manquer de parole à Monseigneur d'Angers, sitôt qu'il verra des sujets propres à cet emploi.

Il est vrai, Monsieur, que ma Sœur Cécile m'a mandé* plusieurs fois qu'une bonne servante désirait se donner à la Compagnie, sans

1. Marie-Marthe Trumeau, voir p. 75.
2. Cécile Angiboust, voir p. 41.
3. Jacquine, voir p. 564.

la connaître beaucoup. Celles que nous recevons ici nous font expérimenter l'importance de connaître toutes les filles que nous recevons depuis leur grande jeunesse. Une chose qui me fait craindre un peu de légèreté en celle-ci, est qu'elle n'ait pas pu épargner de ses gages, ou autre petit bien de patrimoine pour lui avoir un habit. L'on peut conjecturer ou qu'elle est dépensière vainement, ou qu'elle a peu arrêté en chaque condition qu'elle a été, et en ce cas, elle serait bien éloignée des dispositions nécessaires pour persévérer en l'exercice des Filles de la Charité. Ma Sœur Cécile se peut faire informer de tout avec le temps.

Il a plu à Notre-Seigneur me tirer presque de l'agonie, pour me donner encore un peu de temps, pour penser plus sérieusement à ses jugements. Au nom de Dieu, Monsieur, aidez-moi de vos saintes prières, pour que ce ne soit pas à ma confusion, et me faites l'honneur de me croire en son très saint amour, Monsieur, Votre très humble et très obéissante fille et servante.

L. 480

à ma très chère Sœur Barbe Angiboust
Fille de la Charité, Servante des pauvres Malades, à Bernay

Ce 19 juin (1656).

Ma Très Chère Sœur,

Je ne viens que de lire présentement votre lettre, en date du 3 de ce mois, par laquelle vous m'apprenez que enfin la Providence a donné un hôpital aux pauvres du lieu auquel vous êtes. Notre-Seigneur en soit éternellement béni ! Sa bonté continue à me donner de nouvelles forces ; aidez-moi bien, ma chère Sœur, à en faire meilleur usage, pour sa gloire et pour le service qu'il veut que je rende à la Compagnie.

Je suis bien en peine de nos Sœurs de Sainte-Marie-du-Mont, il y a quelque temps que j'ai su que ma Sœur Claude (1) était fort malade. Je pensais que vous m'eussiez déjà mandé * que vous leur aviez envoyé mes lettres, que je vous avais adressées dont je n'ai point eu de réponse.

Prenez bien garde, ma chère Sœur, qu'il n'y ait rien en l'établissement de l'hôpital qui contrarie la simplicité et humilité des Filles de la Charité, qui puisse empêcher l'exactitude de leur règlement, que si l'on vous voulait obliger à des choses que vous verriez n'être pas ordinaires, comme de maniement du temporel, d'achat de provisions générales, je vous prie d'en avertir Monsieur Vincent.

Vous avez bien fait de demander avis pour prendre la fille que l'on

1. Claude Chantereau, voir p. 461.

vous propose. Je vous dirai, ma chère Sœur, qu'il est vrai que Monsieur Vincent ne veut pas que nos Sœurs en tiennent, mais il y a une considération en celle-ci qui est qu'elle est fille de l'ancienne hospitalière. Je ne manquerai pas, Dieu aidant, d'en parler à Monsieur Notre Très Honoré Père, si vous l'avez déjà vous pouvez dire que c'est en attendant de ses nouvelles.

Ma chère Sœur, je serais bien aise que vous me mandassiez un peu de votre petite économie spirituelle, si vos petites règles sont chèrement observées, si vous répétez ensemble à quelque heure du jour vos oraisons, si vous faites la conférence les vendredis et prenez du temps pour vos petits autres exercices. Pour le reste, je ne puis douter que vos chers cœurs ne soient en grande union, que vous vous communiquez l'une à l'autre ce que vous faites; autrement ma chère Sœur, vous ne sentiriez pas les consolations que Notre-Seigneur promet à ceux qui sont assemblés en son nom d'être au milieu d'eux. Je crois, ma chère Sœur, que le support que vous avez, vous fait sentir ses effets. Je supplie Notre-Seigneur vous continuer ses saintes grâces, et suis en son très saint amour, ma chère Sœur, Votre très humble, Sœur et servante.

L. 539

à ma Sœur Laurence

Fille de la Charité, Servante des Pauvres Malades (à Bernay)

Ce 20 juin (1656).

Ma Très Chère Sœur,

J'ai reçu au moins deux lettres de votre part, dont je vous remercie de tout mon cœur. Je ne me souviens présentement que de ce que vous me mandez par la dernière qui m'a fort consolée, voyant votre fermeté pour l'exactitude des règles. Je crois la même disposition en notre chère (Sœur) Barbe (2), c'est pourquoi, ma chère Sœur, je vous supplie si quelquefois vous n'êtes pas si ponctuelle soit à toutes les heures, soit même dans un besoin qu'il vous faille laisser quelqu'un des exercices, vous devez croire que, quand c'est par son ordre, elle en est la plus fâchée, quoiqu'elle voie bien que c'est quitter Dieu pour Dieu quand on laisse quelqu'un de ses exercices pour le service des Pauvres.

Je la prie, ma chère Sœur, de me mander si entre tous les exercices vous n'omettez point celui de répéter l'Oraison et faire les vendredis la petite Conférence. Je vous assure, ma chère Sœur, que je ne sache

1. Laurence Dubois, voir p. 455.

2 Barbe Angiboust, voir p. 14.

point d'exercice plus propre pour nous rendre fidèles à Dieu et pour nous tenir cordialement unies en son très saint amour.

Il faut que je vous dise une autre pratique que Monsieur Notre Très Honore Père nous a bien recommandée, en la dernière conférence, que sa charité a faite, qui est que, dès que nous nous apercevons que nous avons mécontenté, ou que nous mécontentons une de nos Sœurs, ou plusieurs, nous mettre aussitôt à genoux pour leur demander pardon... Oh ! quelle pratique ! je vous la recommande, pour l'amour de Notre-Seigneur, auquel je suis, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 482

à Monsieur Vincent

De la veille Saint-Pierre [1656].

Il y a plus d'un mois, Mon Très Honoré Père, que notre Sœur Claude devrait être retournée, sans que la divine Providence, par sa seule conduite, m'en a empêchée par quelque petite incertitude ; et, ce qui est arrivé aujourd'hui fait bien connaître que la Compagnie est plus dirigée par cette même Providence que par autre soin. Que si néanmoins, il faut agir avec elle, je crois qu'il est nécessaire d'un peu plus d'intelligence avec le (mot en blanc) car la bonne fille s'attendait que sa charité m'aurait dit sa peine.

Je crois, Mon Très Honoré Père, que Madame Guergret n'a pas dit à votre charité qu'elle n'a dessein d'être en sa retraite que jusqu'à samedi, qu'il faut qu'elle se trouve à Saint-Sauveur à Vêpres, à cause de leur Compagnie de la Charité. Elle voudrait bien faire ce soir ou demain sa confession.

C'est bien peu de temps pour elle que si peu de jours, n'était que vous jugiez par sa bonne vie, dès sa jeunesse, tienne lieu de plus grande retraite.

- 510 -

L.483

à Monsieur l'abbé de Vaux
à Angers

Ce 8 juillet (1656).

Monsieur,

Je n'ai su me donner l'honneur de vous écrire avant que j'aie communiqué celle que vous avez pris la peine de m'envoyer à Monsieur Vincent qui vous salue très humblement, et m'a commandé de vous supplier de prendre la peine de fort éprouver la vocation de cette bonne fille (1) étant assuré que le choix et discernement que vous en ferez ne pourra être que très bon.

Pour ce qui est des confesseurs, il est à souhaiter, Monsieur, qu'il n'y en ait qu'un, pour l'ordinaire de la petite Communauté ; l'expérience faisant voir que d'en avoir plusieurs que cela divise les esprits et pour le besoin de notre Sœur Cécile (2), le premier des Messieurs de la Mission (3) qui ira à Angers sera averti d'aller recevoir vos ordres pour faire ce changement que je crois bien, Monsieur, être nécessaire.

Je ne m'étonne plus du désordre de Nantes, n'y ayant pas eu personne qui veillât sur leur conduite. Cela augmente toujours la connaissance des étroites obligations que nous vous avons, que Dieu seul peut reconnaître. C'est de quoi je le supplie de tout mon cœur, et souhaite de pareille affection, l'assistance de vos saintes prières pour m'obtenir miséricorde et l'honneur que vous me croyiez, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, Votre très humble et très obéissante servante.

L. 485

(aux Sœurs d'Angers) (1)

Ce 10 juillet 1656.

Mes Très Chères Sœurs,

Dans l'espérance que cette lettre vous sera donnée, je vous vais écrire du fond de mon cœur pour vous assurer de mon affection continuelle qui me fait participer au bonheur de votre persévérance au service de Dieu en votre chère vocation, nonobstant les petites difficultés que l'ennemi de notre bien nous peut opposer souvent. Savez-vous pourquoi, mes chères Sœurs ? c'est pour empêcher, s'il

L. 483

1. Jacqueline, voir p 564

2 Cécile Angibousit voir p. 41.

3. Monsieur Berthe (voir p. 280) ira en mai 1657.

L. 485

1. Lettre recopiée par Marguerite Chétif, série Angers.

pouvait, cette sainte persévérance, tirant grande et malheureuse gloire de faire quitter le bien dès longtemps commencé; et ne se soucierait pas, si il pouvait, un jour devant notre mort, nous faire changer de nos bonnes résolutions. Prenons bien garde, mes chères Sœurs, de ne lui pas donner cet avantage ; et pour cela, c'est qu'il nous faut être fidèles sur toutes les moindres choses, et avoir un grand désir de toujours plaire à Dieu, marchant en sa sainte présence. Croyez-moi, notre principal est aussi de se beaucoup mortifier, non pas par pénitences extérieures, mais par soumission partant d'une vraie et solide humilité, aimant le mépris, et faisant la guerre à nos sens et à nos passions, et nous attacher exactement à l'obéissance et à toutes les vertus et à la cordialité également entre nous, sans préférence, puisque cela empêche tout murmure, les partialités et amitiés particulières ; surtout tenez-vous toujours dans l'affection et estime de notre chère Sœur Servante et tout autre que Dieu vous donnera quand il plaira à Dieu avoir pitié de notre Sœur... (2) ; car je vous puis assurer, mes chères Sœurs, que la conduite des autres est un lourd fardeau. Croyez-moi toujours en son très saint amour.

L. 486

(à Madame la Grande Princesse) (1)

Ce 17 juillet 1656.

Madame,

Je loue Dieu de tout mon cœur de la continuation de votre zèle, il est vrai, Madame que nous ne pourrons de bien longtemps fournir les lieux qui en ont demandé. Pour ce qui est de la proposition que votre bonté nous fait d'en recevoir, je vous dirai, Madame, que vous ferez une grande charité donnant moyen à quelques bonnes filles qui auraient désir de servir (2) de se retirer du monde ; mais permettez-moi, Madame, de vous dire que deux raisons empêcheraient que vous n'eussiez sitôt la satisfaction que vous désirez, l'une qu'il faut beaucoup de temps à former des filles, tant pour ce qui les regarde en leur particulier que tout ce qu'il est nécessaire qu'elles sachent, pour servir les pauvres, et l'autre raison, Madame, est que nous n'en prenons point qui n'aient intention de vivre et mourir en la Compagnie, et quoiqu'elles y soient entrées par le charitable moyen des personnes qui leur ont aidé, néanmoins nous ne les envoyons pas en leur pays. C'est tout ce que

2. Cécile Angiboust, dont le départ est envisagé.

L. 486

1. Claire Clémence de Maillé-Brézé, femme de Louis de Bourbon, appelé le Grand Condé.

2. Servir les pauvres.

je vous puis dire en ce sujet, vous assurant de mes très humbles respects et que je suis véritablement en l'amour de Notre-Seigneur Madame, Votre très humble et très obéissante servante.

A Monsieur Vincent. S'il plaît à votre charité, Mon Très Honoré Père, la corriger (3), aussi bien la faut-il récrire. C'est à Madame la Grande Princesse.

L. 531 bis

à ma Sœur Carcireux (1)

18 juillet (1656).

Ma Très Chère Sœur,

Il est vrai que j'ai grand tort d'être si longtemps sans vous écrire. Croyez, ma chère Sœur, que ce n'est pas faute de le désirer, prenant un singulier plaisir à penser à vous toutes deux, et à l'union, à la concorde et à la cordialité qui est entre vous. Je crois que vous travaillez à l'envi l'une de l'autre à vous perfectionner selon les desseins de Dieu, à quoi toutes les actions de votre vie vous peuvent servir, voire même les actions qui sembleraient vous devoir éloigner de cette intime union avec Dieu pour laquelle vous avez tant d'ardeur. Cette union se fait souvent en nous et sans nous en la manière que Dieu seul connaît, et non pas en la façon que nous voulons nous l'imaginer. Voilà, à mon avis, ce que nous pouvons faire pour nous y aider. Il ne faut rien souffrir dans notre volonté qui s'oppose à la volonté de Dieu, il nous faut bien donner à lui pour toutes les pratiques qui nous sont conseillées, afin de nous séparer de notre propre jugement et afin de travailler à mortifier nos inclinations dans les choses mêmes qui semblent bonnes. Par exemple, combien de fois pouvons-nous désirer des choses pour une fin qui, néanmoins nous en éloigneraient si nous suivions notre propre volonté. Vous êtes beaucoup obligée à Monsieur votre Directeur (2) de vous en avoir parlé en cette manière. Je m'attends, ma chère Sœur, qu'il vous semblait entendre la voix de Dieu, et que vous pensez effectivement que c'est Lui qui vous a parlé par la bouche de ce bon Monsieur. Il n'y a rien de si aveugle que l'œil pour se voir soi-même quoiqu'il voie tout autre chose.

Ne vous étonnez pas de ces petits retours de pensées et de

L. 485

3. Monsieur Vincent a vu la lettre et il la trouve bien.

L. 53 1 bis

1. Françoise Carcireux, voir p. 253.

2. Monsieur Pierre de Beaumont, né en 1617, est entré dans la Congrégation de la Mission en février 1641. Après un séjour à Saint-Méen, il est venu à Richelieu comme Directeur du Séminaire. Il est nommé Supérieur en 1656.

murmures. J'estime, ma chère Sœur, que votre plus grande affaire à vous et à moi, c'est de nous beaucoup humilier, et aussi bas que l'esprit nous veut élever sous de beaux prétextes de nous attacher à Dieu par notre industrie. Nous devons bien simplifier nos esprits par un abandon à la conduite de Sa divine Providence et à la conduite de nos Supérieurs, comme il semble par votre lettre que vous témoignez le désirer.

J'écris un mot à Monsieur le Curé de Troyes auquel nous sommes bien obligées. Mais, ma chère Sœur, il ne fallait pas souffrir que ces bonnes filles vinsent aux dépens des messieurs de la Mission, je m'assure qu'elles eussent pu être aidées par ailleurs de quelque charité, il y faudra prendre garde, surtout quand vous verrez Madame la Duchesse (3).

Je ne manquerai pas, ma chère Sœur, de prier Monsieur Vincent de vous donner un mot de réponse ; il est si accablé d'affaires, que jamais je ne le détourne sans en ressentir de la peine. Quand vous vous donnerez l'honneur de lui écrire, faites-le le plus courtement que vous pourrez, et rendez votre lettre plus facile à lire, ce n'est pas qu'il m'en ait parlé en aucune façon.

Je vous rends grâces très humbles, mes chères Sœurs, de la charité que vous nous avez faite, et qui vous a dit à toutes deux que j'avais besoin d'habit. Je n'en suis pas dans un grand besoin, si ce n'est au dire de nos Sœurs. Je remercie ma Sœur Charlotte (4) de vous avoir bien fait parler à sa mode. Oh ! que vous m'avez fait plaisir de vous être ainsi surmontée, c'est peut-être une des plus grandes pratiques de vertu que vous ayez faite en ce jour-là. Continuez bien, mes chères Sœurs, tant que nous serons dans l'Eglise militante, il nous faut combattre, si la bonté de Dieu nous fait miséricorde et nous met dans l'Eglise triomphante, ce sera alors que nous aurons cette union intime avec Lui, laquelle nous ne saurions posséder entièrement ici-bas sur la terre. Travaillons donc bien, mes chères Sœurs, au service corporel et spirituel des pauvres malades pour l'amour de Jésus Crucifié, en qui je suis, Votre très humble et dévouée servante.

3. La duchesse d'Aiguillon, nièce de Richelieu.

4. Charlotte Royer, voir p. 253.

L. 477

à Monsieur l'abbé de Vaux
à Angers

(juillet 1656)

.Monsieur,

Je vous remercie très humblement, de la peine que votre charité a prise de s'informer de la bonne Sœur (1) que vous avez jugé nous être propre elle sera la très bienvenue. Nous avons fait notre possible pour faire choix de deux de nos Sœurs (2), dans la pensée qu'elles seront propres pour Angers. Je vous supplie, très humblement, Monsieur, prendre la peine d'avertir ma Sœur Cécile de la sorte qu'elle les doit recevoir ; et les autres, de la retenue à leur parler de leurs petites peines au sujet l'une de l'autre, crainte que cela ne fasse impression sur leur esprit. Nous devons envoyer encore trois de nos Sœurs en Bretagne, dans peu de temps. Je vous supplie, très humblement, Monsieur, nous faire la charité de nous mander* le jugement que vous ferez de notre Sœur Marie (3) ; et, si vous ne jugerez pas nécessaire que nous rappelions ici ma Sœur Cécile (4), pour les sujets que votre charité nous a déjà mandés. Pardonnez-moi, Monsieur, la liberté que je prends de vous donner tant de peines et me faites toujours l'honneur de me croire en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, Votre très humble et obéissante servante.

P.S.—Monsieur Vincent vous envoie ce que vous désiriez de lui.

L. 489 bis

à ma très chère Sœur Barbe Angiboust
à Bernay

Ce 31 juillet (1656)

Ma Très Chère sœur,

Je supplie Notre-Seigneur vous faire la grâce de faire bon usage de toutes les bénédictions qu'il donne à vos emplois. Si vous me croyez et je n'en doute pas, vous prendrez (garde) de ne pas faire des choses si éclatantes parce que vous ne savez pas encore le nombre de malades que vous aurez, et d'avoir trop de bien, trop de meubles ce serait une défiance dont vous pourriez être blâmée. Le Fils de Dieu n'a pas voulu paraître dans l'établissement de son Eglise comme vous savez ; si nous avons son esprit, nous aimerons à faire le semblable. Les choses

1. Jacquine, voir p. 564.

2. Marie Gaudoin (voir p. 453) et Claude Carré (voir p. 530).

3. Marie Gaudoin: Louise de Marillac pense qu'elle pourra remplacer la Sœur Servante.

4. Cécile Angiboust, l'actuelle Sœur Servante.

I s'accroissent aisément et avec louange, mais quand il faut les diminuer, ceux qui les ont entreprises ont sujet de confusion.

Pour s'acquitter de ses obligations de bonne Fille de la Charité, il faut qu'elle procure de tout son pouvoir que les Dames de la Charité exercent à visiter les malades, et c'est pour cela que Monsieur Vincent Notre Très Honoré Père ne conseille guère de faire des hôpitaux où la Charité est établie, n'était aux bonnes villes.

Vous avez raison, ma chère Sœur, de me mander ce que vous faites de votre beau fil, vous en userez comme vous le jugerez à propos, ce sera toujours bien. Ma Sœur Marthe (1) de Nantes et ma Sœur Elisabeth (2) partirent dimanche pour aller à l'armée (3) Priez Dieu pour toute la Compagnie, me recommandez à ma Sœur Laurence (4) et me croyez toutes deux en l'amour de Jésus Crucifié, mes chères Sœurs Votre très humble Sœur et servante.

L. 489

à ma très chère Sœur Louise Christine (1)

Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Montmirail

Ce dernier juillet (1656).

Ma Très Chère Sœur,

Je voudrais bien avoir plus de temps pour vous parler cœur à cœur par cette bonne occasion-ci ; mais il est 10 heures sonnées du soir. Je loue Dieu de tout mon cœur de la sincère affection que sa bonté vous donne l'une pour l'autre, c'est ce qui entretient l'union et le support que les Filles de la Charité doivent avoir ensemble et ce qui fait que l'on a pas à parler mal l'une de l'autre quand l'on rend compte l'une de l'autre, parce que si il se passe quelque petite chose ensemble, après s'être demandé pardon, le tout s'oublie, n'étaient les choses très importantes pour la gloire de Dieu. Je ne sais, ma chère Sœur, si j'ai répondu à une question que vous me fîtes il y a quelque temps, touchant vos petits gains, savoir si vous en deviez compter.

Je vous dirai, ma chère sœur, que pour ce qui vous est baillé * de la maison des bons Messieurs vous devez être exacte à en tenir compte et ne prendre que ce qui vous est nécessaire ; mais pour ce qui est de votre petit ménage qui ne vient point de là, vous en pouvez disposer

L. 489 bis

1. Marie-Marthe Trumeau, revenue de Nantes en novembre 1655 (voir p. 75).

2. Elisabeth Brocard, voir p. 274.

3. Elles sont parties le 29 juillet 1656 à La Fère (Coste X. 197).

4. Laurence Dubois, voir p. 455.

L. 489

1. Louise-Christine Rideau, voir p. 158.

comme nos autres Sœurs des paroisses. Si vous épargnez quelque chose, ce sera pour votre entretien, car je sais bien que vous ne voulez pas faire de trésor par la grâce de Dieu. Vous aimez trop la sainte pauvreté et confiance en Dieu, les deux bases de la Compagnie des Filles de la Charité.

Toutes nos Sœurs vous saluent ; si nous avions plus tôt su le partement * du porteur, quelques-unes vous eussent écrit. Je vous remercie de tout mon cœur de l'affection que vous avez pour la petite famille de mon fils (7), son ouïe est beaucoup revenue, par la grâce de Dieu ; sa femme se porte bien et sa petite fille qui a été très dangereusement malade, mais la bonté de Dieu nous l'a redonnée ; ils sont aux champs (3). Je vous prie de prier Dieu pour tous leurs besoins principalement pour leur salut. Vous n'oubliez pas, Monsieur, Notre Très Honoré Père et Monsieur Portail et toute la Compagnie.

Bonsoir, mes chères Sœurs, croyez-moi toujours en l'amour de Notre-Seigneur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 490

à Monsieur Vincent

Ce 8 août [1656].

Mon Très Honoré Père,

Monsieur de Marillac (1) est fort malade d'un rhume et Madame sa mère (2) voudrait bien que je la visse en ce sujet ; Madame sa belle-fille (3) n'étant pas aussi à Paris, cela lui fait un peu de peine. Si votre charité me veut permettre de les aller visiter, elle m'enverra un carrosse, mais je ne sais pas quand.

Madame de Herse (4) s'attend que vous prendrez la peine d'aller visiter Saint-Martin (5) et m'a mandé* d'y aller quelques jours après. Je crois que c'est pour rompre le ménage de ma Sœur Jeanne, (ce) dont je suis très aise, y ayant longtemps que je le souhaitais. Cela me doit faire connaître l'avantage qu'il y a d'attendre les effets de la divine Providence.

Nous n'entendons point de nouvelles de la bonne fille d'Arras (6).

L. 489

2. Michel Legras, marié en 1650, a une fille Louise-Renée qui va avoir 6 ans.

3. A Champlan, chez les parents de Gabrielle, la femme de Michel Legras.

1. Monsieur Michel de Marillac, le conseiller au Parlement, voir p. 306.

3 Jeanne, femme de Michel, est dans leur propriété à Ollainville.

4. Madame de Herse, voir p. 228.

5. Paroisse de Paris.

6. Les Sœurs vont partir à Arras le 30 août.

Je crains la paresse de mon esprit sans lumière, que bien peu, pour y fournir, aussi bien que pour Chars.

Dieu soit béni, Mon Très Honoré Père, de l'heureux voyage de nos Sœurs de la Fère (7), puisque Monsieur de Saint-Jean en est content il y a sujet de croire que sa charité en aura soin.

Je ne sais si je me trompe, mais il me semble que Notre-Seigneur voudra toujours plus de confiance que de prudence, pour maintenir la Compagnie, et que cette même confiance fera agir la prudence dans les besoins, sans que l'on s'en aperçoive ; et il me semble que l'expérience l'a fait souvent connaître, en diverses occasions, dont la paresse de mon esprit a eu besoin. Si je ne dis vrai, j'espère que votre charité me détrompera, puisque je suis, Mon Très Honoré Père, Votre très pauvre fille et très obéissante servante.

L. 492

pour bailler à Monsieur Vincent

avant qu'il dise la Sainte Messe
La veille de l'Assomption [1656].

Mon Très Honoré Père,

Votre sainte bénédiction s'il vous plaît à toutes vos pauvres Filles de la Charité, dont trois supplient votre charité d'offrir le renouvellement de leurs vœux à Notre-Seigneur, demain jour de l'Assomption de la Sainte Vierge, et une quatrième devenue bossue, au service des pauvres soldats ; elle ne peut plus avoir qu'une vie très douloureuse et porte bien son affliction, grâce à Dieu. Je crois que Monsieur Portail vous en aura parlé, car c'est avec son approbation qu'elles se présentent. Il me tarde bien que votre charité me puisse donner une heure de temps pour toutes mes nécessités, car je néglige trop à les bien connaître. J'espère de votre aide ce que le bon Dieu me voudra donner, puisque c'est par sa bonté que je suis, Mon Très Honoré Père Votre très pauvre fille et très obéissante.

L. 490

7. Marie-Marthe Trumeau et Élisabeth Brocard sont parties le 29 juillet.

L. 484

à ma très chère Sœur Marie Gaudoin (1)
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Angers

(août 1656).

Ma Très Chère Sœur,

Je remercie Notre-Seigneur de votre heureux voyage. Je me doutais bien que vous seriez bien reçue, tant des Messieurs que de nos Sœurs, je vous prie de me donner de vos nouvelles souvent, ma Sœur Cécile (2) n'en sera pas fâchée.

Je vous prie de me mander quelle de nos Sœurs était avec vous quand Madame de Bouillon (3) vous manda* de recevoir 400 livres* d'une des fermières, en l'année 1654, ce me semble, et si vous lui aviez fait demander cette somme.

Mandez-moi aussi bien particulièrement de votre santé, et me croyez en l'amour de Notre-Seigneur, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 557 bis

à ma Sœur Carcireux (1)

(vers 1656).

J'ai reçu une de vos lettres, mais de vieille date, c'est pourquoi, ne vous croyant plus dans les petites peines que vous me marquez je ne vous y fais pas réponse, étant, ce me semble les mêmes auxquelles je vous ai autrefois répondu. Seulement, ma très chère Sœur, vous voulez bien que je vous dise que j'ai loué Dieu plusieurs fois des grâces qu'Il vous a faites, en lui demandant celle de vous oublier vous-même et de mortifier le désir de vous satisfaire qui se cache en vous sous la belle apparence de la recherche d'une grande perfection. Nous nous trompons beaucoup, si nous pensons en être capables, et encore plus si nous pensons acquérir cette perfection par nos soins et par notre continuel regard ou exactitude à reconnaître tous les mouvements et dispositions de notre âme. Il est bon, une fois l'année, de s'appliquer exactement à cette recherche avec défiance de nous-mêmes et avec reconnaissance de notre insuffisance; mais de donner continuellement

L. 484

1. Marie Gaudoin (voir p. 453) vient d'arriver à Angers avec Claude Carré (voir p. 530).

2. Cécile Angiboust voir p. 41.

3. En 1654, Marie Gaudoin était aux Alluets, sur les terres de Madame de Bouillon.

L. 557 bis

1. Françoise Carcireux, voir p. 253.

la géhenne à notre esprit pour nous éplucher et pour faire rapport de toutes nos pensées, c'est un ouvrage inutile pour ne pas dire dangereux. Je vous dis ce qui m'a été dit autrefois.

Je vous prie, ma chère Sœur, de m'aider par vos prières, comme je vous aiderai par les miennes à ce que nous puissions obtenir de Dieu la grâce d'aller dans la voie de son saint amour tout simplement, tout bonnement, sans tant raffiner, de crainte que nous ne ressemblions à ces gens qui au lieu de s'enrichir, ne font que se ruiner, à force de rechercher la pierre philosophale. Croyez Monsieur le Directeur (2), quand bien vous ne lui parleriez qu'une fois le mois et fort succinctement, soyez assurée que cela vous suffira. Les confessions succinctes ne sont que les meilleures. Et que recherchons-nous dans ce sacrement ? Rien autre chose que la grâce, et nous sommes assurées que la bonté divine ne nous la refusera pas, si nous apportons à ce sacrement les dispositions nécessaires de simplicité, de douleur cordiale et de soumission. Je supplie Notre-Seigneur de nous les donner et suis en son saint amour, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 493

à ma très chère Sœur Barbe Angiboust
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Bernay

De Paris, ce 22 août 1656.

Ma Très Chère Sœur,

J'ai reçu votre lettre par laquelle vous nous témoignez toujours vos plus chères et tendres affections, dont je vous remercie de tout mon cœur, vous assurant de la même chose de nous, quoique nous soyons dans l'impuissance de vous le témoigner, sinon devant Dieu.

Je suis toujours bien en peine de nos Sœurs de Sainte-Marie-du-Mont, à cause de la continuation de la maladie de ma Sœur Claude (1)

je vous prie, ma chère Sœur, si vous en avez appris quelque chose de me le mander*, et aussi des nouvelles de ma Sœur Laurence (2) que Je salue de tout mon cœur. Je vous assure de la santé de ma Sœur Cécile (3), qui m'a écrit il n'y a pas longtemps; nous avons quelque pensée de la faire venir; si cela est, vous pouvez penser, ma chère Sœur, que nous

L. 557 bis

2. Pierre de Beaumont, supérieur des prêtres de la Mission, voir p. 512.

L. 493

1. Claude Chantereau, voir p. 461.

2. Laurence Dubois, voir p. 455.

3. Cécile Angiboust à Angers, voir p. 41.

- 520 -

vous voierons bientôt après. Vous nous mandez que vous nous envoyez du fil, mais vous ne mandez point la quantité et si nous ne saurions savoir où il est : peut-être est-ce qu'il n'est pas encore venu ? Toutes nos Sœurs vous saluent avec ma Sœur Laurence, et moi aussi de tout mon

cœur, et suis en l'amour de Notre-Seigneur, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 491

à Monsieur Béguin

l'un des Messieurs du Bureau des Petites-Maisons et autres lieux

(vers 1656).

Monsieur,

Je vous écris par l'ordre de Monsieur Vincent, sur ce qu'il a su que ma Sœur Anne (1), qui est à l'hôpital des Petites-Maisons, ayant eu quelques petits différends avec Monsieur le Curé au sujet des malades elle a désiré qu'il lui fût permis de changer de confesseur, crainte qu'il n'arrivât pareille chose, qui pourrait tant soit peu les empêcher de se tenir dans leur devoir. Ce que Monsieur Notre Très Honoré Supérieur l'ayant bien considéré, et l'importance de telles rencontres, lui a accordé, après lui avoir fait rendre ses devoirs d'humiliation et essayé d'empêcher ce changement. Sa charité ayant pris la peine de le faire agréer à mon dit sieur Curé, ce qu'il fit très généreusement; néanmoins, Monsieur, depuis ce temps-là dans la rencontre de l'humiliation nécessaire de notre Sœur, vous savez ce qui s'y est passé ? Que quelques-uns de vos Messieurs ont su aussi d'autre part que la nôtre, ce qui a fait dire que l'on en témoignerait du ressentiment, lorsque (ces) Messieurs tiendraient le bureau. Au nom de Dieu, Monsieur, je vous supplie très humblement d'empêcher que cela ne soit pas pour le respect que nous devons à son caractère et à sa vertu, dont notre Sœur s'est souvent édifiée, et nous l'a témoigné plusieurs fois.

Je vous demande très humblement pardon, Monsieur, de ce que je prends cette liberté ; sur ce que vous écrivant il me vient en l'esprit, que vous le connaissez mieux que moi ; et que tous Messieurs les Maîtres savent assez le besoin qu'ils ont de maintenir son autorité pour la gloire de Dieu, et le bien des âmes qu'il a commises en sa charge Et aussi que, s'il arrivait la moindre disgrâce à cette personne que nous devons honorer, nous serions contraintes de retirer nos Sœurs pour plusieurs raisons. Mais j'espère de la bonté de Dieu que l'esprit de charité qu'il a donné à votre Compagnie donnera tout le calme par le support des faibles dont nos Sœurs font nombre.

1. Anne Hardemont est aux Petites-Maisons d'octobre 1655 à novembre 1657.

L 290

à Monsieur l'abbé de Vaux

Ce 9 septembre 1656.

Monsieur,

Je crois que vous êtes entre l'espérance et la crainte, sur l'attente des nouvelles de la bonne fille (1) que votre charité nous a donnée. Je vous dirai, Monsieur, que j'attendais de la connaître un peu, pour vous en donner de certaines assurances ; tout ce qui nous a paru jusques à présent, nous en fait beaucoup espérer de bien ; et c'est pour cela, Monsieur, que je vous supplie très humblement de trouver bon que je n'empêche pas ma Sœur Cécile (2) de vous présenter celles à qui Dieu donnera la pensée de le servir en notre Compagnie.

Je suis fort en peine de savoir si Monseigneur (3) a reçu une lettre que je me donnai l'honneur lui écrire, au temps du partement * de nos Sœurs (4) pour Angers ; la crainte de lui être importune m'a empêchée de faire réponse à la dernière, dont sa révérence m'a honorée.

Obligez-moi, Monsieur, de m'avertir de mon devoir, et de me croire toujours en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, Votre très humble et très obéissante fille et obligée servante.

P.S. — Je pensais pouvoir faire réponse à la très obligeante lettre de Monsieur Ratier ; permettez-moi, Monsieur, lui en demander pardon ; le temps me presse trop.

L. 497

à ma Sœur Barbe Angiboust

Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Bernay

Ce 13 octobre 1656.

Ma Très Chère Sœur,

Je n'ai point vu votre chère dernière lettre qu'aujourd'hui, à cause des infirmités que m'a causées une chute, que j'ai faite il y a près de cinq semaines. Je n'avais point encore su la situation de la Maison des pauvres, mais mon Dieu, ma chère Sœur, lesquels seront ceux qui l'occuperont, ou que deviendra l'exercice des Dames de la Charité, si on contraint leurs malades de se ranger à l'hôpital ? Vous verrez que les pauvres honteux seront délaissés du secours que leur apporte la nourriture apprêtée et les remèdes, et le peu d'argent que l'on leur

L. 290

1. Jacqueline, voir p. 564.

2. Cécile Angiboust, voir p. 41.

3. Monseigneur Henri Arnould, évêque d'Angers, voir p. 347.

4. Marie Gaudoin, et Claude Carré.

donne, ne sera point employé à leurs nécessités. Nous sommes obligées en tant que nous le pouvons d'empêcher cela, par de très humbles et charitables remontrances.

Que vous dirai-je de cette belle maison que vous habitez, votre profession de bassesse et de pauvreté ne vous donne-t-elle point quelquefois des atteintes de crainte ? Si cela est, je veux croire que vous en faites des actes d'héroïque vertu intérieurement et extérieurement, en telle sorte que vous avez honte de paraître, vous estimant la moindre de tout le lieu, puisque vous n'y avez que le vivre et le vêtement que Dieu vous y fait donner gratuitement. Je suis toute édifiée de voir les lumières que Notre-Seigneur donne à ma Sœur Cécile (1) de ces vérités. Elle vous salue toujours et se recommande à vos prières, comme font toutes nos autres Sœurs. Ma Sœur Marguerite Chétif (2) et ma Sœur Radegonde (3) sont arrivées à Arras pour l'établissement de la Charité ; j'espère que Dieu y donnera bénédiction.

Redoublez, je vous prie, vos prières pour la pauvre Pologne, et par conséquent pour la religion catholique, et me croyez en l'amour de Jésus Crucifié, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

P.S.— Monsieur Notre Très Honoré Père paraît toujours à son ordinaire, mais néanmoins l'âge et les petites infirmités nous doivent toujours tenir auprès de Dieu, pour lui demander sa conservation, dont nous avons plus de besoin que jamais. C'est ce que je crois que vous faites, comme aussi pour Monsieur Portail, qui est aussi bien, Dieu merci ; il travaille toujours pour la Compagnie.

Vous ne nous faites point la fête du bon cidre et des beaux fruits que vous avez ; mais je veux croire que la bonne part que vous en faites aux pauvres, vous empêche de les considérer comme vôtres.

L. 498

à Monsieur Vincent

Ce dernier octobre, [mardi 31 octobre 1656].

Mon Très Honoré Père,

Trois de nos Sœurs supplient très humblement votre charité leur permettre faire demain leur renouvellement, savoir : la Sœur Jeanne

L. 497

1. Cécile Angiboust, voir p. 41.

2. Marguerite Chétif, voir p. 347.

3. Radegonde Lenfantin, envoyée à Arras le 30 août 1656. En septembre 1660, après le départ de Marguerite Chétif nommée Supérieure Générale elle a un moment de découragement et quitte Arras. Mais elle revient et meurt Fille de la Charité (Coste VIII, 446).

Henault (1), pour la troisième fois, la Sœur Mathurine de Richelieu, pour la deuxième; et la Sœur Avoie (2), pour la troisième ou quatrième fois. C'est de l'avis de Monsieur Portail et ce sont aussi de bonnes filles.

Je me retire ce soir dans l'incertitude de ce qui plaira à Dieu : je fus dimanche à la sainte Messe et j'essaierai de communier, pourvu que je sois aidée devant Dieu de votre charité de laquelle je demande la sainte bénédiction comme étant, Mon Très Honore Père, Votre très humble et très obligée fille et servante.

P.S.—Ne pouvons-nous espérer votre Conférence l'une de ces fêtes sans vous incommoder.

L. 499

à ma très chère Sœur Barbe Angiboust
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Bernay

Ce 17 novembre 1656.

Ma Très Chère Sœur,

Vous m'avez fait grand plaisir de me donner amplement de vos chères nouvelles, et de vos saints emplois auxquels je supplie Notre-Seigneur donner ses bénédictions. Vous voilà tantôt donc dans l'emploi de véritables hospitalières ; pourvu que cela n'interrompe point l'exercice de la Compagnie de la Charité, j'espère que tout ira bien, car si ce n'était cela il serait à craindre ce qui est arrivé en d'autres endroits que ni l'un ni l'autre (ne) s'y puissent bien établir, je crois que vous y aurez égard.

Le bon Monsieur le Curé a pris la peine de nous venir voir, dont j'ai été extrêmement satisfaite, je lui conseillai d'aller voir Monsieur Vincent, je n'ai point encore su s'il l'avait rencontré. Je ne manquerai pas d'envoyer à ma Sœur Laurence (1) la croix qu'elle désire, et celle que vous demandez, par son retour (2), s'il plaît à Dieu. Je vous ai écrit depuis que le lin a été arrivé, mais comme cela n'était pas bien certain, je ne vous remerciai pas de la peine que vous avez prise de nous l'acheter, je le fais de tout mon cœur et vous prie que si vous avez affaire de nos denrées et de notre argent ne l'épargnez pas; car vous savez que tous nos biens sont communs et que je suis tout à vous comme aussi à ma Sœur Laurence, en l'amour de Notre-Seigneur, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 498

1. Jeanne Henault, voir p. 395.

2. Avoie Vignerou, voir p. 601.

L. 499

1. Laurence Dubois voir p. 455.

2. Le retour de Monsieur le Curé.

à ma Sœur Carcireux (1)

(vers 1656).

Ma Très Chère Sœur,

Je supplie Notre-Seigneur de vous continuer ses saintes grâces et bénédictions. Je vous remercie de tout mon cœur, toutes deux de tant de soins que votre charité a eus pour la continuation de la vie de ce chétif corps qui offense tant Dieu sur la terre ; il semble que sa miséricorde l'ait voulu un peu prolonger, mais ce ne peut point être pour bien longtemps. C'est pourquoi, mes chères Sœurs, je vous prie de me témoigner votre affection en vous employant auprès de Notre-Seigneur, pour mon salut que je pourrais espérer, si le reste de mes jours, je faisais sa sainte volonté. Demandez-lui pour moi cette grâce je vous promets de faire pour vous la même chose, espérant que votre fidélité à Dieu dans l'observance de vos Règles que nous espérons de vous envoyer bientôt, attirera sur vous le fruit de nos chétives prières, ne l'osant espérer sans cela, à cause de mes misères.

Votre confiance à nous parler cordialement m'a donné consolation plus que je ne saurais vous dire, et c'est ainsi, ma chère Sœur, que celles que Notre-Seigneur a liées par son saint amour doivent faire. Je vous prie de croire que mon affection est réciproque.

Je vois, par votre chère lettre que notre bonne Sœur Charlotte (2) est toujours exercée par ses infirmités. Je ne doute point, ma chère Sœur, que vous ne lui aidiez beaucoup à les porter chrétiennement, afin que par le bon usage qu'elle en fera, Notre-Seigneur s'en serve pour la sanctifier par les mérites de sa sainte vie et de sa précieuse mort en croix pour nous. Comme ces maux n'ont pas commencé à Richelieu, il ne faut pas croire qu'il y ait nécessité qu'elle change de lieu. N'est-il pas vrai, ma chère Sœur, que quelquefois ce vous est une joie de la servir en ses besoins, et que vous la considérez comme la première de vos malades et comme la chère compagne que Dieu vous a donnée pour vous aider à vous perfectionner ? Ne faites point de difficulté de laisser quelques-uns de vos exercices, soit pour assister votre Sœur, soit pour le service des pauvres, pour l'amour de Dieu, et c'est ce qu'il demande de vous. Or, la chose que nous devons avoir plus à cœur et le plus grand honneur que nous puissions recevoir, c'est de satisfaire au désir de notre divin Maître.

Je suis bien fâchée que vous ayez eu sujet de nous croire méconnaissante, n'ayant pas reçu de nos lettres par lesquelles nous vous témoignassions nos reconnaissances de ce que vous nous avez envoyé. Il y va de notre intérêt de recevoir de vos bienfaits, mais en ce sujet j'y trouve encore plus de satisfaction y voyant les vôtres. Car, ma Sœur très chère, en cette seule action j'y trouve plusieurs actes de vertu de grand mérite, comme est la charité à façonner plusieurs

1. Françoise Carcireux, voir p. 253.

2. Charlotte Royer, voir p. 253.

filles pour les rendre capables de servir Dieu et ses pauvres ; de plus, il y paraît un grand détachement et abandon à la divine Providence. Vous avez sujet, ma chère Sœur, de bien demander à Notre-Seigneur qu'il purifie toutes vos intentions et je crois que de votre côté vous coopérez à sa grâce pour cela.

Je vous avais fait espérer par mes lettres précédentes, aussi bien qu'à votre compagne, que nous vous ferions venir ici l'une après l'autre, mais il faut attendre l'heure de Dieu.

Quant à vos règlements, nous tâcherons de vous les envoyer par la première commodité sûre. Allez à la bonne foi dans la pratique de ce que vous en savez, et me croyez dans l'amour de Jésus Crucifié, mes deux bonnes et chères Sœurs.

P.S.—Nos Sœurs vous saluent de tout leur cœur, et nos deux coofficières s'exercent fortement à vous donner de nos nouvelles. Si notre bon Dieu continue ses bénédictions sur la Compagnie, nous n'aurons jamais assez de bonnes filles pour en envoyer en tous les lieux où on en demande à Monsieur Notre Très Honoré Père. La Reine en a fait aller deux à La Fère (3), et Sa Majesté veut qu'elles y demeurent. Il y en a deux qui sont parties pour Arras (4). Enfin, ma chère Sœur, nous sommes contraintes de refuser des établissements, de quoi il nous faut beaucoup humilier. Demandez cette grâce à Notre-Seigneur, pour moi et pour toute la Compagnie.

L. 500

à ma Sœur Charlotte Royer

Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Richelieu

Ce 20 novembre (1656).

Ma Très Chère Sœur,

J'ai appris par notre chère Sœur Françoise (1) que Notre-Seigneur vous continue toujours ses grâces en permettant que vous soyez toujours dans vos infirmités, et que quelquefois elles soient plus grandes, comme je crois qu'elles sont présentement. Vous voyez bien, ma chère Sœur, que la voie par laquelle Dieu veut que vous alliez à lui est le chemin royal de la Croix; je ne doute point que vous ne vous

L. 547 bis

3. Marie-Marthe Trumeau et Elisabeth Brocard, parties le 29 juillet 1656 à La Fère.

4. Marguerite Chétif et Radegonde Lenfantin, parties le 30 août 1656 à Arras.

L. 500

1. Françoise Carcireux, voir p. 253.

y laissez conduire, bien gaiement et volontiers pour y faire sa sainte volonté, aussi bien que j'espère que vous avez fait lorsque sa Providence vous a chargée du soin de votre petite famille. Peut-être ma chère Sœur, avez-vous eu en pensée quelque petite difficulté, aussi bien qu'une de nos Sœurs ces jours-ci qui en pleurait à chaudes larmes ; cela paraît vertueux, mais nous pouvons dire que nous nous trompons et avouer que c'est notre ignorance qui nous fait croire que c'est un honneur et un plaisir. Si nous savions ce que c'est que la charge de Sœur Servante ! Oh ! que nous nous verrions humiliée quand on nous la donnerait, nous considérant être le fardeau de la maison qui a besoin que toutes nous supportent, nous voyant aussi obligées à servir en tous les offices de la maison par nos soins, à être de bon exemple en toutes choses ; et, si nous faisons bien, à n'avoir que les restes des autres et les tenir toutes dans notre cœur. Essayons, ma chère Sœur, d'être dans ces saintes pratiques ; aimons mieux les volontés de nos Sœurs que les nôtres quand elles ne sont point contraires à la très sainte volonté de Dieu, en laquelle je suis et de ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

P.S.—Je vous prie, ma chère Sœur, faire mes très humbles excuses à ma Sœur Françoise de ce que je ne lui écris point, c'est que j'ai égaré sa lettre et que je suis trop pressée. Je la salue de tout mon cœur.

L. 501

à ma Sœur Geneviève Doinel (1)
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Chantilly

Ce 22 novembre 1656.

Ma Très Chère Sœur,

Monsieur le chapelain (2) et aumônier du château nous a fait l'honneur d'une visite, en laquelle sa charité m'a beaucoup édifiée. Je loue Dieu de ne m'être point trompée en la croyance que j'ai toujours eue de lui. Nous lui avons beaucoup d'obligations, et je crois, ma Sœur, que vous ne manquez pas de lui en être bien reconnaissante par vos soumissions à ses ordres pour vos emplois.

Si vous voyez Madame la Marquise de Saint-Simon (3), assurez-la de mes très humbles respects et obéissances. Saluez ma Sœur Jeanne (4)

1. Geneviève Doinel, voir p. 302.

2. Monsieur de La Hode.

3. Madame de Saint-Simon, son mari est capitaine* du château de Chantilly.

4. Jeanne Bonvilliers, voir p. 407.

que je prie avec vous d'apprendre à écrire et de m'écrire vous-même et de me mander selon ce que je vous ai déjà dit à l'une et à l'autre, car je ne suis point bien aise si je ne sais de vos nouvelles par vous-même, de qui je suis en l'amour de Notre-Seigneur, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

P.S.—Monsieur l'aumônier (2) m'a parlé que vous deviez changer de maison et non pas de quartier. L'assurance que j'ai qu'il ne vous conseillera rien contre les intentions de la Reine me fait vous mander * que vous n'en fassiez point de difficulté et que vous preniez garde d'être commodément tant pour les malades que pour les écolières que vous êtes obligées d'assister et d'enseigner.

L. 638

à Monsieur Portail
en sa solitude (1)

29 novembre (1656).

Monsieur,

Vous continuez vos bontés et moi mes libertés à augmenter vos peines, vous priant de prendre la peine de relire le neuvième article (2) pour voir si vous y trouverez bon ces termes, en suite de ces mots qui est : « Que les Sœurs des paroisses, tant des villages que des villes, ne s'achètent aucune étoffe, tant serge que linge pour leur vêtir ; leur en étant fourni par la Supérieure de leur maison, étant pour cette fin l'ordinaire pratique que le surplus de ce qu'elles emploient de l'argent qui leur est baillé par les dames ? tant pour leur nourriture que vêtement, soit apporté à la dite Supérieure pour ce sujet laquelle leur permet, quand elle juge à propos, qu'elles achètent elles-mêmes de petites nécessités quand elles lui sont proposées. » J'ai si peu d'esprit que je ne vous puis faire entendre le sens de ce que je vous voudrais dire, sans mettre mes mauvais termes que votre charité changera comme il lui plaira.

L'article coté 15 (3), ajouté ou changé, est bien nécessaire si vous jugiez à propos : Que les Sœurs Servantes proposassent à la Supérieure les besoins d'infirmité avant d'exposer leurs Sœurs dans les remèdes ; quelques-unes en usent ainsi, mais d'autres les y portent, comme la fin de l'article le prévoit.

1. Pendant leur retraite, les prêtres de Saint-Lazare se retiraient dans une petite maison au fond du jardin.
2. En 1656, la rédaction des Règles communes des Filles de la Charité se poursuit (Coste V1.66). Ce 9 article sera expliqué par Monsieur Vincent dans la Conférence du 5 août 1657 (Coste X.287).
3. Les articles 13 et 15 seront expliqués dans la Conférence du 11 novembre 1657 (Coste X.338 et 343).

J'omettais, Monsieur, de vous dire que le treizième article a plus besoin de bride que d'éperon (4), car si tôt qu'une Sœur est malade, il faut la volaille et le veau au pot, et appropriées dans leur lit comme des dames ; et quand elles font ainsi des superfluités, soit ainsi pour accommoder leur chambre elles disent les dames le veulent, qui assurément se contenteraient d'une nette propreté (5) Vous serez peut-être aussi étonné que moi quand vous saurez qu'une de nos Sœurs a fait, ou fait faire une robe de chambre, et que sa Sœur malade l'avait hier, étant levée ; c'est à Saint-Merry. Cela est bien aisé, il est vrai mais il y a bien des demoiselles et bourgeoises dans Paris qui n'en ont pas, et puis, Monsieur, cela a une suite bien grande. Voyez, s'il vous plaît, si tout ce que je vous mande de cet article est à considérer, et me faites l'honneur de me croire, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, Votre très humble et très obéissante servante.

P.S.—Puisque vous prenez la peine de faire encore transcrire ce cahier (des règles) vous nous ferez grand plaisir, Monsieur, qu'il fût une autre fois plié, afin qu'il ait plus de soutien et de grosseur, étant couvert de parchemin, et aussi à cause qu'il s'en conservera mieux à la maison.

L. 503

à ma très chère Sœur Barbe Angiboust
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Bernay

Ce 15 décembre 1656.

Ma Très Chère Sœur,

Je suis un peu en peine de vous, étant si longtemps sans avoir de vos nouvelles, n'en ayant point eu depuis l'arrivée de la filasse* pour laquelle je vous ai remercié déjà deux fois. J'attendais toujours des advertices (1) du retour de Monsieur de Sainte-Croix (2), désirant envoyer à ma Sœur Laurence (3) et à vous, les croix que vous nous aviez demandées ; mais je crains bien qu'il soit parti sans nous en faire avertir ; si cela est, je vous prie, quand vous aurez quelque commodité assurée de nous le mander*, et je voudrais que ce fût au temps de vous pouvoir envoyer vos étrennes. Mandez-moi, je vous prie, bien

L. 638

4. La bride retient le cheval, l'éperon l'excite.

5. Dans la conférence du 14 décembre, Monsieur Vincent commente ce fait (Coste X.239). d'être avertie. L'une des paroisses de Bernay. Laurence Dubois, voir p. 455.

amplement de vos nouvelles, et assurez ma Sœur Laurence de mes affections et que je suis de toutes deux, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

1657

Établissement des Filles de la Charité à Saint-Fargeau, à la Salpêtrière à Paris.

Mai : *Deuxième visite de Monsieur Berthe à Angers.*

Novembre : *Lettres patentes du Roi, approuvant la Compagnie des Filles de la Charité.*

L. 505

à ma très chère Sœur Cécile Agnès (1)

Fille de la Charité, Servante des Pauvres Malades à l'Hôtel-Dieu de Saint-Jean à Angers

Ce 8 janvier 1657.

Ma Très Chère Sœur,

Vous aurez je crois été en peine d'avoir été si longtemps sans recevoir de nos lettres ; j'ai si peu de temps à cause de mes infirmités, et notre Sœur qui me soulage, ayant été aussi un peu malade, cela a été cause, en partie, de ce retardement* ; et aussi que j'attendais la première Conférence de cette année, pour tirer nos images, après la bénédiction de Monsieur Notre Très Honoré Père. Voilà celles que la Providence vous a choisies, nous vous avons voulu laisser la consolation de les tirer en particulier lorsque vous en ferez la distribution. Le sujet de notre Conférence (2) fut de la nécessité que nous avons de travailler à notre propre perfection, cette année, plus que nous n'avons fait les autres.

Le premier point fut des raisons pour lesquelles nous devons travailler à notre propre perfection. Le deuxième des moyens que nous avons pour cela. Le troisième des empêchements que nous pouvions avoir de travailler à notre propre perfection.

Si Monsieur l'Abbé (3) avait un peu de temps à vous donner et que

1. Cécile Angiboust, voir p. 41.

2. Conférence du 6 janvier 1657 (Coste X.242).

3. Monsieur l'Abbé de Vaux, voir p. 23.

toutes nos Sœurs eussent un véritable désir de travailler à leur propre perfection, je crois qu'une petite conférence sur ce sujet, vous servirait beaucoup ; et croyez-moi, mes Sœurs, la recherche de notre satisfaction à parler, tant en particulier tantôt à l'un, tantôt à l'autre nuit plus à notre perfection, mais les avertissements à toutes, étant assemblées au nom de Notre-Seigneur, et que chacune prenne de la part de Dieu tout ce qui y est dit pour soi en particulier est bien plus utile. Mais voulez-vous bien que je vous dise ce qui nous empêche souvent de n'être pas meilleure, ni plus fidèle pour toutes les instructions que l'on nous fait la charité nous donner ? C'est quand il se rencontre que nous ne songeons pas que c'est Dieu qui parle à nous, quand aussi nous disons : l'on dit cela pour moi, par une mauvaise opinion que l'on en a ; et quand au lieu de croire que nous avons besoin de toutes les pratiques que l'on nous enseigne, nous sommes si téméraires de dire : c'est à celle-ci ou celle-là que l'on parle. Oh ! qu'une telle a bien eu son fait !

Ne suis-je pas trop méchante d'avoir ces pensées ? Ne croyez pas mes chères Sœurs, que j'aie cette croyance de vous, mais à cause que cela m'a paru ici en quelques-unes et que chacune de nous sommes capables de faire toutes les fautes que les autres font, je me suis laissée emporter à vous dire ces empêchements dont je supplie Dieu vous garder, et vous prie, en cette nouvelle année, de renouveler vos premières ferveurs pour le service de Dieu, afin d'obtenir de sa bonté la grâce de fidélité et persévérance à l'accomplissement de sa sainte volonté. Si vous saviez que vous êtes heureuses pour cela d'être en un lieu où tout contribue à votre perfection, vous béniriez Dieu à tous moments de vous avoir choisies pour cet emploi.

Je ne manquerai pas, ma Sœur Gaudoin (4), d'écrire à Beauvais selon votre désir. Je salue bien toutes nos Sœurs en général et en particulier. J'ai une grande consolation de savoir que ma Sœur Claude (5) est en l'état que vous me mandez *, comme aussi toutes nos chères Sœurs. Si l'humilité, la simplicité et la charité qui donne le support, sont bien établies entre vous, votre petite Compagnie sera composée d'autant de saintes que vous êtes de personnes. Mais il ne faut pas attendre qu'une autre que nous commence ; commençons toute la belle première, si il y avait quelque chose à dire que ces saintes pratiques ne soient tout à fait en usage ; et si, ce n'est pas assez de commencer, car celle qui commencerait généreusement devrait dire : je ne me veux jamais lasser de ces pratiques quand bien je ne trouverais pas pareille vertu aux autres, ce qui n'arriverait pas.

4. Marie Gaudoin, voir p. 453.

5. Claude Carré, de Neuville près de Pontoise, arrive à l'hôpital de Nantes en août 1646. Elle y remplit la fonction d'assistante. Elle serait rentrée à Paris vers 1652-1653. Elle arrive à Angers vers août 1656. Elle sera nommée sœur servante au départ de Cécile Angiboust (voir aussi p. 616).

Il a plu à Notre-Seigneur disposer de ma Sœur Claude Chantreau (6) qui servait les Pauvres en la Basse-Normandie, en des terres appartenant à Madame la Duchesse de Ventadour (7). O mes Sœurs ! qu'elle a laissé une bonne odeur par la pratique de ses vertus ! Notre Sœur (8) qui avait le bonheur d'être avec elle nous a mandé les consolations qu'elle a eues avec elle. Ces pauvres filles témoignent bien leur fidélité à Notre-Seigneur, elles sont à quinze lieues de Caen, en un quartier où aucun messenger ne va, tellement qu'elles sont quelquefois trois mois sans avoir de nos nouvelles et nos lettres ont été souvent perdues ; et nonobstant elles vivent comme si elles étaient avec nous ; remerciez-en Dieu, je vous supplie, et de la force que sa bonté donne à Monsieur Vincent que je crois que vous n'oubliez pas en vos prières.

Toutes nos Sœurs vous saluent et se recommandent avec moi à vos dévotions. Je supplie la Sainte Vierge, si c'est la volonté de Dieu, d'aider de ses intercessions toutes puissantes notre très chère Sœur qui a confiance en Elle, et suis de toutes, de tout mon cœur, en l'amour de Notre-Seigneur, mes chères Sœurs, Votre très humble Sœur et servante.

L. 506

à mes très chères Sœurs Catherine (1) et Marie (2)
Filles de la Charité Servantes des Pauvres Malades à Brienne

Ce 10 janvier 1657.

Mes Très Chères Sœurs,

Je vous écris ce mot, fort pressée, pour vous assurer que je ne suis pas malade, et que Monsieur Notre Très Honoré Père se porte bien, Dieu merci. Je crois que vous continuerez toujours de prier pour sa conservation. Je loue Dieu, ma Sœur Marie, que vous soyez bien affermie dans la santé, il est vrai que j'ai manqué le mois passé à vous écrire, mais vous en savez le sujet. Si je n'eusse eu crainte de vous contrister et mettre en peine, j'aurais encore différé pour la même raison .

Nous vous envoyons les images et sentences qui vous sont échues,

L. 505

6.) Claude Chantereau était à Sainte-Marie-du-Mont. (voir p. 461)

7.) Madame de Ventadour, voir p. 304.

8.) Elisabeth Jousteau, voir p. 461.

L. 506

1. Catherine Baucher, originaire d'Épône en Seine-et-Oise. Elle a été placée à Nantes de 1649 à 1653. Elle est à Brienne depuis 1654-1655. Elle est envoyée en Pologne en 1668 et y demeure jusqu'en 1679.

2. Marie Donion, voir p. 432.

ensuite de la bénédiction de Monsieur Vincent. Je supplie Notre-Seigneur vous faire la grâce d'en faire bon usage. Ma Sœur Jeanne Blot est fort en peine de son petit frère ; je vous prie de vous informer ce qu'il fait, si ses sœurs et lui vivent en la crainte de Dieu, et si cet enfant apprend quelque chose. Toutes nos Sœurs vous saluent, celles de Brienne (3) se portent bien et font assez bien, à un peu de lenteur près. Faites bien entendre à leurs parents qu'elles n'ont pas assez de science pour leur écrire souvent, et que toutes nos Sœurs ont tant à faire qu'elles ne se peuvent détourner au temps qu'il faudrait écrire.

Pour vos frères, ils sont toujours en même état que je vous ai mandé et font fort bien à la Mission ; pour votre cousin, il me semble vous avoir mandé qu'il était sorti. Oh qu'il fait bon, mes chères Sœurs, de commettre toutes ses affections et tous ses soins à la divine Providence ! c'est un moyen pour avoir la paix du cœur, que je supplie Notre-Seigneur vous donner, et suis en son très saint amour, mes chères Sœurs, Votre très humble Sœur et servante.

P.S. — Je vous prie de prier Dieu pour le repos de l'âme de ma Sœur Claude CHANTEREAU (4), sur la fin de l'année passée, notre Sœur Elisabeth (5) nous en a mandé beaucoup de bien, pour les vertus qu'elle lui a vu pratiquer.

Ma Sœur Élisabeth BROCARD (6) se porte bien ; elle est à la Fère, avec ma Sœur Marie-Marthe (7), pour panser les pauvres soldats de la dernière bataille en Picardie ; je crois qu'elles reviendront bientôt, s'il plaît à Dieu.

L. 507

à Monsieur l'abbé de Vaux

Ce 10 janvier 1657.

Monsieur,

J'espère que votre bonté me pardonnera le long temps que j'ai été sans me donner l'honneur de vous remercier très humblement comme je fais, de la continuation de votre charité pour nos Sœurs, et des nouvelles que vous avez pris la peine de nous en donner. Il est vrai, Monsieur, que notre Sœur Marie (1) ne paraît pas avoir encore assez d'intelligence pour occuper la place de notre Sœur Cécile (2) ; pourvu que

L. 506

3. Les Sœurs originaires de Brienne.

4. Claude Chantereau (voir p. 461) décédée à Sainte-Marie-du-Mont.

5. Élisabeth Jousteau, voir p. 461.

6. Elisabeth Brocard (voir p. 274) était à Angers avec Marie Donion.

7. Marie-Marthe Trumeau était à Nantes avec Catherine Baucher.

L. 507

1. Marie Gaudoin, voir p. 453.

2. Cécile Angiboust, voir p. 41.

ses dispositions ne soient pas contraires, qu'elle ait discrétion et jugement avec quelque fonds de vertu, peut-être que l'expérience et la pratique de notre Sœur qu'elle verra continuellement, pourra former son esprit pour la conduite. Il faut, je crois, du temps pour reconnaître tout cela.

Je loue Dieu, Monsieur, de votre parfaite guérison ; sa Providence sait le besoin que l'Église a de votre santé, et ce qu'il veut faire par vous en l'œuvre proposée, pour laquelle j'espère beaucoup de bénédictions, si votre charité se résout de surmonter toutes les difficultés par votre ordinaire confiance. Je me suis un peu trop avancée, parlant à nos Sœurs, d'une Conférence qui nous fut faite par Monsieur Vincent le jour des Rois, me venant en l'esprit qu'une pareille leur servirait beaucoup (3). Je crois, Monsieur, qu'elles vous importuneront pour cela, et si je n'étais point trop inconsidérée à cause des grandes occupations que je sais que votre charité a, je joindrais ma prière aux leurs. Je vous demande pardon de cette liberté et la croyance que je suis avec le respect que je vous dois en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, Votre très humble et obéissante servante.

L. 393

à mes très chères Sœurs Catherine (1) et Marie (2)
Filles de la Charité, Servantes des Pauvres Malades à Brienne

12 janvier 1657.

Mes Très Chères Sœurs,

Je ne sais si les frères du frère Mathieu (3) vous ont rendu un petit billet par lequel je mandais * ma Sœur Catherine de venir, par la première voie assurée, et même, s'il était besoin, de venir par Troyes pour vous mettre en bonne compagnie ; or comme je crois que vous ne serez pas partie de Brienne, je vous prie que vous attendiez un autre mandement * à cause que je n'ai pas encore parlé à Madame la

L. 507

3. Voir la lettre 505 p. 529.

L. 393

1. Catherine Baucher, voir p. 531.

2. Marie Donion, voir p. 432.

3. Le frère Mathieu Regnard est originaire de Brienne. Né en 1592 et entré dans la Congrégation de la Mission en 1631, il distribua avec beaucoup de sang-froid et d'audace les aumônes aux pays dévastés de Lorraine. Ses relations très vivantes sur son travail, sur la misère qu'il rencontrait, émurent plus d'une fois les Dames de la Charité.

Comtesse de Brienne (4), et Monsieur Vincent désire que nous ayons son agrément. J'espère que Notre-Seigneur exaucera sa charité, et les prières de Monsieur Portail, auquel je fis hier vos très humbles saluts, et que par leur moyen vos peines seront changées en consolation, pour les croix dont vous êtes honorée. Oui, mes chères Sœurs, c'est le plus grand honneur que vous puissiez recevoir que de suivre Jésus-Christ portant la sienne. Monsieur Notre Très Honoré Père mande* à ma Sœur Catherine que ses deux frères Marin et Eloi se portent bien, l'un est à Saintes et l'autre à Orsigny, qui est à quatre lieues de Paris, et tous deux font fort bien, Dieu merci, comme aussi le frère Aubin (5) que je pensais qui fût sorti, lequel est à Turin en Piémont.

Voyez, ma chère Sœur, combien vous fait de grâces Notre-Seigneur ? Je crois aussi que de votre côté vous ne manquez pas de lui être fidèle, non plus que ma Sœur Marie (2) qui nous en a donné de si bonnes preuves. Je supplie Notre Sauveur vous donner la persévérance, et suis en son très saint Amour, mes chères Sœurs, Votre très humble Sœur et servante.

P.S. — Nous vous avons envoyé vos images de l'année bénites par M. Notre Très Honoré Père. Payez le port (6) de vos lettres, afin qu'elles vous soient rendues promptement.

L. 508

(à ma Sœur Laurence Dubois à Bernay) (1)

Ce 13 janvier 1657.

Ma Très Chère Sœur,

J'ai communiqué votre difficulté pour un confesseur à (Monsieur Vincent) lequel m'a dit de vous prier d'aller au même que ma Sœur (2)...pour des raisons très importantes. J'ai bien cru, ma chère Sœur, que l'avis que vous en demandez, fait paraître votre soumission, et que l'acte d'obéissance que vous ferez vous rendra facile la difficulté que vous aviez, par la bénédiction que Notre-Seigneur y donnera ; c'est ainsi qu'il faut faire pour ne se point détourner de la volonté de Dieu. Je ne manquerai pas d'écrire à Monsieur le Curé de Nanteuil, pour avoir des nouvelles de vos frères, comme vous le désirez, et aussitôt je vous les manderai. Je loue Dieu de la bénédiction qu'il donne sur

L. 393

4. Madame de Brienne, voir p. 94.

5. Le frère Aubin Gontier, le cousin de Catherine Baucher, est cuisinier à Turin.

L. 508

1. Copie du cahier Marguerite Chétif, série Laurence Dubois.

2. Barbe Angiboust, voir p. 14.

vosre emploi. Je crois que vous vous souvenez bien que pour que le service que nous lui rendons lui soit agréable, il faut qu'il parte d'un bon cœur, c'est-à-dire bien exercé en la mortification de son propre jugement, de sa propre volonté et de la satisfaction de ses sens et passions ; sans cela, ma chère Sœur, nos actions sont du bruit, et point n'y a que l'amour propre qui trouve son compte, éloignant le pur amour de Dieu, qui est la pierre philosophale qui convertit [tout] en or, c'est-à-dire qui rend méritoires toutes nos actions. Je ne doute point, ma chère Sœur, que le désir que vous avez de plaire à Dieu et faire votre salut, ne vous fasse bien veiller sur vous-même, tant pour connaître si vous faites ce que Notre-Seigneur veut que vous fassiez, que pour voir les fautes que vous pourriez faire.

L. 509

à ma très chère Sœur Barbe Angiboust
Fille de la Charité, Servante des Pauvres Malades à Bernay

Ce 25 janvier 1657.

Ma Très Chère Sœur,

J'ai aujourd'hui reçu trois de vos lettres, toutes datées de ce mois, par lesquelles vous me dites diverses choses qui me mettent en incertitude de la fermeté de votre établissement, sur ce que vous (me) dites que Monsieur l'abbé ne vous trouve pas bien logées. Mandez-moi, je vous prie, ce qui en est ; nous ne manquerons pas, envoyant une Sœur, d'envoyer tout ce que vous désirez. J'ai grande peine de tant différer à envoyer du secours et de la consolation à notre pauvre Sœur (1) affligée ; mais, ma chère Sœur, vous ne sauriez croire la peine que nous avons à en avoir de propres aux lieux si éloignés, à cause de la quantité que l'on en demande en divers endroits. Il faut espérer du secours de la divine Providence, et pour cela, je vous prie d'employer vos prières auprès de Notre-Seigneur.

Vous avez bien raison de ne vous pas mettre en peine pour les bruits du monde, pourvu que nous n'en donnions point de sujet, demeurons en paix. Que s'il arrivait que nous en donnassions sujet, humilions-nous beaucoup et essayons de réparer nos fautes. Ce n'est pas, ma chère sœur, que je me défie que vous ayez mécontenté quelqu'un, mais vous savez que le monde souvent se mécontente par eux-mêmes.

Mandez-moi, je vous prie, si Monsieur de Bernay est de retour,

1. Élisabeth Jousteau qui est seule à Sainte-Marie-du-Mont depuis la mort de Claude Chantereau (voir p. 532).

et me recommandez aux prières de ma Sœur Laurence (2), et me croyez en l'amour de Notre-Seigneur, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

P.S.—Ma chère Sœur, quand vous nous écrirez, adressez vos lettres dans le Cloître Saint-Germain-de-l'Auxerrois, à nos Sœurs, à cause que le Messenger les garde trop longtemps.

Je vous prie de dire à ma Sœur Laurence que j'ai écrit à Monsieur le Curé de Nanteuil pour savoir bien amplement des nouvelles de ses parents, et que je la prie, en attendant, de penser que son bon Ange donne des nouvelles à Dieu de l'usage qu'elle fait de ses grâces.

L. 510

à mes très chères Sœurs
les Filles de la Charité Servantes des Pauvres Malades à Chantilly

Ce 30 janvier 1657.

Mes Très Chères Sœurs,

J'ai été très consolée comme je vous ai déjà mandé * de savoir que les pauvres soient si bien assistés, Dieu en soit béni à jamais ! Je ne doute point que, vous acquittant de ce devoir, vous ne soyez aussi bien exactes à vous acquitter de la fidélité que vous devez à Dieu pour l'observance de vos règles, particulièrement pour la retenue de la fréquentation du monde sans des nécessités très importantes. Croyez-moi, mes Sœurs, que quelquefois le monde nous fait des petits reproches pour manquer à de certains agréments que nous ne devons pas lui rendre, qui, après s'édifie lorsqu'il connaît que c'est par principe de vertu, et remarque fort bien celles qui se laissent un peu gagner aux applaudissements. Je crois que vous ne vous étonnerez pas de ces petits avis que je vous donne, qui tournent toujours à bien, à ceux qui les reçoivent en la vue de Dieu, quoiqu'ils n'en aient pas besoin sur ces matières.

Il est nécessaire que ma Sœur Jeanne Bonvilliers (1) fasse ici un petit voyage ; je vous prie, ma Sœur Geneviève (2), de l'envoyer le plus tôt que vous pourrez, car, quoique j'aie toute la confiance que je puis avoir en vous, autant qu'à pas une de nos Sœurs, néanmoins il n'est pas de la bienséance que vous demeuriez seule dans ces jours de

L. 509

2. Laurence Dubois, voir p. 455.

L. 510

1. Jeanne Bonvilliers. voir p. 407.

2. Geneviève Doinel, voir p. 302.

carnaval. Mandez-moi, je vous prie, des nouvelles de votre santé et de toutes choses par elle, et me croyez toutes deux en l'amour de Notre-Seigneur, mes très chères Sœurs, Votre très humble Sœur et servante.

L. 511

à Monsieur Vincent

[janvier 1657].

Mon Très Honoré Père,

A mon arrivée j'ai aperçu ma Sœur Louise Ganset (1), que vous connaissez de par Monsieur du Fresne (2), qui saigne et fait fort bien l'école, et aussitôt j'ai pensé la proposer à votre charité pour Maule, et pourrait partir dès demain jeudi, veille de la Sainte Vierge (3). Nous pensions de ne la plus envoyer hors de la maison, tant pour son âge que pour d'autres petites raisons, qui ne sont pas considérables pour Maule ; mais je lui ai parlé ce soir, et ai reconnu qu'elle pourra encore faire facilement cette campagne *. Que si il est besoin pour sa santé de la retirer, sur la fin de l'été, notre bon Dieu nous en pourvoiera d'une autre. Il faut que je vous avoue, Mon Très Honoré Père, que je suis sensiblement touchée quand je vois nos Sœurs biaiser et ne pas aller par la voie fidèle, or si j'ai failli par impuissance ou autrement, j'espère que notre Sœur Louise réparera ma faute, dont je demande très humblement pardon à votre charité et l'espère aussi, puisque je suis Mon Très Honoré Père, Votre très humble et très obéissante fille et servante .

P.S. — S'il plaît à votre charité réponse pour que notre Sœur puisse aller par la carriole de Saint-Germain.

1. Louise Ganset, voir p. 20.
2. Monsieur du Fresne était intendant et secrétaire de Philippe-Emmanuel de Gondi. Il habite Villepreux. C'est un ami de Monsieur Vincent.
3. La fête de la Purification, le 2 février.

- 538 -

L. 480 bis

à ma très chère Sœur Geneviève (1)
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Chantilly

Ce 6 février (1657).

Ma Très Chère Sœur,

Je suis étonnée que vous ne nous envoyiez point ma Sœur Jeanne (2). J'ai crainte que votre facilité lui donne trop de liberté d'être à ses dévotions, et je sais que vous avez beaucoup à faire. Quand on est si proche de Paris il faut, de fois à autre y faire un petit voyage, deux ou trois jours suffiront ; vous savez, ma chère Sœur, combien cela fait de bien. Ma Sœur Françoise Paule (3) vous prie lui mander si vous avez reçu une livre de catholicon * et combien il y a de temps, si vous vous en souvenez ? Je vous prie que notre Sœur vienne au plus tôt, il faut finir à cause que le porteur est pressé.

Je supplie Notre-Seigneur remplir vos cœurs de son saint amour et suis, de toutes deux en ce même amour, mes très chères Sœurs, Votre très humble Sœur et servante.

L. 512

à Monsieur Vincent

Ce jour, Sainte-Apolline [février 1657].

Mon Très Honoré Père,

Je ne me souviens point d'avoir jamais vu sujet plus digne de compassion qu'une jeune femme, qui vous fut trouver deux jours de suite, la semaine passée, fille d'une nommée Madame du Lorier, qui porta à votre charité de l'écriture de son mari pour l'employer, ou faire employer. Cette bonne jeune femme est en telle extrémité qu'elle met en doute si elle ne peut pas en conscience se servir d'une occasion qui se présente, et de personne que vous connaissez, dont il y a sujet de s'étonner, qui lui promet de la mettre à son aise, disant qu'elle n'y a autre attrait que la nécessité. J'ai pensé, Mon Très Honoré Père, que pour empêcher une offense de Dieu si criminelle qu'il était bon faire connaître aux dames ce sujet d'exercice de charité corporelle et spirituelle. Elle dit s'être vue des trois ou quatre jours sans avoir du pain, et comme il n'y a que cinq mois qu'elle est dans cette extrémité durant lesquels elle a sollicité ses affaires avec ses créanciers, quittant

L. 480 bis

t. Geneviève Doinel, voir p. 302.

2. Jeanne Bonvilliers, voir p. 407.

3. Françoise Paule est à la Maison-Mère. Elle serait entrée dans la Compagnie des Filles de la Charité vers 1650-1651. Elle est nommée Officière en juin 1658.

par force une grande boutique de marchandises de fer, au bout du Pont-Neuf, qu'elle était encore dans l'innocence. Elle a été fort bien élevée et m'a priée de m'informer de la vérité de tout ce qu'elle me disait. Si les dames veulent lui faire la charité je ferai en sorte qu'elles ne soient pas trompées. Encore que je ne la connaisse point, je vous la recommande de tout mon cœur pour l'amour de Dieu par lequel j'ai l'honneur d'être, Mon Très Honoré Père, Votre très humble fille et très obligée servante.

P.S.—Je vous supplie très humblement me faire la charité que je vous puisse parler avant le Carême.

L. 513

à mes très chères Sœurs
les Filles de la Charité Servantes des Pauvres Malades,
à l'hôpital de Nantes, en Bretagne

Ce 10 février 1657.

Mes Très Chères Sœurs,

Il y a longtemps que je remets à vous témoigner que je sens grande douleur de vous savoir tant d'affaires, et que vous êtes si peu, et encore déjà beaucoup d'infirmes ; et ma plus grande peine de ne savoir par quel moyen vous secourir. N'avez-vous personne qui considère votre travail et qui en affectionne la continuation, pour faire entendre l'impossibilité sans augmenter votre nombre ? Il ne faut pas, mes Sœurs, que cela vienne de vous, car encore que nous eussions bien de la peine à vous envoyer sitôt de nos Sœurs, l'on pourrait penser que nous en aurions trop ; non pas les personnes qui ont pouvoir, mais ceux qui n'agrément pas toujours ce que les autres trouvent bon.

Que faire à cela, mes chères Sœurs ? Non autre chose que de patienter et vous assister le plus que vous pourrez de l'exemple de Notre-Seigneur qui a consommé ses forces et sa vie pour le service du prochain, et vous vous sentirez fortifiées non seulement pour le corps mais vos esprits en recevront des consolations tout extraordinaires pour la perfection de vos âmes, par une onction intérieure qui produira incessamment l'union et cordialité, par laquelle le support l'une de l'autre vous rendra facile tout ce que la nature trouve difficile ; vous fera trouver consolation même dans vos répugnances, vos satisfactions dans votre particulier ; vous donnant connaissance que toutes celles que nous cherchons hors les personnes auxquelles Dieu nous a liées par son saint amour, pour pareilles fonctions de son service, ne peuvent que nous nuire beaucoup. Je crois que vous n'avez pas besoin de cet avis et que l'expérience vous a fait connaître cette vérité que nous sommes bien avisées quand l'exemple des autres nous sert pour éviter les inconvénients qui sont si préjudiciables à tout le corps des

Compagnies et à chacune en particulier, dont l'on ne s'en aperçoit qu'après beaucoup de dommage. Je supplie Notre-Seigneur vous préserver de ces malheurs. Ne vous étonnez pas, mes chères Sœurs, de ce que je vous mande * ces choses, encore que votre petite Compagnie ne m'en donne pas de sujet ; vous savez que les plus parfaits doivent se défier d'eux-mêmes et que il nous est recommandé, si nous sommes debout, de nous bien garder de tomber.

Ce qui me console pour vous, est l'assurance que j'ai que vous avez de bons confesseurs et que, quand vous n'auriez point d'autre aide d'eux que la croyance que leurs conseils ne vous sauraient nuire, c'est toujours beaucoup. Ce que je trouve le plus nécessaire, et que je vous recommande de tout mon cœur, est que toute la communauté aille toujours au même ; ce n'est pas que je vous dise que vous n'alliez jamais qu'à un confesseur ; car peut-être que celui que Monsieur Vincent vous a donné pour principal, ne peut se rendre si sujet * ; mais au moins, si il y en a un autre pour l'ordinaire, que toutes y aillent aussi. Je ne vous dis pas cela sans sujet mais c'est la connaissance que j'ai des désordres d'une communauté en laquelle s'est introduit peu à peu cette liberté que les unes allent à un confesseur, les autres à un autre, et ainsi il y est arrivé la désunion et le trouble, et avant ce malheur c'était une compagnie très bien réglée, fort unie, et en laquelle Dieu était beaucoup honoré. Je supplie Notre-Seigneur vous préserver de ce désordre comme je l'espère, si vous continuez à vous entr'aimer l'une l'autre, et à travailler à surmonter vos passions et quelquefois les petits mouvements qui nous surprennent.

Je crois vous avoir mandé le décès de ma Sœur Claude Chantereau. Une autre fois, s'il plaît à Notre-Seigneur, je vous manderai ce que nous avons appris par la conférence de ses vertus. Courage, mes chères Sœurs, cette vie est si courte pour plusieurs ! et la récompense de nos souffrances intérieures et extérieures est éternelle comme vous savez ; mais elle ne se donne qu'à ceux qui ont vaillamment combattu. Je vous souhaite toutes victorieuses, et suis en l'amour de Jésus-Christ, par lequel nous surmontons toutes nos difficultés si nous lui avons confiance plus qu'aux créatures, mes très chères Sœurs, Votre très humble Sœur et très affectionnée servante.

L. 514

(à Monsieur Vincent)

Ce 16 février [1657].

Mon Très Honoré Père,

Voilà la pièce qui m'a tant fait de peine, l'on me l'a prêtée encore pour huit jours, je l'envoie à votre charité, toute fermée pour qu'elle ne soit vue que de ceux qu'elle jugera à propos.

Je vous supplie pour l'amour de Dieu, me permettre de continuer

la nourriture comme j'ai commencé le Carême, avec des œufs et le bouillon d'orge ; j'ai sujet de croire que cela tempère l'ardeur du sang par quelque soulagement que je ressens de battement d'artères, et c'est simplement que je vous demande cette grâce, tant que je reconnaisse autre besoin, m'y sentant obligée, quoique je craigne que ce soit plutôt attache à ma santé que en vue d'observance du précepte, tant je suis misérable et néanmoins je me crois, Mon Très Honoré Père, Votre très humble fille et très obligée servante.

L. 515

à ma très chère Sœur Geneviève Doinel (1)
Fille de la Charité, Servante des Pauvres Malades à Chantilly

Ce 10 mars 1657.

Ma Très Chère Sœur,

Je ne sus vous écrire par ma Sœur Marie Navain (2), qui est partie aujourd'hui pour vous aller trouver. J'ai eu grand déplaisir de tant tarder à vous l'envoyer ; mais il s'est rencontré qu'il y avait bien près de deux ans qu'elle n'avait fait la retraite. La confiance que j'ai en vous a été cause que nous lui avons donné ce temps (dans) la crainte d'être obligée de la faire venir à un autre temps pour ce sujet. Si Monsieur Vincent ne vous a point fait de réponse, je crois, ma chère Sœur, que son intention sera que vous fassiez ici un voyage de deux ou trois jours pour le voir bien amplement, et je crois aussi que cela sera bien nécessaire. Mais si rien ne vous presse je ne pense pas que ce puisse être avant les fêtes ; je vous laisse être juge de cela, selon les besoins que vous voyez à votre emploi.

Je vous remercie très humblement, ma chère Sœur, au nom de toute la Communauté de votre beau poisson : s'il se fût pu reporter promptement, je vous aurais priée d'en faire festin à vos pauvres malades, car vous savez bien que notre Compagnie ne se traite pas de la sorte ; mais ne le pouvant, votre charité a servi à plusieurs de nos Sœurs infirmes, dont j'ai fait partie. Vous nous aviez envoyé un écu * et nous avons oublié pourquoi c'était en faire, nous l'avons baillé * à ma Sœur Marie pour faire son voyage, dont elle vous rendra bon compte. Je ne vous dis rien en son sujet parce que vous connaissez sa

1. Geneviève Doinel, voir p. 302.
2. Marie Navain, née le 8 août 1619 à Asnières-sur-Oise, est entrée dans la Compagnie des Filles de la Charité le 10 juin 1648. Les lettres de Louise de Marillac permettent de la suivre à Chantilly de 1657 à 1658, puis à Paris. Elle meurt en avril 1686 à la Maison-Mère. Malgré sa mauvaise santé, elle a toujours été très dévouée pour les pauvres.

- 542 -

vertu qui se perfectionnera toujours par l'exemple de la vôtre, que je supplie Notre-Seigneur vous augmenter de plus en plus, étant en son très saint amour, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

P.S.—Je salue Monsieur le Chapelain(3) et vous prie de l'assurer de mes très humbles respects comme aussi Mesdames les Officières de

L. 517

à ma très chère Sœur Barbe Angiboust
Fille de la Charité à Bernay

20 mars 1657.

Ma Très Chère Sœur,

Voilà mon espérance perdue qu'une de nos Sœurs dût passer chez vous : la providence de notre bon Dieu en a disposé autrement. Elle partit dimanche pour aller à Caen (1) qui est le plus droit chemin. J'y ai presque regret à cause du beau temps que vous auriez eu à aller et venir. Je vous prie quand vous aurez occasion de leur écrire de leur en faire la charité, ce leur sera une grande consolation d'avoir de vos nouvelles et des nôtres, par ce moyen. Je ne sais si vous avez reçu deux de nos lettres que je vous ai écrites, assez près l'une de l'autre. Vous ne doutez pas que je n'aie eu grande consolation aux dernières que vous m'avez mandées *: le support que vous avez eu aidera à faire connaître aux dames que vous n'avez rien entrepris de vous même et que vous n'avez nulle intention de choquer leur autorité ; et je ne doute point que cela ne se soit passé, de votre part, avec grande reconnaissance de la bonté de Dieu et humiliation pour ce sujet ; comme je vous prie d'aider ma Sœur Laurence (1) à pareils sentiments.

Voilà huit aunes * d'étoffe, selon ce que vous nous avez demandé. Je vous prie, si vous avez quelque habit bien méchant, de nous le conserver pour faire des doublures.

Je le souhaiterais de tout mon cœur, ma chère Sœur, que vous puissiez faire ici un voyage, mais il n'est pas encore temps, à cause des affaires que Dieu vous a commises, au lieu où vous êtes, auquel je supplie Notre-Seigneur continuer ses bénédictions. Aidez-nous aussi, ma chère Sœur, à remercier sa bonté des forces extraordinaires qui

L. 515

3. Monsieur de La Hode.

1. Marie Papillon va à Sainte-Marie seconder Élisabeth Jousteau restée seule depuis la mort de Claude Chantereau.
2. Laurence Dubois, voir p. 455.

semble qu'il donne à Monsieur Notre Très Honoré Père, lequel nonobstant toutes ses infirmités ne laisse pas de travailler plus que jamais. Monsieur Portail aussi, par la grâce de Dieu, se porte assez bien, quoiqu'il ait été fort enrhumé. Nous avons besoin de demander pour l'un et pour l'autre leur conservation pour la gloire de Dieu, en l'amour duquel je suis, ma très chère Sœur, Votre très humble et très affectionnée Sœur et servante.

L. 403

à Monsieur Vincent

Ce jeudi au soir, [mars 1657].

Je vous demande pour l'amour de Notre-Seigneur, Mon Très Honoré Père, permission d'achever de manger maigre ces deux derniers jours du Carême que j'ai si mal passé, et pour ce même amour votre bénédiction, et aussi de penser devant Dieu à la réponse que nous devons faire à Mademoiselle (1), qui demande deux de nos Sœurs pour son hôpital de Saint-Fargeau (2). Il y a longtemps qu'elle en a demandé la première fois et l'on dit que ce quartier-là a grand besoin de secours spirituel et corporel, et la disposition de la personne n'est pas moins considérable pour la gloire de Dieu. Madame de Brienne (3) attend la réponse. Je pensais lui pouvoir envoyer à Saint-Denis, d'où elle doit revenir dimanche, mais je crois qu'il suffira de lui donner l'une de ces fêtes. Permettez-moi, Mon Très Honoré Père, de supplier votre charité de s'employer auprès de Notre-Seigneur pour tous nos besoins, et ceux de votre très humble fille et obéissante servante.

P.S.—J'oubliais de demander à votre charité si je dois accorder à Madame la Duchesse de Ventadour (4) qu'elle fasse manger du rôti à nos Sœurs le jour de Pâques.

1. La grande Mademoiselle, duchesse de Montpensier, cousine germaine du Roi Louis XIV.

2. Deux Filles de la Charité furent envoyées à Saint-Fargeau.

3. Madame de Brienne (voir p. 94) est de Saint-Denis.

4. Madame de Ventadour (voir p. 304) est à Sainte-Marie-du-Mont.

L. 532

à Monsieur Vincent

Ce 2 avril 1657.

Mon Très Honoré Père,

Encore que je doute que la pensée que je vais exposer à votre charité soit à exécuter, je n'oserais manquer de vous dire qu'il me semblerait bien utile à la Compagnie qu'il fût dit dans les expéditions du sceau, ou dans la vérification du Parlement (1) que, considérant l'utilité de la Compagnie pour le public, et eu égard à la fragilité du sexe et leurs emplois en divers lieux, que le Roi ou le Parlement en prennent protection particulière, tant de toute la Compagnie en général, que de chacune en particulier, défendant très expressément à toutes de sortir de la dite Compagnie sans le consentement du Supérieur, et même de ne sortir avec le simple habit qu'elles portent donnant pouvoir, dès maintenant si la chose arrivait, de procéder juridiquement contre telles personnes comme réfractaires aux ordonnances du Roi ou celles du Parlement. Si la chose (2) est tout à fait ridicule, je sais que votre bonté pardonnera cette faute avec les autres accoutumées, Mon Très Honoré Père, à votre très humble fille et très obéissante servante.

P.S.—S'il plaît à votre charité, Mon Très Honoré Père, m'avertir des défauts de cette lettre pour Madame la Chancelière, si elle est passable, ne dois-je point la copier à cause des ratures. Si j'avais osé nommer votre approbation, il me semble que cela aurait plus de force.

L. 518

à Monsieur Vincent

Ce 3 avril [1657].

Mon Très Honoré Père,

L'emploi que Monseigneur de Cahors (1) veut donner à nos Sœurs me fait changer la proposition que j'ai faite à votre charité pour

L.532

1. La Compagnie, après avoir été approuvée par l'Archevêque de Paris en 1655, va être reconnue officiellement par le Roi. Le dossier est à l'étude au Parlement.
2. La demande de Louise de Marillac n'a pas été retenue.

L.518

1. Alain de Solminihac (1593-1659) né à Belet, Périgord, est sacré évêque de Cahors le 17 juin 1636. Il se dévoue avec un très grand zèle pour ses diocésains, faisant de nombreuses visites pastorales. Il appelle les prêtres de la Mission pour son séminaire et en 1657, il demande des Filles de la Charité. Monseigneur de Solminihac fut un grand ami de Monsieur Vincent. De nombreuses lettres de l'un à l'autre témoignent de leur souci de la réforme du clergé.

seconde Sœur, pensant qu'il est nécessaire qu'elle sache lire, écrire et faire quelque ouvrage, et pour cela il faut en tirer une des enfants. Ce choix de ces deux Sœurs nous tiendra lieu de plus de quatre, mais il faut faire cet effort, pour plusieurs raisons, dont la principale est celle de vos saintes intentions. Permettez-moi, Mon Très Honoré Père, que suivant la connaissance que j'ai de la pauvreté de la Compagnie, je dise tout simplement à votre charité que l'intention de Monseigneur n'étant pas que nous portions les frais du voyage, comme aussi ne le pouvons-nous pas, que cela nous accommoderait et faciliterait le prompt partement *, si sa charité nous faisait bailler * à Paris le nécessaire, parce que outre qu'il les faut toutes équiper de neuf, il faut encore les frais des voitures et la nourriture sur les chemins. Peut-être est-ce les intentions de ce bon Seigneur, mais le désir que j'ai de lui obéir promptement me les fait prévenir, dont je vous demande très humblement pardon si cela n'était pas nécessaire, et votre bénédiction, avec la croyance que je suis, Mon Très Honoré Père, Votre très humble et très obéissante fille et servante.

P.S. — Je ne sais si c'est contre la simplicité que je me sers de ce qui me paraît prudence, vous envoyant cette lettre, Mon Très Honoré Père, au cas que votre charité jugeât à propos de l'envoyer. Il m'a semblé que j'ai pris cette pensée sur quelque raison de besoin, et empêcher que votre charité ne nous fît quelque proposition que je vous dirai s'il plaît à Notre-Seigneur.

L. 520

à ma Sœur Barbe Angiboust
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades, à Bernay

Ce 10 avril 1657.

Mes Très Chères Sœurs,

Aujourd'hui est parti le paquet des hardes* que vous nous aviez demandé avec les croix et nous vous avons écrit par cette voie, mais j'ai pensé de vous mander* ce mot au sujet de votre dernière pour vous faire avoir plus tôt de nos nouvelles, et vous prier de ne craindre point les apparences de dangereuses maladies parce qu'il en est de même partout que chez vous. Il est vrai qu'à Paris il est mort quantité de personnes subitement, et en meurt encore, ce nous sont des avertissements pour nous tenir prêtes quand il plaira à Dieu nous appeler, et nous servir de précaution avant que de voir les malades. Vous me donnez une grande consolation de ne les vouloir pas abandonner et que vos messieurs et dames soient dans ce même

L. 518

2. Madeleine Ricquet et Avoie Vigneron

sentiment, j'espère qu'il ne vous en arrivera point de mal. Nous vous enverrons l'un de ces jours une petite boîte d'orviétan *, pour en prendre la grosseur d'un pois, les matins, et je crois que vous ne manquerez pas, mes Sœurs, d'avoir dévotion à Saint-Roch, pour obtenir de Dieu les forces nécessaires pour porter l'appréhension de ce mal et tout ce qui en peut arriver avec soumission à son bon plaisir et ainsi nous ne devons rien craindre.

Nous avons eu des nouvelles de l'arrivée de notre Sœur Marie (1) à Sainte-Marie. Ma Sœur Elisabeth (2) nous mande * qu'elle a du fil à nous envoyer et quelque autre chose, mais qu'elle ne sait par quelle voie ; si vous aviez des marchands de votre quartier qui allassent là, et qui continuassent d'y aller, vous leur pourriez écrire en la manière que vous jugeriez plus à propos pour les assurer de la voie. Je vous prie de recevoir les très affectionnés saluts de toutes nos Sœurs, et ma Sœur Laurence (3) aussi, comme je fais de tout mon cœur, nous lui avons envoyé avec le paquet, des lettres de ses parents ; je souhaite que tout arrive à bon port, et suis en l'amour de Notre-Seigneur, mes très chères Sœurs, Votre très humble Sœur et servante.

P.S.—J'ai envoyé votre lettre à Monsieur Notre Très Honoré Père, pour la conservation duquel, je ne doute point, vous employez souvent vos prières, nous y sommes obligées et aussi pour Monsieur Portail et toute leur sainte Compagnie.

L. 522

à Monsieur Vincent

Ce 3 mai [1657].

Permettez-moi, Mon Très Honoré Père, faire souvenir votre charité qu'il est demain Sainte-Monique (1), et que ce jour est solennel pour moi, pour la grâce que vous savez que Dieu m'y a faite, dont je n'ai pas bien usé ; et pour cela j'ai besoin de miséricorde, que je supplie votre charité de demander à Notre-Seigneur pour moi, me donnant à lui sans réserve au saint Sacrifice de la Messe, et une bonne part à votre bénédiction que je vous demande pour l'amour (de Dieu), comme étant par ce même amour, Mon Très Honoré Père, Votre très humble et très indigne fille.

L. 520

1 Marie Papillon (voir p. 471) arrivée à Sainte-Marie-du-Mont.

2 Elisabeth Jousteau, voir p. 461.

3. Laurence Dubois, voir p. 455.

L.522

1. Voir le récit de la grâce obtenue par Louise de Marillac p. 3.

L.523

à ma très chère Sœur Cécile (1)
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Angers

Ce 12 mai 1657.

Ma Très Chère Sœur,

Il y a bien longtemps que je me suis donné la consolation de vous écrire, mais je crois que vous aurez eu de nos nouvelles par la lettre que j'ai écrite à ma Sœur Marie (2), de Beauvais, que je pris la liberté d'adresser à Monsieur l'abbé de Vaux, auquel je mandai que Monsieur Vincent avait résolu d'envoyer bientôt un des messieurs (3) en vos quartiers, je le souhaite de tout mon cœur, vous avouant, et à toutes nos chères Sœurs, que je porte grande peine de savoir le peu d'avancement à la perfection en votre Communauté. Quand je ressens quelque petit mécontentement de quelques-unes de nos Sœurs et que je considère de près, pour en connaître la cause, il faut que je vous avoue ingénument que souvent je reconnais qu'il y a de ma faute, soit manque de cordialité ou de leur donner l'exemple que je devrais, car il faut que nous sachions, ma chère Sœur, que le nom que la divine Providence nous fait porter de Servantes de nos Sœurs, nous oblige d'être les premières dans la pratique des véritables et solides vertus d'humilité, de support, de travail et d'exactitude à nos règles et pratiques de la Compagnie ; devant croire que nous sommes redevables à toutes et obligées de les servir pour leur aide spirituelle et temporelle ; et que la prudence nous fasse leur donner confiance pour leurs besoins sans aucune préférence. Je supplie Notre-Seigneur vous donner ce talent pour sa gloire et le bien de nos Sœurs, et suis en son très saint amour et de toutes nos très chères Sœurs, ma chère Sœur, Votre très humble et très affectionnée Sœur et servante.

L.522 bis

à Monsieur Vincent

Ce samedi au soir [mai 1657].

Je pense, Mon Très Honoré Père, que l'état de ma Sœur Jeanne Lepintre (1) et des Messieurs de Châteaudun a besoin que ce soit votre

L. 523

1. Cécile Angiboust, voir p. 41.
2. Marie Gaudoin, voir p. 453.
3. Monsieur Berthe (voir p. 280) prêtre de la Mission, va venir à la fin du mois.

L. 522 bis

1. Jeanne Lepintre, (voir p. 77) est à Châteaudun depuis 1654.

charité même qui se donne la peine de mander * une seconde fois notre dite Sœur Jeanne pour ne pas donner lieu au refus de l'obéissance, ni à contrevenir aux conventions avec ces messieurs qui voudraient tirer de longue pour ne rien faire que ce qui leur semblera bon, et c'est pour (cela), Mon Très Honoré Père, que je n'ai pas écrit, étant assurée qu'il y aurait d'autres raisons de leur part à dire. Je vous renvoie leurs lettres, afin que si votre charité y connaît que le mal n'était pas si grand en ma Sœur Charlotte (2) qu'elle lui ordonne de demeurer et ainsi notre Sœur Jeanne pourrait amener la prétendante et trois de nos Sœurs habillées (3) demeureraient, ce qui contenterait ces messieurs. Le messenger part demain dimanche et n'ira de trois jours. Je demande, pour l'amour de Dieu, à votre charité sa bénédiction et de lui parler, le croyant nécessaire, mais à votre commodité de ces premiers jours suppliant votre charité de voir devant Dieu que je suis, par sa très sainte volonté, Votre bien pauvre fille.

L. 524

à ma très chère Sœur Barbe Angiboust
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Bernay

Ce 1er juin 1657.

Ma Très Chère Sœur,

Nous sommes très en peine de l'état auquel vous êtes présentement, n'ayant point eu de vos nouvelles depuis que nous vous avons envoyé une petite boîte d'orviétan*, pour vous servir de préservatif dans l'air, au temps des fièvres malignes. Nous avons appris qu'elles avaient cessé, dont nous louons Dieu ; mais je serais bien aisée d'en apprendre des nouvelles par vous-même. Je vous prie nous en donner le plus tôt que vous pourrez, et me mander* aussi je vous prie si vous avez reçu, pour ma Sœur Laurence (1), une lettre de ses parents. Je ne manque point à dire de vos nouvelles à Monsieur Notre Très Honoré Père et à Monsieur Portail, et souvent leur envoie les lettres que vous m'écrivez. Nous avons grand sujet de remercier Notre-Seigneur de la santé que sa bonté leur donne, dont nous avons si grand besoin. Offrez à notre bon Dieu la résolution que nous avons prise de continuer l'accommodation de la Maison (2) On commence aujourd'hui à y

L. 522 bis

2. Charlotte Moreau, voir p. 400.

3. Sœurs qui viennent de prendre l'habit.

L. 524

1. Laurence Dubois, voir p. 455.

2. Voir Coste X.428.

travailler, vous pouvez penser, ma chère Sœur, que nous avons plus besoin que jamais de la bonté de sa Providence, pour ce sujet et pour toutes les autres conduites de la Compagnie. Ma Sœur Cécile (3) vous salue, le besoin que nous avons de filles nous empêche de la mander * sitôt. Je ne sais si nous vous avons mandé la mort d'une de nos Sœurs qui était à la Compagnie depuis dix-huit mois. Toutes nos Sœurs vous saluent toutes deux, et moi, ma Sœur Laurence, de qui je suis et à vous, mes très chères Sœurs, en l'amour de Jésus Crucifié, la très humble Sœur et servante.

P.S. —Mandez*-moi, je vous prie combien il y a, de Bernay à nos Sœurs de Sainte-Marie.

L. 525

à ma Sœur Barbe Angiboust

Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Bernay

Ce 12 juin 1657.

Ma Très Chère Sœur,

Il n'y a pas encore quinze jours que je me suis donné la consolation de vous écrire, et depuis j'ai reçu trois de vos lettres, presque toutes à la fois, avec une de ma Sœur Laurence (1) pour son frère, que je ne manquerai pas de lui envoyer par la première occasion sûre. De crainte que ma lettre dernière ne soit perdue, je vous priais, par elle, de me mander* combien il y avait bien, de Bernay à Sainte-Marie (2), et si vous pourriez bien faire ce voyage avant que d'en faire ici un petit, pour lequel je prendrai l'ordre de Monsieur Vincent la première fois que je le verrai, s'il plaît à Dieu. Je vous prie de m'avertir du temps précisément que vous pourrez faire le voyage sans que les malades et les écolières en reçoivent d'incommodité: le plus tôt sera le meilleur, afin que ma Sœur Laurence fasse aussi son tour.

Je supplie Notre-Seigneur vous conserver, et suis en son saint amour, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et très affectionnée servante.

L. 524

3. Cécile Angiboust doit revenir prochainement à Paris.

L. 525

1 Laurence Dubois, voir p. 455.

2 La distance entre Bernay et Sainte-Marie-du-Mont est d'environ 150 kilomètres.

à ma très chère Sœur Barbe Angiboust
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Bernay

Ce 22 juin 1657.

Ma Très Chère Sœur,

Je loue Dieu d'avoir donné la santé en votre bourg, que cela me mettait en grande peine, surtout quand j'ai été si longtemps sans recevoir de vos nouvelles. Je vous prie, ma chère Sœur, si vous croyez avoir assez de force pour faire le voyage de Sainte-Marie (1) de partir le plus tôt que vous pourrez ; si vous avez besoin d'argent, comme je ne doute pas, je vous prie d'en emprunter et nous vous le renverrons. Mais j'aime mieux que vous le veniez quérir vous-même à votre retour, s'il plaît à Dieu.

Faites mes excuses à ma Sœur Laurence (2) que je ne lui écris point. Je suis après pour être saignée, à cause d'une fluxion sur une épaule. J'espère, s'il plaît à Dieu, que cela ne sera rien. Je vous prie, si vous allez, ma chère Sœur, d'apprendre bien toutes choses, afin de nous dire des nouvelles à votre retour, et si c'était le plus droit chemin de venir ici que d'aller à Bernay, je vous prie d'y venir. Encouragez bien nos chères Sœurs (3), car je crois qu'elles ont grand travail et peu de consolation, mais beaucoup de mérite, elles peuvent dire avec saint Pierre à Notre-Seigneur: Nous avons tout quitté pour votre amour ! et s'assurer que si (elles) sont fidèles leur récompense sera grande.

Monsieur Notre Très Honoré Père trouve bon que vous envoyiez les filles que vous jugerez propres pour la Compagnie.

Assurez ma Sœur Laurence que vous ne serez pas longtemps à votre voyage ; essayez d'être le moins que vous pouvez, sans rien précipiter néanmoins ; jugez, je vous prie, la personne qui sera propre pour se tenir avec elle durant votre absence. Je supplie Notre-Seigneur vous être présent à l'une et à l'autre afin que vous travailliez en son esprit et qu'il soit votre conseil, votre force et consolation en tous vos besoins, et me croyez en son très saint amour, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

1. Sainte-Marie-du-Mont à 150 kilomètres.

2. Laurence Dubois, voir p. 455.

3. Elisabeth Jousteau (voir p. 461) et Marie Papillon (voir p. 471).

à Monsieur Vincent

[juin 1657].

Les bonnes Sœurs de Saint-Flour (1) n'ont su résoudre de leur confession, et ne sentent point de peine de la différer, dans la soumission, Mon Très Honoré Père, à l'ordre de la divine Providence pour, si elles ne peuvent la faire à votre charité, la faire à celui qui lui plaira leur nommer (2).

L'aînée souhaite vous faire une communication que, si elle ne peut vous parler, elle demande à votre charité la faire par écrit. Sa soumission aux ordres de la volonté de Dieu est admirable, car elle m'a dit qu'elle ne s'était jamais sentie dans une pareille disposition de facilité et ouverture de cœur pour sa confession, et néanmoins elle en demeure en paix ; je crois une grande perfection en cette âme, et d'admirables dispositions pour les œuvres auxquelles Dieu l'appliquera. Qu'elle aurait fait du bien et qu'elle en ferait si elle était instituée en ma place, et qu'elle m'aura fait de bien si je conserve les humiliations que je reçois en son sujet, pour mes misères et oppositions aux grâces de Dieu. J'espère de votre charité qu'elle m'obtiendra miséricorde et me pardonnera d'avoir rendu ses peines si inutiles. Il est vrai que les besoins de la Compagnie pressent un peu de s'assembler et de vous parler ; il me semble que mon esprit est tout enveloppé tant il est faible, toute sa force et son repos est après Dieu d'être par son amour, Mon Très Honoré Père, Votre très humble et très obéissante servante.

(à Monsieur le Curé de Chars) (1)

(juillet 1657).

Monsieur,

Permettez-moi de vous dire que n'ayant pas mandé* à ma Sœur Marie (2) de donner la peine à Monsieur Pouvot (3) de lui trouver voie pour son retour, je n'ai pas été étonnée qu'elle n'ait pas pris celles des beurriers, très incommode pour en prendre une plus assurée. Il est vrai, Monsieur, que j'ai été fâchée qu'elle ait amené la fille pour des

1. Les Sœurs originaires de Saint-Flour.
2. Dans sa réponse (Coste VI.318) Monsieur Vincent propose Monsieur Alméras.

1. Cette lettre est probablement adressée au curé en titre de Chars, voir p. 557.
2. Marie Poulet, voir p. 435.
3. Monsieur Pouvot, le curé résident de Chars, qui est janséniste.

raisons que votre charité m'a mandée, mais je m'étonne que l'on ait remarqué qu'elle ait parlé à Monsieur Garson, vu la connaissance que vous m'avez témoigné avoir de sa bonté et que vous avez approuvé sa conduite si longtemps dans votre paroisse et que vous savez les services qu'il vous a rendus, et que nos Sœurs ne se sont confessées à lui que par votre approbation (5). Je suis bien fâchée, Monsieur, de ne vous avoir pu envoyer la Sœur que je vous avais trop facilement fait espérer pour la crainte que j'ai que ce soit encore à recommencer, vu quelques plaintes et avertissements qui m'ont été donnés, c'est pourquoi je vous prie, Monsieur, au nom de Dieu d'essayer des personnes que l'on vous propose et de permettre que ma Sœur Clémence (6) revienne sans retardement.

L. 529

à mes très chères Sœurs Marie (1) et Clémence (2)
Filles de la Charité Servantes des Pauvres Malades, à Chars

Ce 5 juillet 1657.

Mes Très Chères Sœurs,

Et vous, ma Sœur Marie particulièrement, je vous assure que j'ai bien compati à toutes les peines que j'ai su que vous avez eues. Ce vous est une marque, ma chère Sœur, de l'amour que Notre-Seigneur a pour vous, vous ayant choisie pour l'honorer dans ses souffrances. Tout ce que je crains, est que n'ayant pas eu d'expérience pour votre conduite vous soyez sortie du respect que vous devez à Monsieur le Curé, et que le monde se soit servi de cet exemple, selon ce que vous me mandez *. en votre lettre, ce qui serait une chose très fâcheuse et qu'il faut réparer disant à toutes celles qui vous en parleront: Monsieur le Curé est maître absolu de la conduite des prêtres et du peuple de sa paroisse ; le Seigneur, qui est Monsieur le Duc de Luynes (3), a donné cette cure à Monsieur Garson (4), et (il) faut qu'il y demeure. C'est pourquoi, ma Sœur, quand j'aurais quelque pouvoir, je croirais offenser Dieu de m'employer à le faire retourner à Chars. Ne savez-

L. 527

4. Monsieur Garson, l'ancien vicaire de Chars, non janséniste.

5. Ce paragraphe a été barré sur l'autographe.

6. Clémence Ferré, voir p. 44.

L. 527

1. Marie Poulet, voir p. 435.

2. Clémence Ferré, voir p. 44.

3. Le duc de Luynes est janséniste.

4. Monsieur Garson a été envoyé dans une autre cure.

vous pas que il vous est défendu d'être attachée à qui que ce soit, ni d'avoir aucune familiarité à pas un homme. Cela étant, vous devez être bien aise que la chose soit arrivée ainsi, à cause de l'habitude que ce bon Monsieur avait à l'hôpital.

Pour ce que vous me mandez*, je trouve bien à propos que ma Sœur Clémence aille demander de l'argent à Monsieur le Curé que pour l'achat de vos petites provisions, si elle vous en prie, vous les ferez comme vous en conviendrez ensemble avant d'acheter. Vous savez l'une et l'autre, mes chères Sœurs, que en quelque lieu que l'on soit, il faut toujours la sobriété tant pour la quantité que pour la grossièreté des viandes, en la manière que vous faites en la maison.

Pour l'école, ce doit être vous, ma Sœur Marie, pour plusieurs raisons ; et vous ma Sœur Clémence, vous aurez le soin des pauvres malades, tant de l'hôpital que de la campagne dont l'on (n'a) jamais grand nombre ; ce qui vous donnera tant plus de moyens de les bien solliciter* avec votre charité et douceur ordinaires. Ce n'est pas que ma Sœur Marie, pour sa satisfaction à exercer la charité, elle ne puisse les aller voir aussi, et leur rendre service en ce qu'elle pourra sans faire tort à ses écolières, qu'elle continuera de bien instruire à la crainte et amour de Dieu, plutôt que de les apprendre à en beaucoup parler.

Je ne vous recommande point l'union et respect l'une pour l'autre, étant ce me semble assurée de cette pratique. Grand silence, je vous prie, pour tout ce qui s'est passé. Si vous croyez, ma Sœur Marie, que Monsieur le Curé soit fâché contre vous, demandez-lui pardon bien humblement. Quand est des bruits de ceux que l'on croit Jens. S. (5) n'en parlez jamais, jamais. Vous ne savez que (si) cette personne n'a garde de vous rien conseiller contre votre religion. Que si l'on vous disait quelque chose que vous n'entendissiez pas, mandez-le nous, et je ne manquerais pas de prendre l'ordre de nos Supérieurs, pour vous mander* ce que vous aurez à faire, ou ils prendront la peine vous le mander eux-mêmes.

Dieu soit béni, ma chère Sœur, de la grâce que sa bonté vous a faite de ne pas suivre votre pensée pour le voyage que vous pourrez faire quand il sera temps. Je vous prie, mes chères Sœurs, de suivre l'ordre que Monsieur Portail vous mande pour vos confessions, et ne craignez rien, quelque conseil que d'autres vous pourraient donner. Et donnez le même avis à celles qui demandent avec tant d'empressement le retour de Monsieur Garson ; je crois que vous ne lui faites pas

service.

Recommandez-nous à toutes celles qui vous paraissent de si bonne volonté et les servez de bon exemple et de lecture.

Bonjour, mes chères Sœurs, croyez-moi toujours en l'amour de Notre-Seigneur, Votre Sœur et servante.

5. Louise de Marillac désigne ainsi les Jansénistes.

à ma très chère Sœur Laurence Dubois
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Bernay

Ce 10 juillet 1657.

Ma Très Chère Sœur,

Je suis en peine si ma Sœur Barbe (1) est partie pour faire son petit voyage et de savoir comment vous vous portez seule, et si vous n'avez point beaucoup plus de travail que vous ne pouvez faire. Je crois que ma Sœur Barbe n'aura pas manqué de prier quelqu'un, en son absence de vous aider dans le besoin ; je vous prie de me le mander*, et si vous avez quelque bonne fille à tenir avec la nuit. Je ne doute point, ma chère Sœur, que vous ne vous teniez bien sur vos gardes tant pour le spirituel que pour le temporel, parce que c'est un temps auquel nos ennemis rôdent le plus après nous, pour essayer de nous surprendre ; ce qui me fait croire que vous redoublez vos prières et vos soins de pratique de vertus, et surtout que vous tenez vos portes bien fermées à ceux qui n'y doivent pas entrer, et bien ouvertes quand la nécessité y fait entrer quelque homme que vous n'y devez pas arrêter.

Je vous prie, ma chère Sœur, de prendre garde de ne point mécontenter personne de vos dames et ne passer en rien ce que vous avez accoutumé de faire, n'augmentant ni diminuant en l'absence de ma Sœur. Que si vous avez besoin de refuser quelque chose, que ce soit toujours avec douceur et humilité, parce que nous n'avons pas droit de faire autrement, n'étant appelées de Dieu, en notre vocation que pour secourir les dames, pour le service des pauvres, et partant nous ne sommes que les servantes des unes et des autres.

J'attends de vos nouvelles amplement avec grand désir ; je vous prie de m'en donner le plus tôt que vous pourrez, et de me croire en l'amour de Notre-Seigneur, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

P.S. — Toutes nos Sœurs vous saluent et se recommandent à vos prières.

1. Barbe Angiboust est partie à Sainte-Marie-du-Mont.

L. 533

à mes très chères Sœurs
les Filles de la Charité Servantes des Pauvres Malades à Chantilly

Ce 24 juillet 1657.

Mes Très Chères Sœurs,

Je suis en peine qu'on nous demande des drogues dont on nous a envoyé le mémoire, et nous ne le trouvons point, et ne savons ce que c'est. Je vous prie d'en renvoyer un autre et nous ne manquerons pas de faire promptement ce qui sera dessus. Je suis bien fâchée de n'avoir point eu l'honneur de voir Monsieur Pesset que l'on m'a dit avoir pris la peine de passer par ici, mais je n'y étais pas. Je vous prie le saluer très humblement de ma part, et me mander* si vous avez reçu une lettre il y a quinze jours ou trois semaines, que je vous ai envoyée par laquelle je vous mandais le grand bien et la nécessité qu'il y a d'aller toujours à un même confesseur et l'avis de Monsieur Vincent en ce sujet là.

Je vous prie, ma Sœur Marie (1) de venir faire un petit voyage ici le plus tôt que vous pourrez, pourvu qu'il n'y ait point un grand empêchement. Je vous promets, ma Sœur Geneviève (2), que notre Sœur sera peu en son voyage, afin que vous en puissiez faire autant avant l'hiver.

Nous avons eu ma Sœur Suzanne et ma Sœur Gabrielle (3) bien malades et en danger de mort ; toutes deux, par la grâce de Dieu, commencent à guérir. Toutes nos Sœurs vous saluent et se recommandent à vos prières, et moi qui suis en l'amour de Notre-Seigneur, mes très chères Sœurs, Votre très humble.

L.534

à Monsieur Vincent

Ce lundi au soir [juillet 1657].

Je vous supplie très humblement, Mon Très Honoré Père, si votre charité le juge à propos, de donner à Monsieur le Supérieur de Sedan le pouvoir de recevoir et d'offrir à Dieu, le renouvellement des vœux

L. 533

1. Marie Navain, voir p. 542.
2. Geneviève Doinel voir p. 302.
3. Gabrielle Cabaret la fille du Seigneur de Gionge. Née en 1634, elle est entrée dans la Compagnie des Filles de la Charité le 7 octobre 1651. Monsieur Vincent s'est montré réticent à son admission (Coste IV.312). Après une adaptation difficile Gabrielle est envoyée successivement à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, à l'hôpital de Saint-Denis et à Arras. Elle sera nommée officière en 1667. Elle meurt à Saint-Germain-en-Laye le 5 février 1669.

- 556 -

de ma Sœur Jeanne Christine (1), et ceux de la première fois que sa sœur associée (2) désire faire, au cas qu'elles le désirent et lui en parlent.

J'ai oublié ce matin de proposer à votre charité si il ne serait pas expédient que je menasse nos Sœurs Jeanne (3) et Madeleine ; outre quelque considération, je crois que la première serait un peu satisfaite, et moi j'en aurais consolation. C'est toujours dans la soumission que je vous fais mes propositions ainsi que doit faire, Mon Très Honoré Père, Votre très humble fille et obéissante servante.

L. 535

à Madame la Présidente de Herse

[juillet 1657].

Madame,

Il me semble que je suis obligée de vous faire connaître, que depuis un an les filles de la charité qui sont à Chars ont été extrêmement exercées pour deux divers sujets, que le zèle de Monsieur le Curé a produits : l'un que je ne puis vous écrire, et l'autre regarde la stabilité qu'il voudrait en ce lieu, sans que nous eussions la liberté de les changer, comme partout ailleurs, et selon les conditions que nous avons traitées avec vous, Madame. Le respect que nous devons à la conduite de la Providence sur la Compagnie, et aux personnes qu'elle inspire de l'employer pour le service des pauvres nous a empêchés de les retirer ; et c'est pour cela, Madame, que je prends la (liberté) de vous envoyer cette lettre d'avis (1) qui m'a été donnée, vous suppliant très humblement de nous donner le vôtre, que nous suivrons de grand cœur ; espérant que votre nouvelle protection calmera ces petites persécutions, arrivées plus grandes depuis ce Carême, durant lequel et depuis, un bon Père de l'oratoire du faubourg Saint-Jacques (2) a séjourné là. Si Dieu me fait la grâce de vous voir je vous dirai le particulier plus amplement ; vous assurant de mes très humbles respects, et que je suis en l'amour de Notre-Seigneur, Madame, Votre très humble et obéissante servante.

L. 534

1. Jeanne-Christine Prévost, voir p. 262.
2. Sans doute Renée Pescheloche qui est à Paris le 8 août 1655. Elle est venue ensuite à Sedan.
3. Jeanne Lepintre (voir p. 77) et Madeleine vont à la Salpêtrière, hôpital fondé depuis plusieurs années, pour recevoir tous les mendiants de Paris.

L. 535

1. La décision du retrait des Filles de la Charité de Chars a été prise au Conseil du 21 juillet 1657 (Coste XIII. 733).
2. Prêtre ayant des tendances jansénistes (Coste XIII. 736).

à Monsieur le Curé de Chars (1)

juillet (1657).

Monsieur,

J'ai cru que vous ne saviez peut-être pas que ç'avait été par rencontre inopinée, que notre Sœur avait amené cette bonne fille du consentement de sa tante, avec laquelle elle avait fait le voyage de St-Prix, ce qui dénotait qu'elle n'était pas si pressée d'ouvrage. Pour ce que vous trouvez étrange qu'elle ne se soit pas servie de la voie de Monsieur Pouvot (2), je vous dirai que ce n'est pas l'ordinaire de nos Sœurs de demander conseil sans une extrême nécessité pour ces choses après qu'elles ont reçu notre avis sur ce qu'elles doivent faire, et jamais nous ne traitons pour leur sujet qu'en ces conditions. Pour ce qui est de Monsieur Garson (3), souvenez-vous, s'il vous plaît, Monsieur, que vous l'avez toujours eu en grande estime pour sa bonne vie, et que votre charité m'en a encore donné des témoignages la dernière fois que j'ai eu l'honneur de vous voir, même en me faisant des plaintes de notre Sœur Marie (4) au sujet de la croyance qu'elle avait eue en lui comme un confesseur qui lui avait été nommé par ses supérieurs suivant votre avis le tenant dans votre paroisse, où il vous a tant servi, Monsieur, pour la consolation de votre peuple affligé pour le bruit des maximes que vous savez qu'introduisent des messieurs.

Toutes ces considérations, Monsieur, avec l'assurance que j'ai eue de plusieurs personnes que vos intentions étaient d'avoir des personnes toutes à vous, conformément à ce que vous m'avez dit vous-même, que vous désiriez que nos Sœurs ne soient pas changées, ensuite aussi des pratiques que quelques-uns de vos ecclésiastiques ont exercées à l'égard de notre Sœur Marie qui fut un jour passée à la table de la sainte Communion, à la vue du peuple. Une autre fois, on ôta de l'autel l'hostie qui était pour elle et qui était prête à offrir ; elle fut déclarée, en pleine rue, mériter pénitence publique, et menée si à bout par invectives et paroles offensives, que sa simplicité étant surprise et ne pouvant servir de la prudence nécessaire, elle s'est portée à dire quelques paroles moins respectueuses, qu'elle ne devait, dont je vous ai déjà demandé pardon, et le fais encore très humblement. Tout cela, dis-je, Monsieur, m'a contrainte à supplier très humblement Monsieur Vincent, Notre Très Honoré Supérieur de faire revenir notre Sœur Clémence (5) ce que sa charité a jugé à propos. C'est pourquoi, Monsieur, je vous supplie de trouver bon son retour avec la Sœur qui va exprès pour la ramener, après qu'elle aura remis tous les meubles

1. Cette lettre est sans doute adressée au Curé en titre, le Supérieur des Pères de l'Oratoire du Faubourg Saint-Jacques.
2. Monsieur Pouvot, le curé résident à Chars.
3. Monsieur Garson l'ancien vicaire de Chars.
4. Marie Poulet, voir p. 435.
5. Clémence Ferré, voir p. 44.

de l'Hôtel-Dieu et donné connaissance des malades à la personne que vous jugerez à propos selon l'ordre que vous dites avoir de Monsieur le Duc de Luynes (6) de disposer, et de la demeure des filles et de tout le reste. Je supplie Notre-Seigneur de vous donner son esprit et suis en son très saint amour.

L. 527 bis

à Madame de Herse (1)

(1657).

Madame,

N'ayant que votre personne à regarder, pour rendre compte de nos faits à l'emploi que votre charité a donné aux Filles de la Charité, pour le service des pauvres malades de Chars, nous sommes obligées Madame, de vous faire savoir que nous avons cherché tous les moyens possibles d'y être utilement employées pour la gloire de Dieu et pour la satisfaction de Monsieur le Curé qui, durant plusieurs années a paru en être content, mais depuis quelque temps il s'est ému quelque difficulté en sa paroisse, et pour cela a fait éloigner un très bon ecclésiastique, qu'il avait trouvé bon qu'il fût le confesseur de nos Sœurs. Ensuite, voulant introduire des conduites non usitées dans l'Eglise, comme de refuser publiquement la Communion lorsqu'on est déjà à la sainte table, de faire ôter le pain qui est prêt à offrir à l'autel d'enseigner qu'on peut communier des huit jours, voire des mois consécutifs sans se confesser ; de menacer les Sœurs de leur faire faire pénitence publique à la porte de l'église, et cela afin de les obliger à contrevenir à l'obéissance qu'elles doivent rendre à leurs supérieurs légitimes, en leur disant entre autres choses qu'elles ne doivent point là, les considérer comme leurs supérieurs, qu'elles ne doivent pas faire grand état de l'exactitude de leurs règlements, et que leur désobéissance à l'endroit de Monsieur le Curé, n'ayant pas voulu, comme il l'aurait souhaité, donner le fouet en sa présence à une fille de 12 à 13 ans, est punissable. Voulant qu'elles reçoivent tous ceux et toutes celles qui iront de sa part en leur maison, pour boire, manger et coucher, et cela sans contredit et plusieurs autres choses de pareille importance. Il a poussé à bout une de nos Sœurs qui était restée seule pour la presse qu'il avait eue de faire ôter l'autre. Celle qui était restée étant poussée à bout, étant fort simple et n'ayant eu lieu d'user d'une assez grande prudence, a dit, non à Monsieur le Curé, mais à celui

L. 529 bis

6. Le duc de Luynes, janséniste.

L. 527 bis

1. Madame de Herse avait établi les Filles de la Charité à Chars (Coste XIII. 735)

qui l'accompagnait, quelques paroles moins respectueuses, qu'elle ne devait, à l'occasion du mécontentement du peuple irrité depuis quelques années, au sujet du bruit qui les accuse de jansénisme.

Tout cela, Madame, a fait que Monsieur Vincent, de qui nous avons l'honneur de dépendre nous a permis de nous retirer, après avoir pris votre avis, et vous avoir dit que nous savons de bonne part que ces messieurs ont dessein d'avoir des personnes toutes à eux, et ont dit avoir lettre de Monsieur le Duc de Luyne pour les rendre absolus maîtres de l'Hôtel-Dieu et de tout ce qui en dépend, ce qui nous est à consolation, ayant par là des marques que ce ne sera pas par notre choix que nous sortirons de l'emploi que la Providence ne nous avait donné que pour un temps, et espérant que vous ne le trouverez pas mauvais, la chose étant si juste.

L. 536

à ma très chère Sœur Laurence
fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Bernay

Ce 7 août 1657.

Ma Très Chère Sœur,

Que direz-vous de moi d'être si longtemps à vous donner avis que ma Sœur Barbe (2) a été obligée de passer ici sans retourner à Bernay. N'était que je pensais toujours vous pouvoir envoyer une de nos Sœurs, je vous aurais plus tôt écrit, pour vous prier de ne vous point ennuyer, au nom de Dieu. J'espère que, vendredi, nous ferons partir celle que la Providence vous a destinée. Je loue Dieu de tout mon cœur des bénédictions que sa bonté donne sur votre conduite et emploi ; ce que vous m'en avez mandé * m'a fort consolée. J'ai communiqué votre lettre à Monsieur Notre Très Honoré Père qui en a été fort satisfait.

C'est maintenant, ma chère Sœur, que vous entrez tout de bon dans l'exercice des vraies Filles de la Charité- vous voyant sevrée de conduite et consolation pour un peu de temps: c'est alors qu'il faut renouveler votre confiance en Dieu vous abandonnant à sa conduite ; et, continuant comme vous faites, en la pratique de vos règles, vous ne devez pas douter de son assistance en tous vos besoins.

Je vous prie et ma Sœur Barbe aussi, de lui renvoyer toutes ses hardes *, et principalement toutes ses lettres. Elle m'a parlé de quelque

1. Laurence Dubois, voir p. 455.
2. Barbe Angiboust voir p. 14.
3. Anne Levies, entrée dans la Compagnie des Filles de la Charité en 1655. Elle demeure à Bernay Jusqu'à sa mort qui survient dès 1660.

toile fine et d'autres choses que j'ai oubliées, mais enfin, ma chère Sœur, la commodité de ses hardes vous pourra donner lieu d'envoyer ce que vous aurez à envoyer parce que je ne crois pas que vous puissiez venir ici de cet été. Elle vous salue de tout son cœur, et vous prie de bien faire ses recommandations à tous ses amis ; elle ne manquera pas de se donner la consolation de vous écrire, je n'y ai pas pensé avant qu'elle partît pour aller à Châteaudun ; la pauvre fille n'a point eu de repos pendant qu'elle a été ici. Elle se recommande très humblement au saint sacrifice et prières de Monsieur le Doyen (4) et le salue avec respect et soumission. Toutes nos Sœurs vous saluent aussi et se recommandent à vos prières, et moi particulièrement, qui suis en l'amour de Notre-Seigneur, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 537

à ma très chère Sœur Jeanne Lepintre
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à la Salpêtrière

Ce 8 août 1657.

Ma Très Chère Sœur,

Je viens de recevoir ordre de Monsieur Vincent de vous mander * de venir aujourd'hui ou demain, sans faute, pour quelque affaire pressante, il suffit que vous en ayez averti Monsieur Drouart (1) Vous ne manquerez pas aussi d'amener ma Sœur Madeleine.

Je vous prie de me recommander à la demoiselle Anglaise et lui dire que j'espère qu'elle sera bien fidèle à Dieu parce qu'elle sait bien qu'il n'y a que la persévérance qui, avec la grâce de Dieu, opère le salut. Dites-lui aussi, je vous prie, que Monsieur son bon père l'ira bientôt voir.

Bonsoir, mes chères Sœurs, je suis toute à vous en l'amour de Notre-Seigneur et Votre très humble Sœur et servante.

L. 536

4. Monsieur le Curé de la paroisse Sainte-Croix.

L. 537

1. Monsieur Drouart, l'intendant de la duchesse d'Aiguillon qui avait participé à la fondation de l'hôpital de la Salpêtrière (Coste V.47).

à Monsieur Vincent

Ce 14 [août 1657].

Mon Très Honoré Père,

Après avoir très humblement demandé pardon à votre charité, je lui demande sa bénédiction pour l'amour de Dieu, à ce que la sainte Communion que je prétends faire demain, si vous me le permettez, ne soit point à ma confusion ayant l'esprit très brouillé.

Les trois Sœurs suivantes supplient très humblement votre charité les bénir, et offrir à Dieu leur renouvellement annuel, savoir: Madeleine Ménage (1), pour la sixième fois ; Renée (2) de Saint-Barthélémy, pour la cinquième et Marie de Fimes, pour la troisième ou quatrième fois, toutes trois bien bonnes filles, et moi très méchante et qui néanmoins se console de ce que je pense avoir droit de me dire, Mon Très Honoré Père, Votre très humble et très obligée fille et servante .

L. 539

à ma Sœur Barbe Angiboust

Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Châteaudun

Ce 22 août 1657.

Ma Très Chère Sœur,

Je ne me donnai point la consolation de vous écrire quand le coche partit, pour deux raisons, l'une que j'attendais toujours de savoir ce que j'aurais à vous mander* et l'autre que j'avais été fort mal. Je ne doute pas qu'il n'y ait beaucoup à faire en ce lieu, mais il faut espérer de la bonté de Dieu qu'il donnera bénédiction à votre travail, et à vous, toutes les grâces dont vous aurez besoin pour l'accomplissement de sa très sainte volonté, puisque vous avez été choisie pour cette œuvre par la conduite de sa Providence. Je crois, ma chère Sœur, que Monsieur Vincent, Notre Très Honoré Père, vous aura fait réponse. J'espère que tout ira bien, avec l'aide de Dieu, puisque ces bons Messieurs les

L. 538

1. Madeleine Ménage, entrée dans la Compagnie des Filles de la Charité vers 1646 est à la Maison-Mère depuis au moins 1653. En 1657, elle est nommée dépensière. Elle a trois sœurs filles de la Charité, Marguerite, Françoise qui est à Nantes, et la plus jeune Catherine.
2. Renée Delacroix, voir p. 312.

Administrateurs (1) commencent déjà d'agir comme vous me mandez* J'ai grand regret de notre chère Sœur (2), je supplie Notre-Seigneur lui donner la confiance en sa bonté dont elle a besoin, et en nous telle qu'elle est nécessaire. Nos recommandations à toutes nos chères Sœurs auxquelles je me donnerai la consolation d'écrire en particulier au premier voyage*, s'il plaît à Notre-Seigneur, auquel je suis de tout mon cœur, ma très chère Sœur, Votre très humble.

P.S.—Toutes nos Sœurs vous saluent et particulièrement ma Sœur Françoise (3), qui a grand regret de ne vous avoir point dit adieu avant que vous partiez.

L. 540

à ma très chère Sœur Laurence Dubois
fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Bernay

Ce 26 août 1657.

Ma Très Chère Sœur,

Il est vrai que vous avez eu grand sujet de vous ennuyer du long temps qu'il y a que vous êtes toute seule ; je vous en demande pardon. J'espère que la satisfaction que (vous donnera) ma Sœur Anne (1), réparera toutes choses ; et quoiqu'il n'y ait pas encore trois ans qu'elle soit dans la Compagnie, sa vertu tiendra lieu de plus longues années en une autre, et fera que vous vivrez en grande union et cordialité en servant les pauvres avec vos soins ordinaires, à édification.

Vous ne m'avez point spécifié ce que vous envoyez dans ce paquet (2) dont nous sommes en peine, ne l'ayant pas reçu ; cela me fait croire qu'il sera resté quelque habit qui vous pourra servir à l'une et à l'autre, que si, néanmoins il vous manque quelque chose, je vous prie ma Sœur, de nous le mander*. Notre Sœur vous dira toutes nouvelles, étant fort pressée de finir et de me dire en l'amour de Notre-Seigneur, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 539

1. Des difficultés importantes existent avec les Administrateurs de l'hôpital de Châteaudun. C'est pour cette raison que Barbe Angiboust y est envoyée.
2. Charlotte Moreau, voir p. 400.
3. Françoise Fanchon, voir p. 610.

L. 540

1. Anne Levies voir p. 559.
2. Ce paquet contient les vêtements et les lettres de Barbe Angiboust (voir p. 560).

- 563 -

L. 541

à Monsieur l'abbé de Vaux

De Paris, le 1er septembre 1657.

Monsieur,

Je me donne la confiance de vous adresser deux lettres de Monsieur Vincent: l'une à Monseigneur d'Angers (1), et l'autre à ma Sœur Cécile (2), laquelle nous avons trouvé à propos d'envoyer prendre quelque repos à Richelieu, pour quelque temps. Je ne doute pas, Monsieur, que Monsieur Berthe (3) ne vous en ait parlé, ce qui me dispense de vous en dire autre chose, aussi bien est-il fort tard, et quelque petite incommodité m'oblige de vous écrire brièvement et d'une autre main que la mienne.

Je suis pourtant avec un singulier respect en l'amour de Notre-Seigneur, Votre très humble et très obéissante servante.

L. 542

à ma très chère Sœur Barbe Angiboust
fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Châteaudun

Ce 2 septembre 1657.

Ma Très Chère Sœur,

L'état auquel vous avez trouvé toutes choses, me fait désirer un peu plus souvent de vos nouvelles que vous ne nous en donnez, n'en ayant encore reçu qu'une seule fois depuis votre partement*. Ce qui me fait vous prier de trouver quelque voie assurée par laquelle vous puissiez envoyer vos lettres sûrement sans les adresser à pas un de la ville ou qui demeure à Paris, mais plutôt à ma Sœur Henriette (1) qui est présentement à la paroisse de Saint-Séverin. Il me tarde bien que je ne sache ce qu'est devenue cette pauvre bonne fille (2) ; j'ai si fort son affliction sur le cœur que je vous le saurais dire. Je vous prie de saluer toutes nos Sœurs de ma part, me recommandant à leurs prières et me croyez en l'amour de Notre-Seigneur, Votre.

P.S. — Ma Sœur Cécile (3) se porte bien et vous salue de tout son

L. 541

1. Mgr Henri Arnauld, voir p. 347.

2. Cécile Angiboust, voir p. 41.

3. Monsieur Berthe (voir p. 280) a fait la visite de la maison en mai 1657.

L. 542

1. Henriette Gesseume, voir p. 87.

2. Charlotte Moreau, voir p. 400.

3. Cécile Angiboust, voir p. 41.

cœur. Nous avons envoyé ma Sœur Anne Levies (4) avec ma Sœur Laurence ; laquelle m'a renvoyé toutes vos hardes*, et tout ce que vous m'aviez dit qu'elle devait envoyer. Mandez-moi ce que vous voulez que nous vous envoyions, et si vous voyez Mademoiselle Libereau, faites-lui, je vous prie, mes très humbles saluts, l'assurant de mes très affectionnés services.

Si vous avez des nouvelles de nos Sœurs de Varize (6), je vous prie de m'en mander * ; ce m'est une grande consolation que vous ayez pour votre conduite le Révérend Père Supérieur, ou celui qu'il vous a donné. Je souhaite bien que toutes nos Sœurs soient exactes à l'uniformité en ce sujet là, aussi bien qu'à pas un autre, allant toutes à lui, parce que j'en sais la nécessité et que Dieu y donne grande bénédiction.

Vous ne nous avez point mandé* ce que vous avez fait de ces chapelets des filles, tout ferrés. Je vous prie de nous mander aussi combien ma Sœur Mathurine (7) vous bailla d'argent, tant pour votre place que pour votre nourriture, parce qu'elle l'a oublié, et ne le peut mettre en dépense.

L. 543

à Monsieur l'abbé de Vaux

Ce 12 septembre 1657.

Monsieur,

J'ai une grande confusion, pensant au temps qu'il y a que je me suis donné l'honneur de vous écrire ; et d'avoir toujours remis à vous remercier très humblement de la charité que vous avez faite à notre Sœur Jacqueline (1), de prendre la peine de l'assurer de l'état de son père ce qui lui a beaucoup servi, et je vous puis dire, Monsieur, que son esprit a été fort tranquille depuis. Je suis bien étonnée que ma Sœur Cécile (2) marchande tant à faire son petit voyage de Richelieu, après m'avoir témoigné tant de fois le désirer et même de venir à Paris. Vous savez, Monsieur, l'importance qu'il y a d'exécuter les résolutions des Supérieurs. Je crois que Monsieur Berthe (3) n'a rien fait sans vous consulter sur les dispositions de toutes nos Sœurs ; et avant partir, je

L. 542

4 Anne Levies (voir p. 559) partie à Bernay.

5 Laurence Dubois, voir p. 455.

6 Varize est à 15 kilomètres de Châteaudun

7 Mathurine Guérin, voir p. 323.

L. 543

1. Jacqueline, postulante d'Angers, arrivée à Paris en août 1656. Après son Séminaire, elle reste à Paris.

2. Cécile Angiboust, voir p. 41.

3. Monsieur Berthe (voir p. 280) est venu en mai à Angers.

lui avais fait voir ce que vous, Monsieur, et Monsieur Ratier m'aviez fait l'honneur me mander en ce sujet *. Je vous supplie très humblement prendre la peine de m'avertir si après l'absence de quelques jours de notre dite Sœur, votre charité voyait que sans rien gêner elle peut venir jusques à Paris, il serait nécessaire d'essayer d'en envoyer une autre, ayant aussi intention de faire venir une de celles de Richelieu.

Monsieur Berthe nous a mandé, Monsieur, qu'il s'était adressé à vous une bonne fille qui désire être de notre Compagnie. Je vous dirai, comme l'ordinaire, que celles qui auront votre approbation seront bien venues, étant assurée que votre charité se donne la peine d'en faire faire bonne information, et de les bien avertir des dispositions nécessaires d'esprit et de corps. Je mériterais, Monsieur, d'être accusée de témérité, prenant la hardiesse de vous continuer mes importunités, après tant de manquements à mes devoirs de témoignage de reconnaissance, dont je vous demande encore très humblement pardon, quoique je me suis souvent retenue, crainte de vous détourner de vos saintes occupations.

Je suis en peine si une lettre que Monsieur Vincent s'est donné l'honneur d'écrire à Monseigneur d'Angers je crois, Monsieur, au sujet de voyage de Monsieur Berthe a été jusques à vous, ayant pris la liberté de vous l'adresser la semaine passée. Obligez-moi, Monsieur, de me permettre vous supplier prendre la peine de m'en donner avis, et de vous faire une autre très humble supplication qui est d'oublier les méconnaissances de nos Sœurs et peu de fidélité pour la pratique de vos saints avertissements, à ce que votre charité, pour l'amour de Dieu, leur aide dans ce nouveau besoin de l'absence de notre Sœur Cécile. J'espère de la bonté de Notre-Seigneur que ce petit changement sera utile, si mes péchés ne s'opposent à la grâce que sa bonté versera sur votre sainte conduite. C'est le souhait que je fais, et d'être aidée de vos saints sacrifices et prières pour m'obtenir cette miséricorde, me permettant aussi de me dire avec respect en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, Votre très humble et très obéissante fille et servante.

P.S. — J'ai grande honte de cette mauvaise écriture ; je vous supplie, Monsieur, me le pardonner.

L.544

à ma très chère Sœur Barbe Angiboust

Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Châteaudun

Ce 15 septembre 1657.

Ma Très Chère Sœur,

Vous m'avez fait grand plaisir de me mander* de vos nouvelles, j'en étais en peine, n'ayant reçu qu'une seule lettre de vous depuis que

vous êtes partie. Je n'entends point bien qui est la personne de qui vous avez eu peur ; vous n'aurez qu'à mettre son nom au coin de la lettre que vous m'écrirez sans dire autre chose. Je serais bien aise aussi de savoir si tout ce que Monsieur Berthe (1) a demandé a été accompli Je crois vous avoir fait assez entendre le retour de ma Sœur Renée que j'envoyai attendre au coche. Vous ne m'avez pas envoyé la lettre de ma Sœur Laurence (2) ; je ne vous envoie point vos lettres, ni rien de ce qui est venu de Bernay, attendant que vous me mandiez quelque voie. J'oubliais à vous dire que ma Sœur Laurence vous salue et vous fait les recommandations de plusieurs personnes de Bernay et entre autre de Monsieur votre Confesseur qui était malade la dernière fois qu'elle m'a écrit.

Vous me ferez grand plaisir d'aller (faire) un petit tour à Varize (3) et d'y donner vos bons avis doucement et charitablement à votre ordinaire, à ma Sœur Claude (4), tant pour sa santé que pour les dispositions de son esprit. Je serais bien aise de savoir comme ils s'accommodent l'un de l'autre, Monsieur le Prieur et elle.

Je ne manquerai pas de faire votre message à Monsieur Portail, quand je le verrai, car l'on nous a dit qu'il était malade ; mais je crois que ce n'est que quelque légère indisposition, et c'est assez dire à votre bon cœur pour vous faire redoubler vos prières pour la conservation de la santé de Monsieur Notre Très Honoré Père et pour la santé du malade.

Ma Sœur Jeanne Gressier (5) salue ma Sœur Anne (6) et lui mande* qu'elle a reçu son beau présent, qui consistait en un petit étui avec environ un quarteron d'épingles dont elle la remercie. Elle a tant d'affaires qu'elle n'a pas le temps de lui écrire pour cela. Je vous prie de dire à ma Sœur Marthe (7), en la saluant avec les autres Sœurs, qu'il n'a pas fait qui commence. Toutes nos Sœurs vous saluent et se recommandent à vos prières, et moi qui suis de tout mon cœur en l'amour de Notre-Seigneur, ma très chère Sœur, Votre très humble sœur et servante.

P.S.—Nous vous enverrons vos lettres par la voie du coche, au premier voyage, s'il plaît à Dieu.

1. Monsieur Berthe a dû passer à Châteaudun en juillet 1657 (Coste V1.360).
2. Laurence Dubois à Bernay (voir p. 455).
3. Varize à 15 kilomètres de Châteaudun.
4. Claude est à Varize de 1657 à 1659.
5. Jeanne (voir p. 486) dépendière à la Maison-Mère.
6. Anne Bocheron est entrée dans la Compagnie des Filles de la Charité avant 1655. De Châteaudun, elle viendra à Paris en novembre 1659 pour parler des vertus de Barbe Angiboust (Coste X.676).
7. Marthe, de Châteaudun ira à Varize en novembre 1658.

- 567 -

L. 545

à mes très chères Sœurs
Les Filles de la Charité Servantes des Pauvres Malades à Chantilly

Ce 15 septembre 1657.

Mes Très Chères Sœurs,

Vous m'avez fait un très grand plaisir de me donner de vos chères nouvelles, je vous en remercie de tout mon cœur. Je loue Dieu que sa bonté ait redonné la santé à ma Sœur Geneviève (1) ; mais je m'étonne que je n'aie point su que sa maladie fût pour durer, je vous prie de me mander* ce que cela a été. Nous avons grande obligation à ces bons messieurs, mais il n'en faut pas abuser leur donnant trop de peine, car vous savez que céans* nous n'appelons nos Supérieurs que dans le besoin des sacrements, ou autre grande nécessité.

Il faudra bien, ma Sœur Geneviève, que vous nous veniez voir avant l'hiver à votre tour. Je vous prie, de vous souvenir, ma Sœur Marie (2), de vous souvenir du besoin que vous avez pour votre santé de l'exercice, et que pour accomplir la volonté de Dieu vous preniez bien garde à ne point perdre de temps. Mais que dis-je, mes chères Sœurs, je pense que l'une et l'autre êtes bien exacte à cela, et que la Providence ne manque pas de vous donner assez d'emploi dans tous les lieux où vous êtes obligées d'aller ; votre ferveur ne permettrait pas que vous manquassiez à l'assistance du prochain, non plus que votre charité à prier pour nos besoins. Je vous en prie et de recevoir les très affectionnés saluts de toutes nos Sœurs, étant en l'amour de Notre-Seigneur, mes très chères Sœurs, Votre très humble Sœur et servante.

P.S. — Je vous prie de saluer très respectueusement Monsieur le curé de Saint-Firmin et Monsieur Pesset.

L. 545 bis

pour ma Sœur Marguerite Chétif (1)
(à Arras)

Ce 22 septembre 1657.

Ma Très Chère Sœur,

Il n'y a pas plus de huit jours que je me suis donné la consolation de vous écrire, encore que ce fût la deuxième au moins sans que j'aie

L. 545

1. Geneviève Doinel, voir p. 302.

2. Marie Navain, voir p. 542.

Marguerite Chétif (voir p. 347) envoyée à Arras le 30 août 1656.

reçu de vos nouvelles, ce qui me mettait en peine. Mais depuis, je reçus celle que vous aviez écrite à ma Sœur Julienne (2), par laquelle j'ai vu la bonté que vous avez pour moi qui ne le mérite pas, si ce n'est que l'amitié ne se peut payer ni reconnaître que par son semblable. Je vous remercie donc très humblement, ma chère Sœur, du témoignage que vous me donnez de la vôtre, très chère. Je vous avais mandé * par ma dernière que Mademoiselle de Lamoignon (3) avait envoyé quelque argent à Madame la Supérieure de la Charité et fait donner du pain pour vos pauvres malades ; je crois qu'elle le dira par sa lettre plus amplement à Monsieur Delville (4). Elle m'a dit aussi qu'elle aurait soin de votre particulier, ce qui me fait vous dire, ma chère Sœur, que vous ne souffriez aucune incommodité, me demandant votre nécessaire ou l'empruntant jusqu'à ce que vous l'ayez reçu.

Je m'attends bien, ma chère Sœur, que Notre-Seigneur vous aura fait goûter la suavité que les âmes remplies de son saint amour sentent parmi les souffrances et angoisses de cette vie. Que si cela n'était pas et que votre séjour fût encore sur le Calvaire, assurez-vous que Jésus Crucifié se plaît de vous y voir faire la retraite, et ayant assez de courage pour y vouloir demeurer comme il a fait pour votre amour, vous êtes bien assurée que votre sortie en sera bien glorieuse. Ma Sœur Radegonde (5) est-elle bien courageuse ? Connaît-elle les vertus chrétiennes que son Époux lui demande pour ornement ? Je la prie de lui être bien fidèle et de me croire comme je vous suis, et à elle, en l'amour de Jésus Crucifié, mes chères Sœurs, Votre très humble Sœur et servante.

L. 545 ter

à ma très chère Sœur Françoise Carcireux
à Richelieu

26 septembre 1657.

Ma Chère Sœur,

J'ai bien vu votre douleur dans les termes de votre lettre, et je vous porte compassion parce que je crois que cette douleur provient de l'affection que Notre-Seigneur vous a donnée pour notre chère

L. 545 bis

2. Julienne Loret (voir p. 256) à la Maison-Mère.

3. Mademoiselle de Lamoignon, voir p. 135.

4. Monsieur Guillaume Delville (1608-1658) est entré dans la Congrégation de la Mission en 1641. Après avoir travaillé à Crécy et Montmirail, il revient dans son pays natal d'Arras. Il est le confesseur des Sœurs.

5. Radegonde Lenfantin, voir p. 522.

Sœur (1), que je salue de tout mon cœur, et la prie de bien aimer la voie dans laquelle le Seigneur l'a mise, et qui a été la sienne même, ayant toujours été dans les souffrances durant sa vie mortelle. Si c'est sa sainte volonté d'en disposer pour cette fois, elle verra bien dans le ciel quelle est la valeur des souffrances. Je vous ai écrit bien amplement il y a quinze jours. Je vous prie de dire à Monsieur le Supérieur de la Mission que Monsieur Vincent donne permission au confesseur d'appliquer l'indulgence et de donner la bénédiction Apostolique ; Dieu veuille que notre Sœur la reçoive. Que, si elle est prévenue de mort, je ne laisse pas d'espérer qu'elle en recevra le mérite. Je souhaite de tout mon cœur que Dieu nous la laisse encore afin qu'elle ait lieu d'augmenter sa couronne par le moyen des services qu'elle lui rendra.

Je finis, étant un peu pressée, et vous prie de me croire en l'amour de Jésus Crucifié, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 545 quater

à Monsieur Vincent (1)

Ce 28 septembre 1657.

Mon Très Honoré Père,

Je supplie très humblement votre Charité de vouloir que vos filles soient toujours dans l'état d'obéissance des petits enfants sans nul contredit aux ordres de leur très Honoré Père sans jamais penser que aucun temps les en dispense. Selon cela nous recevrons les bonnes personnes dont votre Charité nous parle et pour lesquelles, mon Très Honoré Père, je prends la liberté de faire ces questions, savoir : Si nous pouvons pas leur faire prendre leurs repas en leur chambre, à cause que pour mon regard mes infirmités m'empêchent, toute contrainte, et pour la Communauté cet habit de religieuse serait remarqué. Néanmoins si vous le jugez à propos l'on y mettrait une petite table.

Elles mangeront dans leur chambre.

Ont-elles dessein de faire les exercices ? *Non.*

Iront-elles à la messe et où ? *Céans * ou bien où il leur plaira.*

Faut leur tenir compagnie souvent ? *Un peu le matin et autant après dîner.*

Viendront-elles travailler avec nos Sœurs ? *Comme il leur plaira.*

Si elles demandent de nos Sœurs pour les accompagner en ville, en baillerons *-nous ? *Leur donner une fille.*

L. 545 ter

1. Charlotte, sans doute envoyée au repos à Richelieu. Elle meurt en octobre

L. 545 quater

1. Monsieur Vincent répond sur la même feuille (phrases en italique).

S'il vient de leurs connaissances, peut-on les leur faire parler ? *Il leur faudra faire parler.*
Si elles veulent aller à la prière dans la chapelle avec nos Sœurs, iront-elles ? *Il sera bon.*
Après tout cela su, nous ferons du moins mal que nous pourrons. *Elles ne seront ici que trois ou quatre jours.*

Permettez-moi, Mon Très Honore Père, de vous faire une très humble prière et de me l'accorder. C'est de vouloir prendre le thé, au moins durant votre retraite, m'assurant que vous la pourrez faire sans incommodité. Nous en avons céans * depuis peu de très bon et à grand marché. Si vous ne faites ce petit essai pour votre santé, je m'en plaindrai à notre bon Dieu, vous le pourrez prendre l'après-dîner, dès quatre heures, je crois que vous en recevrez beaucoup d'aide.

Je ne sais si il ne serait point à propos d'envoyer à Monsieur l'abbé de Vaux (2) la lettre de ma Sœur Cécile (3), qui témoigne si grand empressement pour venir à Paris. Si votre charité pouvait, dès demain prendre la peine d'écrire à ce sujet à Monseigneur d'Angers (4), nous avancerions cette affaire, crainte que le retardement ne donne lieu aux Messieurs les Administrateurs d'Angers de faire faire un retour précipité à notre Sœur. *Je le ferai.*

Je prends la liberté, mon Très Honoré Père, de supplier votre Charité de penser devant Dieu à mes besoins, tant pour mon salut que le service que je dois à mon prochain, et s'il vous plaît prendre la peine me mander* si je puis encore essayer de notre Sœur qui a apporté aujourd'hui un billet à l'assemblée, l'envoyant à Saint-Jacques-du-Haut-Pas, où elle a été et y a bien été demandée par défunte Mademoiselle de Montigny.

Votre bénédiction souvent pour l'amour de Dieu à toutes vos pauvres filles, mon Très Honoré Père, et à Votre très humble et très obligée fille et servante.

2. L'Abbé de Vaux à Angers.

3. Cécile Angiboust: son départ d'Angers nécessite de nombreuses démarches.

4. Monsieur Vincent lui a déjà écrit au sujet du départ de Cécile Angiboust.

- 571 -

L. 548

à ma Sœur Françoise Ménage (1)
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Nantes

Ce 12 (octobre 1657).

Ma Très Chère Sœur,

Il est vrai que j'ai grand tort de ne vous avoir point encore écrit après avoir tant reçu de consolation de vos chères lettres et de la bonne disposition en laquelle vous êtes, pour l'amour que vous avez à votre vocation. Je supplie Notre-Seigneur vous continuer la grâce de lui être bien fidèle. Nos deux Sœurs Madeleine et Marguerite (2) font aussi fort bien, par la grâce de Dieu ; elles se recommandent toujours à vos prières comme font toutes nos chères Sœurs. Saluez bien toutes nos Sœurs de votre Compagnie et leur dites, que Dieu aidant, je leur écrirai à toutes.

Je m'imagine vous voir travailler à l'envi l'une de l'autre, autant à votre perfection intérieure qu'à votre travail extérieur pour les pauvres malades, que je crois que vous aimez bien. Mais souvenez-vous, souvent, ma chère Sœur, que vous devez avoir grand soin de leur aider à connaître et aimer Notre-Seigneur en l'amour duquel je suis, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

P.S. — Ma Sœur Mathurine (3) vous salue de tout son cœur.

L. 549

à ma Sœur Barbe Angiboust
à Châteaudun

Ce 13 octobre 1657.

Ma Très Chère Sœur,

J'ai fait voir votre lettre à Monsieur Vincent, notre Très Honoré Père, à ce que sa charité écrive, s'il juge à propos, selon ce que vous le proposez. Je me doutais bien que vous auriez toutes beaucoup à essayer, mais par la miséricorde de Dieu vous avez assez de générosité pour porter ce fardeau, et aider à nos Sœurs pour le regarder comme joug du Seigneur, et assez de douceur et de support pour traiter avec votre monde sans passion ; et c'est l'un des grands moyens que l'on puisse avoir pour les gagner. Il me semble que pour le présent, l'aide que vous avez de ce boulanger vous est fort commode, mais comme il

L. 548

1. Françoise Ménage, voir p. 414.

2. Madeleine et Marguerite Ménage, ses sœurs.

3. Mathurine Guérin (voir p. 323) la secrétaire de Louise de Marillac.

est beaucoup âgé cela est à craindre que s'il en venait faute, on fût contraint d'en prendre un plus jeune ; néanmoins vous pouvez continuer jusques à que vous ayez un autre avertissement. J'écris un mot à Monsieur le Maistre de qui je n'ai point eu de nouvelles depuis longtemps, et si, il me semble, lui avoir écrit par vous. Je crois que nous aurons bientôt ma Sœur Cécile (1), et peut-être serait-elle déjà arrivée, n'était qu'elle est à Richelieu, où ma Sœur Charlotte (2) est décédée depuis huit jours. Je la pense sur les chemins néanmoins, et peut-être vous pourra-t-elle voir en passant, pourvu qu'il n'y ait point trop de distance ; toujours espérai-je que vous vous voierez parce qu'elle sera longtemps ici.

Nous avons grand sujet de louer Dieu pour la bonne intelligence entre vous, et la pratique de vos règles, selon ce que le service de vos pauvres le peut permettre, mais, je me plains un peu de ma Sœur Anne (3) et de ma Sœur Marthe (4) de ce qu'elles ne m'écrivent de temps en temps l'une après l'autre, car je crois que vous leur permettriez.

Nous vous envoyons votre croix et vos lettres, vous assurant de l'affection de toutes nos Sœurs qui vous saluent avec nos autres chères Sœurs et celles de Varize, qui sont bien longtemps sans nous donner de leurs nouvelles, dont je m'étonne.

Croyez-moi toujours en l'amour de Notre-Seigneur, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 546

(à ma Sœur Marguerite Chétif à Arras)

15 octobre 1657.

Ma Très Chère Sœur,

Je ne m'étonne pas si Notre-Seigneur vous a fait part de ses souffrances intérieures, pensiez-vous être ainsi honorée devant Dieu et devant les Anges et qu'il ne vous en coûtât rien ? Je ne doute point que sa grâce ne vous soutienne très fortement dans vos délaissements et insensibilités pour Dieu. Même ne savez-vous pas, ma chère Sœur, que ce sont des exercices auxquels l'Époux sacré de nos âmes prend son bon plaisir, lorsque l'on en use avec une patience amoureuse et un acquiescement tranquille, sans se mettre en peine de ce que nous souffrons, nous voyant en cet état ?

Je sais que vous n'avez garde de perdre ces occasions de témoigner votre fidélité, et que votre cœur ne s'ouvre point à écouter

L. 549

1. Cécile Angiboust (voir p. 41) est partie d'Angers.
2. Charlotte voir p. 569.
3. Anne Bocheron, voir p. 566.
4. Marthe, voir p. 566.

les raisonnements du sens naturel, qui font regarder les choses hors la conduite de la divine Providence et l'accomplissement de la très sainte volonté de Dieu ; et que vous faites la sourde oreille aux regrets des aulx et oignons d'Egypte, non seulement pour la satisfaction de se voir en son pays, parmi les personnes de sa connaissance, qui quelque fois disent de bons mots qui semblent nous avancer beaucoup ; et cela parce que nos sens y ont part, et que nos esprits, pour un temps, prennent plaisir à s'y occuper ; mais au bout du temps nous ne nous en trouvons pas plus vertueuses. Sommes-nous à l'épreuve des mortifications et des tentations, nous voilà toutes abattues et en un état, ce nous semble, déplorable ! Et en effet y serions-nous si nous ne tenions point (à Dieu) par la pointe de l'esprit, lui disant du fond de notre cœur: (Mon Dieu) tout ce qui vous plaira, mais je suis à vous ! et faire toutes nos actions, en dépit de la tentation, purement et simplement pour l'amour de Dieu ; vous satisfaisant de ce que sa volonté est telle que vous soyez en l'état qu'il vous met, soit par l'ordre de sa conduite seule, soit par la pensée que ce sont les créatures qui nous mettent en cet état. N'avez-vous point pris garde, ma chère Sœur à ce qui nous paraît de saint Jean-Baptiste, qui connaissait si bien Notre-Seigneur, qu'il en donnait les témoignages que vous savez, et l'aimait plus que personne au monde ? et néanmoins il s'en éloignait ou plutôt Dieu l'en séparait par sa vocation à la pénitence, quoiqu'il ne fût pas né en péché. Mais ne pensez-vous pas, ma chère Sœur, que Dieu voulait donner cet exemple aux âmes qu'il veut séparer de toutes les affections de la terre pour remplir leurs cœurs du saint amour ? Quelle consolation quand une âme se voit ainsi dépendante entièrement de sa conduite particulière ! c'est assez m'en réjouir avec vous. Ne pensez pas que vous ayez toujours tant d'affaires. Je salue notre chère Sœur, très cordialement, et lui suis comme à vous, en l'amour de Jésus Crucifié.

L. 550

à ma très chère Sœur Barbe Angiboust
Fille de la Charité à Châteaudun

Ce 2 novembre 1657.

Ma Très Chère Sœur,

Il me semble qu'il y a longtemps que je n'ai parlé à votre bon cœur, et je ne sais même si je lui ai dit des nouvelles de l'arrivée de ma Sœur Cécile (1), qui est revenue en bonne santé et remplie de bonne volonté. Elle a reçu votre lettre avec grande tendresse pour les bons avertissements que vous lui donniez, et je vous assure que déjà elle

1. Cécile Angiboust, voir p. 41.

était dans la pratique. Notre bon Dieu l'a destinée pour le travail, et ne l'a pas voulu laisser longtemps avec nous dans cet exercice (de patience d'être sans emploi). Il l'a appelée à celui de ma Sœur Anne Hardemont (2), aux Petites Maisons, tandis qu'elle vient pour faire les saints Exercices (3). L'on m'a dit que Charlotte (4) est retournée à Chars, si vous en savez quelque chose, je vous prie de me le mander* et de vos nouvelles bien amplement.

Je n'ai point doute que votre douceur, soumission et agrément ne calmât tous les petits mécontentements qui paraissaient dans ce changement, et que vous ne vous épargniez pas de contenter de paroles, même ceux que vous ne pouvez pas d'effet.

Je prie ma Sœur Anne Bocheron (5) de m'excuser de ce que je ne lui écris point ce voyage*, l'assurant que j'ai eu grande consolation à la réception de sa lettre et des nouvelles de ma Sœur Marthe (6). Je les salue toutes deux et suis de tout mon cœur, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 551

à ma très chère Sœur Laurence Dubois (1)
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Bernay

Ce 16 novembre 1657.

Ma Très Chère Sœur,

Je ne sais si vous recevez nos lettres, nous vous avons écrit depuis le départ de ma Sœur Anne (2) et n'avons point de vos nouvelles, ce qui me met en peine ; je vous prie de m'en mander* le plus tôt que vous pourrez. Mandez-moi aussi, je vous prie, de votre emploi, et si la charité continue toujours à s'exercer.

Ma Sœur Anne m'avait fait, devant que de partir, la proposition de quelque habit ; mais je trouvais lors qu'elle n'en avait pas besoin ; néanmoins, ma chère Sœur, si vous voyez qu'elle en ait un grand besoin, vous me le manderez ; je crois qu'elle n'en demandera pas, par

L. 550

2. Anne Hardemont, voir p. 120.

3. La retraite annuelle.

4. Charlotte Moreau (voir p. 400) qui a quitté la Compagnie des Filles de la Charité.

5. Anne Bocheron, voir p. 566.

6. Marthe, voir p. 566.

L. 551

1. Laurence Dubois, voir p. 455.

2. Anne Levies, voir p. 559.

délicatesse ni superfluité. Je me réjouis dans l'espérance que j'ai que vous êtes en très grande union ensemble ; que le support que vous avez l'une de l'autre fait que vous n'êtes qu'un cœur et un même esprit en celui de Jésus-Christ, et qu'ainsi vous êtes à grande édification à tout le monde. La sœur (3) de ma Sœur Anne est toujours à Saint-Nicolas et a toujours besoin de prières. Toutes nos Sœurs vous saluent, quelques-unes ont été malades qui se portent mieux, Dieu merci, excepté ma Sœur Jeanne-Marie (4), qui est arrêtée au lit tout à fait pour ses infirmités ordinaires, demandez à Dieu, je vous prie, la grâce d'en faire bon usage. Je crois que vous n'oubliez pas de demander à Notre-Seigneur la conservation de Monsieur Notre Très Honoré Père ; souvenez-vous aussi de prier pour Monsieur Portail qui est fort infirme, et a été depuis peu malade ; mais grâces à Dieu, il se porte mieux. Ma Sœur Barbe (5) conserve toujours l'affection que vous avez contractée ensemble, en voilà des marques que je vous envoie. Croyez-moi toujours en l'amour de Notre-Seigneur, mes très chères Sœurs, Votre très humble Sœur et servante.

L. 552

à Madame Danse (1)

Ce 20 novembre 1657.

Madame,

Si ma santé était assez bonne je ne manquerais pas de me donner l'honneur de vous voir pour prendre mes devoirs, et pour vous assurer que selon l'état des affaires de Madame de Saint-Martin, que j'ai appris par elle, elle est proche de sa ruine totale, à cause des pertes qu'elle a faites et la menace qu'on lui fait de faire passer par décret la maison que la Reine a eu la bonté de faire acheter pour le logement des Filles de la Charité de Fontainebleau. Elle ne voit point de remède à cela que par l'aide du paiement des arrérages de la rente que la dite Maison doit, qu'elle aurait pu payer si elle en avait reçu le prix selon l'intention de Sa Majesté toute juste et charitable. Elle espère ce secours, et croit,

L. 551

3. Marie Levies, entrée dans la Compagnie des Filles de la Charité après août 1655. Elle semble rester à la paroisse Saint-Nicolas-du-Chardonnet jusqu'en 1660.
4. Jeanne-Marie est allée à Sedan en 1654. De retour à la Maison-Mère, elle est souvent malade. Elle meurt en avril 1658.
5. Barbe Angiboust (voir p. 14) qui a vécu trois ans à Bernay avec Laurence Dubois.

L. 552

1. Madame Danse, Dame de la Charité, est une des dames de chambre de la Reine. Monsieur Vincent et Louise de Marillac ont plusieurs fois recours à elle pour qu'elle intervienne auprès de la Reine.

Madame, que la bonté que vous avez pour elle, (le) lui procurera par la peine de vos soins, pour l'amour de Dieu, regardant la pauvre veuve affligée. Je n'ose y ajouter ma très humble supplication, mais bien vous témoigner mes respects et obéissances en l'amour de Notre-Seigneur auquel je suis Madame Votre très humble et très obligée servante

L 554

à mes très chères Sœurs Claude (1) et Marie (2)
Filles de la Charité Servantes des Pauvres Malades à Angers

Ce 28 novembre (1657).

Mes Très Chères Sœurs Claude et Marie,

Je vous remercie des nouvelles que vous m'avez données de nos Sœurs. Je loue Dieu de tout mon cœur de leur fidélité à continuer les services qu'elles ont accoutumé de rendre aux pauvres, en la même manière qu'elles faisaient du temps de ma Sœur Cécile (3). Je ne vous puis celer, mes chères Sœurs, que j'ai eu grande consolation d'avoir appris d'elle le fruit de sa conduite par celle de Monsieur l'abbé et Monsieur Ratier. Cela me fait vous dire que les filles d'Angers ont eu une bénédiction de Dieu toute particulière pour le service des pauvres malades des hôpitaux: il en soit béni à jamais ! Une des pratiques de toutes nos Sœurs m'a paru excellente, je les prie, et vous aussi, mes chères Sœurs, de les continuer ; c'est que tout ce qui se fait à l'hôpital soit connu à la Sœur servante, qu'il n'y ait qu'elle qui en rende compte à toutes sortes de personnes, après avoir appris de vous l'état des choses que vous avez en charge. Si cette pratique est toujours en usage, vous êtes assurées que tout ira bien, et serez à bonne odeur au dehors, et que la cordialité et union entre vous sera si forte qu'il sera impossible au démon de la rompre.

Nous avons bien de l'obligation à Monsieur Ratier, pour la peine qu'il prend de vous faire tant de conférences, les anges les garderont en leur connaissance pour présenter à Dieu le profit que vous en ferez, et les démons pour vous les reprocher si vous en négligez la pratique. Nous ne pouvons pas présentement vous envoyer copie d'aucune des nôtres. Mais pour les écrire vous ne sauriez sans qu'il y ait une Sœur qui écrive le plus qu'elle pourra ce qui s'y dit, et puis, le remettant au net, l'on se sert de la mémoire des autres. Mais il faudrait pour les écrire entières qu'une Sœur ne fit autre chose ; il vous suffirait d'écrire les principaux avis que sa charité vous donne et de temps en temps vous en entretenir.

1. Claude Carré (voir p. 530) la nouvelle Sœur Servante de l'hôpital d'Angers.
2. Marie Gaudoin (voir p. 453), l'assistante.
3. Cécile Angiboust, voir p. 14.

à ma très chère Sœur Laurence Dubois (1)
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Bernay

Ce 4 décembre 1657.

Ma Très Chère Sœur,

Je loue Dieu de tout mon cœur que vous soyez en grande paix avec les Dames de la Charité ; il n'y a rien si puissant pour vous y maintenir que le respect et l'humilité que vous leur devez. Que si vous avez quelqu'un qui vous maintienne il ne faut pas s'en prévaloir ni orgueillir, mais dire simplement : Monsieur veut cela. Il me semble que la façon dont s'exerce (la charité) à Bernay est tout autrement qu'en autres endroits ; c'est pourquoi, je vous prie, de m'envoyer un mémoire de vos règlements et de ce que l'on désire de vous ; et puis, après l'avoir communiqué à Monsieur Notre Très Honoré Père, nous vous enverrons l'éclaircissement que sa charité jugera à propos et vous manderai* comme il en faudra user.

Je pensais que ma Sœur Anne (2) n'aurait pas sitôt besoin d'habits, mais puisque vous le jugez nécessaire, nous vous envoyons une cotte ; je la salue de tout mon cœur et la prie de bien travailler à sa perfection. Je vous puis assurer de la continuation de l'affection de ma Sœur Barbe (3) qui, je crois, ne m'écrit jamais qu'elle ne me parle de vous ;

L. 554

4. Monsieur Berthe est passé à Angers en mai 1657.

L. 555

1. Laurence Dubois, voir p. 455.

2. Anne Levies, voir p. 559.

3. Barbe Angiboust, voir p. 14.

- 578 -

elle vous salue de tout son cœur et se recommande à vos prières comme aussi toutes nos Sœurs et moi qui suis en l'amour de Notre-Seigneur, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 557

à ma très chère Sœur Barbe Angiboust
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Châteaudun

Ce 18 décembre 1657.

Ma Très Chère Sœur,

Je me sers de l'occasion de Monsieur le Prieur de Varize pour vous demander si vous avez reçu deux lettres que nous vous avons envoyées, il y a environ quinze jours, par le messenger ; et, si vous avez eu des nouvelles de nos Sœurs de Varize(1) depuis peu ; et si tout le monde commence à être content de votre réforme et si votre cordialité et douceur attirent les personnes de condition à l'hôpital pour y faire du bien.

Je ne sais si je me trompe, et si c'est vous qui m'avez mandé* que vous enseignez les petites filles, et si vos messieurs en sont bien contents. Saluez très humblement de ma part, Monsieur le Maistre et Mademoiselle Libereau. Ma Sœur Cécile (2) continue à se bien porter Dieu merci ! quoiqu'elle ait beaucoup d'exercice ; elle vous embrasse avec le désir, tranquille néanmoins, de vous voir. Toutes nos Sœurs vous saluent, et moi avec elles, nous recommandons aux prières de toutes trois (3), vous assurant que je suis de tout mon cœur en l'amour de Notre-Seigneur, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

1658

Établissement des Filles de la Charité à Ussel, Metz, Calais. 27 décembre: décès de Barbe Angiboust.

L. 557

1. Sulpice Dubois, et Claude.
2. Cécile Angiboust, voir p. 41.
3. Barbe Angiboust, Anne Bocheron et Marthe, voir p. 566.

Je m'étonne que vous ma Sœur Claude, ne m'avez point écrit, il me semble que Monsieur Berthe (4) vous avait nommée pour occuper la place de ma Sœur Cécile jusqu'à son retour, que si vous ne pouvez écrire, vous pouvez faire écrire, mais en votre nom et agir avec liberté, surmontant votre timidité, ou plutôt un peu de paresse d'esprit.

J'embrasse de tout mon cœur nos chères Sœur et les prie d'envisager le plus qu'elles pourront, en toutes les rencontres, le désir de faire la volonté de Dieu, et de ma croire, et vous aussi en l'amour de Jésus Crucifié, mes chères Sœurs, Votre très humble Sœur et servante

P.S.— Je ne sais si vous avez reçu une lettre que j'ai écrite à toute la Communauté.

L. 559

à ma Sœur Barbe Angiboust

Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Châteaudun

Ce 6 janvier 1658.

Ma Très Chère Sœur,

Il m'ennuyait que je ne reçusse de vos chères nouvelles, et craignais beaucoup que nos lettres ne fussent perdues, comme je le crois, pensant que la réponse que vous me faites est de celle que Monsieur le Prieur vous a portée. J'ai su très assurément que Charlotte (1) est retournée à son pays, qui est Chars, et n'est point mariée. Je crois que Monsieur son curé en est bien aise pour ce que comme vous savez, nous n'y avons plus de Sœurs (2). Ma Sœur Elisabeth (3), de Sainte-Marie, se porte mieux, Dieu merci ! mais ma Sœur Marie (4) a pris la place et est toute languissante. Je loue Dieu de tout mon cœur de la tranquillité que vous avez et de la bénédiction qu'il donne à votre travail. Je vous prie de me mander* s'il est vrai que vous avez des écolières. Je vous prie de vous conserver un peu et de prendre de l'eau d'orge sucrée et un peu chaude en vous couchant, pour votre rhume.

Je crois que nos Sœurs n'iront guère devant Pâques au bâtiment neuf ; l'accommodation qui a été nécessaire de faire à celui tout proche a beaucoup retardé.

Nous avons eu aujourd'hui le bonheur d'avoir la conférence (5), et par même moyen la bénédiction dessus nos images de l'année, dont nous vous envoyons votre part. Continuez, je vous prie, ma chère Sœur, de demander à Dieu la conservation de ce cher et Très Honoré Père et de prier pour la conservation de Monsieur Portail qui a été fort incommodé et l'est encore, quoiqu'un peu mieux, Dieu merci !

Nous avons l'honneur d'avoir ma Sœur Cécile (6) au gîte aujourd'hui, n'ayant pas su s'en retourner à cause de l'incommodité de sa cuisse. Elle vous salue et se recommande à vos prières pour que Dieu lui fasse la grâce d'être bien reconnaissante de celles que sa bonté lui fait. Toutes nos Sœurs vous saluent de tout leur cœur, comme je suis de tout le mien en l'amour de Notre-Seigneur, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

P.S.— Je vous envoie les images de nos Sœurs de Varize (7) que

1. Charlotte Moreau voir p. 400.
2. Les Filles de la Charité ont quitté Chars vers août-septembre 1657.
3. Elisabeth Jousteau, voir p. 461.
4. Marie Papillon, voir p. 471.
5. Conférence du 6 janvier 1658 (Coste X442).
6. Cécile Angiboust, voir p. 41.
7. Claude et Sulpice Dubois sont à 15 kilomètres de Châteaudun.

- 580 -

vous leur ferez tenir à votre commodité. Je vous prie de leur faire mes excuses de ce que je ne leur écris point, il est trop tard. Nos conférences depuis deux mois sont sur l'explication des règles.

L. 560

à Monsieur Portail

Ce 13 janvier 1658.

Monsieur,

Après avoir loué Dieu avec vous, moi indigne, de la grâce qu'il a faite de nous préserver Monsieur Notre Très Honoré Père d'un péril très éminent (1), je prends la liberté de vous supplier de faire prendre garde aux défauts qui me paraissent au carrosse, qui est, ce me semble, que les portières sont trop basses d'appui, et que tout le corps du carrosse est trop élevé par la suspente car, quoique cela le rende plus doux, néanmoins cela lui donne un tel branle que quelquefois, y étant, j'ai eu crainte que les cahots ne me jetassent à la portière, et aussi je crois qu'il faudrait qu'il y eut des quenouilles* aux deux côtés des portières, encore que ce ne soit plus la mode.

Je crois que ma Sœur Rose s'attend encore de vous parler : si votre charité le pouvait demain, je vous l'envoierais à l'heure que vous ordonneriez, et après cela je crois peut-être, qu'une défense absolue de ne point retourner sans avoir communié, si vous le jugez à propos, elle pourrait se mettre en repos. Permettez-moi de me recommander à vos saints sacrifices et prières et de me dire en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, Votre très humble Sœur et très obéissante servante.

L. 561

(au Frère Ducourneau)

[janvier 1658].

Il est nécessaire représenter aux filles de Saint-Fargeau (1) qui demandent à être reçues à la Compagnie des Filles de la Charité que ce n'est pas une religion, ni un hôpital dont il ne faille bouger, mais aller continuellement chercher les pauvres malades, à divers endroits,

L. 560

1. Monsieur Vincent a fait une chute en descendant de son carrosse, qu'il appelle son « carrosse d'ignominie ».

2. Anne Rose, voir p. 152.

L. 561

1. Les postulantes venant de Saint-Fargeau.

quelque temps qu'il fasse, aux heures précises. Qu'elles sont habillées et nourries bien pauvrement, sans jamais rien mettre sur leur tête, si ce n'est une cornette de linge en grande nécessité. Qu'il ne faut point avoir d'autre intention, venant à la Compagnie, que celle d'y venir purement pour le service de Dieu et du prochain. Qu'il faut y vivre avec une continuelle mortification de corps et d'esprit, qu'elles aient la volonté d'observer exactement toutes les règles et particulièrement l'obéissance sans réplique ; qu'elles sachent qu'encore qu'elles sortent dans Paris, qu'il ne leur sera pas permis de faire aucune visite chez leurs connaissances sans permission. Qu'il faut qu'elles aient pour faire leur voyage et avoir leur premier habit. Que l'expérience a fait voir que les filles qui se joignent avec les Sœurs qui sont dans les lieux éloignés, avant qu'elles soient reçues et vêtues à la maison, ne réussissent pas parce qu'elles se persuadent qu'elles n'auront à faire que ce qu'elles ont commencé.

Madame la Duchesse de Ventadour (2), demandant deux Sœurs prétend qu'elle n'aurait pas trop pour servir ses pauvres, mais lui proposant que ce serait trop de quatre, si Dieu donnait la santé aux deux qu'elle a, elle m'alléguait que si Monsieur Vincent le trouvait bon on en pourrait envoyer deux à Saint-Pierre (3), et qu'étant deux établissements proches elles pourraient de temps en temps changer d'air, ce qui pourrait être utile à la santé et même à la disposition des esprits. Néanmoins ne faisant point d'attention sur cette proposition, nous n'avons pensé que d'en envoyer une pour le besoin pressant de nos Sœurs qui sont toutes deux malades (4), l'une de la fièvre continue et l'autre de la fièvre quarte. Je supplie très humblement le Frère Ducourneau (5), de faire voir cette lettre à Monsieur Notre Très Honoré Père ; nous mander de ses nouvelles, et si sa charité juge à propos que l'on envoie une Sœur à La Fère le plus tôt que l'on pourra, ma Sœur Julienne Allot (6) est proposée. La plupart de nos Sœurs voudraient bien que l'on ne fit pas l'embarquement pour Madagascar (7) sans elles.

2. Madame de Ventadour, voir p. 304.

3. Saint-Pierre-du-Mont, à une cinquantaine de kilomètres de Sainte-Marie-du-Mont,

4. Elisabeth Jousteau, voir p. 461, et Marie Papillon, voir p. 471.

5. Frère Ducourneau voir p. 159.

6. Julienne Allot était déjà dans la Compagnie des Filles de la Charité en août 1655 (Coste XIII.576). Elle part à La Fère, elle y sera encore en 1660.

7. Trois prêtres de la Mission se préparent à partir à Madagascar. L'embarquement se fera à Nantes (Coste V11.52... 60).

L.562

à Monsieur Vincent

Ce 1er février [1658].

Mon Très Honoré Père,

Je supplie très humblement votre charité me permettre de vous demander au vrai des nouvelles de votre santé, et, pour l'amour de Dieu, ne vous hâtez pas de sortir.

Notre Sœur Renée, l'une des meilleures filles venues d'Angers, fit, avec permission de votre charité, les vœux, pour la première fois, il y a un an ; et comme elle a été proposée pour Sainte-Marie-du-Mont, et qu'elle pourra partir bientôt, sans le savoir, elle demande à faire demain son renouvellement, en a parlé à Monsieur son Confesseur, de qui nous ne savons pas le nom, se confessant pour ce sujet, qui lui a conseillé. Je vous supplie très humblement, Mon Très Honoré Père, si vous l'agréez, nous le mander*, et comment elle fera ne pouvant être à la célébration de la Sainte Messe, quand vous la direz en haut.

Nous toutes, quoique moi très indigne, supplions votre charité nous donner nouvellement à Notre-Seigneur et lui demander les grâces dont nous avons besoin pour ne lui être plus infidèles, et votre sainte bénédiction en cette intention, Mon Très Honoré Père, à votre très obéissante et très obligée fille.

L. 563

à Monsieur Vincent

Ce 4 février [1658].

Mon Très Honoré Père,

Pour exempter votre charité de peine, j'avais demandé le Frère Ducourneau à ce qu'il vous fît entendre la disposition intérieure de la bonne fille de feu Mademoiselle Noret, qui est dans une profonde mélancolie depuis que ses parents l'ont fait sortir de chez Mademoiselle Noret ; il y a un an, ce qui a mis son pauvre esprit en dégoût de toute chose, elle a été fort touchée en sa retraite, mais il ne s'y est pas fortifiée. Elle souhaite de parler à son confesseur de Saint-Eustache pour ce, dit-elle, qu'il nous la fît mieux connaître ; comme aussi, Mon Très Honoré Père, je crois qu'il serait à propos qu'il vous parlât, avant de lui laisser prendre aucune résolution. Si votre charité le juge à propos, nous lui manderons* qu'il prenne la peine de venir céans*, il aura encore plus de connaissance à vous en donner.

Voilà le petit livret que vous m'avez demandé ; permettez-moi Mon Très Honoré Père, vous supplier que le nom de l'auteur ne soit pas su, non que je craigne qu'il y ait rien contre la foi, mais peut-être y paraîtra-t-il quelque petite faiblesse d'avoir employé le temps en cette matière, et encore faisant en apparence ce colloque avec une femme.

Faites-moi la charité de me donner votre sainte bénédiction,

- 583 -

d'offrir le désir de nos Sœurs pour Madagascar (1), et l'honneur de me croire toujours, Mon Très Honoré Père, Votre très obéissante et très humble fille et servante.

L. 564

(à ma Sœur Claude Carré)
(à Angers)

13 février 1658.

Ma Très Chère Sœur,

Je crois que vous excitez souvent votre charité à veiller sur nos Sœurs pour les avertir cordialement et en particulier des petites fautes que vous apercevez, et des saintes pratiques qui leur peuvent servir pour que toutes leurs actions soient agréables à Notre-Seigneur comme elles le seront si elles sont faites pour son amour et à l'imitation des siennes étant sur la terre, et seront toutes parfaites pourvu que nos Sœurs continuent à travailler au renoncement de (leurs) propres satisfactions, à rompre les habitudes et inclinations naturelles pour contenter Dieu en servant (le) prochain. Donnez quelquefois le temps à nos Sœurs de vous parler en particulier, au moins une fois chacune tous les mois, quand vous ne leur donneriez qu'un quart d'heure, supportant les fautes qu'elles vous déclarent, compatissant avec elles des peines qu'elles vous pourront témoigner, et que pas une ne s'aperçoive par vous-même de ce qu'elles vous ont dit.

Je salue toute la petite Communauté suppliant Notre-Seigneur la remplir de ses grâces et lui donner ses plus chères bénédictions pour son pur amour auquel je suis de tout mon cœur.

L. 565

à ma très chère Sœur Laurence Dubois
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Bernay

Ce 16 février 1658.

Ma Très Chère Sœur.

Je ne m'étonne pas de toutes vos difficultés avec les dames, c'est l'ordinaire que partout où il y a des hôpitaux unis avec la charité des paroisses, partout il y a des différends, sans qu'il y ait de la faute des

L. 563

1. Madagascar. voir p. 581.

. L. 564

1. Lettre recopiée par Marguerite Chétif. Claude Carré, voir p. 530.

uns ou des autres, parce que chacun se sent obligé à procurer l'avantage de ce qu'il a soin (1) Ce qui serait à désirer est que les deux choses fussent séparées, et qu'il y eût des règles bien intelligentes de ce que les uns et les autres doivent faire ; mais il les faudrait faire, et cela dépend entièrement de Monsieur de Bernay ¹, car jusques à présent je ne sache point qu'il y en ait pour vous envoyer. Ce que vous avez à faire est que, parmi tous ces petits différends, vous soyez bien humble, que vous preniez garde que l'on ne vous puisse accuser d'arrogance ni suffisance ; mais vous devez toujours penser que vous êtes sujette à tous, la dernière de tous, et que vous n'avez aucun pouvoir, comme aussi le devez-vous croire et en user de la sorte, ne faisant rien sans la permission de ceux à qui Monsieur l'abbé a commis le soin de toute la conduite. Quant au compte que vous devez rendre, faites-le toujours le plus exactement et humblement que vous pourrez ; et pour les Dames de la Charité, vous ne devez point regarder de quelle qualité elles sont pour leur porter respect ; c'est assez que vous sachiez qu'elles sont reçues en la Compagnie pour les honorer comme Mères de vos Maîtres les Pauvres, quand bien (même) elles ne contribueraient point du leur. Si vous saviez, mes chères Sœurs, quel abaissement, quelle douceur et soumission Notre-Seigneur veut des Filles de la Charité, vous auriez peine si vous n'êtes pas dans ces pratiques.

Ma Sœur Anne (2), mon Dieu, que faites-vous ? Si vous êtes mal, je vous dirai ce que je vous ai plusieurs fois dit qu'il faut travailler, et que la fainéantise foment le péché en l'âme, et l'indisposition au corps. Encore que je ne pense pas, mes Sœurs, que vous ayez aucune familiarité ni communication au dehors, je ne laisserai de vous avertir que Monsieur Notre Très Honoré Père, dans l'explication de nos règles que sa charité nous fait sur toutes choses nous fait connaître de très grands dangers en ces pratiques défendues même par nos règles. Tous nos entretiens et toutes nos consolations, si nous en pouvons avoir autres qu'avec Notre-Seigneur, se doivent trouver entre nous. Je le supplie de tout mon cœur que son saint amour soit cette forte liaison de nos cœurs, et suis en lui, mes chères Sœurs, Votre très humble Sœur et servante.

P.S. — Je communiquerai votre lettre à Monsieur Vincent ; je vous prie de remercier Dieu avec nous de la grâce que sa bonté nous a faite de nous le conserver d'une chute qu'il a faite dans un carrosse. Demandez-lui la continuation de cette grâce en tous autres sujets.

1. Voir la lettre 499, p. 523.
2. Anne Levies, voir p. 559.

¹ Louise de MARILLAC appelle *monsieur de BERNAY* dom François FEYDEAU († en 1666), sieur de VILLENEUVE, prieur de Villeneuve et de Maurepas, qui, ayant été reçu conseiller clerk au parlement de Paris en juillet 1651, fut la même année nommé par le roi XXXVII^e au siège abbatial de Notre-Dame de Bernay, vacant par la mort de son oncle maternel Dreux III HENNEQUIN qui avait eu lieu en mars de la même année.

- 586 -

L. 566

aux très chères Sœurs
les Filles de la Charité Servantes des Pauvres Malades à Nantes

Ce 16 février 1658.

Mes Très Chères Sœurs,

Je crois que vous aurez reçu la lettre d'avis que je vous envoyai il y a quelque temps, du voyage des Messieurs qui auront la bonté de vous porter cette lettre, avec une que je me suis donné l'honneur d'écrire à Monsieur le Vicaire de Sainte-Croix, selon que vous m'avez plusieurs fois témoigné le désirer.

Je crois que Monsieur Notre Très Honoré Père, aura donné tout pouvoir à quelques-uns de ces bons Messieurs de vous écouter, c'est pourquoi je vous prie de leur parler de toute chose avec confiance. Ma Sœur Françoise Ménage (1), n'oubliez rien je vous prie et de vous souvenir de nous donner quelquefois de vos nouvelles, et vous aussi ma Sœur Andrée (2) ; mais pour l'amour de Dieu, apprenez l'orthographe afin que je puisse facilement lire vos lettres et vous faire réponse à souhait. J'avais pensé de vous écrire à plusieurs en particulier, mais je n'ai pas le temps et aussi je ne vous en veux pas faire perdre. Soyez toutes bien simples et parlez en la vue de Dieu, rendant compte à celui à qui vous parlerez sans passion, sans autre intérêt que celui de faire connaître vos défauts pour en être aidée à travailler à votre correction. Je supplie Notre-Seigneur vous faire cette grâce, me recommande à vos prières et suis en l'amour de Notre-Seigneur, mes très chères Sœurs, Votre très humble Sœur et servante.

P.S.—Nos Sœurs de Pologne se recommandent à vos prières et toutes nos chères Sœurs de Paris vous saluent de tout leur cœur.

L. 567

à Monsieur Vincent

Ce 2 mars [1658].

Mon Très Honoré Père,

Si la pauvre femme pour laquelle l'on vous a fait écrire est de condition d'être nourrice, je ne crois point lieu de plus grande sûreté pour elle que de venir être nourrice des Enfants Trouvés. Et s'il était à craindre qu'elle voulût retourner, si par son jugement pour sa faute elle était bannie, ce serait un moyen pour l'arrêter ici ; pourvu qu'elle eût du lait, elle pourrait nourrir deux ou trois ans. Autrement, Mon

L. 566

1. Françoise Ménage, voir p. 414.

2. Andrée Maréchal, voir p. 420.

Très Honoré Père, je ne vois point d'assurance en ces quartiers pour l'empêcher d'y faire pareille faute ou plus grande, selon le lieu auquel elle est. Etant bannie, l'on pourrait la mettre sous main en condition en quelque lieu à cinq ou six lieues, surtout si son jugement n'était pas trop divulgué, crainte que la grande honte ne la tînt dans son péché, son honneur étant tout à fait perdu. J'en dis peut-être (trop), je vous en demande très humblement pardon, me servant aussi de cette occasion pour vous demander votre sainte bénédiction, l'assistance de vos prières, pour m'obtenir miséricorde, crainte que mes obstinations passées et peut-être présentes, ou à venir, misérable que je suis, ne soient cause de ma perte, comme celle des pauvres personnes qui n'ont péri que corporellement en ces inondations et pour exciter votre charité, je la supplie de croire que je suis par la volonté de Dieu, Mon Très Honoré Père, Votre très humble fille et très obligée servante.

L. 569 bis

à Monsieur l'abbé de Vaux

(vers mars 1658).

Monsieur,

Il y a quelque temps que, ayant eu avis de votre charité que deux bonnes filles désiraient être de notre Compagnie, desquelles vous aviez pris la peine d'éprouver leur vocation, et selon ce que vous eûtes la bonté de nous en dire, Monsieur Vincent m'ordonna, Monsieur, de vous supplier très humblement nous les envoyer si vous les jugiez propres.

Et pour ce qui est des quatre autres, comme il paraît, Monsieur qu'elles n'aient pas encore votre approbation, si vous en jugiez quelqu'une en laquelle vous ne trouvassiez rien à redire, je vous en dis autant que des deux autres.

Permettez-moi, Monsieur, vous dire que la dernière que votre charité nous a envoyée nommée Jacqueline (1) qui paraissait une perle des filles d'Angers est toujours sujette à la petite faiblesse de son esprit qui porte à inconstance. Néanmoins, elle se soulage par ses larmes, et m'a dit que son inquiétude venait de ce qu'elle n'avait point nouvelles de son père. Ce n'est pas, Monsieur, qu'il fût nécessaire y envoyer exprès, mais si nos Sœurs pouvaient connaître quelqu'un de leur quartier pour de temps en temps nous mander ce qu'elles en apprendraient, cela la contenterait.

Il faut que je vous avoue, Monsieur, que je suis un peu en peine de notre chère Sœur Claude (2), et de la peine que toutes ou partie de nos Sœurs font à Monsieur Ratier. Je crois, Monsieur, qu'il vous aura

1. Jacqueline voir p. 564.

2. Claude Carré, voir p. 530.

- 587 -

dit ce que nous avons fait pour le changement de ma Sœur Perrine (3). Peut-être que cela servira aux autres, et que Monsieur Ratier (4) verra mieux le service que sa charité rend à notre Bon Dieu par sa patience que je supplie Notre-Seigneur récompenser de ses plus chères grâces.

Vous demandant pour son Saint Amour quelque part en vos saintes prières, et la croyance que je suis avec respect, en son saint amour, Monsieur, Votre très humble et très obligée servante.

L. 470

à Monsieur Vincent

Ce 26 mars [1658].

Mon Très Honoré Père,

Il y a trois mois que je fus saignée et restai dans le besoin d'une seconde, à cause que, pour mon âge, les médecins, dès ma dernière maladie, me dirent de le faire que en grand besoin. J'ai différé pour ce sujet quoique, selon la connaissance de mon naturel, il me semble le devoir faire ; et ce sera aujourd'hui, si votre charité prend la peine me mander* que je le puis sans autre avis, n'étant point malade, Dieu merci, mais incommodée de la poitrine et autres avertissements de ce besoin. J'ai sujet de craindre de trop rechercher d'achever mes jours trop à mon aise, étant plus sensible au mal que jamais et toujours néanmoins, Mon Très Honoré Père, Votre très humble fille et très obéissante servante.

L. 569

à Monsieur l'abbé de Vaux
à Angers

Ce 10 avril 1658.

Monsieur

Je ne vous saurais exprimer la douleur de mon cœur à la lecture des premières lignes de la lettre que vous avez eu la bonté de m'écrire. Il est vrai, Monsieur, qu'il y a longtemps que j'admire votre patience à laquelle j'ai toujours reconnu que Dieu donnait bénédiction et en espère la continuation. Nous avons grand sujet de croire que le changement apporterait altération aux faibles esprits. Permettez-moi Monsieur, vous supplier très humblement me mander* si notre Sœur

L. 569 bis

3. Perrine, voir p. 325.

4. Monsieur Ratier, voir p. 84.

Claude (1) entre de bonne sorte dans l'exercice de sa charge, et si elle fait ce qu'elle peut pour gagner celles qui lui ont répugnance ; et aussi, Monsieur, celles que votre charité juge dans le besoin de rappeler promptement.

Pour les deux filles qui témoignent désirer être de notre Compagnie, si vous les jugez propres, Monsieur, et qu'il paraisse fermeté en leur esprit, elles seront les très bien venues. Je sais que vous ne leur donnez pas votre voix que après une bonne épreuve. Notre Sœur Jacqueline (2) fait assez bien et ne paraît plus être en peine de son père. J'ai grande honte de ne pouvoir écrire à Monsieur Ratier, ce voyage * ; les petites affaires de notre Communauté augmentent et mes infirmités m'ôtent presque tout le temps. Je sais que je le devrais préférer à beaucoup d'autres, pour les obligations que nous lui avons, que je réserve très fortement en mon cœur devant Notre-Seigneur, en l'amour duquel je me sens très obligée de vous dire que je suis avec respect, Monsieur, Votre très humble et très obéissante servante.

L. 570

à ma très chère Sœur Laurence Dubois (1)

Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Bernay - Normandie

Ce 17 avril 1658.

Ma Très Chère Sœur,

Je suis bien étonnée de l'indisposition que vous me mandez de ma Sœur Marie (2), n'était que je crois que vous avez exercé en son sujet toute la charité que vous étiez obligée, je vous prierais de lui faire des remèdes dans la nouvelle saison. Mais puisque vous n'en espérez pas la guérison, pourvu qu'elle puisse revenir sans hasarder sa vie, je vous prie nous la renvoyer par la meilleure voie que vous pourrez. Je m'étonne que vos Messieurs s'en trouvent chargés, puisqu'elle est la première depuis l'établissement qui a tant été incommodée. Je pense qu'ils ont assez de charité pour considérer que vos corps ne sont pas exempts des incommodités qui peuvent arriver aux autres. Cette incommodité est un rencontre * qui empêchera que nous vous voyions sitôt que je pensais, étant nécessaire qu'une autre soit bien formée avant que vous puissiez faire ici un petit voyage.

L. 569

1. Claude Carré (voir p. 530) la Sœur Servante.

2. Jacqueline, voir p. 564.

L. 570

1. Laurence Dubois, voir p. 455.

2. Marie est venue aider les deux Sœurs de Bernay.

Toutes nos Sœurs se portent assez bien, grâces à Dieu, mais il faut que nous joignons ensemble nos prières pour la conservation de Monsieur Notre Très Honoré Père qui est fort incommodé d'un mal de jambe. Monsieur Portail se porte assez bien et exerce toujours sa charité ordinaire, ce qui nous oblige beaucoup à prier Dieu pour lui. Je vous ai mandé que vous pouviez écrire à votre frère et que je lui ferais tenir la lettre sûrement. Mandez-nous amplement des nouvelles de toutes choses, et me croyez en l'amour de Notre-Seigneur, ma chère Sœur, Votre.

P.S.— Je salue de tout mon cœur ma Sœur Marie : nous attendrons son retour pour mieux juger de celle qui vous sera propre. Depuis ma lettre écrite, votre oncle est venu savoir de vos nouvelles ; nous a dit que votre frère et sœurs ont partagé les meubles de votre père et mère, sans vous en faire part, mais ils ont fait faire un inventaire. Il faut que vous en demandiez une copie, en écrivant à votre frère, et puis l'on avisera s'il sera nécessaire que vous envoyiez une procuration pour faire le partage de vos héritages. Bonjour, mes chères Sœurs.

L. 572

à ma très chère Sœur Françoise Ménage
Fille de la Charité à Nantes

Ce 24 avril (1658).

Ma Très Chère sœur,

J'aime toujours votre bon cœur de nous donner de vos nouvelles mais je le prie ne se point inquiéter si je ne vous écris pas assez souvent, ni nos Sœurs Ménage aussi (1) qui sont toutes dans le travail beaucoup, et je puis vous dire qu'elles n'ont point de temps de reste. Ma Sœur Magdeleine se porte beaucoup mieux depuis qu'elle est avec nous dans la maison, c'est notre bon air. Ma Sœur Marguerite a été un peu indisposée, mais elle est mieux, Dieu merci, pour ma Sœur Catherine, quoiqu'elle soit la dernière venue, elle devancera, si elle peut, toutes les autres en vertu. Je vous assure que j'en suis tout édifiée, il faut demander à Dieu la persévérance.

Si vous avez quelque besoin d'écrire à Notre Très Honoré Père, vous le pouvez, en peu de mots, m'envoyant la lettre fermée ou non, vous êtes assurée que moi, ni personne ne la verra. Recommandez-moi aux prières de ma Sœur Haran (2), et je la prie me recommander aussi

1. Les trois sœurs de Françoise Ménage : Marguerite, Madeleine et Catherine.
2. Nicole Haran, voir p. 501.

à toute la petite Communauté, que j'embrasse de tout mon cœur, et suis en l'amour de Notre-Seigneur, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

P.S.—Ma chère Sœur, je vous prie de vous souvenir que vous devez toujours respect à nos Sœurs les plus anciennes, et qu'il faut donner beaucoup de créance quand elles nous parlent des saintes pratiques que Monsieur Notre Très Honoré Père nous a autrefois recommandées. Ce que vous me mandez que quelques-unes de nos Sœurs ne trouvent pas bon que vous nous écriviez, vous ne les entendez pas, à mon avis, c'est qu'elles veulent dire qu'il ne faut pas écrire souvent et sans nécessité. Quand j'aurai une occasion sûre, je vous enverrai une couronne de Notre-Seigneur, car il se perd bien de nos lettres.

L.571

à ma très chère Sœur Marguerite Chétif (1)
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Arras

Ce 30 avril 1658.

Ma Très Chère Sœur,

Il me semble que je me dois plaindre de ce que vous vous plaignez de moi, car je vous ai écrit plusieurs fois depuis votre lettre qui me parlait des vœux, et comme je la reçus bien proche le jour du renouvellement, et que ma lettre n'aurait pas été assez tôt, nous nous contentâmes de vous accompagner devant Notre-Seigneur en esprit, avec joie et consolation, non seulement pour cette action, mais pour la générosité qu'il plaît à sa bonté vous donner, avec l'exercice pénible qu'il permet que vous ayez pour le servir dans une grande pureté de désintéressement et la fidélité à persévérer. Je m'étonne un peu, ma chère Sœur, des pensées qui entrent en votre esprit contre l'assurance que j'ai de votre affection et que vous devez avoir de la mienne, car je vous puis dire que jamais vous ne m'avez plus paru à Dieu et aimer votre vocation que à présent. Qu'est-ce que j'aurais à désirer de vous sachant aussi la manière dont agissez pour le service de nos Maîtres, dont Dieu soit béni éternellement. Je prie bien, ma Sœur Radegonde (2) de faire le semblable, leur témoignant grande cordialité. Je vous envoie la lettre de change que nous avons tirée en baillant * les 100 livres *. Il ne se trouve plus de follicule*, mais voilà deux livres de sené* bon marché, que Messieurs les médecins approuvent, et une demi-livre de plus beau. Nous ne saurions vous mander sitôt la manière de faire de l'esprit de vitriol*, à cause que nous ne le savons pas. Voilà ce que

1. Marguerite Chétif, voir p. 347.

2. Radegonde Lenfantin, voir p. 522.

l'on nous a vendu pour en faire, à ce que le marchand a dit. Ma Sœur Philippe (3) dit qu'elle ne se souvient point d'autre remède pour l'hydropisie*, si ce n'est qu'il faut fort souvent purger et quelquefois de gomme-gutte*, si je puis savoir autre chose, je vous le manderai.

J'ai été bien réjouie que Monsieur Notre Très Honoré Père vous ait écrit pour la consolation que je crois que vous en avez reçue. Au nom de Dieu, ma chère Sœur, ne laissez plus entrer en votre esprit nulle crainte que j'aie mécontentement, puisque je suis très assurée que vous n'avez nulle disposition à nous en donner, et que, au contraire, il semble que Dieu augmente ses grâces sur vous, agréant votre fidélité dans les souffrances et la confiance que vous avez en ses conduites. Je supplie Notre-Seigneur vous continuer ses grâces et faire celle à ma sœur Radegonde d'être fidèle en la pratique de ses règles et tout ce qui regarde la perfection de sa vocation.

Monsieur Vincent est un peu indisposé; demandez bien à Dieu qu'il nous le conserve, pour sa gloire. Notre Sœur Jeanne-Marie (4) nous quitta, la veille de Saint-Marc, après avoir beaucoup souffert. Il ne faudrait que savoir la conduite de Notre-Seigneur sur sa maladie, sa personne, et sur les assistances qui lui ont été rendues jusques et après sa mort, pour faire aimer la Compagnie. Elle a, la première, habité dans le bâtiment neuf. Je ne doute point que vous ne lui fassiez la charité de demander à Dieu le repos de son âme, et me croyez en l'amour de Notre-Seigneur, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

P.S.— Vous avez bien fait, ma très chère Sœur, d'écrire à vos parents, en ayant eu commodité.

L.573

(à Monsieur Vincent)

[mai 1658].

Je ne le savais pas, Mon Très Cher et Honoré Père, que vous fussiez incommodé : pour l'amour de Dieu, conservez-vous ! Ce qui me presse de savoir de votre charité est si vous agréeriez que nous donnassions à ma Sœur Anne (1), pour faire le voyage avec Madame la Duchesse de Ventadour (2), la petite Sœur qui était destinée pour Cahors. Nous avons assurance de sa fermeté pour le service de Dieu, exacte aux règles, sait écrire, ce qui est bien nécessaire pour avoir nouvelle assurée de ce qui se passera. La dite Dame désire que nos Sœurs soient prêtes pour partir le 8 mai.

L. 571

3. Philippe Bailly, voir p. 383.

4. Jeanne-Marie, voir p. 575.

L. 573

1. Anne Hardemont qui va partir à Ussel.

2. Madame de Ventadour, voir p. 304.

Je crois que nous devons solliciter Mademoiselle de Lamoignon (3) de résoudre tout à fait ce que l'on fera de Mademoiselle de Chisé. Si elle souhaite que nous la gardions, lui accorderons-nous ? Si c'est saine et malade et qu'il faille lui fournir de remèdes, sera-ce assez de demander quatre cents livres sans comprendre les habits ?

Nous avons une de nos Sœurs nouvelles qui depuis plus de deux mois fait fort bien, elle demande à être revêtue de l'habit des filles de la Charité, s'il vous plaît lui accorder, j'espère qu'elle remplira utilement la place de la sœur de Haslé (4) et qui sortit hier, après avoir parlé à Monsieur Portail.

Je dirai le reste au bon Frères (5), s'il plaît à votre charité l'envoyer.

L574

à Monsieur Portail

Ce 11 mai 1658.

Monsieur,

J'appréhende bien de vous trop presser, vous disant que nos Sœurs doivent partir (1) lundi matin, avec Madame la Duchesse de Ventadour(2) et qu'il me paraît très nécessaire, qu'elles emportent une copie des principaux articles des Etablissements particulièrement ce qui regarde la dépendance entière pour le spirituel, la continuation de la forme et couleur d'habits ; qu'il ne leur sera point associé de personnes, au-dessous ni au-dessus d'elles pour le service des pauvres. Et comme ce n'est point un hôpital établi, il sera nécessaire, si Monsieur Vincent le juge à propos qu'il y ait un article qui dise, que leur dépense sera séparée de celle des pauvres.

En vous faisant ces remarques, je n'entends pas, Monsieur, rien exclure de ce que vous jugerez à propos d'y mettre. Nos chères Sœurs se promettent bien l'honneur de vous voir avant que partir. Je me recommande à vos saintes prières, étant en l'amour de Notre-Seigneur Monsieur, Votre très humble et obéissante servante.

P.S. — Je ne sais, s'il ne sera pas nécessaire de mettre un article qui dise que nos Sœurs doivent être établies du consentement de Monseigneur l'Evêque ?

L. 571

3. Mademoiselle de Lamoignon, voir p. 135.

4. Monsieur Haslé fut curé de Saint-Nicolas jusqu'en 1650. Sa sœur Marie Haslé était dans la Compagnie des Filles de la Charité en août 1655 (Coste X111.576).

5. Le frère Ducourneau, voir p. 159.

L. 574

1. Anne Hardemont (voir p. 120) et Avoie Vigneron (voir p. 601) partent à Ussel.

2. Madame de Ventadour, voir p. 304.

L.576

à Monsieur Vincent

Ce lundi [juin 1658].

Mon Très Honoré Père,

L'incertitude que la Reine mande* ma Sœur Marthe (1) de la Fère me met en grande peine, n'étant pas assurée d'avoir vu notre Sœur Manceau (2) dans l'exercice de Sœur servante, quoiqu'il y ait bien quinze ans qu'elle est à la Compagnie. Cela me fait vous proposer, Mon Très Honoré Père, d'en envoyer une à la Fère (1), et s'il se pouvait que le coche prit notre Sœur en passant, ou lui mander * qu'elle aille l'attendre en quelque ville proche, et ainsi ce serait cinq. Nous avons ici ma Sœur Clémence (3), qui serait bien propre à Sœur Servante, ou cette Sœur lorraine qui se proposait de revenir pour Metz.

Je ne sais si les nouvelles que je viens d'apprendre ne doivent point empêcher le voyage, au cas qu'elles soient vraies. J'attends votre mandement * pour vous aller trouver, et envoyer quérir les dites Sœurs que je vous propose, aux paroisses, et me dis de tout mon cœur, Mon Très Honore Père, Votre très humble fille et très obligée servante.

L. 577

à Monsieur Vincent

Ce saint jour de Pentecôte [juin 1658] (1)

S'il plaît à votre charité, Mon Très Honoré Père, se souvenir que c'est les fêtes de la Pentecôte, que l'on procède à l'élection des officières ; et si cela ne se pourrait point aujourd'hui, crainte que vous ne puissiez un autre jour.

L'Etablissement porte que la Supérieure sera élue de trois ans en trois ans et jusques à présent elle paraît à vie. Si votre charité jugeait à propos de commencer à la faire élective, au cas que cela ne nuise pas à la faiblesse et aux prétentions que les personnes de basse condition se forment aisément, il me semblerait bien à propos. Le dit règlement ne porte point de continuation des trois officières, néanmoins Mon Très Honoré Père, cela me semblerait bien nécessaire par ce qu'il se passe presque trois à quatre mois avant qu'elles soient en exercice. Que si votre charité le jugeait bien ainsi, vous le commence-

L.576

1. Marie-Marthe Trumeau, voir p. 75.
2. Françoise Manceau, voir p. 323.
3. Clémence Ferré, voir p. 44.

L. 577

1. Le 9 juin 1658 ont été élues: Mathurine Guérin (voir p. 323), Françoise Paule (voir p. 357) et Jeanne Gressier (voir p. 486).

riez cette année, pour l'impossibilité d'en avoir, à cause du besoin d'en fournir si grand nombre ailleurs.

Notre-Seigneur veuille par sa bonté continuer longues années l'exécution de ses desseins sur la Compagnie, par votre sainte conduite, et me faire la grâce d'être toute ma vie, Mon Très Honoré Père, Votre très obéissante fille et très obligée servante.

L. 577 bis

à ma Sœur Carcireux (1)

25 juin 1658.

Ma Très Chère Sœur,

Je viens tout présentement de recevoir votre lettre du 18 juin qui me fait de grands reproches avec raison de ce que j'ai été si longtemps sans vous écrire, je vous en demande pardon de tout mon cœur, et je vous prie de trouver bon un petit avis que j'ai à vous donner pour être aidée à ne plus commettre cette faute, c'est, ma chère Sœur, de me faciliter la lecture de vos lettres, et d'écrire, dès l'entrée, par articles, tout ce que vous désirez. Ce n'est pas que je n'aie une grande consolation quand vous me faites l'honneur de me dire particulièrement de vos nouvelles, mais, je suis à tel point de faiblesse que j'ai peine à beaucoup lire. Je suis bien fâchée de ne pouvoir point me souvenir de tout ce que vous me demandez par vos autres lettres.

Puisque Monsieur de Beaumont (2) a pris la peine d'écrire à Notre Très Honoré Père, au sujet de ces deux filles, je crois que sa charité ne manquera pas de lui faire réponse, mais je vous dirai qu'il importe extrêmement que leur vocation soit vraie, parce que l'expérience nous a fait voir que quelques-unes se servent de ces occasions pour venir à Paris dans l'espérance que, si la maison leur manque, elles trouveront bon service.

Pour ce qui est des loyers de votre maison, je n'en ai point encore oui parler, ni ai reçu la lettre qui en parlait, suivant que vous me le mandez *, c'est pourquoi je n'ai rien à vous en dire, sinon que si vous devez quelque chose et avez moyen de payer, il est très raisonnable que vous le fassiez; mais comme en tous les lieux où il y a de nos Sœurs ce sont les Dames de la Charité qui les logent, peut-être que Madame la Duchesse de Richelieu (3) vous pourra faire la même condition. Je crois que ce qui tarde notre Sœur (4) d'Angers, c'est qu'il y en a deux de malades. Je loue Dieu de la sainte indifférence où sont

1. Françoise Carcireux à Richelieu, voir p. 253.

2. Monsieur de Beaumont, voir p. 512.

3. Anne Poussard, épouse d'Armand Jean du Plessis, le petit neveu de Richelieu.

4. Perrine, voir p. 325.

vos esprits par soumission à sa divine conduite. Je le supplie de vous tenir toujours dans l'union et cordialité de son saint amour.

L. 579

à Monsieur l'abbé de Vaux
à Angers

Ce 4 juillet 1658.

Monsieur,

Il faut que je vous avoue que je ne puis avoir de mortification plus humiliante que celle que nos Sœurs me donnent de faire si mauvais usage des avis que votre charité continue de leur donner. J'espère, Monsieur, moyennant la grâce de Dieu, quelque changement, ou que sa bonté nous donnera moyen d'en faire un notable, pour empêcher que le mal augmente. Je vous remercie très humblement, Monsieur, de l'ordre que vous avez donné à ma Sœur Claude (1) de visiter les prétendus paquets pour en retrancher ce qui ne doit pas appartenir à la personne que l'on croit en avoir fait. Il est vrai que quand nos Sœurs vont d'ici, elles ne peuvent pas tenir sur elles tout ce qu'elles peuvent avoir affaire ; que si ce n'est que à cette égalité, elle ne serait pas coupable ; quoi qu'il en soit, je suis bien aise que nos Sœurs aient vu cet exemple afin qu'il ne s'introduise rien mal à propos.

Je n'oserai dire à ma Sœur Jacqueline (2) que son frère a quitté son père, ce lui serait une trop grande douleur. Puisqu'il est hors la nécessité, nous attendrons que l'hiver soit plus proche pour lui envoyer de quoi lui aider à se revêtir. Je n'estimerai pas peu, Monsieur, que nous ayons deux filles de la qualité que votre charité nous représente.

Je viens tout présentement, Monsieur, de recevoir l'avis que votre charité a pris la peine me donner, du voyage de vos bonnes Angevines que vous connaissez admirablement bien. Je ne manquerai pas, Monsieur, de faire ce que vous m'ordonnez à l'égard de Monsieur Vincent, qui m'a témoigné prendre part aux obligations que vous avez la bonté nous augmenter de jour en jour. Il faut que je vous avoue, Monsieur, que ce m'est une grande consolation dans le sujet que je pourrais avoir (si je n'avais l'honneur de vous connaître) que vous ne nous abandonnassiez, comme nous le méritons.

Ce que votre charité me mande * du père et de la mère de la bonne fille qui les a quittés nous servira beaucoup à empêcher la tentation qu'elle pourrait avoir en ce sujet. Je m'en servirai, Dieu aidant, et des autres avis que vous avez la bonté me donner, dont je vous remercie très humblement, Monsieur.

Nous n'avons point de nouvelles du partement* de notre Sœur (3)

1. Claude Carré, voir p. 530.

2. Jacqueline, voir p. 564.

3. Perrine, voir p. 325.

pour Richelieu ; cela me met un peu en peine. Monsieur Vincent vous supplie très humblement, si vous voyez notre Sœur Claude en disposition de renouveler ses vœux, lui faire cette charité, seulement pour un an, qui est la manière ordinaire. Il importe extrêmement qu'elle sache les obligations de cette sainte action, et l'estime qu'elle en doit faire, quoique ce ne soit que vœux simples ; l'ignorance a beaucoup nui à d'autres, ou plutôt le défaut de croyance de ce qui leur était du. J'ai grand sujet de me dire coupable de toutes les fautes que nos chères Sœurs font, et pour cela j'implore l'assistance de vos saintes prières pour m'obtenir miséricorde, vous suppliant très humblement m'honorer toujours de la croyance que je suis en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, Votre très humble et très obéissante servante.

L. 580

à mes très chères Sœurs
les Filles de la Charité Servantes des Pauvres Malades à Chantilly

Ce 5 juillet 1658.

Mes Très Chères Sœurs,

Vous ne doutez point que je n'aie ressenti grande douleur au retour de ma Sœur Henriette (1), par lequel j'ai appris qu'il paraissait en vos conduites, de part et d'autre, beaucoup d'oubliance de vos obligations. Le désir que Dieu m'a donné de votre perfection me fait plus souffrir que je vous saurais dire. Pour l'amour de Dieu, pensez un peu à la précarité de la vie, et à la misère des âmes qui paraîtront devant Dieu couvertes de péchés et d'infidélités. Je me fais cette leçon avec vous pour en être avertie de me surmonter moi-même et de me détacher des satisfactions qui sont contre Dieu, et de renoncer au mauvais usage de mes sens et passions, puisque nul ne ressuscitera avec Jésus-Christ qui ne soit premièrement mort en cette manière. Je suis fort mal, et pour cela je ne me puis donner l'honneur d'écrire à Monsieur Pesset. Je vous prie de lui en faire mes très humbles excuses, de prier Dieu pour moi et de me croire en l'amour de Notre-Seigneur, mes très chères Sœurs, Votre très humble Sœur et servante.

1. Henriette Gesseume est allée faire la visite de la communauté de Chantilly.

aux Sœurs de l'Hôtel-Dieu de Nantes

Ce 13 juillet 1658.

Mes Très Chères Sœurs,

J'ai reçu deux paquets de lettres que vous adressiez à ma Sœur Henriette (1) par lesquelles j'ai vu que vous épargniez un peu ma peine ne me disant pas tant de nouvelles. Vous voulez bien que je vous imite, n'écrivant qu'une lettre pour toute la Compagnie, que je prie de renouveler son courage pour servir Dieu et les pauvres avec plus de ferveur, d'humilité et charité que jamais ; travaillant à la recollection intérieure parmi vos occupations particulièrement à celle de soumission au bon plaisir de Dieu, d'abandon à la Providence, et non pas à une étude chagrine de la connaissance de tout ce qui passe en notre esprit, qui souvent se termine en vertu imaginaire, rend de mauvaise humeur, et travaillant trop se porte à la fin au dégoût de la solide vertu. Je vous dis ceci, mes chères Sœurs, pour consoler celles qui ne seraient pas portées à cette application, et pour faire connaître à celles qui auraient peine si les occupations extérieures les détourneraient de cette manière d'agir ; La perfection ne consiste pas en cela, mais bien en la solide charité.

Il est vrai, mes chères Sœurs, que le grand travail que vous avez me fait compassion, mais réjouissez-vous avec Notre-Seigneur dans l'espérance que j'ai, presque certaine, que bientôt vous serez soulagées ; continuez, je vous prie, à être à édification au prochain, la consolation des affligés et le soulagement des malades.

Ma Sœur Andrée (2) vous avez grand sujet de louer Dieu des grâces qu'il fait à votre bonne mère et à toute sa famille, il me semble que cela me dit de vos nouvelles, parce que, pour l'ordinaire, Dieu a soin des proches de ceux qui lui sont fidèles.

Pour ma Sœur Ménage (3), elle se souviendra, s'il lui plaît, que nous lui avons mandé * bien des fois des nouvelles de ses sœurs et de toute sa famille depuis que son bon père est mort, et présentement encore tout se porte bien, grâces à Dieu. Il y a bien eu des gens d'armes à Serqueux dont Dieu les a délivrés heureusement ; il le faut remercier et de toutes les grâces que sa bonté nous fait. Je crois que vous n'oubliez pas à continuer de prier pour la santé de Monsieur Notre Très Honoré Père, et pour l'heureux voyage des Messieurs qui sont partis pour Madagascar qu'on croit être en sûreté. Quatre de nos Sœurs (4) qui sont à Calais, pour assister les pauvres blessés, n'ont pas

1. Henriette Gesseume a passé 10 ans à Nantes.
2. Andrée Maréchal, voir p. 420.
3. Françoise Ménage, voir p. 414.
4. Françoise Manceau, Marguerite Ménage, Marie Poulet et Claude Muset sont parties à Calais en juin 1658. Les deux premières meurent dès la fin du mois de juillet (lettre des deux autres en date du 3 août).

moins besoin de prières que toutes nos autres Sœurs qui vous saluent comme je fais, étant en l'amour de Notre-Seigneur, mes très chères Sœurs, Votre très humble Sœur et servante.

P.S. — Vous m'avez fait grand plaisir de me rendre le petit compte que vous m'avez rendu de votre oraison, cela me fait bien connaître que quand il plaira à Dieu de vous donner plus de temps que vous serez aussi fidèles au plus, que vous avez été au peu.

Pour l'incommodité de ma Sœur Anne (5), il faut mettre une goutte d'huile rue, dans l'oreille, le soir avant que de se coucher et du coton par-dessus, il n'y a rien de meilleur.

L. 488

à ma Sœur Laurence Dubois

Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Bernay

Ce 26 juillet 1658.

J'ai reçu la vôtre par laquelle vous demandez le règlement des hôpitaux, je pense vous avoir mandé qu'il n'y en a point qui fût propre pour ce lieu-là, à cause du peu de malades qu'il y a. Je fais chercher néanmoins quelques petits livres, pour aider à l'instruction des malades ; mais j'espère que si vous êtes bien soumises à vos dames au regard des malades de la ville, que votre exemple leur servira plus que tout autre chose, à entrer en ferveur. Quand Mademoiselle de Croissy (1) sera de retour et que nous aurons conféré avec elle, on pourra mieux juger de ce qui sera nécessaire à mander*. Je vous prie de la saluer très humblement de ma part et de la remercier, l'assurant que j'attends son arrivée à Paris avec grand désir d'avoir l'honneur de la voir, comme aussi ces bonnes filles, auxquelles je prie Notre-Seigneur faire part de son esprit pour bien accomplir sa sainte volonté.

Voilà une paire de chausses * que nous vous envoyons qui ne sont pas faites, encore que nous vous en ayons envoyé une pareille paire un peu avant que Mademoiselle de Croissy allât à Bernay; vous ne nous avez point mandé les avoir reçues, ni lorsque vous les demandâtes que vous en eussiez besoin de davantage.

Je salue ma Sœur Anne (2) et suis de toutes deux, en l'amour de Jésus Crucifié, ma très chère Sœur, Votre très humble et affectionnée Sœur et servante.

L. 581

5. Anne de Vaux, née en 1629 à Ardivilliers, est entrée dans la Compagnie des Filles de la Charité en décembre 1651.

L. 488

1. Mademoiselle de Croissy, voir p. 467.

2. Anne Levies, voir p. 559.

P.S.—Mes chères Sœurs, je vous prie de vous souvenir qu'une des principales obligations de vos règles est de faire vos actions en esprit de vileté*, obéissance et de charité.

L. 582

à ma Sœur Geneviève Doinel (1)
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Chantilly

Ce 27 juillet 1658.

Ma Très Chère Sœur,

Nous vous renvoyons votre réglisse parce qu'il ne serait pas à propos de la reprendre, quand on l'a envoyée elle était autant fraîche qu'on en pouvait trouver à Chars, elle se sera séchée bien plus qu'elle n'était, à la porter et rapporter.

J'ai été bien consolée d'apprendre votre meilleure santé à toutes deux, j'en loue Dieu de tout mon cœur. Il n'y a pas longtemps que je vous ai écrit une lettre, par laquelle je vous priais de faire mes excuses à Monsieur Pesset de ce que je ne me donnais point l'honneur de lui écrire pour le remercier des soins que sa bonté a de vous. Je vous prie de lui en être bien reconnaissantes par vos respects et obéissance, et de le saluer très humblement de ma part.

Vous nous mandez* qu'il y avait quelque chose avec la réglisse, mais nous ne l'avons point vu. Vous nous obligerez de nous envoyer de la graine de genièvre. Je me recommande à vos prières et suis en l'amour de Notre-Seigneur, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante

P S.—Ma Sœur Marie (2), j'ai su que vous avez été incommodée, plus que je ne pensais, je vous prie de vous souvenir qu'une des choses qui sert le plus à la santé du corps est la soumission d'esprit au bon plaisir de Dieu.

1. Geneviève Doinel, voir p. 302.
2. Marie Navain, voir p. 542.

à ma très chère Sœur Nicole Haran (1)
à Nantes

Ce 8 août (1658).

Ma Très Chère Sœur,

Il est vrai que Monsieur le vicaire de Sainte-Croix m'a fait l'honneur de m'écrire, mais aussi je me suis donné celui de lui faire réponse, et par même moyen j'écrivis à ma Sœur Françoise Ménage (2) et lui donnai amplement des nouvelles de ses parents. Je vous prie de savoir si ces lettres ont été reçues ou non. J'appréhende bien si elles sont perdues qu'il y en ait beaucoup d'autres, parce qu'il me semble ne pas tant tarder à vous écrire que vous me marquez.

Si j'avais su le partement* de Monsieur Pocquelin je n'aurais pas manqué de lui donner des lettres ; quand j'aurai l'honneur de le voir je ne manquerai pas de le remercier des visites qu'il vous a rendues, et de m'informer bien particulièrement de vos nouvelles, parce qu'il me semble que vous m'en mandez bien succinctement. Il me semble avoir écrit à ma Sœur Andrée (3) et je serais bien fâchée aussi que sa lettre eût été perdue. Je réparerai tout, Dieu aidant, la semaine prochaine parce que nous avons celle-ci plusieurs petites occupations qui m'en empêchent.

Monsieur Notre Très Honoré Père se porte à son ordinaire, Dieu merci, et Monsieur Portail aussi. Je crois que vous ne manquez pas de prier pour leur conservation à ce que Dieu en soit longtemps glorifié sur la terre. Saluez très respectueusement de ma part Monsieur le vicaire de Sainte-Croix, et recevez toutes ensemble les très affectionnés saluts de toutes nos Sœurs qui se recommandent à vos prières ; et tant éloignées que proches je n'en sais point de malades, par la grâce de Notre-Seigneur, en l'amour duquel je suis, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

1. Nicole Haran, voir p. 501.
2. Françoise Ménage, voir p. 414.
3. Andrée Maréchal, voir p. 420.

à mes très chères Sœurs
(Anne Hardemont et Avoie Vigneron à Ussel) (1)

(1658).

Mes Très Chères Sœurs,

Je suis en peine de l'état où vous pouvez être, y ayant longtemps que vous ne m'avez donné de vos nouvelles, et de savoir, ma chère Sœur Anne (2), si vous avez reçu une lettre que je vous ai envoyée, je crois y avoir bien six semaines, par laquelle entre autres choses, je promettais à ma Sœur Avoie (3) que je lui écrirais au premier voyage* ce que je n'ai (pu faire) ayant presque toujours été malade. Je vous mandais aussi que Madame la Duchesse de Ventadour (4) ne faisait point de réponse, lui parlant de la proposition de changer de maison pour l'hôpital. Je veux croire qu'elle attend d'avoir bien pris ses mesures pour y faire en même temps la fondation. Cela est pénible à des personnes qui voudraient aussitôt voir réussir les desseins de Dieu et travailler de toutes leurs forces, comme elles se sont données à Dieu de tout leur cœur. Mes chères Sœurs, si nous voulons le contenter ce bon Dieu, il ne faut pas tant regarder à ce que nous voudrions faire que à ce qu'il veut que nous fassions. Aussitôt que son amour vous a appelées à son service, il a vu que vous seriez envoyées à Ussel, et ce que vous auriez dans les commencements à y faire, et il a agréé votre soumission à son bon plaisir, qui est que vous y fassiez seulement ce que sa Providence vous y fait rencontrer, y joignant la pratique exacte de vos règles, et y servant le peu de pauvres que vous avez avec grande exactitude, douceur et charité. Notre-Seigneur saura bien vous trouver quand il voudra vous donner plus d'emploi.

à Monsieur Vincent

[septembre 1658]

Il faut que je me console avec votre charité, Mon Très Honoré Père, de la perte de notre pauvre Sœur Jeanne Baptiste (1) par ma faute,

1. Lettre sans adresse et sans signature. Il semble manquer la deuxième partie de l'autographe.
2. Anne Hardemont, voir p. 120.
3. Avoie Vigneron, entrée dans la Compagnie des Filles de la Charité vers 1646-1647, est envoyée à Ussel en 1658. Elle y rencontre de nombreuses difficultés. Elle exprime sa souffrance avec vivacité à Mademoiselle (Coste V11.429) et à Monsieur Vincent (Coste V111.410).
4. Madame de Ventadour, voir p. 304.

1. Jeanne Baptiste, voir p. 272.

n'ayant osé lui parler ouvertement de la mauvaise conduite, de ce qui s'est passé au nom de Jésus (2) dont elle a beaucoup souffert par sa timidité. Elle s'en est allée dès les 7 heures du matin, et je ne l'ai su qu'à 4 après midi. Qu'y a-t-il à faire, Mon Très Honoré Père, elle me fait grande pitié, la croyant innocente des derniers soupçons ? L'enverrai-je chercher aux Filles de la Madeleine, où elle a une Sœur, ou chez ses parents dont nous avons connaissance ? Enverrai-je quérir la femme du nom de Jésus qui sortait toujours avec elle pour, sans dire sa sortie, m'informer de sa conduite étant dehors ? Tirera-t-on le plus de connaissances que l'on pourra des filles du nom de Jésus, pour essayer d'apprendre ce qu'elle sera devenue. Oh ! que ce rencontre * me fait voir la nécessité que les filles de la charité ont d'être bien dépendantes de celles qui leur tiendront lieu de Supérieure ! Sa manière depuis quelque temps plus indépendante l'avait fort attachée ; je crois que la crainte plus vaine que raisonnable l'a mise en l'état auquel elle est. Je ne doute point que votre charité ne prie pour elle, et me pardonne les fautes que j'ai faites en ce sujet, m'en avertissant néanmoins, comme de mes autres fautes pour être aidée de m'en corriger. Je vous en supplie très humblement pour l'amour de Dieu par lequel je suis, Mon Très Honoré Père, Votre très humble fille et très obéissante servante.

L. 586

à ma très chère Sœur Laurence Dubois
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Bernay

Ce 11 septembre 1658.

Ma Très Chère Sœur,

Vous ne me mandez * point quelle sorte de corps vous avez besoin ; parce que, pour des chemisettes, je crois que ma Sœur Anne (1) n'en a pas de besoin, et pour vous, je crois que l'on vous en a envoyé et peut-être à l'une et à l'autre. Vous nous en avertirez si vous en êtes pressées.

Nous avons reçu cette bonne fille de grand cœur, espérant que, pourvu qu'elle n'ait point trop de peine à se détacher de ses parents et de sa maison, qu'elle fera bien, et ce qui me fait un peu craindre, c'est qu'elle est fort jeune.

Vous avez bien raison, ma chère Sœur, de ne pas vouloir charger les messagers de doubles*. Je ne veux pas croire que le reste vous tienne au cœur par le retardement * ; le désir de votre perfection et les

L. 585

2. L'hospice du Saint-Nom-de-Jésus.

L. 586

1. Anne Levies, voir p. 559.

exemples de ma Sœur Barbe (2) s'y opposeraient. Il me tarde bien de savoir de vos nouvelles, bien amplement par le retour de Mademoiselle de Croissy (3). Je commence déjà de sentir joie de la consolation que je recevrai du bien qu'elle me dira de vous et de ma chère Sœur Anne. Je la salue de tout mon cœur comme font toutes nos Sœurs, restant en l'amour de Notre-Seigneur, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 588

à ma très chère Sœur Geneviève (1)
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Chantilly

Ce 12 septembre 1658.

Ma Très Chère Sœur,

Je ne puis que je ne vous témoigne un peu de douleur de savoir que vous n'avez plus avec vous de lectrice pour lire mes lettres, vu la nécessité et obligation que nous avons, par nos règles, de ne nous point communiquer au dehors ; c'est un des plus grands empêchements que je sache à l'union et cordialité que deux Filles de la Charité doivent avoir ensemble. Je ferai bien mon possible que celle que je vous enverrai supplée à ce manquement là, parce que je sais bien la peine que vous avez, après que le temps de votre séjour (2) est passé, quand par nécessité votre cœur s'est trop épanché vers les créatures. Je vous remercie de tout mon cœur de votre beau présent. Vous me ferez grand plaisir de m'envoyer de la graine de genièvre, quand elle sera bien mûre.

Je vous prie de saluer, avec tout le respect possible, de ma part Monsieur Pesset et Monsieur le Curé de Saint-Firmin, auquel je demande très humblement pardon des peines que vous et notre Sœur (3), leur avez données. J'espère qu'à l'avenir vous agirez plus simplement selon l'esprit de Notre-Seigneur, en l'amour duquel je suis, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 586

2. Barbe Angiboust, voir p. 14.

3. Mademoiselle de Croissy, voir p. 467.

L. 588

1. Geneviève Doinel, voir p. 302.

2. Séjour à la Maison-Mère.

3. Marie Navain a dû être rappelée à Paris fin juillet début août après la visite d'Henriette Gesseume (voir p. 596).

à ma Sœur Barbe Angiboust
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Châteaudun

Ce 16 septembre 1658.

Ma Très Chère Sœur,

L'occasion de Monsieur le Prieur de Varize m'est trop favorable pour la laisser passer sans me donner la consolation de vous écrire, pour vous faire souvenir que je ne vous pressais point d'envoyer pas une de nos Sœurs, mais seulement j'acquiesçais à la proposition que vous m'en faisiez. Que si la chose est nécessaire, m'en donnant encore avis, lorsque nos Sœurs seront venues de Calais (1), nous ne manquerons point de vous en envoyer une pour tenir la place de celle que vous enverrez .

J'ai bien été en peine de la mauvaise affaire de votre maison ; je vous prie de nous mander* si cela est tranquille, et ce que vous avez fait de ce que vous me mandiez touchant votre clôture (2). J'espère que tout se sera passé avec le plus de douceur que vous aurez pu.

Nos Sœurs de Varize me demandent quelques habits, mais leur écriture est si mal faite et je l'ai encore si peu étudiée que je ne saurais bien dire ce que c'est. Elles me mandent que vous avez pris la peine d'aller les voir ; vous me ferez grand plaisir de m'avertir de leurs besoins, parce qu'il me semble que vous m'avez mandé qu'elles avaient acheté quelques habits et je serais bien aise de savoir ce que c'est. J'ai reçu votre lettre si tard, que je n'ai su vous mander qu'il n'était pas à propos que ma Sœur Anne (3) allât à la foire ; je ne pense pas qu'elle y ait été, n'était quelque grande nécessité qui vous ait fait l'y envoyer.

Je crois que vous aurez reçu la lettre de ma Sœur Cécile qui continue à se bien porter, Dieu merci, et attend en paix l'occasion qu'il plaira à la Providence de permettre pour vous voir, et cela à votre exemple, ma chère Sœur. Je ne sais si vous avez su la mort de ma Sœur Françoise Manceau (5) et de ma Sœur Marguerite Ménage (6), les armes au poing, parce que Dieu les a prises servant les pauvres malades et blessés de Calais. Elles implorent votre charité de toutes trois,

1. Les Sœurs ne rentreront de Calais qu'en octobre 1658.
2. Beaucoup de personnes (hommes et femmes) pénétraient dans le logement des Sœurs. Barbe Angiboust va remédier avec douceur à cet abus (Coste X.675).
3. Anne Bocheron, voir p. 566.
4. Cécile Angiboust voir p. 41.
5. Françoise Manceau, voir p. 323.
6. Marguerite Ménage, est déjà dans la Compagnie des Filles de la Charité en 1653. Elle ne sait pas écrire, et signe d'une croix l'acte d'érection de la Compagnie en août 1655. A près un long séjour à la Maison-Mère elle est envoyée en juin 1658 à Calais, où elle meurt victime de son dévouement auprès des soldats contagieux, dès la fin du mois de juillet 1658.

comme je fais, l'aide de vos prières, pour le besoin de la Compagnie plus pressant que jamais, et pour les miens qui me font avoir besoin de miséricorde, et pour cela faut que vous me croyez en l'amour de Notre-Seigneur, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 590

à ma très chère Sœur Geneviève (1)
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Chantilly

Ce 17 septembre 1658.

Ma Très Chère Sœur,

Je crois qu'il m'ennuie plus qu'à vous, que je ne vous puis envoyer une de nos Sœurs sitôt que, vous et moi, le souhaiterions, nous en sommes redevables de plus de dix, en divers lieux, vous comptant ; et nous sommes bien empêchées à en trouver de propres. Mais nos Sœurs de Calais nous ont mandé * devoir être sur leur retour, ce qui nous en fournira ; non pas, ma chère Sœur, qu'il faille attendre cela pour vous en envoyer ; j'espère que cela pourra être à la fin de la semaine prochaine .

Je crains bien fort que vous vous incommodiez pour nous envoyer les petits présents que vous nous envoyez et que cela fasse de la peine à ceux que vous employez pour les apporter. Je vous prie d'y prendre garde, comme cela n'est pas une chose ordinaire à toutes nos Sœurs, j'appréhenderais que celles qui sont avec vous crussent que c'est une nécessité.

Vous m'avez fait grand plaisir de m'envoyer de la graine de genièvre, je vous en remercie. Saluez très humblement, de ma part, Monsieur Pesset et le faites souvenir des deux cents livres * qui nous sont dues, que sa charité nous a fait espérer.

Je ferai ce que je pourrai pour vous envoyer vos règles, en envoyant une Sœur, pour vous aider à acquérir la perfection que vous désirez et pour laquelle il y a si longtemps que vous travaillez. Je supplie Notre-Seigneur vous y conduire par son esprit, et suis en son très saint amour, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante .

P.S. — Nous vous renvoyons votre panier et votre linge.

L. 590

1. Geneviève Doinel, voir p. 302.
2. Marie Poulet et Claude Muset ainsi que Henriette Gesseume et Jeanne ne rentreront qu'en fin octobre. Marie Cuny, malade, est rentrée avec Françoise à la fin du mois de septembre.

à Monsieur Vincent

Ce 19 septembre (1658).

Mon Très Honoré Père,

Je ne savais point que mon fils vous eût parlé de Champlan (1) mais Monsieur son beau-frère m'a dit qu'il vous en parlerait, et me fait passer cela comme une affaire de famille assez importante, pour quelque petite altération d'amitié entre ma fille et mesdames ses cousines de la Proutière et Lestang dont la continuation serait fâcheuse, je vous en dirai le sujet, s'il plaît à Dieu.

Une Sœur vient de Saint-Roch (2) me dire qu'elle ne se pouvait accommoder avec notre Sœur, ni à la paroisse, et ne s'en voulait pas retourner. Il y a beaucoup à redire à elle ; je l'ai renvoyée et promis d'en parler à votre charité ; mais je crois qu'il faudrait qu'elle sut tout pour en juger.

Je pense, Mon Très Honoré Père, que le meilleur temps pour la saignée aux personnes de notre âge, est la pleine lune, pour la purgation le décours, crainte d'une trop grande évacuation.

Je me suis oubliée ce matin de prendre l'ordre de votre charité pour les exercices de la bonne religieuse dont vous a parlé Monsieur le Chapelain de Chantilly (3) qui est céans * d'aujourd'hui pour ce sujet ; c'est une bien pauvre fille quant à sa condition, mais peut-être son âme a-t-elle besoin d'aide. Pourra-t-elle parler à un de vos messieurs, ou, nos Sœurs et moi, ferons-nous ce que nous pourrons pour lui aider ?

S'il plaît à votre charité me mander* ; si le pouvant j'irai faire ce petit voyage, et selon mes besoins faites-moi la charité de m'aider fortement par vos saints avis et prières, à me tirer de mes misères et me détromper si je suis en cet état, et m'honorez toujours de la croyance que je suis, par la volonté de Notre-Seigneur, Mon Très Honoré Père, Votre très humble et très obligée servante (4).

1. Champlan: pays où se trouve la propriété des parents de Gabrielle Le Clerc, la femme de Michel Legras.
2. Saint-Roch, paroisse de Paris.
3. Monsieur de La Hode.
4. Monsieur Vincent répond sur la lettre de Louise de Marillac (Coste VII.264).

à mes très chères Sœurs
les Filles de la Charité Servantes des Pauvres Malades à Ussel

Ce 20 septembre 1658.

Mes Très Chères Sœurs,

Nous avons bien sujet de louer Dieu de la patience qu'il vous a donnée et de la bénédiction que sa bonté a versée ensuite sur les desseins de notre très bonne et très honorée Madame la Duchesse (1) Je m'assure bien que vous voudriez avoir rendu tous les témoignages de la fidélité que vous deviez à Notre-Seigneur au moins si vous y avez manqué en quelque chose. Plus un lieu est difficile à servir (2), tant pour la nécessité que pour les autres difficultés, plus doit-on attendre de secours du Ciel quand on veut travailler pour le pur amour, comme je veux croire que c'est votre intention.

J'ai grand désir du retour de Madame pour savoir en quel état elle a laissé la chose. Il ne faut pas penser, mes chères Sœurs, que ces bonnes personnes aient apporté aucun empêchement à la fondation mais que la prudence veut mûrement délibérer sur cette affaire comme l'on doit en chose de telle importance. Il me semble que je participe à votre tranquillité, et que toutes vos puissances se ramassent pour n'être qu'un cœur et qu'une volonté pour n'agir et ne vouloir que l'accomplissement de la volonté de Dieu.

Je n'entends point bien, ma chère (Sœur) Avoie ce que vous me mandez * de votre sœur, faut bien garder qu'elle n'ait la pensée de vous aller trouver à votre commodité, tantôt l'une, tantôt l'autre, je vous prie, mes chères Sœurs, de me mander un peu de quelle manière vous exercez la charité ? Si vous avez un peu de temps pour observer vos règles, auxquelles vous étiez si exactes à la maison, par la miséricorde de Dieu. Je pense que vous vous souvenez bien de la promesse de Monsieur Notre Très Honoré Père, en ce sujet nous disant en une Conférence, que si nous gardons nos règles, elles nous garderaient. C'est beaucoup dire, car nous avons besoin d'être gardées en plusieurs choses. Voyez le pouvoir que nous avons en nos mains. Je prie Notre-Seigneur nous faire la grâce d'en faire bon usage, et suis en son très saint amour, mes très chères Sœurs, Votre très humble Sœur et servante.

1. La duchesse de Ventadour, voir p. 304.

2. Anne Hardemont et Avoie Vigneron sont découragées par les difficultés qu'elles rencontrent à Ussel. Monsieur Vincent leur écrit aussi pour les fortifier dans leur vocation (Coste V11.232).

à ma Sœur Barbe Angiboust

Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à l'hôpital de Châteaudun

(septembre 1658).

Ma Très Chère Sœur,

Vous m'avez mandé par votre précédente lettre que ma Sœur (1) devait partir pour la dévotion de la sainte Larme (2), c'est pourquoi je ne vous en ai rien mandé, croyant que ce pèlerinage est accompli. Je ne sais point la distance du chemin, et je crois que vous l'aurez mise en bonne Compagnie. Je ne vous ai point envoyé de Sœur pour les raisons mêmes que vous me mandez. Dieu soit béni que la nécessité ne soit pas grande, mais pour nos Sœurs de Varize, je crois qu'il serait bien nécessaire que ma Sœur Claude (3) fit ici un petit voyage, tant pour l'habiller que pour les autres raisons que vous savez. Si vous pouvez envoyer une de nos Sœurs à la place de ma Sœur Sulpice (4) qui irait chez vous pour ne pas demeurer seule, ce serait un grand bien. Mandez-le moi, je vous prie, et si vous avez quelqu'avis à me donner pour quand notre Sœur serait ici ; puis, faut bien lui faire entendre que c'est la coutume de venir de temps en temps à la maison, crainte qu'elle ne prenne quelque autre pensée qui lui donne appréhension. Ne croyez pas, ma chère Sœur, me faire jamais peine de quoi que vous me puissiez mander*. Mon cœur n'est pas fait de cette sorte, et jamais n'est plus content que lorsque nos Sœurs me parlent à cœur ouvert.

Notre-Seigneur nous continue la grâce de donner force et santé à Monsieur Notre Très Honoré Père. Monsieur Portail a de temps en temps ses incommodités ; ma Sœur Cécile (5) se porte bien, grâces à Dieu ; elle reconnaît la nécessité qu'elle avait de venir à la source et fait très bon usage de la conduite de Dieu sur elle, elle se recommande à vous comme font aussi toutes nos Sœurs, comme je fais qui suis en l'amour de Notre-Seigneur, ma chère Sœur, Votre très humble et très affectionnée servante.

1. Anne Bocheron, voir p. 566.

2. Pèlerinage célèbre à Vendôme où l'on vénère une larme de Notre-Seigneur. Vendôme est à 40 kilomètres de Châteaudun.

3. Claude, voir p. 566.

4. Sulpice Dubois, est entrée dans la Compagnie des Filles de la Charité avant août 1655. Elle viendra à Paris témoigner des vertus de Barbe Angiboust en novembre 1659 (Coste X.675).

5. Cécile Angiboust, voir p. 41.

L. 593

à Monsieur Vincent

[septembre 1658].

Ce que j'ai mandé * à votre charité être nécessaire qu'elle sût, est des déportements de la Sœur qui ne veut pas être esclave à Saint-Roch (1), ni avec une personne exacte ; elle est retournée et cela ne presse pas jusqu'à mon retour, si je puis aller. J'apprends un peu que Madame de Marillac (2) et toute leur maison ne s'offense de les approcher sans les voir, comme ils ont fait les autres années les refusant. Si votre charité y trouve inconvénient, je lui demande deux jours, renvoyant à dimanche matin les chevaux et au cas que j'aie assez de force. L'autre chose que j'avais à vous dire, Mon Très Honoré Père, était le sujet du différend des personnes que je dois y aller trouver ; et le service d'avis que je leur puis rendre à l'avenir, cela ne presse pas si bien (que) Ollainville (3). S'il plaît à votre charité m'en donner réponse l'attendant avec entière soumission, ainsi que Dieu a toujours fait la grâce à votre pauvre fille et servante.

P.S.—Je viens d'être assurée d'un carrosse pour demain matin, aidée de vos chevaux et du cocher que votre Charité nous veut bien prêter.

L. 594

à ma très chère Sœur Barbe Angiboust
Fille de la Charité à Châteaudun

Ce 29 septembre 1658.

Ma Très Chère Sœur,

Un petit voyage (1) que j'ai fait m'a empêchée de voir votre lettre sitôt qu'elle a été reçue. Vous me réjouissez beaucoup de m'avertir de la meilleure santé de nos Sœurs de Varize. Je ne sais si vous avez reçu les lettres que j'envoyai chez M. le Prieur de Varize avant son partement * pour s'en retourner, par laquelle je vous priais de me mander * si vous avez reconnu que nos Sœurs eussent besoin de quelques habits.

Puisque vous avez été d'avis que ma Sœur Anne (2) ait fait le voyage

L. 593

1. Voir la lettre 591, p. 606.

2. Madame Jeanne de Marillac, la femme de Michel, le conseiller au Parlement, est dans sa propriété à Ollainville.

3. Ollainville est situé à 13 kilomètres au sud de Champlan.

L. 594

1. Louise de Marillac est allée dans sa famille à Champlan (voir la lettre précédente).

2. Anne Bocheron, voir la lettre précédente.

de Vendôme, je prie Notre-Seigneur y donner sa bénédiction pour son soulagement afin qu'elle le puisse servir avec plus de facilité. Je ne manquerai pas d'essayer de détourner son frère de l'aller voir puisqu'elle le désire.

Je ne sais si nos Sœurs de Varize savent la coutume ordinaire des Sœurs qui est que leurs appointements leur doivent servir non seulement pour la nourriture, mais encore pour payer les étoffes de leurs habits, quoique nous les fournissions, parce que vous savez, ma chère Sœur, que nous ne pourrions pas porter ces dépenses là.

Je salue mes chères Sœurs, comme font toutes nos Sœurs et vous de tout leur cœur. Je ne manquerai pas de faire vos très humbles saluts à Monsieur Vincent, et Monsieur Portail que je n'ai point encore vu depuis mon retour, étant en l'amour de Notre-Seigneur, ma très chère Sœur, votre très humble et très affectionnée Sœur et servante.

L. 595

à Monsieur Vincent

[octobre 1658].

Mon Très Honoré Père,

Notre Sœur Françoise Fanchon (1) a pris aujourd'hui l'avis de Monsieur Portail sur son désir de faire demain, jour de Saint-François son renouvellement annuel, et il n'y a point trouvé de difficulté. Elle supplie votre charité, si elle l'agrée, de l'offrir à Dieu en la manière qu'elle doit faire et moi toujours dans mes misères, je demande votre bénédiction et prières.

J'ai un peu de peine d'une si longue privation de vous parler, Dieu le veut puisqu'il le permet ainsi. Madame de Marillac la Carmélite (2) a grand désir que je lui aille dire des nouvelles d'Ollainville (3) et Madame la fille m'a mandé * y retourner samedi. Si votre charité me le permet je prendrai l'occasion de son carrosse demain pour ne point mécontenter la mère.

J'ai peine de ne point savoir de nouvelles de nos Sœurs de Calais (4)

L. 595

1. Françoise Fanchon, née le 25 juin 1625 à Conche-les-Pots en Picardie, est entrée dans la Compagnie des Filles de la Charité le 9 août 1644. Elle demeure à la Maison-Mère où elle est tour à tour jardinière et cuisinière. Elle fait ses premiers vœux en 1649. Elle ne sait pas écrire et met une simple croix sur l'acte d'érection de la Compagnie en 1655. Elle sera ensuite Sœur Servante à la paroisse Saint-Médard. Après sa mort survenue le 12 mai 1689, ses compagnes signaleront qu'elle avait une charité et une compassion universelle pour tout le monde.
2. La cousine de Louise, Marie de Marillac, voir p. 90.
3. Voir la lettre 593 p. 609.
4. Les Sœurs de Calais sont sur la route du retour.

- 611 -

ni de celles de Metz (5) depuis qu'elles sont parties, quoique je leur aie écrit, permettez-moi de vous en demander. Et voulez-vous bien que je croie qu'il est vrai que je suis toujours, Mon Très Honoré Père, Votre très petite et très indigne fille et servante.

L. 519

à ma Sœur Anne Hardemont (1)
(à Ussel)

(1658).

Ma Très Chère Sœur,

Il faut aimer le bon plaisir de Dieu en tous les événements de la conduite de sa providence ; il est vrai que vous voilà dans de grands embarras et de grandes peines ; n'était que j'espère l'assistance de l'esprit de Dieu en la conduite dont vous avez besoin, j'aurais grande crainte que cet emploi ne réussit pas. Soumettons-nous à Dieu dès cette heure, mes chères Sœurs, pour bien vouloir tout ce qu'il plaira à sa bonté en arriver ; c'est bien tout de bon que vous avez besoin de grand support et condescendance, et surtout de douceur et de retenue en vos conduites. Ne vous inquiétez pas si de bien longtemps vous ne voyez les choses au point que vous les pourriez désirer ; faites votre petit possible en grande paix et tranquillité pour donner lieu à la conduite de Dieu sur vous, et ne vous mettez pas en peine de tout le reste, vous ne pouvez pas faire autrement que d'obéir à M.... (2). Je souhaite de tout mon cœur que toutes vos actions et paroles témoignent que vous n'agissiez que par cette obéissance.

L. 595

5. Madeleine Raportebled, Marguerite Ruhant, Marie Papillon et Barbe ont été envoyées à Metz le 26 août 1658.

L. 519

1. Lettre recopiée dans le cahier de Marguerite Chétif, série Anne Hardemont.
2. Madame de Ventadour, voir p. 304.

à ma Sœur Henriette Gesseaume

Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades et Blessés à Calais (1)

Ce 7 octobre 1658.

Ma Très Chère Sœur,

J'ai été extrêmement en peine de vous et de ma Sœur Claude (2) ; je supplie Notre-Seigneur vous avoir continué la meilleure disposition en laquelle vous paraissiez quand nos Sœurs sont parties, lesquelles sont arrivées à bon port, grâces à Notre-Seigneur, quoique ma Sœur Marie Cuny (3) soit toujours languissante, et ma Sœur Françoise (4) avec une grosse fièvre qui nous fait craindre sa maladie dangereuse.

Je vous prie, ma chère Sœur, de ne pas apporter un certain matelas pour lequel il y a eu du bruit, mais le remettre entre les mains de la personne qui a tiré les autres hardes *. Celui qui est venu était bien à propos pour mettre notre pauvre Sœur si malade. Il faut essayer de ne point donner sujet de parler des conduites de nos sœurs qui doivent être toujours dans une grande prudence et détachement des choses de la terre. La petite provision de beurre de nos Sœurs leur a suffi pour le voyage et le pot s'est bien conservé, ce qui me fait vous prier, ma chère Sœur, s'il y avait quelque tasse ou gondole pour boire, de pareille étoffe, ou quelque autre petit vaisseau, vous me feriez grand plaisir de m'en apporter.

Si le flux de ventre continue à ma Sœur Claude, je vous prie, ma Sœur, que l'on lui fasse bien bouillir quelques racines de chicorée avec un peu d'épine-vinette, l'une et l'autre en assez grande quantité ; c'est un remède bien prompt, mais il est bien fâcheux à boire s'il n'est un peu accompagné du souvenir du breuvage de Notre-Seigneur en croix. Je souhaite de tout mon cœur que vous sortiez bientôt de cet air si fâcheux de crainte de renchoir *. Je vous supplie de saluer très humblement de ma part, ce bon Père capucin qui a tant rendu de services à nos Sœurs. Me recommandant à ses prières comme aussi à toutes les bonnes religieuses avec lesquelles vous avez été. Je supplie Notre-Seigneur être leur récompense et suis en son très saint amour Votre très humble Sœur et très affectionnée servante.

1. A côté de l'adresse est inscrit: Aux religieuses domicaines à Calais.
2. Claude Muset est partie en juin 1658 à Calais pour soigner les soldats blessés. Elle écrit à Louise de Marillac le 3 août une lettre admirable annonçant la mort de Marguerite Ménage et Françoise Manceau, sa maladie et celle de Marie Poulet.
3. Marie Cuny est partie à Calais avec Henriette Gesseaume en août 1658. Dans sa lettre du 10 septembre, cette dernière signale qu'elle est malade. A la fin du mois elle rentre à Paris en brancard
4. Françoise est aussi partie à Calais en août 1658. Elle est rentrée à Paris avec Marie Cuny.

à ma très chère Sœur Geneviève (1)
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Chantilly

Ce 7 octobre 1658.

Ma Très Chère Sœur,

Je crois que vous aurez de la consolation à l'arrivée de notre chère Sœur Louise que vous connaissez l'humeur fort accommodante et remplie de bonnes dispositions. J'ai été bien fâchée d'être si longtemps sans vous envoyer une Sœur, mais elle vous en dira les raisons et combien nous avons eu d'embarras depuis le retour de ma Sœur Marie (2).

Je crois, ma chère Sœur, que vous renouvellerez ensemble le désir de la pratique de toutes nos règles. Elle vous dira le sujet de la dernière Conférence (3), je crois qu'il vous servira beaucoup pour entrer dans une nouvelle estime de notre vocation.

Je vous prie de nous envoyer les hardes * de ma Sœur Marie par la première commodité, de saluer très humblement Monsieur Pesset ; de lui dire que cette bonne religieuse a fait ici la retraite et m'a mandé, depuis, qu'elle s'en retourne à son couvent.

Notre Sœur Louise vous dira des nouvelles de toutes nos Sœurs pour lesquelles je vous prie de prier Dieu et de me croire en son très saint amour, ma très chère, Votre très humble Sœur et servante.

P.S.— Je crois que vous serez consolée de n'avoir plus besoin de faire lire vos lettres par d'autres que par notre Sœur, parce que c'est une des plus grandes peines et des choses plus dangereuses que la communication au dehors.

1. Geneviève Doinel voir p. 302

2. Marie Navain, voir p. 542.

3. Conférence du 6 octobre 1658 sur le lever, l'oraison et l'Angélus (Coste X.564).

à mes Filles de la Charité (1)
Servantes des Pauvres Malades à l'hôpital d'Ussel en Limousin

Ce 26 octobre 1658.

Mes Très Chères Sœurs,

Enfin la bonne Madame la Duchesse (2) est arrivée à Paris et je n'ai eu l'honneur de la voir qu'avant-hier, qu'elle se donna la peine de venir céans *, et m'apprit qu'elle m'avait écrit cinq fois depuis qu'elle était partie, et néanmoins je n'ai reçu qu'une seule de ses lettres. Je loue Dieu de tout mon cœur du bien qu'il a fait là par elle ; et des moyens qu'elle vous a laissés pour le continuer qui ne sont pas encore selon l'étendue du désir qu'elle a de soulager les pauvres. Elle en a usé prudemment, donnant ordre de bien connaître les nécessités ; elle m'a bien dit que vous avez été toujours avec (eux), ce qui lui a été à grande consolation.

Peut-être trouvez-vous étrange la nourriture de ce pays-là, qui est de potage à l'huile. Mais quand vous verrez que c'est la coutume, et que la personne que je crois que vous aimez le mieux ne relève jamais de maladie qu'il mange du potage à l'huile pour se mettre en appétit le peuple ne vous fera pas tant de pitié. Enfin la bonne Madame espère que votre charité fera là grand fruit et je l'ai toujours cru. Sachant les oppositions, vous avez prudemment fait de vous contenter de ce que Madame vous a laissé ; car quoique je sache bien que son intention n'est pas que ce soit pour l'année, la liberté qu'elle vous a donnée d'en demander a votre besoin suffit.

Nous vous envoyons deux seringues et les quatre canons* que vous nous avez demandés. A cause que vous demandez bon marché nous ne vous envoyons point de pots, parce qu'on ne les veut pas bailler* moins de trente-deux sous la pièce. Nous les enverrons aussi bien à une autre fois qu'à cette heure ; les deux seringues et les quatre canons coûtent huit livres. Vous ne m'avez point fait de réponse sur ce que vous m'avez parlé de votre Sœur, ma Sœur Avoie, je m'en informerai plus particulièrement. Je vous prie de me donner de vos nouvelles le plus souvent que vous (pourrez).

Votre très humble Sœur et affectionnée servante.

P.S. — Je m'imagine que les sujets de dissipation d'esprit que vous avez eus vous serviront pour une plus grande récollection et empêchement à la curiosité, sinon des choses qui pourront servir à votre perfection. Je vous prie, ma Sœur Avoie, que quand vous chanterez pour vous divertir ensemble, de prendre garde que les personnes de dehors ne vous entendent pas. Je le crois bien que vous

1. Anne Hardemont, voir p. 120 et Avoie Vignerou, voir p. 601.

2. La Duchesse de Ventadour, voir p. 304.

montrerez tout ce que vous pourrez aux pauvres filles, et vous souviendrez que le plus nécessaire est ce qui regarde la connaissance de Dieu et son amour. Aussi, ma chère Sœur, que comme une vraie Fille de la Charité, vous prendrez tout ce qui vous sera dit par celle que vous regardez sur terre pour vous représenter celle qui l'est véritable au Ciel, sans aucune double explication, mais dans la simplicité que Notre-Seigneur vous recommande.

Je vous envoie les seringues par la voie de Madame la Duchesse, elle et sa demoiselle ont eu la bonté de s'en informer (charger).

L. 599

à ma très chère Sœur Geneviève (1)
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Chantilly

Ce 11 novembre 1658.

Ma Très Chère Sœur,

Je suis un peu en peine de la continuation de vos indispositions, cela me fait croire que l'air de Chantilly ne vous est pas bien bon, et ce que vous me mandez* de l'état des affaires me fait connaître qu'il serait bien nécessaire que vous vinssiez ici faire un petit voyage pour essayer par le moyen de Madame Fouquet (2) d'avoir un nouvel ordre pour la subsistance des pauvres, n'étant pas à propos que vous empruntiez par vous-même pour cela. Cela est aussi bien étrange que vous ne receviez pas pour vous autres, ni ce qui nous est dû de si long temps, et je sais bien que l'on a eu le moyen de nous payer. Je n'écris point pour cette fois à ma Sœur Marie (3), je la prie de ne pas laisser de me mander de ses nouvelles, de bien accueillir les écolières auxquelles elle pourra apprendre à faire des bas d'étame, mais principalement le catéchisme et la pratique des vertus, et je m'assure qu'elle trouvera autant d'emploi qu'elle pourra faire, et je l'estimerai bien heureuse d'avoir le temps pour pratiquer vos règles. Et pour le reste de ce que vous me mandez *, nous en parlerons à votre voyage que je vous prie de faire le plus tôt que vous pourrez et d'assurer ma Sœur que vous ne serez pas plus de huit ou dix jours ici, s'il plaît à Dieu. Assurez de mes très humbles respects et obéissances Madame la Marquise de Saint-Simon (4), comme aussi Madame la Duchesse si elle y est, et faites mes très humbles saluts à Monsieur Pesset et me croyez toutes deux en l'amour de Notre-Seigneur, mes très chères Sœurs, Votre très humble et très affectionnée Sœur et servante.

L. 599

1. Geneviève Doinel, voir p. 302.
2. Madame Fouquet, la femme du surintendant * des Finances.
3. Marie vient d'arriver à Chantilly.
4. Madame la Marquise de Saint-Simon, voir p. 225.

- 616 -

L. 600

à Monsieur Vincent

Ce samedi [novembre 1658].

Je crois, Mon Très Honoré Père, qu'il est bien nécessaire que votre Charité parle à notre Sœur Étienne (1) qui doit aller à Angers pour lui faire connaître les dispositions qu'elle doit avoir pour l'emploi qu'elle y aura ; à ce qu'elle donne accès facile aux Sœurs qui désireront lui parler ; qu'elle soit secrète pour tout ce qui lui sera communiqué ; qu'elle détourne tant qu'elle pourra les tendresses d'esprit et de corps qui ne vont qu'à la recherche des satisfactions ; qu'elle tienne la main à l'exactitude des règles, sans faire tort au service des pauvres, et qu'elle soit gaie à l'extérieur ; qu'elle donne créance * à ces messieurs et tout le reste que vous savez tout autrement que moi qui ne fais rien qui vaille.

Nous espérons sous votre bon plaisir, Mon Très Honoré Père faire partir nos Sœurs (2) lundi. Si votre charité pouvait nous donner la Conférence (3) sur la continuation des règles, cela servirait aussi à trois ou quatre qui s'en retournent aux champs à pareil jour. Je supplie Notre-Seigneur vous donner force pour cela, et vous demande pour son saint amour un peu de part à vos saintes prières, qui suis, mon très honoré Père, votre très pauvre et indigne fille et servante.

L. 198

à Monsieur l'abbé de Vaux

Ce 17 novembre (1658).

Monsieur,

Je me l'honneur d'écrire à Monsieur Ratier par le dernier ordinaire pour l'avertir du partement* de nos Sœurs, comme pour lui faire part de la joie que j'avais que Dieu nous eût donné le moyen de nous acquitter de ce devoir. Je vous puis dire Monsieur, que je crois que nous avons fait le choix de trois bons sujets et que j'espère que Dieu leur fera la grâce de s'acquitter de leurs obligations. Monsieur Vincent a cru que ma Sœur Etienne (1) qui est ancienne à la Compagnie, et je la puis dire aussi en pratique de vertu, pourra beaucoup aider nos Sœurs avec ma Sœur Claude (2). Peut-être, Mon-

L. 600

1. Etienne Dupuis est ancienne dans la Compagnie des Filles de la Charité. En 1655, elle est à Paris. En novembre 1658, elle part à Angers comme Sœur Servante. Elle quittera Angers en décembre 1659.
2. Partent à Angers: Etienne Dupuis Marie Bertrand et Catherine.
3. La conférence eut lieu le dimanche 17 novembre 1658 (Coste X.582).

L. 198

1. Étienne Dupuis, voir ci-dessus.
2. Claude Carré, voir p. 530. Les difficultés communautaires nécessitent la

sieur, paraîtra-t-elle un peu timide, mais je vous puis dire qu'elle a grande disposition à la soumission et que j'espère qu'elle sera exacte à la pratique des avis que votre charité lui donnera. Espérons la même chose de ma Sœur Catherine et de ma Sœur Marie Bertrand qui sont les trois nommées pour Angers ; et suivant l'avis que Monsieur Ratier nous a donné ma Sœur Michelle (3), si c'est le vôtre aussi, ira avec notre sœur Marie (4) à Nantes ; et s'il vous plaît, Monsieur, qu'elles ne tardent point à Angers, à cause que nos Sœurs qui ne sont que quatre y souffrent beaucoup.

Si mes péchés ne s'opposent point à la miséricorde de Dieu, j'espère qu'elle se répandra sur nos pauvres Sœurs, pour les faire travailler avec plus de fidélité à son service pourvu qu'elles aient le bonheur d'être toujours aidées de votre sainte conduite et des peines que Monsieur Ratier prend pour les mettre en la pratique, et ce nous sera de nouvelles obligations en être reconnaissantes devant Dieu et à me dire en son très saint amour, Monsieur, Votre très humble et très obéissante servante.

L. 553

à ma Sœur Barbe (1)

Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Châteaudun

Ce 24 novembre (1658).

Ma Très Chère Sœur,

Il m'ennuyait beaucoup que vous ne me donnassiez de vos chères nouvelles ; Dieu soit béni, qu'elles soient bonnes. Vous ne m'avez point mandé* si ma Sœur Anne (2) a été à Vendôme. Pour ce qui est du changement de ma Sœur Marthe (3) et ma Sœur Sulpice (4), je crois que tant que vous serez à Châteaudun que cela sera bien ; Mais il me semble qu'il est à propos que ma Sœur Clade (5) vienne ici, un petit voyage, et en attendant si vous pouviez vous passer de ma Sœur Marthe, vous pourriez l'envoyer à Varize, et peut-être que deux ou trois jours de demeure lui suffiraient pour y demeurer seule et elle vous enverrait notre Sœur Sulpice, mais il n'en faudrait pas parler à ma Sœur (Claude)

L. 198

venue d'une nouvelle Sœur Servante. Claude reste à Angers, et reprendra la charge de la Communauté de 1659 à 1667.

3. Michelle, serait arrivée à Angers en novembre 1651.

4. Marie Gaudoin, voir p. 453.

L. 553

1. Barbe Angiboust, voir p. 14.

2. Anne Bocheron est allée en pèlerinage à Vendôme, voir p. 609.

3. Marthe qui est à Châteaudun, voir p. 566.

4. Sulpice Dubois est à Varize, voir p. 608.

5. Claude est aussi à Varize, voir p. 566.

étant plus à propos que cela se fasse en son absence. Ma Sœur Laurence (6) ne vous saurait oublier ; ses écolières se dit-elle vous prient d'aller faire la fête Sainte-Catherine avec elles ; vous mande * aussi que la bonne mère de Monsieur Hare est fort malade. Elle nous mande que l'on lui a fait aller voir l'hôpital de Erbée (7), et qu'elle croit que c'est à dessein de demander de nos Sœurs. Je vous prie me mander si vous savez que c'est que ce lieu là.

Monsieur le Prieur de Varize a passé par ici. Si ma Sœur Claude vient bientôt, elle pourra avoir fait sa retraite et s'en retourner avant qu'il repasse. Ma Sœur Cécile (8) travaille fort à se perfectionner ; une de vos sœurs l'est venue voir et lui a dit que tout se porte bien dans votre famille. Je supplie Notre-Seigneur vous continuer ses saintes grâces, et à nos Sœurs que je salue, étant en son saint amour, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et très affectionnée servante.

P.S.— Je vous prie de faire entendre à ma Sœur Claude, comme c'est la coutume de venir de temps en temps faire la retraite et comme il en faut user.

L. 602

à Monsieur Vincent

Ce dimanche [décembre 1658].

Mon Très Honoré Père,

Je n'ai osé témoigner à votre charité, au nom de toute la Compagnie de nos Sœurs, que nous nous estimions bien heureuses que vous nous missiez demain au saint autel sous la protection de la Sainte Vierge, ni supplier votre charité de nous obtenir la grâce que nous puissions à toujours la reconnaître pour notre unique Mère puisque son Fils n'avait pas permis jusques à présent que pas une n'usurpât ce nom en acte public. Je vous demande cette approbation pour l'amour de Dieu et la grâce de faire pour nous ce qu'il faudrait que nous fissions et ferons, si votre charité l'agrée et nous l'enseigne.

Il y a deux ans que notre petite Sœur Barbe (1) a fait pour toujours les vœux en pareil jour, après les avoir fait cinq années durant ; elle supplie votre charité, Mon Très Honoré Père, offrir à Dieu son renouvellement. Il y a une autre de nos Sœurs qui en a parlé à Monsieur Portail pour les faire la première fois ; mais je ne la connais pas assez pour vous assurer que ce bon Monsieur lui ait accordé ; elle

L. 553

6 Laurence Dubois, voir p. 455.

7. Ville difficile à situer: Ernée dans le Calvados, Erée en Mayenne ?

8. Cécile Angiboust, voir p. 41.

L. 602

1. , voir p. 406.

s'appelle Jacqueline. Permettez-moi vous supplier très humblement d'offrir le renouvellement de toutes les autres, quoique ce n'ait été en pareil jour, et de me pardonner toutes les fautes que je suis si hardie de commettre contre le respect que je vous dois, me faisant l'honneur de me croire, Mon Très Honoré Père, Votre très humble.

L. 601

à ma très chère Sœur Barbe Angiboust
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Châteaudun

Ce 8 décembre 1658.

Ma très Chère Sœur,

Je suis bien aise que vous ayez si promptement reçu nos lettres mais je vous prie de bien considérer si l'humeur de ma Sœur Marthe (1) et celui de ma Sœur Claude (2) s'accommoderont bien ensemble. Je vous enverrai l'étoffe que vous demandez par le retour de ma Sœur Claude, s'il plaît à Dieu. Mandez-nous si vous entendez qu'outre cela, nous vous envoyions l'habit pour la petite Sœur Sulpice (3). Je vous prie de me faire réponse tout le plus tôt que vous pourrez, à cause que nous ne pouvons pas garder longtemps ma Sœur Claude ici, crainte qu'elle ne soit nécessaire à Varize. Ma Sœur Cécile (4) présente vous salue de tout son cœur. Je ne vous puis dire la consolation que j'ai de vous voir toutes deux dans la soumission au bon plaisir de Dieu, et me semble que vous honorez en cela la disposition de saint Jean-Baptiste, qui se privait de voir Notre-Seigneur, encore qu'il sût bien que c'était le Messie. Je supplie Notre-Seigneur vous continuer ses grâces, et suis en son très saint amour, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et très affectionnée servante.

P.S.— Je vous présente les très affectionnés saluts de toutes nos Sœurs, comme à ma Sœur Anne (5), et particulièrement de ma Sœur Jeanne Gressier (6), qui fait toujours fort bien ; elle est à la maison. Je la salue aussi avec nos deux Sœurs de Varize, si vous les voyez.

L. 601

1 Marthe, voir p. 566.

2 Claude, voir p. 566.

3. Sulpice Dubois, voir p. 608.

4. Cécile Angiboust, voir p. 41.

5. Anne Bocheron, voir p. 566.

6. Jeanne Gressier, voir p. 486.

L. 603

à Monsieur Vincent

Ce 21 décembre [1658].

Mon Très Honoré Père,

La crainte que j'ai que la gelée revienne, je prends la liberté de vous dire que je crois que votre douleur de jambe passera quand vous aurez été purgé ; permettez-moi de vous en dire une manière qui m'a été enseignée, qui n'émeut* aucunement ; c'est le poids d'un écu * de séné* infusé environ une heure dans le quart d'un demi setier* du premier bouillon du pot de l'ordinaire, pris tout bouillant. Le faire passer se mettant à table, ou manger un potage après avoir pris cette petite quantité toute seule, bien chaud ; cela réitère deux ou trois jours fait un effet de forte médecine sans en être affaibli ; et la continuation une fois ou deux la semaine, si vous vous en trouvez bien, aidera ces pauvres jambes à être soulagées. J'oubliais que cela ne peut empêcher de prendre le bouillon du matin, ni de dîner à la première table. Il me semble que c'est Monsieur de Lorme, ou quelque autre habile médecin qui a enseigné ce secret dont il se sert il y a plus de trente ans. Nous serions bien joyeuses de l'apprêter pour en essayer, et encore plus de continuer si Dieu donnait bénédiction à l'usage dont l'épreuve ne peut nuire, ce me semble, par l'expérience ; pardonnez-moi cette liberté, comme votre charité me fait tant d'autres, me croyant, Mon Très Honoré Père, Votre très humble fille et très obéissante servante.

L. 604

à Monsieur Vincent

Ce 25 décembre 1658.

Je vous demande très humblement pardon, Mon Très Honoré Père, notre remède était prêt à dix heures, et j'en avais entièrement perdu la mémoire à la demie ; je me suis consolée sur ce que si votre charité me le pardonne, nous recommencerons demain, si vous ne jugez à propos. Si les précédents remèdes ont bien fait, ayant tiré les grosses humeurs, que demain le remède fût plus ample et pris dès le matin pour achever et tirer les sérosités, soit avec 24 grains de poudre de cornachine ou de deux écus * de séné *, un peu de cristal et de rhubarbe, et dans cette infusion de notre bon sirop de fleur de pêcher. Il me semble, Mon Très Honoré Père, que cela vous ferait du bien et nous aiderait à recouvrer bientôt l'honneur de vous voir ; j'espère de votre bonté un mot de réponse sur ce sujet, et pour en être aidée à ce que mon indifférence pour mon état intérieur et tout ce qui est du service de Dieu et mon salut ne soit à ma condamnation, me flattant en me trompant de la croyance que Notre-Seigneur me veut tout souffrir, même jusque à ma vie libertine * en ce qui regarde ma

conduite particulière, ce qui me fait craindre de n'avoir que le nom Mon Très Honoré Père, de votre très humble fille et très obéissante servante .

1659

Établissement des Filles de la Charité à Vaux. à Narbonne.

Visite de Monsieur Dehorgny à Nantes, Cahors, Ussel.

L. 605

à Monsieur Vincent

(Ce 31 décembre 1658).

Mon Très Honoré Père,

Je loue Dieu de tout mon cœur que votre charité prévient le témoignage de nos besoins et vous en remercie très humblement, mon cœur en est si assuré que sans cela j'aurais grande peine de souffrir une si longue privation. Pensez un peu, Mon Très Honoré Père, au moyen que je pourrais prendre pour ne pas errer ni me perdre, vivant ainsi sans vous faire connaître mon état et sans aucun avis ni communication .

Permettez-moi de vous demander s'il y a amendement à votre jambe et si nous pouvons espérer bientôt sa guérison.

Voici les dernières heures de l'année, je me jette à vos pieds pour supplier votre charité m'obtenir miséricorde, n'attendant que celle en laquelle Dieu m'appellera pour lui rendre compte ; c'est pour ce seul moment que j'implore votre charité à cause de mes infidélités et immortifications continuelles qui me font si souvent offenser Notre-Seigneur.

Il me semble qu'il y a encore quelque chose à faire pour l'affermissement spirituel de la Compagnie ; si votre Charité me veut permettre de lui en envoyer un mémoire je le ferai, en dussé-je rougir de honte. Toutes nos Sœurs attendent avec grand désir l'honneur de vous voir. Donnez-nous à Dieu en la manière qu'il le veut, et me faites l'honneur de me croire, Mon Très Honoré Père, Votre très humble et très obéissante fille et servante.

P.S. — Mon infirmité m'empêcha hier d'achever cette lettre, et je commence l'année bien faiblement et douloureusement d'esprit et de corps ; pour cela et tous mes besoins, je demande à votre charité sa sainte bénédiction, et aussi pour toute la Compagnie.

J'avais prié Monsieur Portail de demander à votre charité, pour

l'amour de Dieu qu'il fût dit à votre église la messe haute pour défunte notre Sœur Barbe (1), comme très ancienne en la Compagnie et très fidèle à sa vocation ; toutes les Sœurs y seraient appelées, et je crois que ce leur serait grande consolation et encouragement à bien faire.

Voilà nos images et sentences de l'année que j'envoie à votre charité pour qu'il lui plaise que nous en fassions la distribution à l'ordinaire de votre part, après y avoir donné bénédiction pour nous obtenir grâce d'en faire bon usage.

Ce premier jour de l'année 1659.

L. 605 bis

à Sœur (Nicole Haran) (1)
à Nantes

Ce 4 janvier 1659.

Ma Très Chère Sœur,

Je supplie l'amour de Notre-Seigneur remplir votre cher cœur de ses saintes flammes, à ce que votre chère petite Communauté en ressente des étincelles par la cordialité et support que vous avez accoutumé. Je fais le même souhait pour toutes nos chères Sœurs que j'embrasse en esprit en l'amour de Notre-Seigneur, ces vertus étant absolument nécessaires à tout chrétien, mais particulièrement aux Filles de la Charité. Je loue Dieu de tout mon cœur du choix que sa Providence a fait de nos chères Sœurs d'Angers (2) pour Nantes, oh ! que j'en espère de bien par leur reconnaissance qui les animera songeant à la fidélité qu'elles doivent et je les prie de faire attention et penser que pour plaire à Dieu il n'est pas nécessaire de sentir toujours joie et consolation puisque le Fils de Dieu a accompli l'œuvre du salut de tout le monde par les tristesses et douleurs, il est bien raisonnable que si nous voulons avoir part à ses mérites que nous nous surmontions à agréer les souffrances.

Je viens de recevoir vos lettres, mais je n'ai pas le temps de les lire, je vous dis seulement qu'il a plu à Dieu nous affliger appelant notre chère Sœur Barbe Angiboust (3) qui nous a laissé de grands exemples de vertu, tels que je crois que si nos Sœurs les savaient cela serait suffisant de les animer pour la conquête de la bienheureuse

L. 605

1. Barbe Angiboust (voir p. 14) est décédée le 27 décembre 1658 à Châteaudun.

L. 605 bis

1. Nicole Haran, voir p. 501.

2. Marie Gaudoin et Michelle, voir la lettre 198, p. 616.

3. Barbe Angiboust (voir p. 14) décédée le 27 décembre 1658.

éternité. Je supplie Notre-Seigneur les éclairer toutes, en vous donnant sa sainte bénédiction au commencement de l'année, en laquelle je vous souhaite la fidélité à accomplir la très sainte volonté de Dieu en laquelle je suis et à toutes nos chères Sœurs, ma très chère Sœur, Votre très humble et affectionnée Sœur et servante.

L. 606

à ma très chère Sœur Andrée Maréchal (1)
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Liancourt

Ce 8 janvier 1659.

Ma Très Chère Sœur,

J'admire votre patience de ne vous point plaindre de moi, de ce que je ne vous ai point écrit jusqu'à présent que je le fais pour me réjouir avec vous de la grâce que Dieu vous a faite depuis votre arrivée, ayant appris le bien que vous avez fait et faites en l'exercice que Dieu vous donne et en la manière qu'il le veut.

J'espère que Dieu vous continuera ses grâces pour la sainte persévérance, tant nécessaire pour notre salut. Je vous envoie votre baptistaire * que nos Sœurs de Nantes m'ont envoyé ; si vous y trouvez votre âge plus avancé que vous ne pensez, songez que la mort fait le même, s'approchant plus tôt que nous ne croyons. Je vous prie de faire mes recommandations à ma Sœur Jeanne (2). Je crois que vous avez reçu ensemble vos images d'étrennes que nous vous avons envoyées, et que vous avez grand désir de travailler à imiter ces bons saints que la Providence vous a fait échoir avec la sentence. Je supplie Notre-Seigneur de vous accorder la grâce que vous lui demanderez pour cela, et suis en son très saint amour, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et affectionnée servante.

L. 606

1. Andrée Maréchal (voir p. 420) est revenue de Nantes à la fin de l'année 1658.
2. Sans doute, Jeanne Pangoy, voir p. 226.

à ma Sœur Marie Donion (1)
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Brienne

Ce 8 janvier 1659.

Ma Très Chère Sœur,

Vous ne doutez point que nous ne pensions souvent à vous avec peine de vous savoir toute seule, quoique j'aie grande confiance à la conduite de Dieu et à votre bon ange, croyant aussi que la soumission que sa bonté vous a donnée vous sert de consolation, et j'en supplie Notre-Seigneur de tout mon cœur. Il me tardait bien que vous me donnassiez la consolation de votre chère lettre et je vous en remercie. Vous avez donc bien eu des affaires depuis le partement * de ma Sœur (2) qui ne fait que commencer sa retraite, et c'est pour cela qu'elle ne vous fait point de réponse.

Vous ne devez pas vous mettre en peine pour les draps qui ont été perdus, n'y ayant point de votre faute ; et pour la brebis si elle était à vous, vous pouvez dire : Dieu me l'avait donnée, Dieu me l'a ôtée, son saint nom soit béni en nous et en tout ce qui nous appartient.

Elle ne manquera pas de faire votre message à Monsieur Portail mais n'en croyez pas ce que vous en dites, il a trop de charité pour toutes ses filles.

Je n'ai point vu le petit billet pour le frère Mathieu (3), dont vous me parlez, mais vous assurerez son frère qu'il se porte bien, Dieu merci, et est de retour de Bourgogne depuis deux ou trois jours. Je ne manquerai pas de lui faire savoir des nouvelles de son frère et le soin qu'il a de lui.

Je pensais vous envoyer une de nos Sœurs dès ce voyage, mais Madame la Comtesse de Brienne m'a fait prier d'attendre qu'elle m'eût parlé ; cela m'a un peu fâchée, néanmoins il faut se soumettre.

Pour ce qui est de toutes les filles dont vous parlez à ma Sœur Catherine (2), elle m'en donnera connaissance après sa retraite, et puis nous vous manderons* ce que vous leur devrez dire ; en attendant je vous prie de leur servir de consolation pour leur aider à connaître la volonté de Dieu.

Je vous envoie de la part de Monsieur Notre Très Honoré Père, l'image qui vous est échue et vous prie la recevoir, et à même temps la bénédiction des grâces qu'il a demandée à Dieu pour vous et pour toute la Compagnie. Je ne doute de la continuation de vos prières pour sa conservation et que vous ne les augmentiez présentement qu'il est malade pour obtenir de Dieu sa parfaite guérison. Monsieur Portail a

1. Marie Donion, voir p. 432.

2. Catherine Baucher, voir p. 531.

3. Frère Mathieu Regnard, voir p. 533.

été aussi incommodé tout l'hiver, mais grâce à Dieu il se porte à cette heure à son ordinaire, quoique nos Sœurs n'aient pas la consolation de lui parler que très rarement, à cause de sa même indisposition. Vous savez, ma chère Sœur, qu'il a plu à notre bon Dieu appeler à lui notre bonne Sœur Barbe Angiboust, le jour de Saint Jean l'Évangéliste, à sept heures du matin. Sa dévotion en toute sa maladie, la conformité de sa volonté avec celle de Dieu et sa patience, se voyant mourir aux pieds de Jésus Crucifié, nous font assez connaître la bonté de sa vie et l'amour que Dieu porte à ceux qui lui sont fidèles à l'exécution de ses volontés. Je supplie Notre-Seigneur nous donner cette vertu, et suis en son très saint amour, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et très affectionnée servante.

P.S.— Ma Sœur Catherine vous salue de tout son cœur comme aussi toutes nos Sœurs ; et pour nouvelle, Dieu a voulu faire paraître qu'il était notre roi.

L. 608

à ma très chère Sœur Laurence Dubois (1)
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Bernay

Ce 9 janvier 1659.

Ma Très Chère Sœur,

Je supplie Notre-Seigneur être votre force et consolation au commencement de cette année pour vous faire porter généreusement, pour son amour, toutes les croix qu'il plaira à sa bonté vous envoyer.

Il est vrai que le choix qui a été fait de ces bonnes filles n'a pas réussi ; la maîtresse de la dernière n'a su non plus que nous la garder ; je crois qu'elle est retournée. Pour la petite, il n'y avait nulle apparence de l'envoyer, étant encore plus jeune d'esprit que de corps ; je vous prie de dire à son père de ma part, lui faisant mes excuses de ce que je ne lui écris point à cause que je suis un (peu) incommodée, que sa fille est toujours dans la même disposition qu'elle lui a mandée ; c'est pourquoi je le prie de la venir quérir, lui faisant entendre que comme elle nous a toujours été inutile et beaucoup à charge, qu'il faudra qu'il paye

J'ai une nouvelle que j'appréhende bien à vous dire, ma chère Sœur, c'est qu'il a plu à Notre-Seigneur de disposer de notre chère Sœur Barbe Angiboust (2), qui décéda le jour de Saint Jean l'Évangéliste, à sept heures du matin, après avoir continué toutes les vertus que vous

L. 608

1. Laurence Dubois, voir p

2. Barbe Angiboust, voir p. 14 a vécu trois ans à Bernay avec Laurence Dubois.

lui avez vu pratiquer. Dieu l'a honorée des plus excellentes marques de véritable chrétienne et servante de Dieu dans sa maladie, par la conformité à la volonté de Dieu, par les élévations fréquentes de son esprit à Jésus Crucifié et par une patience admirable. C'est ainsi, ma chère Sœur, qu'il plaît à Dieu, dès ce monde, commencer à récompenser ses fidèles servantes. Nous avons aussi eu ma Sœur Marie(3) sœur de ma Sœur Anne (4), bien fort malade ; mais il a plu à Dieu lui redonner sa santé et je crois qu'elle lui écrit.

Recevez vos images et sentences de l'année avec la bénédiction de Monsieur Notre Très Honoré Père que je lui ai demandée pour nos Sœurs. Redoublez vos prières, je vous prie, pour sa conservation ; il a beaucoup été incommodé cet hiver et l'est encore, quoiqu'un peu mieux, par la grâce de Dieu. Je salue ma Sœur Anne et suis de toutes deux en l'amour de Notre-Seigneur, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et très affectionnée servante.

L. 609

à Monsieur Vincent

[janvier 1659].

Un jeune homme est venu tout bonnement nous dire l'obligation qu'il a de faire bien élever un enfant âgé de 21 mois, tiré de la connaissance de sa mère, et lui dans la volonté de se faire religieux. Les conditions qu'il demande pour en être déchargé sont de donner par mois à l'hôpital (7) livres* ; de laisser en pur don au dit enfant mille livres* pour, quand il sera en âge d'apprendre métier, le mettre en rente.

Quelques esprits délicats de la Compagnie ont répugnance à ce mot de Confrérie et ne voudraient que Société ou Communauté. Je pris la liberté de dire que ce mot nous était essentiel et pouvait beaucoup aider à la fermeté pour ne point innover et qu'il nous signifiait sécularité, et que la Providence y ayant fait ajouter Société et Compagnie, cela nous apprenait que nous devions vivre régulièrement en observant les règles que nous avons reçues en l'établissement de notre Confrérie, en la manière qu'elle nous est expliquée. Je crois, Mon Très Honoré Père que Monsieur Portail en doit parler à votre charité, que je supplie faire en sorte qu'il ne paraisse pas que je lui en ai rien mandé*, si elle le juge à propos.

L'argent de ma Sœur Louise Ganset (1) est tout prêt à recevoir ; mais

L. 608

3. Marie Levies, voir p. 575.

4. Anne Levies, voir p. 559.

L. 609

1. Louise Ganset, voir p. 20.

comme il a changé de main par la mort de Monsieur Bézé, celui qui l'a veu un mot de Monsieur du Fresne (2). Je vous supplie très humblement, Mon Très Honoré Père, prendre la peine lui mander*, si vous le jugez à propos, notre Sœur s'affaiblit tous les jours, et nous craignons qu'elle ne la fasse pas longue, ce qu'elle veut donner à la Compagnie pourrait être perdu. Je pense être obligé à ce petit soin et à vous demander très humblement pardon de toutes les peines que je vous ai données ces jours passés, c'est mon ordinaire dont je me veux corriger et de toutes mes autres fautes, étant aidée de votre secours comme, Mon Très Honoré Père, Votre très humble fille et obligée servante .

L. 609 bis

à Monsieur Vincent

Ce 1er février 1659.

Mon Très Honoré Père,

Si Dieu ne me rendait insensible au sujet de ma douleur de me voir si délaissée, je souffrirais grande peine. Celle qui me touche est de n'avoir pas assez de lumière pour en faire usage selon le dessein de Dieu et le moyen que je pourrais avoir de me rendre utile la privation que j'ai peut-être méritée. Cette occasion-ci m'est à consolation, vous pouvant demander comme je fais votre bénédiction, et à toutes nos Sœurs, particulièrement à ma Sœur Marie de l'Hôtel-Dieu, ma Sœur Anne (1) d'Angers, qui est en la Compagnie y a 18 ans, et ma Sœur Geneviève (2) d'auprès Maule, lesquelles après leurs retraites depuis peu et avoir communiqué leur désir à Monsieur Portail de leur permettre demain le renouvellement de leurs vœux, et notre Sœur venue de Brienne avec notre Sœur Catherine (3), vous demande très humblement le simple habit des Filles de la Charité. Plusieurs personnes recommandent à vos prières une affaire de très grande importance pour la gloire de Dieu et le salut des âmes rachetées du sang de son Fils. Vous savez les besoins que j'en ai, aussi il me suffit puisque je suis, Mon Très Honoré Père, Votre très humble fille et très obéissante servante.

L. 609

2. Monsieur du Fresne, voir p. 537.

L. 609 bis

1. Anne Vallin, voir p. 70.

2. Geneviève Caillou voir p. 29.

3. Catherine Baucher voir p. 531.

à ma très chère Sœur Jeanne Delacroix (1)
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Châteaudun

Ce 23 février 1659.

Ma Très Chère Sœur,

Il me semble que vous êtes bien longtemps sans me donner de vos nouvelles, j'en suis un peu en peine ; je m'étonne aussi comment ma Sœur Anne (2) ne m'écrit point. Je serais bien aise de savoir si les différends de vos messieurs sont vidés. Mandez*-moi aussi si vous savez des nouvelles de Varize depuis le séjour de ma Sœur Marthe (3) et me donnez des nouvelles de ma Sœur Sulpice (4) que je crois être une bonne enfant, mais comme c'est une humeur fort gaie et simple, il est nécessaire de la veiller un peu, à cause des dangers de ce lieu là, et c'était pour ce sujet que ma Sœur Barbe (5) l'avait changée. Je sais bien que toutes ses intentions sont bonnes, même dans ses récréations, mais le monde ne les prend pas de la sorte. Surtout je vous prie que si vous l'envoyez à la cuisson, qu'elle ne demeure point seule au fournil ni aux autres lieux, où il pourrait y avoir entrée du dehors. Je les salue toutes deux, nos chères Sœurs, et vous fais part des nouvelles de la meilleure santé de M. Notre Très Honoré Père que nous avons déjà eu l'honneur de voir. Il commence à sortir ; je ne doute point que vous ne continuiez vos prières pour sa conservation. M. Portail se porte aussi mieux, Dieu merci, et ont grand désir avec moi de votre retour pour lequel je supplie Dieu vous conserver en santé, et suis en l'amour de Jésus Crucifié, ma très chère Sœur, Votre très humble et très affectionnée servante.

1. Jeanne Delacroix (voir p. 342) a été envoyée à Châteaudun à la mort de Barbe Angiboust.
2. Anne Bocheron, voir p. 566.
3. Marthe, voir p. 566.
4. Sulpice Dubois, voir p. 608.
5. Barbe Angiboust, voir p. 14.

à ma très chère Sœur Claire (1)
Fille de la Charité Servante des Pauvres à la Roche-Guyon

Ce 27 février 1659.

Ma Très Chère Sœur,

Je le souhaiterais aussi bien que vous, que vous vinssiez faire les exercices (2), mais deux choses m'en empêchent, l'une est que ce temps-ci est la vraie moisson pour les petites écolières, à ce qu'elles puissent être instruites et bien préparées pour passer dévotement ce saint temps de Carême, à ce que cela leur serve de disposition pour faire de bonnes Pâques, principalement celles qui doivent faire leur première Communion. Je vous prie aussi, si vos occupations le permettent, de faire la lecture* les fêtes et les dimanches aux grandes filles et les exciter à vous aller voir, elles ont quelquefois autant besoin d'instruction que les petites, mais il faut faire cela suavement et doucement, sans leur faire honte de leur ignorance si vous y en trouvez.

La seconde chose est que je serais bien aise de voir ici ma Sœur Françoise devant vous pour faire les mêmes exercices ; c'est pourquoi je vous prie de nous l'envoyer le plus tôt que vous pourrez afin que vous ne soyez pas seules sur la fin du Carême qui est le temps le plus affairé. Je fais de grandes plaintes à ma Sœur Anne de ce qu'elle ne dit mot, et il m'ennuie qu'elle ne sache pas écrire ; je crains qu'elle n'y travaille pas, je vous prie de la presser pour cela.

Je loue Dieu de tout mon cœur de la bénédiction que sa bonté verse sur votre petite Compagnie qui se reconnaît par le support, union et cordialité qui est entre vous. J'espère que votre fidélité obtiendra de sa même bonté la continuation. J'avais oublié que vous nous eussiez envoyé des lancettes, si (elles) sont égarées, je vous enverrai d'autres au plus tôt.

Je me recommande à vos prières de toutes trois et suis en l'amour de Notre-Seigneur, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et affectionnée servante.

1. Claire Jaudoin, née le 7 mars 1649 à Poitiers est entrée dans la Compagnie des Filles de la Charité en avril 1653. Elle sert les pauvres à La Roche-Guyon pendant de longues années. Après un triennat comme dépensière, elle va à Châteaudun où elle meurt en 1684.
2. Les exercices de la retraite annuelle.

- 630 -

L. 612

à Monsieur Vincent

Ce 27 février 1659.

Mon Très Honoré Père,

Je pensais consoler notre Sœur Jeanne Lepintre (1) lui disant que je ne pensais pas que son incommodité parût si fort, mais je ne me faisais pas bien entendre.

Je ne puis connaître en quel lieu est cet hôpital d'Enfermés, mais je supplie votre charité se souvenir qu'elle ne trouve pas à propos de donner une de nos Sœurs seule, et aussi vous savez que nous n'en avons pas, et je crois que l'on en pourra demander pour Saint-Eustache (2), à cause que les servantes de leurs pauvres les ont quittés il y a pourtant quelque opposition. Donnez-moi votre sainte bénédiction, s'il vous plaît, comme à votre très obéissante fille et très humble servante, Mon Très Honoré Père.

L. 613

à ma très chère Sœur Marie Donion

Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Brienne

Ce 11 mars 1659.

Ma Très Chère Sœur,

Je loue Dieu de tout mon cœur de la joie qu'il vous a donnée à l'arrivée de ma Sœur, je m'attendais bien que vous en auriez consolation. Je suis bien étonnée que vous ne receviez point d'argent, Madame de Brienne doit une année et davantage, et nous ne saurions en être payées. Ne laissez pas au premier voyage de me mander votre besoin au cas que vous n'ayez rien reçu. Je vous prie, pour l'amour de Dieu, ma chère Sœur, de ne pas manquer au nécessaire de votre nourriture ; vous avez effrayé ma Sœur Geneviève (1) de vous voir si maigre, mais elle ne s'est pas ressouvenue que c'est votre naturel. Néanmoins, prenez garde de ne pas demeurer en cet état par besoin ; empruntez de l'argent librement quand vous en aurez nécessité, je sais bien que vous n'en abuserez pas.

Pour la décharge (2) que vous demandez, n'y pensez pas, je vous

L.612

1. Jeanne Lepintre (voir p. 77) aura à la fin de sa vie des trouble psychiques.

2. Paroisse de Paris.

L. 613

1. Geneviève Vigneron, voir p. 399.

2. Marie Donion (voir p. 432) demande à ne plus être Sœur Servante.

prie, il ne faut point tant affliger notre Sœur, mais demeurer soumise à la conduite de la divine Providence, lui rendant service.

Je vous enverrai, s'il plaît à Dieu, au premier voyage *, un livre de méditations avec quelque autre petit livre bien nécessaire pour l'instruction ; nous n'avons pas pu les avoir pour celui-ci. Je vous prie de nous mander* des nouvelles de la mère de ma Sœur Barbe (3), et si vous ne lui avez point fait tenir les lettres que ma Sœur a portées, pour ce que nous en avons reçu depuis et ils en sont en peine. Monsieur Notre Très Honoré Père se porte bien, Dieu merci, et Monsieur Portail aussi. Je ne manquerai pas de leur faire vos recommandations, selon votre désir.

Je vous demande part en vos prières et la croyance que je suis en l'amour de Notre-Seigneur, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et très affectionnée servante.

L. 614

à ma très chère Sœur Nicole Georget (1)
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades (à Nanteuil)

Ce 28 mars 1659.

Ma Très Chère Sœur,

J'ai bien senti votre peine en tous les sujets que vous m'avez mandés *, quoiqu'il ne faille pas que nous trouvions étrange toutes les médisances que l'on voudra dire de nous en mentant, puisque nous sommes chrétiennes et de plus Filles de la Charité, ce qui nous oblige à supporter tout, ainsi qu'il nous est enseigné par ce grand amoureux des souffrances de Jésus-Christ.

Ce qui me contriste un peu est qu'il paraît que vous ayez eu prise avec Monsieur le Curé, qui est de si sainte vie, si docte, et auquel nous avons de grandes obligations pour la charité et bonne volonté que sa charité a toujours eue pour nos Sœurs. J'ai communiqué votre lettre à Monsieur Vincent qui sait sa vertu ; il m'a chargée de vous prier de vous tenir toujours dans le respect que nous lui devons, et pour ce qui est du reste vous savez que sa charité ne répond pas si promptement seulement je vous puis assurer que, par la grâce de Dieu, nos Sœurs ont toujours gardé la fidélité qu'elles sont obligées, bien loin de rien emporter des livres ni autre chose. Je suis fâchée que vous vous soyez défendue en raillant, mais quoi ! notre faiblesse a besoin de ne se pas

L. 613

3. Barbe Bailly, voir p. 406.

L. 614

1. Nicole Georget, voir p. 274.

- 632 -

laisser abattre. Je ne crois pas que vous deviez apprendre à notre Sœur ni souffrir qu'elle apprenne d'autre (chose), elle n'est pas capable de cela, et je ne voudrais pas exposer personne à son épreuve (2).

Je vous envoie la croix que vous désirez en laquelle vous apprendrez à recevoir de bon cœur celles qu'il plaît à Notre-Seigneur vous envoyer. Je me recommande à vos prières, à celles de ma Sœur Marie, et suis en son très saint amour, ma très chère Sœur, Votre très humble et très affectionnée servante.

L. 615

à Monsieur Vincent

Ce 25 mars [1659].

Je m'étais bien promis l'honneur et la bénédiction de communier à votre messe, Mon Très Honoré Père, mais je ne le mérite pas. C'est beaucoup que la Providence ait fait souvenir votre charité de me vouloir bien donner un demi quart d'heure de temps après sans cela j'aurais été bien empêchée. Toutes nos Sœurs qui ont eu le bonheur de faire les vœux, tant éloignées que proches, et moi indigne, vous supplions, Mon Très Honoré Père, nous offrir à Dieu en ce souverain mystère pour bien faire notre renouvellement, et particulièrement les douze qui auront la grâce d'assister au Saint-Sacrifice que vous offrirez, auquel nous espérons participer pour les besoins que votre charité sait que nous en avons, lui demandant en toute humilité sa bénédiction paternelle. Permettez-moi aussi vous recommander mes enfants et de me dire, Mon Très Honoré Père, votre très humble servante.

L. 616

à Monsieur Vincent

Ce 30 mars (1659).

Madame la Baronne de Mirepoy me témoigna qu'elle serait bien aise d'être de la grande assemblée. Trouvez-vous bon que je la fasse avertir du jour et du lieu quand je le saurai. Je refusai encore son aumône de dix écus * au sujet de la retraite, mais par force elle la laissa à une de nos Sœurs qui la remit dans la robe de sa demoiselle, et à la porte de la rue elle la mit à terre, je n'y étais pas. Votre charité, Mon Très Honoré Père, trouve-t-elle à propos que je lui renvoie cette somme, en lui envoyant nos règles pour les voir et lui mandant* de l'assemblée .

Nous n'avons point encore fait réponse à M. l'Abbé de Vaux, de

L. 614

2. Marie apprend à faire les saignées.

- 633 -

qui j'ai envoyé la lettre à votre charité, ni à M. le confesseur de nos Sœurs de Nantes, pour les propositions de notre Sœur Nicolle Haran d'augmentation des Sœurs et d'une assistante. J'attends pour cela vos ordres vous demandant humblement votre sainte bénédiction, étant, Mon Très Honoré Père, Votre très humble fille et très obéissante servante.

L. 617

à ma très chère Sœur Geneviève Doinel (1)
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Chantilly

Ce 14 avril 1659.

Ma Très Chère Sœur,

Je viens de voir, par la vôtre, la peine que vous avez toujours pour recevoir de l'argent, tant pour vous que pour la Charité, ce qui me fâche bien, mais nous avons fait tout ce que nous avons pu sans y rien avancer. Il est vrai qu'il y a quelque temps que je ne me suis pas donné la consolation de vous écrire, mais les occasions de vous faire tenir nos lettres sont si tôt passées que cela est en partie le sujet. Pour ce que ma Sœur Marie (2) souhaite, très volontiers, vous lui direz, ma chère Sœur, qu'elle sera la bienvenue pour faire la retraite quand elle pourra venir commodément. Je supplie Notre-Seigneur vous tenir en sa grâce et salue très humblement Monsieur Pesset, auquel vous et nous avons grande obligation.

Croyez-moi toujours en l'amour de Notre-Seigneur, mes très chères Sœurs, Votre très humble et très affectionnée Sœur et servante.

L. 618

à ma très chère Sœur Nicole Haran
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à l'Hôtel-Dieu à Nantes

Ce 30 avril 1659.

Mes Très Chères Sœurs,

Je vous demande très humblement pardon d'être si longtemps sans vous écrire ; il est vrai que le grand nombre d'affaires et le peu de santé

L. 617

1. Geneviève Doinel, voir p. 302.

2. Marie est venue à Chantilly remplacer Louise en novembre 1658.

que j'ai eu sont cause. Mais je vous dirai aussi que l'état auquel vous ma chère Sœur Haran (1), m'avez mandé * qu'était votre petite Communauté m'avait si consolée, qu'il me semblait n'avoir plus rien à vous dire touchant les avertissements pour votre perfection, et que la direction, ou plutôt le directeur que la Providence vous a donné, et que vous avez reçu par l'ordre de Monsieur Notre Très Honoré Père vous est une grande assurance. Écoutez-le, je vous prie, et lui obéissez comme vous feriez à un ange, et, en effet, vous le devez considérer en cette manière et y penser souvent. Que si la nature ou la tentation vous donne d'autres pensées, ou même répugnances à croire et estimer ses avis, de là croyez fermement que le malin esprit a de grands desseins pour vous perdre. Et, mes chères Sœurs, que pourriez-vous désirer sur la terre pour votre salut que vous n'avez pas ? Vous êtes appelées de Dieu pour employer toutes vos pensées, paroles et actions à sa gloire ; et ainsi ne rien faire contre ses commandements, et pour vous perfectionner en la pratique de ses conseils ; et ainsi, vous devez tenir suspect toutes les pensées qui vous viennent de vous détourner des voies où l'obéissance vous a mises, comme serait s'il vous venait en l'esprit: Oh ! si j'étais en ce lieu ou en tel autre, oh ! qu'il me semble que je ferais bien !... Soyez assurées que c'est une tromperie et que vous y feriez plus mal. Jamais les esprits qui n'ont point de fermeté ne font un bon fonds de vertu parce que ses ébranlements empêchent qu'elles ne s'habituent à l'obéissance, à l'humilité, au support ni à la pratique de leurs règles. Le diable les tient toujours en suspens et je suis si assurée de cela, par tant d'exemples que j'en ai vus en divers endroits, et même en de nos Sœurs qui par ce moyen ont perdu leur vocation, et d'autres demeuré dans l'engourdissement et lâcheté qui les a fait croupir dans leurs mauvaises inclinations et habitudes, que si un ange me le venait dire du ciel je n'en serais pas plus assurée. C'est pourquoi toutes, mes chères Sœurs, je vous conjure, au nom et pour l'amour de Notre-Seigneur, de me croire, et que chacune dise en son particulier : Oh bien ! mon Sauveur, vous me voulez donc ici pour me faire part de vos mérites et me mettre en votre saint paradis ; je m'en vais travailler tout de bon comme si je ne venais que de commencer prendre peine à bien entendre nos règles, et m'efforcer de les mettre en pratique par l'obéissance de mes Supérieurs, car vous y trouverez plusieurs choses, tant pour le service des pauvres que pour les exercices de vos prières qui ne se peuvent faire aux heures marquées, mais il s'y faut accommoder selon la coutume des lieux que notre Sœur Nicolle vous fait entendre, et lui obéir comme à Notre-Seigneur même.

J'espère que Monsieur Vincent enverra cet été un des Messieurs de la Mission à Nantes (2) et à Angers. Je vous prie, mes chères Sœurs de vous préparer par votre exactitude à vos règles à lui rendre compte,

1. Nicole Haran, voir p. 501.

2. Monsieur Dehorgny ne passera qu'en décembre 1659 (Coste XIII .91).

et non à vous remplir l'esprit des choses que peut-être vous voudriez lui persuader pour la satisfaction de vos désirs inutiles. Ce n'est pas que vous ne deviez vous décharger entièrement de toutes les choses qui vous feront peine, mais dans la disposition de lui donner entière croyance. Aussi sera-t-il capable de ne vous rien dire que ce qu'il pensera que Dieu veut de vous.

Assurez Monsieur votre Directeur, de mes très humbles respects et reconnaissances, et que nous avons reçu les lettres dont vous me parlez ; il fallait donner un peu lieu aux choses proposées avant de lui faire réponse ; je la solliciterai près Monsieur Vincent. Je vous avais demandé l'âge, la condition de l'esprit et du corps de ces bonnes postulantes, et ce qu'elles savent faire, si elles servent et ont été longtemps en une maison. Il faut savoir tout cela avant vous donner réponse. Je suis bien fâchée de ne pouvoir écrire à ma Sœur Françoise Ménage (3), j'attends une occasion sûre pour lui envoyer le chapelet de la couronne de Notre-Seigneur. Il me semble vous en avoir envoyé deux depuis celle d'Hennebont, je crains qu'elles aient été perdues. Ma Sœur Madeleine Ménage (4) a été fort malade, mais Dieu merci, elle se porte bien et se recommande à notre Sœur. Je souhaite de tout mon cœur que Notre-Seigneur verse ses plus chères bénédictions sur votre petite Compagnie la remplissant de son très saint amour auquel je suis mes très chères Sœurs, Votre très humble et très affectionnée Sœur et servante.

L. 619

à ma très chère Sœur Catherine Gesse (1)
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Montmirail

Ce 4 mai 1659.

Ma Très Chère Sœur,

Nous renvoyons la petite Élisabeth, n'ayant pas jugé pour son bien qu'il fût à propos de la recevoir pour une de nos Sœurs, à cause de sa jeunesse de corps et d'esprit. Je vous fais la même prière que j'ai faite à ma Sœur Louise (2) qui est de ne la considérer que comme les autres filles, et qu'elle n'ait pas d'habitude parmi vous, non plus que de demeure. Cette occasion si sûre me fait vous écrire, croyant que mes lettres ne seront pas perdues, pour me réjouir avec vous en remerciant

L. 618

3. Françoise Ménage, voir p. 414.

4. Madeleine Ménage, voir p. 561.

L. 619

1. Catherine Gesse, voir p. 126

2. Louise Christine Rideau, voir p. 158.

Dieu des grâces que sa bonté vous fait de vous continuer l'amour de son service dans la pratique de vos règles, surtout la cordialité et support que vous avez l'une pour l'autre, qui m'est une consolation que je ne vous saurais exprimer. Tant que les saintes pratiques seront en vous, vous pouvez vous assurer que Dieu est avec vous. Je le supplie de tout mon cœur de vous continuer ses grâces, et suis en son très saint amour, ma chère Sœur, Votre très humble et très affectionnée Sœur et servante.

L. 620

à ma très chère Sœur Marie Donion (1)
Fille de la Charité à Brienne

Ce 13 mai 1659.

Ma Très Chère Sœur,

Vous m'avez fait grand plaisir de me faire souvenir que nous avons une lancette à vous, et je ne sais comment elle a été oubliée à envoyer, et non pas votre lettre que nous avons envoyée à Madame la Comtesse de Brienne (2) dès le lendemain que nous la reçûmes. Elle nous dit hier avoir donné ordre à un monsieur, que je crois être son receveur, de vous bailler* deux cents livres. Je vous prie quand vous les aurez reçues de nous en donner avis pour que nous en tenions compte à Madame la Comtesse qui ne parle non plus du passé que de ce que nous vous avons envoyé. Je vous renvoie votre lancette et vous prie de me mander* si vous avez reçu les deux écus* du beau-frère de ma Sœur Barbe (3) ; si tôt que nous le saurons nous ne manquerons pas de les faire tenir à ces deux hôpitaux. Assurez cette bonne fille que l'on aura soin de prier Dieu pour sa mère.

Pour celle de qui la volonté est détournée, c'est marque qu'elle n'était pas bien appelée ; nous en aurons toujours assez, n'ayant que ce que Dieu veut nous donner.

Je vous prie de ne point aller voir les malades que vous ne vous soyez frotté le nez de vinaigre et en mettre à vos tempes. Je veux croire que vous vous portez bien, j'en loue Dieu de tout mon cœur et le prie de vous donner les grâces dont vous avez besoin pour vous faire de grandes saintes, croyant que vous n'y épargnerez point vos peines pour y contribuer. Je me recommande à vos prières et à celles de ma Sœur Geneviève (4) de qui la sœur nous est venue voir ; elle se porte bien, Dieu merci, que je supplie de vous donner les forces dont vous

L. 620

1 Marie Donion, voir p. 432.

2 Madame de Brienne, voir p. 94.

3 Barbe Bailly, voir p. 406.

4 Geneviève Vigneron, voir p. 399.

avez besoin pour supporter votre grand travail, et suis en son très saint amour, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et très affectionnée servante.

P.S. — Je ferai ce que vous désirez, et ma Sœur Geneviève, et ne manque pas de temps en temps de faire savoir à Notre Très Honoré Père les désirs de nos chères Sœurs éloignées. Je crois que vous ne manquez pas de prier Dieu pour sa conservation et de Monsieur Portail aussi, auquel je ne manquerai pas de faire vos recommandations. Toutes nos Sœurs vous saluent.

L. 621

à ma très chère Sœur Jeanne Delacroix (1)
Fille de la Charité à Châteaudun

Ce 26 mai 1659.

Ma Très Chère Sœur,

Vous me mandez* qu'il a passé des troupes de soldats en vos quartiers et que nos Sœurs ont quantité de brins de fil à filer, mais vous ne me mandez pas si ces passants ont fait tort. Je vous remercie néanmoins du soin que vous avez de nos Sœurs. Vous ne me dites rien aussi de la petite Sœur Sulpice (2) sur les avis qui m'en avaient été donnés ; cela m'inquiète, parce que je sais que vous avez si grand support que vous ne vous apercevez pas toujours des choses à craindre .

Pour cette bonne fille, il faut nous en donner un peu plus de connaissance et ne se pas hâter de la recevoir, mais la bien éprouver. Ma Sœur Claude(3) me mande qu'elle n'a pas de quoi avoir son premier habit, cela est un empêchement, n'étant pas croyable, sans quelque mauvais ménage, qu'elle ne le puisse trouver dans sa famille.

Je ferai tout ce que je pourrai pour envoyer de nos Sœurs qui puissent agir fortement, mais en attendant, je vous prie ne vous pas laisser accabler sous le faix.

Très volontiers, ma chère Sœur, servez-vous du petit livre de notre défunte Sœur (4). Vous ne mandez point combien vous avez de malades dans votre hôpital. Je loue Dieu de la bénédiction qu'il donne à l'éducation de vos enfants, dites-nous un peu par quelle dame vous avez eu des nouvelles de nos chères Sœurs de Serqueux ; ma Sœur

L. 621

1. Jeanne Delacroix (voir p. 342) était à Serqueux lorsqu'elle fut appelée pour Châteaudun.

2. Sulpice Dubois, voir p 608

3. Claude à Varize, voir p 566

4. Barbe Angiboust, voir p. 14.

Marie vous y attend avec grand désir, je ne sais ce que la Providence en ordonnera. Je vous demanderais bien aussi pour ailleurs, car encore que nous soyons près de quarante céans*, nous avons grande peine à faire choix de peu pour des établissements.

Priez Dieu pour la Compagnie à ce que sa bonté épanche son saint Esprit sur toutes, en général et en particulier, pour lui être bien fidèles. Monsieur Notre Très Honoré Père est toujours en même état, priez bien pour sa conservation, je vous prie. Recommandez-moi à nos chères Sœurs et leur faites les très chers saluts de notre Communauté, me croyant en l'amour de Notre-Seigneur, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante très affectionnée.

P.S.—Quand vous aurez plus de commodité faites, je vous prie, vos paquets plus petits et en un pour épargner le port. Ces derniers ont été de 8 sols*.

L.622

à Monsieur Vincent

2 juin 1659

Madame de Glou (1) vous supplie très humblement, Mon Très Honoré Père, de lui donner demain matin à l'heure de votre commodité * quelque temps pour vous parler.

Permettez-moi de vous demander si ce ne doit pas être tous les ans que l'on doit, en ces fêtes de Pentecôte, faire élection d'officières, soit pour en élire de nouvelles ou continuer les élues ; si cela est, quoique peut-être il en faudrait élire quelques-unes qui ne soient pas à Paris, s'il plaît à votre charité me donner le jour, et se souvenir que mon orgueil ou bêtise m'empêche toujours de vous parler de mes besoins, quoique importants pour mon salut et pour faire la volonté de Dieu, à ce que vous ayez la bonté de m'aider à surmonter mes difficultés et que je puisse mieux user des jours qui me restent pour n'être, au dernier, remplie de confusion. C'est ce que j'espère de la bonté de Dieu que je supplie de tout mon cœur, et de votre charité dans le temps que je la supplie me donner pour ce sujet, puisque c'est par elle que, depuis de longues années, je suis assurée de la volonté de Dieu en ce qui m'a été ordonné et souhaite cette grâce jusqu'à la fin, quoiqu'indigne, et de me dire en l'amour très saint, Mon Très Honoré Père, Votre très humble et très obéissante fille.

L.622

1. Madame de Glou, dame de la Charité de Paris.

- 639 -

L. 623

à ma Sœur Laurence Dubois (1)
à Bernay

Ce 23 juillet 1659.

Ma Très Chère Sœur,

Quand vous m'accuseriez d'oubliance ou de trop de négligence, je ne m'en veux pas excuser, encore que je vous pourrais dire que depuis Pâques j'ai presque toujours été dans des chutes de maladies et encore présentement, comme vous pourra avoir (dit) le bon Monsieur le Curé par lequel j'ai appris de vos chères nouvelles.

Il y a quelque temps qu'un de vos parents passant ici, nous dit des nouvelles de vos parents et que tout se portait bien. Je n'ai pas pu encore voir ni envoyer la lettre que vous avez écrite à votre frère ; je vous donnerai avis sitôt que j'en aurai réponse. Ce que j'ai appris de vos emplois me console beaucoup, surtout votre manière de vie toute cordiale et supportante l'une de l'autre et le respect, modestie et charité dont vous agissez me sont à grande consolation. C'est ainsi, mes chères Sœurs, qu'il nous faut être à édification au public, et non des personnes qui portant seulement le nom et l'habit de Filles de la Charité, n'en font rien moins que les œuvres, se laissant aller au babil * et au relache* de toutes ses pensées, n'ayant rien moins en l'esprit que l'observance de leurs règles. Notre-Seigneur nous garde de ce malheur !

Je salue ma Sœur Anne (2) et suis de toutes deux en l'amour de Notre-Seigneur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 624

à Monsieur Vincent

Ce 2 août [1659]

Voilà la lettre de Madame de Bouillon (1) que j'ai reçue ce matin, j'ai cru lui devoir faire réponse promptement ; je vous l'envoie pour savoir si votre charité trouvera bon que j'en use de la sorte

La Sœur Renée dont elle parle est celle du bruit de ce bon ecclésiastique, et que nous avons mandé* de venir par, deux diverses fois, et celle de ma dite Dame désira que l'on lui laissât, tant qu'elle serait aux champs. S'il plaît à votre charité considérer toutes ces circonstances, et que ce que l'on en demande une autre, c'est peut-être

L. 623

1. Laurence Dubois, voir p. 455.
2. Anne Levies, voir p. 559.

L. 624

1. Madame de Bouillon, la jeune. Elle est dans son château de Morainvilliers.

pour la tenir là toujours, comme elle le souhaite. Il y a plus d'un mois que l'on m'avait mandé qu'elle ne bougeait du château, et c'est l'ordinaire de Madame de les y arrêter souvent pour l'entretenir, et celle-là l'entend.

Nous n'avons nulle connaissance à Monsieur Piètre de qui les conclusions nous peuvent nuire ou servir beaucoup. Oserions-nous. Mon Très Honoré Père, supplier votre charité de lui envoyer quelqu'un de votre part. C'est sur les deux heures que l'on s'assemble aujourd'hui pour l'affaire des Fontaines (2) ; l'on m'a dit qu'il pouvait loger vers Saint-Jean (3), j'y enverrai le chercher, et de nos Sœurs de l'Hôtel de Ville. Votre Charité s'emploiera s'il lui plaît, près de Notre-Seigneur pour obtenir ce qui nous est nécessaire, nous bénir pour son saint amour, me croyant, Mon Très Honoré Père, Votre très humble.

L. 625

à Madame de Bouillon (1)

Ce 21 août 1659.

Madame,

J'ai su la maladie de ma Sœur Toussainte (2) et n'aurais pas manqué d'envoyer du secours à ma Sœur Renée si nous avions eu une personne propre pour cela ; et comme nous sommes toujours dans la même impuissance, au moins pour quelque temps, je vous supplie très humblement, Madame, me pardonner si je ne satisfais à votre désir sitôt que vous le souhaitez et me permettre de vous dire que, comme ma Sœur Toussainte est convalescente, elle n'a pas besoin d'une personne près d'elle, tandis que ma Sœur Renée vaquera au service des malades, sa sœur étant fort expérimentée et habituée à faire l'école, les enfants seront suffisamment instruits. Ce n'est pas, Madame, que je ne fasse grande attention à ce que vous me faites l'honneur me mander *, respectant comme je dois vos avis que je suivrai exactement, étant assurée que vous voulez que toutes choses se fassent pour la gloire de Dieu et pour le bien des pauvres qui vous sont si chers, en l'amour de Notre-Seigneur, auquel je prends la liberté de me dire, avec le respect que je vous dois, Madame, Votre très humble et très obéissante servante.

L. 624

2. Les Filles de la Charité ont obtenu l'autorisation d'amener l'eau de la ville dans leur maison.

3. Saint-Jean-de-Grèves, paroisse de Paris.

L. 625

1. Voir la lettre précédente.

2. Toussainte David, voir p. 320.

- 641 -

L. 626

(à Monsieur Vincent)

Ce 24 août [1659].

Nos deux Sœurs, Mon Très Honoré Père, qui ont demandé permission à votre Charité de faire les vœux sont sur la cinquième année de leur entrée en la Compagnie. L'une s'appelle Pétronille (1) n'est pas ignorante de l'estime qu'elle en doit faire et du sujet. L'autre a plus de simplicité et moins de connaissance, et même d'intelligence, mais aime Dieu et sa vocation — aussi fait la première— en laquelle elles ont toujours été fermes ; elles ont l'approbation de Monsieur Portail. Le nom de cette dernière est Louise.

Mon saint patron me reproche mon infidélité, et pour cela je supplie votre charité de demander pardon à Dieu pour moi et de nouvelles grâces pour l'exécution de sa sainte volonté. Si je le puis, j'assisterai demain, avec nos Sœurs, à la sainte Messe, pour que ce petit nombre vous représente toute la Compagnie, pour que votre charité lui obtienne la grâce de fermeté avec la bénédiction de Notre-Seigneur pour ce sujet.

L. 627

pour ma Sœur Geneviève Doinel (1)
à Chantilly

Ce 3 septembre 1659.

Ma Très Chère Sœur,

J'ai été bien fâchée de vous laisser si longtemps toute seule et loue Dieu de me donner moyen de vous pouvoir envoyer notre chère Sœur Françoise (2) qui est d'humeur fort douce et qui a grand désir d'être à Dieu de bonne sorte. Je vous prie de lui être à exemple d'une vraie Fille de la Charité qui est à Dieu pour le service des pauvres, et partant doit être plus avec les pauvres que avec les riches, qui a des règles à observer pour lesquelles il ne faut point perdre de temps, mais hors la nécessité de la visite des pauvres doit aimer sa demeure et la compagnie de sa sœur qu'elle doit aimer et supporter, et par conséquent ne s'en doit jamais plaindre ni dire à qui que ce soit ce qui se passe ensemble, non pas même en confession, où l'on se doit garder de faire connaître le tiers et le quart ; ne parler jamais du prochain et

L. 626

1. Pétronille Gillot, entrée en 1654 dans la Compagnie des Filles de la Charité, va à Nanteuil après son Séminaire.

L. 627

1. Geneviève Doinel, voir p. 302.

2. Françoise, à cause de sa santé, ne reste que quelques mois à Chantilly.

particulièrement des prêtres que avec grand respect, et point à eux, sinon dans les églises. Les Filles de la Charité enfin sont obligées de travailler à se rendre plus parfaites que des religieuses. Notre Sœur vous dira ce qu'elle en a appris de Monsieur notre Très Honoré Père en sa dernière conférence (3), et la charité qu'il nous a faite aujourd'hui pour le repos des âmes de nos défuntés Sœurs. Demandons bien Notre-Seigneur la grâce de bien user des miséricordes qu'il fait à notre pauvre Compagnie, et me croyez en son saint amour, ma chère Sœur, Votre très humble et affectionnés Sœur et Servante,

P.S.— Je vous prie, ma chère Sœur, de saluer avec respect Monsieur Pesset, et vous recommande encore notre Sœur, et vous prie sur toute chose que vous viviez ensemble de telle sorte que vous (n') ayez besoin d'aller à divers confesseurs, cela est de très grande importance.

Notre Sœur ne paraît pas se bien porter, si elle n'est mieux vous ne l'aurez que en attendant une autre.

L. 628

à Monsieur Vincent

Ce mercredi [septembre 1659].

Mon Très Honoré Père,

Je crois qu'il est nécessaire d'envoyer quérir ma Sœur Marie-Marthe (1) dès aujourd'hui. Une de nos Sœurs m'a fait souvenir que les Sœurs nommées (2) ne sont point de travail (3), excepté la Sœur Carcireux (3). Car il est vrai que l'humeur des autres est extrêmement lente et je craindrais que l'ouvrage manquant à faire cela fut cause de bruit ; et aussi que selon la disposition des choses de Cahors, je crois qu'il serait nécessaire d'y envoyer la Sœur Carcireux pour contenter Monseigneur (4). Nous aurions besoin, Mon Très Honoré Père, d'un de vos domestiques ou autres, pour aller à cheval à Vaux (5) et que notre Sœur en partît demain dès la pointe du jour. Cette nécessité me fait vous

L. 627

3. Conférence du 24 août 1659 (Coste X.657) sur la perfection nécessaire aux Sœurs des paroisses et l'attache aux confesseurs.

L. 628

1. Marie-Marthe Trumeau (voir p. 75) est rappelée de La Fère pour aller à Cahors.

2. Trois Sœurs vont partir à Narbonne: Françoise Carcireux, Anne Dénoual, et Marie Chesse.

3 Françoise Carcireux (voir p. 253). Louise de Marillac hésite pour son placement. Elle partira à Narbonne.

4. Monseigneur Alain de Solminihac, voir p. 544.

5. Vaux-le-Vicomte, un nouvel établissement.

être importune pour réparer la faute que j'ai faite de n'avoir songé que au plus grand besoin qui me paraissait en la disposition des humeurs. Il sera nécessaire que je sache votre résolution pour faire tenir le cheval prêt. Pardonnez s'il vous plaît, toutes mes imprudences puisque je suis, Mon Très Honoré Père, Votre très obéissante et très humble servante

L. 628 bis

à ma très chère Sœur Carcireux
allant à Narbonne

15 septembre 1659.

Mes Très Chères Sœurs,

Ayant su que je pouvais encore vous parler sur les chemins, je n'ai pas voulu en perdre l'occasion pour vous assurer toutes que l'éloignement du corps n'empêche point la présence d'esprit entre les personnes que le Seigneur a unies ensemble, par le lien de son saint amour qui est toujours plus fort à mesure qu'il s'augmente en nous. Et comme c'est ce même amour qui vous a si suavement fait entendre votre appel au lieu où vous allez, je n'ai pas de peine à me persuader que tout le chemin vous servira de préparation, afin de vous bien comporter dans le lieu où Dieu vous attend, et où il vous apprendra ses volontés par le moyen de ceux qui vous parleront par l'ordre de Monseigneur de Narbonne (1).

Il faut, avant votre arrivée, mes chères Sœurs, que je vous dise la consolation que j'ai de vous voir comme dans votre cloître, sur le chemin, et dans les rues de Paris. J'ai pareillement de la consolation de savoir que vous ne faites rien que par l'ordre de ma Sœur Marie-Marthe (2) qui, de son côté ne fait rien sans ordre de la Révérende Mère Marie-Thérèse (3) en ce qui regarde les services que vous pouvez rendre à sa personne. Hors le coche, soyez toujours toutes quatre (4) ensemble, à l'exception des heures que ces bonnes religieuses vous veulent auprès d'elles.

Vous vous souviendrez, ma Sœur Françoise (5), de ce que vous remarquâtes en votre retour de Richelieu ne trouver pas bien, non pas que ce fût un mal, par la grâce de Dieu. Si, à votre arrivée vous aviez

L. 628 bis

1. Monseigneur d'Agde et de Narbonne, un des fils de Madame Fouquet, voir p. 356.
2. Marie-Marthe Trumeau (voir p. 75) va à Cahors.
- 3 Mère Marie-Thérèse, visitandine, supérieure du Monastère Sainte-Marie à Toulouse, est la sœur de l'Evêque de Narbonne.
4. Françoise Carcireux, Anne Dénoua et Marie Chesse qui vont à Narbonne, et Marie-Marthe qui va à Cahors.
5. Françoise Carcireux, voir p. 253.

ma Sœur Marthe, je ne vous plaindrais point, elle vous mettrait en train, mais si vous ne l'avez pas, redoublez votre confiance en Dieu. Et après vous avoir dit que vous allez pour recevoir les commandements de Monseigneur, tenez-vous en paix jusqu'à ce que l'on vous ordonne ce que aurez à faire. Mais surtout, comme en cet endroit, on ne sait pas votre manière de vivre pauvrement, aussi bien pour le logement, ne souhaitez pas qu'on vous traite autrement, quand bien ce ne serait que pour peu ; ne contestez pas, mais représentez humblement, fortement et avec douceur et brièveté vos raisons. Si l'on vous demande vos avis, ce sera pour savoir comment l'on fait à Paris pour servir les pauvres. Que, si c'est un hôpital, n'oubliez pas de représenter les pauvres honteux qui ne recevraient point de soulagement, car ils n'iraient jamais à l'hôpital quelque contrainte qu'on leur en fît, et pour cela l'établissement de la Charité est tout à fait nécessaire. Je ne vous dis pas cela, mes chères Sœurs, pour que vous en parliez vous-mêmes les premières, mais oui bien pour vous assurer que, dans un besoin, vous en pouvez parler.

Je supplie Notre-Seigneur de vous faire agir en toutes choses par son esprit, et suis en son saint amour.

L. 629

(à Monsieur Vincent)

[octobre 1659].

Mon Très Honoré Père,

Ma Sœur Mathurine (1) n'est pas partie, ce ne sera que pour les premiers jours de la prochaine semaine. Elle témoignait désirer un peu de retraite et faire sa confession, et qu'elle serait bien aise que ce fût votre charité qui l'entendît, au cas que ses grandes affaires ne vous incommodent trop si elle prend de votre temps. S'il plaît à votre charité réponse sur ce point.

Je vous envoie la lettre que je reçus hier de la Reine de Pologne, et la réponse que votre charité retiendra s'il ne faut pas l'envoyer, ou me la renverra, s'il vous plaît, pour la mettre au net.

Voilà aussi une lettre de ma Sœur Carcireux (2), qui vous apprendra des nouvelles de vos messieurs (3) partis pour Narbonne.

Je vous envoie, Mon Très Honoré Père, le papier dont j'ai parlé à votre Charité, il parle des moyens spirituels pour achever l'affermissement de la Compagnie des Filles de la Charité, que je vous prie n'être vu de personne, crainte que l'on s'en moque. Mon pauvre cœur aurait

L. 629

1. Mathurine Guérin (voir p. 323) est envoyée à La Fère, remplacer Marie-Marthe Trumeau.

2. Françoise Carcireux, voir p. 253.

3. Messieurs des Jardins, Lemerer et Tanguy (Coste VII. 147).

- 645 -

grand besoin que votre Charité pût voir sa faiblesse, au sujet de la perte d'une pareille lettre que celle-ci aussitôt qu'elle a été écrite. Votre Charité verrait bien le besoin que j'ai, plus grand que jamais, d'avertissement et de correction pour me dire plus véritablement, Mon Très Honoré Père, Votre très humble et très obéissante fille et servante .

P.S. — Nos deux Sœurs d'Hennebont sont arrivées, Dieu merci !

L. 630

à ma très chère Sœur Nicole Haran (1)
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Nantes

Ce 15 octobre 1659.

Ma Très Chère Sœur,

J'ai su ce que vous avez mandé * à Monsieur Notre Très Honoré Père pour l'affaire dont vous me parlez. Aussi je n'ai pas eu encore l'honneur de lui parler et savoir sa résolution, mais je crois, ma chère Sœur, que vous êtes bien assurée que sa charité ne vous manquera pas au besoin. Nous ferons tout ce que nous pourrons pour envoyer une de nos Sœurs pour Hennebont et une pour Nantes la semaine prochaine, et lors vous saurez la résolution de ce que vous désirez (2). Je veux croire néanmoins, ma chère Sœur, que vos forces sont bien au-dessus des occasions, et que votre amour et fidélité à la volonté de Dieu a rempli de force votre courage pour résister à tous les dangers. Ce n'est pas, ma chère Sœur, que je ne souhaite de vous voir et que je ne croie qu'il peut être que la Providence veut quelque chose que nous ne savons pas, vous abandonnant entièrement à sa conduite, et me croyez en l'amour de Jésus Crucifié, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et très affectionnée servante.

P.S. — Je salue de tout mon cœur toutes nos chères Sœurs.

L. 630

1. Nicole Haran, voir p. 501.

2. Nicole Haran supplie Mademoiselle d'envoyer des Sœurs à Nantes (voir p. 633).

à Monsieur l'abbé de Vaux
à Angers

Ce 18 octobre 1659.

Monsieur,

Je crois que vous aurez bientôt Monsieur Dehorgny (1) si déjà il n'est arrivé à Angers. Je ne doute point, Monsieur, qu'il ne se donne l'honneur de vous voir, et que votre charité se continuant toujours pour nos pauvres Sœurs, vous aurez la bonté de lui donner connaissance de leur fort et de leur faible, et d'aviser ensemble aux moyens de rétablir l'esprit de soumission et cordialité en cette petite famille.

Je reçus hier une lettre de ma Sœur Étienne (2) qui me mande* que les Messieurs demandent seulement deux filles. Je vous supplie très humblement, Monsieur, prendre la peine d'ordonner à nos Sœurs si votre Charité le trouve à propos, qu'ils leur représentent que, diminuant les ouvrières, il est nécessaire que quelques-uns des Messieurs se donnent la peine me le mander*, pour m'assurer aussi des frais de leur voyage. Je vous demande très humblement pardon Monsieur, d'user de cette liberté en votre endroit. La continuation de la grâce que la Providence nous a faite de nous donner votre secours nous est si nécessaire que je ne puis m'empêcher de l'espérer, et la demander à Notre-Seigneur pour l'amour duquel vous agissez, et auquel je prends la liberté de me dire, Monsieur, Votre très humble et très obéissante servante.

1. Monsieur Dehorgny, voir p. 13.

2. Etienne Dupuis (voir p. 616) la Sœur Servante.

à ma Sœur Mathurine Guérin (1)

Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à l'Hôtel-Dieu de La Fère

Ce jour de tous les Saints, 1659.

Ma Très Chère Sœur,

J'ai eu grande peine d'être si longtemps sans répondre à votre seconde et dernière lettre, en laquelle j'ai reconnu votre diligence pour la prière que je vous avais faite, avant partir, dont je vous remercie de tout mon cœur.

La fête que nous célébrons aujourd'hui vous répond par la bouche de Notre-Seigneur, proférant la dernière béatitude à ses apôtres, à l'article que vous croyez le plus important, je m'assure, qui est la calomnie. C'est son intérêt de faire lui-même connaître la vérité comme sa bonté a déjà fait en pareilles rencontres que vous savez, et en divers lieux. Ne laissez pas, ma chère Sœur, d'écouter tout, et me le mander*, mais que ceux qui vous parleront voient que il n'y a que les vérités qui font se fâcher et chercher le plus souvent la justification pour soi-même, quoique l'on soit coupable, mais pour ce qui se dit à faux, il faut en paix, ne s'en pas soucier et laisser à Dieu notre justification.

Comme nos Sœurs ne se communiquaient pas fort ensemble, notre Sœur (2) restée vous pourra donner quelquefois des soupçons pour vérités. Ce qui me fait vous le dire est la vente qui a été faite pouvant être pris une chose pour une autre. Je loue Dieu de tout mon cœur du changement que vous y trouvez, et le supplie lui continuer cette grâce.

Vous n'avez pas mal fait, ma chère Sœur, pour la première visite aux Dames, et je crois que la coutume de se connaître, en ce lieu comme aux autres villes fort petites, ne vous obligera pas de leur rendre visites, recevant les leurs comme faites aux pauvres, et dans leur lieu et non dans votre chambre, et ainsi cela ne sera pas contre les règles, ou à votre chapelle, car je ne sais pas bien la manière dont est fait l'hôpital.

Nous sommes bien obligées à Monsieur le Curé, je n'ai pas manqué de donner connaissance à Monsieur Notre Très Honoré Père de sa charité ; je crois qu'il ne trouvera mauvais que nous suivions son avis compris dans le premier article de cette lettre ; comme vous savez

1. Mathurine Guérin, voir p. 323. Au début de la lettre, Louise de Marillac fait allusion à la persécution que Mathurine avait eu à subir à Liencourt. Abreuvée d'humiliations jusqu'à être privée des sacrements pendant quatre mois elle avait fait paraître tant de sagesse et de constance que Monsieur Vincent en fut dans l'admiration.
2. Julienne Allot, voir p. 581.

que je fais toujours en chose importante. Mandez *-moi, je vous prie, si vous n'avez point trouvé son livre de recettes et dépenses depuis le partement * de Madame la Nourrice (3) ; car du temps qu'elle y a été je crois que ça été à elle ou la personne qu'elle a commise pour cela. Je ne laisserai pourtant d'en écrire à ma Sœur Marthe (4) pour savoir comme elle en a usé. Ce que je vous ai mandé * pour le linge me donne cette créance*. Je suis un peu étonnée que Monsieur le Curé n'ait rendu plus clair témoignage de l'innocence de notre Sœur. Je crains que peut-être n'aura-t-il pas été satisfait en cet établissement et que tout ne lui ait pas été communiqué.

Vous vous étonnez, ma chère Sœur, de ce que ceux qui paraissent mal édifiés supportent nos Sœurs ; c'est la vérité que Dieu seul sait, qui les contraindrait si elles n'en avaient pas la volonté. C'est les effets de la divine Providence en laquelle les Filles de la Charité doivent avoir toute leur confiance, non aux grands, ni spirituels, et encore moins en nos soins.

Nous sommes bien obligées à ce bon Monsieur le Maire qui veut bien prendre la peine de vous aider auprès la Reine pour recevoir vos appointements. Je crois qu'il est nécessaire qu'il sache que il n'est dû que deux années et que nos Sœurs ont reçu par conséquent ce qui est passé de plus.

Je m'attends bien à vous, ma chère Sœur, que vous avez fait ce que vous avez pu et en la bonne manière, selon Dieu et la justice, et ne me mets point en peine du succès et de la continuation. Je suis en soin comme il a été ordonné de la vente des hardes* et habits des soldats, et si cela ne va pas au profit de l'Hôtel-Dieu.

Si vous avez besoin de lancettes, vous me le manderez*, je ne sais point si ma Sœur nous en a laissé ; si cela est, je les vous enverrai ; si non, faudra en acheter, comme elle faisait ici acheter tout ce qu'elle avait à faire. Elle ne m'a point dit de quel argent était celui qu'elle me laissa, me le baillant* sur la porte, sortant pour son grand voyage (5) ; seulement me dit qu'il y avait vingt francs pour la chasuble, et je les y trouve.

Je crois, ma chère Sœur, que le salut se disant à l'église où est le très saint Sacrement qu'il est bon de continuer et même y laisser venir les dames et autres femmes, cela ne s'étant pas établi par ma Sœur Marthe seule ; mais vous avez bien fait d'avertir ce bon homme de ne s'y pas tenir après les prières faites, ni que ce ne soit pas en une heure qui troublerait l'exactitude de vos règles. Pour ce qui est des pensionnaires, vous en considérerez la nécessité et l'importance, me ferez le

3. Madame Perrette du Four, première nourrice de Louis XIV. Sur l'ordre de la Reine, elle demanda à Monsieur Vincent des Filles de la Charité pour assister les soldats blessés à La Fère (Coste X. 197) et continua par la suite de s'occuper de l'hôpital.

4. Marie-Marthe Trumeau, voir p. 75.

5. Voyage à Cahors.

bien me mander ce que vous en aurez reconnu, et je prendrai ordre de Monsieur Notre Très Honoré Père et vous le manderai. Je crois que vous trouverez les papiers de ma Sœur Marthe, car elle sait fort bien l'ordre qui se doit tenir dans les hôpitaux, et je serais bien trompée si elle avait omis d'écrire les noms, pays, entrée, sortie, et mort des malades, ni l'exactitude de la recette et dépense. J'écris un mot à ma Sœur Julienne (6), Si elle a peine à le lire, vous lui ferez cette charité, si elle vous en prie, et de lui apprendre l'orthographe.

Je crois que vous nous faites la charité vous souvenir de nous toutes en vos prières, et ne doutez point de celles de toutes nos Sœurs qui sont en pareil état que vous les avez laissées, les infirmes mieux, Dieu merci.

Le réservoir de l'eau est posé, et je crois que bientôt nous aurons la commodité entière. Aidez-nous à remercier la divine Providence de la bonté qu'elle exerce sur la Compagnie, et me croyez en son très saint amour, ma chère Sœur, Votre très humble et très affectionnée Sœur et servante.

L. 633

à Monsieur Vincent

Ce 12 novembre [1659].

Mon Très Honoré Père,

Ma Sœur Noëlle, en la Compagnie y a neuf ans, et y a autant bien fait que sa simplicité a permis, étant fort craignant Dieu, elle supplie très humblement votre charité, Mon Très Honoré Père, l'offrir à Notre-Seigneur et lui permettre de faire les vœux demain à la sainte Messe. Elle a eu depuis longtemps une charité très particulière pour les petits enfants. Je crois qu'il faudrait achever aussi demain la résolution pour les Sœurs à envoyer ; vous nous ferez avertir, s'il vous plaît, et selon ma confiance ordinaire, je demande à votre charité sa sainte bénédiction, prenant la liberté de me dire, Mon Très Honoré Père, votre plus petite indigne fille et servante.

6. Julienne Allot, voir p. 581.

à ma très chère Sœur Anne Hardemont (1)
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Ussel

Ce 13 novembre 1659.

Ma Très Chère Sœur,

Je vous avoue que j'ai tort et qu'il y a trop longtemps que je ne me suis donné la consolation de vous écrire ; vous m'avez fait grand plaisir de n'avoir pas égard à cela ; je veux croire que vous vous doutez bien que je ne manque pas de désir de vous donner la satisfaction que je puis. Il me semble par ce que vous me mandez * que vous commencez à bien espérer de votre nouvel établissement. Je crois que Madame la Duchesse (2) est en chemin de revenir. Je ne manquerai pas, Dieu aidant, de lui parler de vos pauvres affligés. Il est vrai qu'elle me dit à son retour de Ussel qu'elle irait comme vous me dites ; j'espère qu'alors elle mettra la main à l'accomplissement de son dessein pour ce lieu-là. Je vous envoie les images et les lunettes que vous m'avez demandées, il y a longtemps.

Je n'écris point à ma Sœur Avoie (3), lui ayant écrit. Je vous prie, mes chères Sœurs de trouver bon que j'en use de la sorte, cela épargne un peu de mon temps pour ma santé. Ma Sœur Mathurine (4) est allée à La Fère à la place de ma Sœur Marie-Marthe (5), allée à Cahors secourir nos Sœurs qui toutes deux (6) ont été mal. Ma Sœur Carcireux (7), avec deux assez nouvelles (8), sont allées à Narbonne, et l'une et l'autre trouvent des difficultés partout ; aussi est-ce la marque des œuvres de Dieu.

Pour nouvelle je vous dirai, ma chère Sœur, que la divine Providence, continuant ses soins, nous a fait donner de l'eau par Messieurs de la Ville, et que déjà les tuyaux (sont mis) depuis le regard jusques à nous, ce qui me fait espérer que avant Noël nous aurons entièrement la commodité d'une fontaine dans la maison. Voyez, mes chères Sœurs, combien nous devons être fidèles à Dieu qui nous est si

L. 634

1. Anne Hardemont voir p. 120.

2. Madame de Ventadour, voir p. 304.

3. Avoie Vigneron, voir p. 601.

4. Mathurine Guérin, voir p. 323.

5. Marie-Marthe Trumeau, voir p. 75.

6. Adrienne Plouvier et Louise Boucher.

7. Françoise Carcireux, voir p. 253.

8. Marie Chesse originaire de Bretagne née le 28 octobre 1637 est entrée dans la Compagnie des Filles de la Charité le 30 septembre 1657. Elle est partie à Narbonne en septembre 1659 et elle y demeure 17 ans. Elle fut ensuite Sœur Servante à Gex, puis à l'hospice du Saint-Nom-de-Jésus à Paris. Après un triennat d'économe générale, elle repart à Gex où elle meurt le 19 avril 1699.

Anne Denoual, voir p. 662.

bon ! N'épargnons rien pour lui témoigner nos obéissances au commandement que sa bonté nous fait de l'aimer.

Nous avons rappelé deux de nos Sœurs (9) qui étaient à la mort de ma Sœur Barbe (10), à Châteaudun, que nous devons estimer bien heureuse. Monsieur Notre Très Honoré Père ayant entendu la vérité de ce qui s'est passé en sa vie et en sa mort, a voulu qu'elles restassent ici pour le dire à l'assemblée de nos Sœurs qui fut faite le jour de Saint Martin ; en laquelle sa fermeté à exécuter les ordres qui lui avaient été donnés partout où elle avait été et à aider nos Sœurs à la fidèle pratique des règles fut admirée. Son détachement de toutes choses, sa manière de mettre sous le pied tout respect humain et ses satisfactions étaient admirables, et il faut que je vous dise à ma confusion, qu'une de nos deux Sœurs lui demandant pardon pour quelque faute notable en son sujet, sa répartie fut si douce et si humble que le souvenir me tira des larmes, et c'est ceci: « Quoi, ma Sœur, vous me supportez tant, pourquoi ne vous supporterai-je pas ? ». Ceux qui l'avaient vue pendant sa maladie, avouèrent qu'ils ne croyaient pas que ce fût elle après sa mort, et le commun du peuple qui y vint deux jours, en telle abondance qu'il fut nécessaire de fermer les portes, disait que l'on l'avait fardée tant elle était belle. Voyez, mes chères sœurs, s'il n'est pas bon de persévérer en l'amour et service de Dieu auquel je suis, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et très affectueuse servante.

L. 635

à Monsieur l'abbé de Vaux

Ce 16 novembre 1659.

Monsieur,

Monsieur Dehorgny (1) m'a bien consolée en la douleur que j'avais de penser que mes misères étaient cause de la juste punition que nos Sœurs ont souvent méritée d'être abandonnées de votre charité ; me disant, Monsieur, que vous avez eu la bonté de lui promettre, pour l'amour de Dieu, leur continuer votre charitable soin tant que vos occupations plus importantes vous le permettront. Je vous en remercie très humblement, Monsieur, ne vous pouvant exprimer le dommage que je prévoyais, cette grâce leur étant ôtée. Dieu en soit béni à jamais et de la gloire que ces saints desseins préparent aux âmes qui travaillent pour le salut des autres rachetées du sang de Jésus-Christ, auquel je suis avec respect et soumission, Monsieur, Votre très humble fille et très obéissante servante.

L. 634

9. Anne Bocheron, voir p. 566 et Sulpice Dubois, voir p. 608.

10. Barbe Angiboust, voir p. 14.

L. 635

1. Monsieur Dehorgny, voir p. 13 a fait la visite à Angers.

L. 637

à Monsieur Vincent

[novembre 1659].

Je ne sais point, Mon Très Honoré Père, le nom de la damoiselle qui m'a écrit ; voilà la réponse en cas que votre Charité trouve à propos de l'envoyer.

Mais s'il vous plaît de considérer s'il ne serait point nécessaire que vous envoyassiez un de vos Messieurs trouver Monsieur le Vicaire pour apprendre le sujet de refus d'entendre les confessions de nos Sœurs, tant lui que leur confesseur précédent, auquel elles sont retournées contre l'ordre qui leur avait été donné, et est à croire que l'une des Sœurs lui aura dit cette défense.

J'ai parlé à notre Sœur, venue de Saint-Germain-l'Auxerrois, qui promet bien se conduire selon l'ordre prescrit, et je l'espère pour plusieurs raisons. Je vous demande pour l'amour de Notre-Seigneur votre bénédiction pour mes besoins et ceux de toutes, et très humblement pardon de mon peu de discrétion. Vous ayant tenu trop tard, et en tout autre sujet, Votre indigne fille et très humble servante.

L. 636

à Monsieur Vincent

Ce 23 novembre [1659].

Monsieur Mercier, prêtre habitué à Saint-Barthélémy (1) confesseur de nos Sœurs de l'Hôtel-Dieu, a désir d'être du nombre de ceux qui vont à la Conférence des mardis (2), et pour cela, Mon Très Honoré Père, m'est venu prier de vous faire savoir que je le connais il y a longtemps pour l'avoir vu près Monsieur de Villenant, dont Madame sa mère avait estime.

Je crois que vous aurez vu la lettre qui me fut envoyée hier d'une dame de Saint-Cosme (1), qui souhaite une chose assez raisonnable, mais le reste contre. Je crois, Mon Très Honoré Père, qu'il sera bon de donner réponse, non par la Sœur qui l'a apportée, si votre Charité le juge à propos, la croyant être en partie cause du plus grand bruit, quoique au fond il y a eu un peu de ma négligence et respect humain. Cette fille est celle qui voulant sortir de la Compagnie, il y a quelque temps, s'humiliant y demeura ; il est vrai que sa compagne, toute simple, a un peu manqué de prudence, comme je fais souvent des vertus nécessaires pour me pouvoir dire véritablement, Mon Très Honoré Père, Votre très humble et obéissante servante.

L. 636

1. Paroisse de Paris.

2. Conférence organisée par Monsieur Vincent dès 1633 pour la formation des prêtres. Ces conférences du Mardi devinrent célèbres et attirèrent à Saint-Lazare des prêtres éminents en doctrine et sainteté.

- 653 -

L. 639

à Monsieur Vincent

Ce 7 décembre 1659.

Ma Sœur Barbe Bailly (1), en la Compagnie des Filles de la Charité, il y a quatorze ans, a fait ses premiers vœux il y aura demain onze ans, réitérés tous les ans jusques en l'année 1656 qu'elle dit, Mon Très Honoré Père avoir eu permission de votre Charité de les faire pour toujours, ce qu'elle fit, et supplie très humblement votre même Charité offrir à Dieu le réitérement qu'elle en désire faire avec votre permission. Vous suppliant aussi pour l'amour de Dieu, Mon Très Honoré Père, pour l'accomplissement de sa sainte volonté sur la Compagnie, de demander pardon à Notre-Seigneur, pour l'amour du choix qu'il a fait de sa très sainte Mère, de toutes les fautes contre la pureté intérieure et extérieure, et la grâce de la vraie pureté que sa miséricorde y veut, et comme je suis la plus fautive, aussi ai-je besoin d'une plus forte intercession, me voyant, s'il vous plaît, comme votre indigne fille et servante.

L. 641

pour ma Sœur Mathurine Guérin (1)
(à La Fère)

Ce 15 décembre 1659.

Ma Très Chère Sœur,

Je suis en peine si vous avez reçu une grande réponse à votre première grande lettre, et une autre presque en même temps. Je suis bien étonnée de beaucoup de choses que vous me mandez*, surtout de la prétention que vous croyez que l'on ait sur l'argent de la Reine si l'on le reçoit, qui est très justement à nos Sœurs, étant très véritable qu'elles ne se sont point servies de la nourriture des pauvres pour la leur. Et si vous vous souvenez de l'humeur et coutume de notre Sœur Marthe (2), vous n'aurez pas peine à le croire, et beaucoup à croire plusieurs choses qui se disent du même air que ce qui vous a déjà été dit. Je ne vous fais point de réponse sur tout le reste de votre dernière lettre, l'attendant de Monsieur Notre Très Honoré Père, que vous savez ne rien presser pour le faire plus selon la volonté de Dieu ; et aussi comme il n'y a point d'établissement fait en l'hôpital, il faut donner lieu à l'ordre que Dieu y voudra donner. Nous n'avons point

L. 639

1. Barbe Bailly, voir p. 406.

L. 641

1. Mathurine Guérin, voir p. 323.

2. Marie-Marthe Trumeau, voir p. 75.

- 654 -

reçu des nouvelles de votre pays que celles que nous vous renvoyons, ni vu le garçon qui avait accoutumé de venir ; il me semble que vous aviez mande l'adresse pour vous écrire, vous le pouvez encore faire.

Monsieur Vincent et Monsieur Portail sont toujours en l'état que vous nous avez laissés ; nos Sœurs en général vous saluent, et celles que vous avez spécifiées en particulier, comme je fais de tout mon cœur, ma chère Sœur, Votre très humble et très affectionnée Sœur et servante.

L. 575

à ma Sœur Anne Hardemont
(à Ussel) (1)

(vers 1659).

Ma Très Chère Sœur,

Vous savez que les œuvres de Dieu, même les plus grandes et le plus à sa gloire, sont les plus pénibles à ceux qui les entreprennent. Vous ne manquez pas de vous donner à lui souvent, lui demandant ce qu'il veut que vous fassiez ; ne vous mettez point en peine pour vos forces, vous assurant que vous en recevrez de la bonté de Dieu, autant qu'il vous en sera nécessaire pour le temps qu'il sait que vous devez être en ce lieu ; si vous n'aviez été tant de fois employée en des œuvres pénibles, j'essaierais de vous exciter à la générosité ; vous n'en avez pas besoin, mais bien de la grâce pour vous faire honorer le non-faire du Fils de Dieu qui n'a pas toujours travaillé étant sur terre avec toute l'étendue de sa puissance ; son emploi dans la famille de saint Joseph le fait connaître, et peut-être l'avez-vous souvent admiré avant qu'il vous eût mise en l'état de l'imiter : j'en bénis son saint nom.

L. 634 bis

à ma Sœur Carcireux (1)

(vers 1659).

Ma Très Chère Sœur,

Pour ce qui est de l'humeur et des actes de la personne dont vous me parlez, prenez garde que vous n'y contribuiez quelque chose, lui donnant trop d'autorité sur les autres, et même l'occupant à des choses que vous deviez faire. Il est nécessaire d'agir par soi-même et d'enseigner par ses actions, autrement nos avertissements servent de

L. 575

1. Copie Chétif, série Anne Hardemont.

L. 634 bis

1. Françoise Carcireux à Narbonne, voir p. 253.

peu. Je crois que vous usez de support et de douceur pour toutes nos Sœurs autant qu'il est nécessaire, c'est pourquoi je ne vous recommande point ces pratiques, mais bien la brièveté en vos communications aux temps que vous croyez avoir besoin de demander des avis ou que vous croyez être obligée d'en donner. Autrement l'on se rend ennuyeux et méprisable ; et la chose en vient jusque-là, qu'on fait son possible pour éviter les occasions de parler aux personnes, à cause de la perte du temps et de l'inutilité de cet emploi. Je vous supplie, ma chère Sœur, de bien recevoir cet avis, pour l'amour de Notre-Seigneur en qui je suis, Votre très humble Sœur et servante.

L. 640

à ma très chère Sœur Nicole Haran
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades (à Nantes)

Ce 10 décembre 1659.

Ma Très Chère Sœur,

Je vous remercie de tout mon cœur des nouvelles que vous m'avez données de nos Sœurs, j'en étais en peine. Vous m'avez fait grand plaisir de tenir ferme à envoyer notre Sœur Marie (1) à Hennebont. Je vous prie me mander* si nos Sœurs demeurées à Angers leur avaient baillé * une partie du reste de leur voyage, et quoi ? Et si Monsieur le Grand Vicaire de Vannes a envoyé de quoi faire le voyage de notre Sœur ?

Je prie toutes nos Sœurs avoir grande estime de la grâce que Dieu leur fait de les envoyer visiter de sa part (2), et qu'elles se disposent à faire leur communication en vérité et simplicité de cœur, pour la gloire de Dieu, et non pour la recherche de sa satisfaction particulière, ni autre fin, ainsi que je l'espère de toutes en général ; car que peuvent désirer les filles qui se sont données à Dieu sinon de chercher tous les aides possibles pour lui être fidèles ; la chose étant si importante que c'est la seule à souhaiter pour plus d'assurance de notre salut, puisque c'est Dieu qui nous a appelées à lui par cette voie. Demandons à sa Bonté la grâce dont nous avons besoin pour nous et pour toutes nos Sœurs, et me croyez en son saint amour, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur, et très affectionnée servante.

P.S. — Je salue avec respect Monsieur votre Directeur, et vous prie, ma Sœur, que si vos Messieurs demandent quelques-unes de nos Sœurs, les prier quand on en aura promis, de se souvenir de nous donner adresse pour recevoir à Paris l'argent nécessaire pour le voyage.

L. 640

1 Marie Gaudoin, voir p. 453.

2 Monsieur Dehorgny vient visiter les Sœurs de Nantes.

à ma Sœur Anne Hardemont (1)
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Ussel

Ce 20 décembre 1659.

Ma Très Chère Sœur,

Madame la Duchesse de Ventadour (7) n'est pas encore à Paris ; elle séjourne quelque temps à Vigny à cause de son logis qui n'était pas en état de la loger. Je ne manquerai, Dieu aidant, de lui dire ce que vous me mandez * quand j'aurai l'honneur de la voir.

Je loue Dieu de tout mon cœur de la disposition en laquelle vous me témoignez être, et compatir néanmoins à la peine que vous sentez pensant ne rien faire. Sachez pour tout assurer, ma chère Sœur que vous honorez l'état du Fils de Dieu lorsque, sortant du temple où il travaillait pour sa gloire, il suivit la Sainte Vierge et Saint Joseph pour leur obéir, et par ce moyen faire la volonté de Dieu tant d'années en un office si abject que de travailler à la charpenterie, étant venu sur la terre pour y travailler pour le salut de tous les hommes. Que savez-vous, ma chère Sœur, pourquoi la Providence vous réserve, vous laissant cachée en son Fils, et néanmoins travaillant sans éclat et sans bruit au service des pauvres qui est d'accomplir le dessein de la divine Providence avec grande sûreté. Si vous songez à cela, ma chère Sœur, comme je le crois, vous serez en grand repos, et attendrez avec amour et confiance si Dieu veut autre chose, et par ce moyen vous serez dans la sainte indifférence que nous enseigna Monsieur Notre Très Honoré Père dimanche dernier, en la Conférence (3), que sa charité nous fit, en laquelle il nous fit connaître que c'était un état angélique, puisque les anges dans le ciel, destinés au service des âmes, attendent en paix l'ordre de Dieu pour cela, leur étant indifférent d'être employés au ciel pour la gloire accidentelle des âmes bienheureuses, comme de l'être en purgatoire pour la consolation des âmes qui y souffrent, et vers les âmes sur la terre pour leur communiquer les saintes inspirations qui leur sont nécessaires pour le salut.

Peut-être, ma chère Sœur, il y a longtemps que vous ne lui avez écrit à Monsieur Notre Cher Père, qui a moins de temps que jamais

quoiqu'il ne puisse plus sortir de Saint-Lazare à cause de l'incommodité de ses jambes, il ne laisse d'être accablé d'affaires. Je crois que si vous vous faisiez entendre il en serait consolé et vous pourrait faire réponse, ne se souvenant plus peut-être de ce que vous lui avez mandé non plus que moi, ma chère Sœur, vous ayant, ce me semble, toujours fait réponse exactement.

1. Anne Hardemont, voir p. 120.
2. Madame de Ventadour, voir p 304
3. Conférence du 14 décembre 1659 (Coste X.698).

Je suis dans l'espérance que vous aurez le bonheur de voir Monsieur Dehorgny (4) qui m'a mandé * que il se donnerait la peine d'aller à Ussel, si il n'était pas trop éloigné des lieux de ces quartiers là auxquels il va faire visite. Je le souhaite de tout mon cœur et l'en ai bien prié par ma réponse. Je ne sais si je vous ai mandé que ma Sœur Mathurine Guérin (5) est à la Fère, en la place de ma Sœur Marie-Marthe (6). Je vous envoie un peu plus que votre demi cent d'images ; les grandes valent plus que les petites, c'est avec celles que vous avez déjà ; en tout y en a pour 2 livres, 5 sols ; vous aussi vous n'avez que dix-sept images et non 17 feuilles doubles et 167 vos lunettes. J'attends à écrire à ma Sœur Avoie (3) que j'aie des nouvelles à lui mander*. Je la salue de tout mon cœur, et suis de toutes deux en l'amour de Notre-Seigneur, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et affectionnée servante.

L. 643

à ma très chère Sœur Mathurine Guérin
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades

(à La Fère)

Ce 23 décembre [1659].

Ma Très Chère Sœur,

Je crois que vous aurez reçu lettre de ce bon garçon de l'Académie auquel j'adressai vos lettres un peu après votre partement*, et par ce moyen des nouvelles de vos parents et amis qui me touchent comme les miens, je vous en puis assurer, comme sont vos intérêts, particulièrement celui de votre santé dont je vous prie me donner amplement des nouvelles ; à quoi contribuera beaucoup la paix et tranquillité d'esprit que l'abandon général de toutes choses en la Providence et conduite de l'amour de la très sainte volonté de Dieu qui est une des pratiques les plus nécessaires à la perfection que je sache.

Vous aurez eu sans doute la consolation de la réponse de Monsieur Notre Très Honoré Père, avant que ma lettre que je vous envoyai conjointement avec celle de Monsieur Portail vous soit rendue.

4. Monsieur Dehorgny (voir p. 13) poursuit ses visites (Coste VIII 195)

5. Mathurine Guérin, voir p. 323.

6. Marie-Marthe Trumeau (voir p. 75) est partie à Cahors.

7. C'est le prix des lunettes.

8. Avoie Vigneron, voir p. 601

L. 643

1. Mathurine Guérin, voir p. 323.

Nous avons reçu les deux écus* que vous nous avez envoyés, et su que vous demandez deux lancettes que nous n'avons pas encore pour les deux livres et l'ordre que vous devez tenir si vous n'en avez pas écrit à Monsieur Notre Très Honoré Père et que vous n'en ayez réponse, je crois que son intention est de différer un peu. Je ne sais si dans ma dernière lettre je ne vous en aurai rien dit.

J'attends à revoir la lettre de ma Sœur Julienne (2) pour lui écrire ayant à lui demander quelque interprétation de ce qu'elle m'avait mandé * durant le séjour de ma Sœur Marthe (3), à laquelle je manderai Dieu aidant, ce que vous désirez. Pour ce que vous m'avez mandé des pensionnaires, je vois si peu Monsieur Vincent que je n'ai pas eu son avis ; ses incommodités et continuels emplois avec la rude saison le tiennent en sa chambre. Nous avons grand besoin de prier pour sa conservation, et je crois que vous n'y manquez pas, non plus que d'aider à notre chère Sœur d'entrer dans les vraies et solides vertus ou d'y persévérer si le bon Dieu lui a fait la grâce d'y être exercée. Je la salue de tout mon cœur, comme font toutes nos Sœurs, et vous particulièrement, à qui je suis véritablement et en l'amour de Notre-Seigneur, Votre très humble et très affectionnée.

P.S. — La fille de Madame de Liancourt est mariée je vous prie.

L. 645

à Monsieur Vincent

Ce 23 au soir [décembre 1659].

Prévoyant les inconvénients à renvoyer la Sœur venue de Saint-Cosme (1) avant d'avoir fait entendre à votre Charité toute cette affaire mon Très Honoré Père, j'ai envoyé dès le matin une autre Sœur avec permis* de dire qu'elle allait aider à notre Sœur à servir les pauvres jusqu'à ce que je susse ce que j'avais à répondre à la lettre qui m'avait été envoyée, et que pour cela je devais prendre vos ordres, mon Très Honoré Père. De crainte d'une seconde lettre, si votre Charité le juge à propos, il serait je crois besoin de prendre une résolution pour le présent et pour l'avenir, et si vous voulez que ce soit demain en une petite Conférence à l'heure que votre Charité nous l'ordonnera. Il y a longtemps que vous pensez aussi, Mon Très Honoré Père, aux moyens de servir plus utilement les petits enfants: je supplie Notre-Seigneur faire connaître sa sainte volonté comme en toute autre chose et l'exécuter fidèlement dans vos pauvres filles et servantes très humbles.

L. 643

2. Julienne Allot, voir p. 581.

3. Marie-Marthe Trumeau (voir p. 75) était à La Fère de 1656 à 1659.

L. 645

1. Voir la lettre 636, p. 652.

à Monsieur Vincent

Ce 24 décembre 1659.

Mon Très Honoré Père,

La venue de Notre-Seigneur produit le désir de la sortie de trois de nos Sœurs d'elles-mêmes pour se donner entièrement à lui par les vœux qu'elles désirent faire, si votre Charité leur permet, demain à l'heure que vous leur donnerez, soit assistant à la sainte Messe que vous direz, soit à une autre. Les noms de nos chères Sœurs: ma Sœur Jeanne Gressier (1) de Senlis ; ma Sœur Gabrielle, de Gionge (2), et ma Sœur Marie Petit (3), de Paris ; cette dernière est sur la cinquième année qu'elle est à la Compagnie. Il y a encore notre Sœur Marie Prévost (4) qui supplie aussi votre Charité lui permettre de les réitérer, ensuite de plusieurs fois qu'elle les a faits. Toutes les quatre ont l'approbation de Monsieur Portail. Toutes les anciennes supplient aussi très humblement votre Charité offrir à l'Enfant Jésus le renouvellement de la donation qu'elles lui ont faite pour toute leur vie, ma Sœur Julienne a désiré que je vous la nommasse.

C'est aussi demain, Mon Très Honoré Père, le vingt-cinquième du mois, auquel jour se doit dire la sainte Messe pour toute la Compagnie, pour les besoins et intentions que votre Charité sait. Permettez-moi mon Très Honoré Père, vous dire que mon impuissance à faire aucun bien m'empêche d'avoir aucune chose agréable pour offrir à Notre-Seigneur, outre mon chétif renouvellement, sinon la privation de la seule consolation que sa bonté m'a donnée depuis 35 ans, que j'accepte pour son amour, en la manière que sa Providence l'ordonne, espérant de sa bonté et de votre charité un même secours, par voie intérieure ; et je vous la demande pour l'amour de l'union du Fils de Dieu à la nature humaine, sans néanmoins perdre l'espérance de l'honneur de vous voir, quand se pourra sans danger de l'intérêt du peu de santé que Dieu vous donne. Le suppliant vous la conserver jusqu'à l'entier accomplissement de ses desseins sur votre âme, pour sa gloire et l'intérêt de plusieurs autres dont j'ai l'honneur de faire partie, étant Monsieur mon Très Honoré Père, Votre très humble et très obéissante fille et servante.

1. Jeanne Gressier, voir p. 486.

2. Gabrielle Cabaret, voir p. 555.

3. Marie Petit, entrée dans la Compagnie des Filles de la Charité en 1655. Elle se trouve à la fin de la liste des Sœurs présentes dans la Compagnie le 8 août 1655 (Coste XIII 577).

4. Marie Prévost, voir p. 262.

à ma très chère sœur Charlotte Royer (1)
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Richelieu

Ce 27 décembre 1659.

Ma Très Chère Sœur,

Je crois que vous avez été surprise voyant arriver notre chère Sœur Étienne (2) sans aucune lettre ; n'en soyez pas en peine, elle n'est pas allée à Richelieu sans l'ordre de Monsieur Vincent ; cela étant, vous en devez avoir consolation, car je ne doute pas que Monsieur Dehorgny (3) ne vous ait fait espérer du soulagement à vos peines, causées par vos indispositions. Souffrez ma Sœur Etienne avec vous, non pour augmenter votre nombre mais pour attendre ce qu'elle et vous deviendrez par l'ordre que vous en donnera Monsieur Notre Très Honoré Père. Je dis à ma Sœur Perrine (4) la, même chose que à vous, ainsi que je l'ai aussi mandé * à ma Sœur Etienne. Ce n'est pas qu'elle ne vous puisse soulager dans votre exercice de la charité, vous la trouverez toute pleine de bonne volonté pour cela.

Mandez-moi bien en détail vos dispositions et de ma Sœur Perrine ; combien pour l'ordinaire vous avez de malades, la manière dont vous les servez, si vos dames font cuire le pot, si l'on quête et qui c'est, et si l'on donne de l'argent aux malades ! Combien aussi vous avez d'écolières, si les grandes filles vous vont voir quelques jours de fête, pour entendre la lecture* et les avertissements que vous donnez aux petites ?

Il est vrai, ma chère Sœur, que j'ai été par trop longtemps sans vous écrire, je vous en demande pardon ; néanmoins je vous ai envoyé des lettres de votre mère, et vous ne m'avez point mandé les avoir reçues ; et puis, quand je n'ai rien à répondre à vos lettres et ne sais pas bien ce que vous faites, la mémoire ne me fournit pas assez pour n'avoir que à dire et mander des nouvelles. Néanmoins, je vous promets de me corriger, aidant Dieu. Je crois que vous aurez su que ma Sœur Françoise Carcireux (5) est allée, je crois, à plus de cent lieues d'ici ; elle se recommande à vos prières: je crois qu'elle sera partout une bonne servante de Notre-Seigneur.

Je vous prie de faire mes très humbles et respectueux saluts à Monsieur votre Supérieur (6) et lui présenter aussi les très humbles

1. Charlotte Royer, voir p. 253.
2. Etienne Dupuis (voir p. 616) vient d'Angers.
3. Monsieur Dehorgny (voir p. 13) visite les maisons de l'Ouest et du Centre de la France.
4. Perrine, voir p. 325.
5. Françoise Carcireux, (voir p. 253) partie à Narbonne.
6. Monsieur de Beaumont (voir p. 512) supérieur des Prêtres de la Mission à Richelieu.

reconnaisances de notre dite Sœur pour toutes les obligations qu'elle a à sa charité. Il faut bien honorer ceux que Dieu nous donne pour nous aider à aller à lui, mais particulièrement en suivant leurs saints avis ; c'est à quoi, je crois, vous ne manquez pas. Je loue la bonté de Dieu des grâces qu'elle vous fait, et suis en l'amour de son Fils, né en l'étable, pour notre amour, ma chère Sœur, Votre très humble et très affectionnée Sœur et servante.

L. 647

à mes très chères Sœurs Geneviève Doinel (1) et Marie Marthe (2)

Filles de la Charité Servantes des Pauvres Malades à Chantilly

Ce 28 décembre 1659.

Mes Très Chères Sœurs,

J'ai reçu une très grande consolation en votre lettre, y voyant, ce me semble, l'union de vos cœurs et la consolation de vos esprits ; cela me fait croire que notre bon Dieu est content de vous car le moyen de vivre en paix si vous vous aperceviez de ne pas faire la volonté de Dieu ni sans être exactes à la pratique de vos règles, en la manière que vous savez.

Je loue Dieu de tout mon cœur de la grâce que sa Bonté fait à Monsieur Pesset de lui donner tant de charité pour les pauvres malades ; ses peines attirent cette bénédiction pour les avoir empêchés de l'extrême nécessité dans leurs besoins. Je vous prie, ma Sœur Geneviève, de le saluer de ma part avec le très humble respect que je lui dois. Ce nous aurait été un secours en nos besoins si nous eussions reçu bientôt le reste de ce qui nous est dû ; il faut attendre cela de la divine Providence.

Je crois que si le bas dont vous me parlez n'est fait, il le sera bientôt ; je ne manquerai pas de m'en informer et de vous le renvoyer.

Vous m'invitez à me trouver à la crèche pour vous y trouver près du petit Jésus et sa sainte Mère ; de la sorte que vous m'en parlez, je vous y crois bien amoureuxment, et pour y être avec nos Sœurs, et moi très peu, n'y allant qu'au retour de la sainte Messe, je vous dirai que cette année elle est dans la petite grotte, aux pieds de Jésus crucifié, dans une grande niche qui nous semble mieux représenter Béthléem que les autres années. Ce sera de lui, mes chères Sœurs, que vous apprendrez les moyens de pratiquer les solides vertus que sa

L. 647

1. Geneviève Doinel, voir p. 302.

2. Marie-Marthe est arrivée depuis peu de temps. Elle est venue remplacer Françoise qui était malade.

sainte humanité y exerce dès sa venue ; c'est de son enfance que vous obtiendrez tout ce que vous avez besoin pour vous rendre vraies chrétiennes et parfaites Filles de la Charité, lui demandant son esprit comme il vous l'a donné au saint Baptême, avec cette différence en vous que vous n'aviez pas l'usage de raison pour agir selon ce précieux don: mais maintenant, mes chères Sœurs, si vous obtenez de notre Sauveur ce nouveau don, oh ! que vous aurez de force pour travailler à la perfection qu'il vous demande. Je supplie son très saint amour vous faire cette grâce étant en ce même amour, mes très chères Sœurs, Votre très humble et très affectionnée Sœur et servante.

L. 647 bis

à ma très chère Sœur Carcireux (1)
Fille de la Charité à Narbonne

30 décembre 1659.

Ma Très Chère Sœur,

J'ai longtemps différé de me donner la consolation de vous écrire parce que j'attendais que vous m'appriessiez ce que vous étiez devenues toutes trois. Je suis en peine si ma Sœur Anne Denoual (2) est toujours séparée de vous, quels sont les emplois de l'une et de l'autre, combien vous êtes éloignées de demeure l'une de l'autre, et sous quelle conduite vous êtes. Je crois, ma chère Sœur que vous avez beaucoup de travail, mais pour l'amour de Dieu n'embrassez que ce que vous pouvez faire, afin de n'être point contrainte de vous associer quelque autre personne pour vous aider, et c'est, comme vous savez ce que vous ne devez jamais faire. Ce n'est pas, que dans un grand besoin, comme quand il y a beaucoup de malades ou pour d'autres nécessités, vous ne puissiez employer quelques ouvriers de dehors, comme blanchisseuses ou couturières, mais rarement et non pour épargner vos peines, étant très nécessaire de mêler fortement le travail avec le soin de la conduite et de l'économie ; l'expérience vous en a assez fait connaître l'importance, surtout pendant que vous avez demeuré à Saint-Sulpice ; et il me semble que j'ai tort de vous en parler, mais vous disant que mon impuissance d'agir m'a fait voir très clairement la différence d'une Sœur Servante qui dit: faisons, et entre une Sœur Servante qui se contente de dire : faites, et ne met point la main à l'œuvre ; parce que dans ce premier ordre l'on se met d'égalité avec ses Sœurs, et dans ce dernier ordre l'on se tire du pair et du travail et on se cantonne sous son autorité.

L. 647 bis

1. Françoise Carcireux, voir p. 253.
2. Anne Denoual, entrée dans la Compagnie des Filles de la Charité vers 1656, est envoyée à Narbonne en septembre 1659. En août 1660, elle demande à Monsieur Vincent de prononcer les vœux (Coste VIII.391).

A ce mot, votre lettre du neuvième du mois me vient dans les mains et me laisse toujours dans l'ignorance si vous êtes toutes trois ensemble. Oh ! ma chère Sœur, que je ressens votre affliction au sujet de l'accident qui est arrivé par la crainte de la perte de cette âme si chère à Dieu !... Car pour ce qui vous regarde ou nous et vous, nous ne devons pas nommer cela une affliction. Les uns croient le mal et en parlent, vous êtes huées et, en mauvaise odeur. Oh ! quel heureux commencement !... Vous avez tout lieu de vous consoler. Dieu prend les intérêts des affligés, et je ne doute point aussi que la plupart du monde n'attribuera point ce crime à notre Sœur, mais bien quand Dieu permettrait qu'on ne viendrait point en connaissance de la vérité aurions-nous sujet de nous affliger ? Non, véritablement, ma chère Sœur, mais il faudrait prendre de la divine Providence, sur tout le corps de la Compagnie, cet exercice comme une participation de la croix de Notre-Seigneur, et comme une occasion qu'il vous présenterait de nous mettre à sa suite.

Je vous prie, ma chère Sœur, d'être à grande consolation à notre chère Sœur Anne, et de la prévenir de support et de cordialité. Quelque fois les préventions d'honneur et de déférence servent beaucoup à gagner les cœurs et à entrer dans la pratique d'une solide humilité. Je vous assure que sa lettre m'a beaucoup édifiée, tant pour ce qu'elle m'a mandé * du passé qu'à raison de la disposition de son esprit pour l'avenir, mais j'ai porté grande peine à votre séparation.

Monsieur votre père nous est venu voir, et il se porte bien, grâces à Dieu, puisqu'il vous a écrit. Vous savez qu'il est toujours dans ses plaintes. Votre expérience vous a fait assez voir que votre personne et votre présence lui sont très inutiles. Je crois que de ce côté-là vous êtes en repos comme en tout autre chose, laissant l'événement de tout ce qui vous regarde entre les mains du Seigneur, et n'ayant autre désir que d'accomplir sa très sainte volonté. Qu'Il soit à jamais béni de la disposition d'esprit qu'il donne à Monseigneur de Narbonne pour subvenir aux besoins de son troupeau.

Je crois, ma chère Sœur, que vous n'avez pas de temps à donner à autre chose ni à autre fin que pour le service des pauvres, et qu'il ne vous viendra point dans l'esprit que vous soyez obligée de visiter ou d'écrire aux personnes religieuses ou aux dames, à moins qu'il n'y eût grande nécessité. Si vous avez quelque temps de reste, j'estime qu'il sera mieux employé à gagner un sol en travaillant pour vos pauvres, ou bien à instruire quelque pauvre malade et à lui dire quelques bons (mots) pour son salut qu'à l'employer à faire des compliments. Ce n'est pas, ma très chère Sœur, que vous n'avez bien fait d'écrire en la manière que vous me l'avez mandé à Madame Fouquet (3), qui est une très bonne et très vertueuse religieuse ; mais

3. La relation entre Françoise Carcireux et Anne Denoual a été difficile (Coste VIII 317).

4. Mère Marie-Thérèse Fouquet, voir p. 643.

l'assurance que j'ai de votre amour et de votre fermeté pour votre vocation, fait que je vous dis franchement tout ce qui me vient dans l'esprit, et que je donne tous les avis que je crois devoir donner, et que je prévois devoir profiter à celles dont je pense que Dieu veut se servir pour faire subsister la Compagnie dans l'esprit de la simplicité et de l'humilité de Jésus-Christ. Si je ne vous connaissais bien et si je n'étais pas assurée que vous recevez bien et avec support ce que je vous dis, je me garderais bien d'en user de la sorte avec vous. Mandez-moi, je vous prie, le plus tôt que vous pourrez de vos nouvelles, et croyez-moi en l'amour de Notre-Seigneur, Votre très humble et très affectionnée servante.

1660

14 février: *mort de Monsieur Portail.*

15 mars: *mort de Louise de Marillac.*

L. 648

à ma Sœur Jeanne Delacroix (1)
Fille de la Charité, Servante des Pauvres (à Châteaudun)

Ce 3 janvier 1660

Ma Très Chère Sœur,

Il me semble que nous sommes trop longtemps sans nous donner nouvelles l'une de l'autre, et je pense que c'est (le) même sujet qui nous empêche ; il est vrai que depuis Pâques j'ai eu plus d'affaires, et ma Sœur Mathurine (2) m'a manqué pour l'écriture par ses infirmités ; et puis il a été jugé à propos de l'envoyer à la Fère, en la place de ma Sœur Marie-Marthe (3), qui est allée à Cahors trouver nos deux autres Sœurs. Vous voyez bien, ma chère Sœur, que mon cœur ni ma volonté ne vous a pas manqué et ne manquera jamais, Dieu aidant, de souvenir et d'affection étant si étroitement unies ensemble en l'amour de notre cher Jésus.

Je crois vous avoir mandé* que Messieurs de la Mission (4) vous

L. 648

1 Jeanne Delacroix, voir p. 342.

2 Mathurine Guérin, voir p. 323.

3 Marie-Marthe Trumeau, voir p. 75.

4 Les Prêtres de la Mission du Mans, pays d'origine de Jeanne Delacroix.

avertissaient que les personnes qui vous doivent ne tiennent compte de payer, et croient qu'il faudra agir par les voies de la justice ; mais il faut votre consentement, mandez-moi je vous prie quelle réponse l'on fera. Voilà vos images et sentences de l'année que Monsieur Notre Très Honoré Père a bénites pour vous envoyer à toutes. Nous sommes dans la douleur de ne le point voir à cause de son mal de jambe qui l'empêche de se soutenir qu'avec grande peine. Nous avons grand sujet de redoubler nos prières pour sa conservation. Monsieur Portail se porte beaucoup mieux que l'année passée. Toutes nos Sœurs vous saluent toutes trois (5), comme je fais en l'amour de Notre-Seigneur Jésus, auquel je suis, ma chère Sœur, Votre très humble et très affectionnée Sœur et servante.

P.S.— Mandez-moi amplement des nouvelles de votre Hôtel-Dieu et de nos Sœurs.

L. 649

à Monsieur Vincent

Ce 4 janvier 1660.

Mon Très Honoré Père,

Permettez-moi en cette nouvelle année saluer très humblement votre Charité et vous demander par ce moyen votre sainte bénédiction pour aide à être fidèle à Dieu, tant qu'il plaira à sa bonté me laisser sur la terre. Je vous supplie aussi très humblement, mon Très Honoré Père, prendre la peine me mander* la personne sur qui vous avez jeté les yeux pour exécuter du testament que désire faire la dame que je vous ai mandé ; je crains qu'elle vienne sans que j'aie moyen lui donner cette satisfaction.

Je vous demande très humblement pardon, mon Très Honoré Père de la liberté que j'ai prise de vous envoyer ce Jésus environné d'épines. La seule pensée que je croyais votre chère personne dans des douleurs universelles me donna celle que rien ne les pouvait adoucir que cet exemple et une médaille que la bonne demoiselle qui a été céans* malade m'a envoyée avec des chapelets à son retour de Notre-Dame de Liesse.

Permettez-moi, pour l'amour de Dieu, de vous demander des nouvelles de votre santé, si l'enflure de vos jambes ne monte point ? si les douleurs ne diminuent point, et si vous n'avez point du tout de fièvre ? Je ne me puis empêcher dans la confiance de fille vers son Très Honoré Père de lui dire que je crois absolument nécessaire de vous beaucoup purger, mais doucement pour suppléer au défaut de la nature qui empêche les sueurs, étant aussi très dangereux les provoquer par artifice, et nécessaire de vous nourrir en malade pour le soir,

L. 648

5. Jeanne Delacroix, Sulpice Dubois et Anne Bocheron.

excepté le pain et le vin, mais les herbes sont de mauvais suc pour faire de bon sang. La poudre Cornachin, 18 ou 21 grains seulement de fois à autre, est bien bonne aux enfants et personnes âgées et n'émeut* nullement les humeurs et tire les eaux sans trop dessécher. Il me semble que l'expérience que j'ai de ce remède me donne hardiesse à le proposer, avec la croyance que vous n'en userez pas sans avis. Je voudrais bien savoir de vos nouvelles telles qu'elles sont ; il me semble que Notre-Seigneur m'a mise en état de porter tout avec assez de paix, et je le dois puisque j'ai l'honneur d'être, mon Très Honoré Père, Votre très humble, très obéissante et très obligée fille et servante.

L. 650

à ma très chère Sœur Mathurine Guérin (1)
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à La Fère

(janvier 1660).

Ma Très Chère Sœur,

Je supplie notre unique objet d'amour, Jésus venu en ce monde vous être à force et consolation, en ce commencement de nouvelle année. Vous avez bien jugé ma chère Sœur, que j'attendais l'avis de Monsieur Notre Très Honoré Père à faire entière réponse à votre chère dernière lettre ; elle est encore à sa chambre, quoique j'en aie retenu un extrait, crainte qu'elle ne fût égarée, pour lui communiquer encore, y ayant ce me semble quelques points que je ne voulais pas vous résoudre, me semblant importants. Je ne vous en dis rien en celle-ci, car soit par lui, ou par Monsieur Portail, je crois que vous n'êtes en doute de rien que j'ai su ; je crains pourtant que la manière de cathésire* de ma Sœur Julienne (2) n'ait pas été bien entendue.

Nous sommes en la même peine de l'année passée de ne point voir notre cher Père à cause des incommodités de sa jambe, et Dieu veuille qu'elle puisse avoir encore du soulagement ! Et pour Monsieur Portail, est grand seigneur qui le voit, il a un certain ermitage au bout de leur clos d'où il ne bouge et ne vient que très peu pour les confessions.

Je ne manquerai pas, ma chère Sœur, d'envoyer vos lettres et petits présents, et peut-être y ajouter. Vous me mettez un peu en peine pour votre indisposition ; mandez-moi je vous prie ce qui en est et ce que vous faites pour le service de votre hôpital et pauvres malades de la ville.

L. 650

1. Mathurine Guérin, voir p. 323.
2. Julienne Allot, voir p. 581 et 820.

Vous n'eussiez pas pu donner un autre sens à ce qui vous a été dit de ce que doit la Reine ; et il est vrai que ne connaissant entièrement la fidélité de la manière d'agir de notre chère Sœur Marthe (3), ils ne peuvent pas voir clairement cette affaire. Il faut tout laisser dans la conduite de la divine Providence.

Nous avons eu l'honneur de voir, la veille des Rois, Madame la duchesse de Ventadour (4) et, ce, la veille des Rois quand elle ne vous a point trouvée ; elle m'a dit avoir regret que vous ne lui aviez été donnée pour envoyer à Sainte-Marie (5), à la place des deux dernières envoyées, qui sont revenues par son ordre. A ce mot, je reçois votre chère lettre et je reprends ce que je vous ai déjà mandé * touchant le catéchisme. Si le temps est venu que ce que les Filles de la Charité font il y a longtemps à la sourdine éclate, son saint nom en soit béni. Je crois que peut-être Monsieur Portail vous en aura écrit selon ce qu'il m'en a dit. Je vous remercie de tout mon cœur des présents que votre bon cœur nous a envoyés, encore que ce ne fût qu'en souhait, car nous ne les avons pas encore. Nous en userons en la manière que vous nous le mandez. Pour ce qui est des soldats convalescents, je crois, ma chère Sœur, que vous feriez bien si vous les laissiez en quelque petit coin de vos salles ou autre lieu avec une porte de sauve, vous savez l'importance et la défense que les règles font de se tenir avec les hommes.

Nous avons grand sujet de louer Dieu des grâces qu'il fait à la Compagnie ; il s'est converti, cet été, deux ou trois hérétiques à Saint-Denis, Dieu le sait, il suffit pour ce quartier là. Notre-Seigneur, il le défendait toujours à ses apôtres de dire ce qu'il faisait. Que ferons-nous, mes très chères Sœurs pour vous témoigner nos reconnaissances vers vos chères Sœurs, si non vous assurer de l'affection de tous les nôtres.

Nous vous envoyons les images et sentences que la Providence vous a fait fidèlement tirer : je vous prie, ma chère Sœur, l'agréer et vouloir avoir le soin de lire nos chères lettres pour recevoir par ce moyen l'esprit de Jésus-Christ, sans lequel tout ce que nous disons et faisons n'est que cymbales sonnantes.

Vous me faites grand plaisir de me donner souvenir de vos nouvelles, car je tiens de vous (6) tout ce que ma Sœur Mathurine me mande, à la réserve de ce que les règles permettent d'écrire aux Sœurs à la Supérieure ou (au) Supérieur qui se doit dire premier sans le communiquer à la Sœur Servante.

J'ai pris médecine, suis un peu pressée, ce qui me fait finir plus tôt que je ne voudrais. Vous assurant que je suis de tout mon cœur,

3. Marie-Marthe Trumeau, voir p. 75.

4. Madame de Ventadour, voir p. 304.

5. Sainte-Marie-du-Mont en Normandie.

6. Ce paragraphe est destiné à Julienne Allot.

plein d'affection, ainsi que Notre-Seigneur sait, et en son très saint amour, mes chères Sœurs, Votre très humble et très affectionnée Sœur et servante.

P.S. — Vous savez que je ne puis relire mes lettres, excusez les fautes .

L. 651

à ma très chère Sœur Marguerite Chétif
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Arras

10 janvier 1660.

Ma Très Chère Sœur,

Je crois que vous aurez reçu présentement ma dernière de la fin du mois de décembre, par laquelle je me plaignais de moi-même d'avoir été si longtemps sans me donner la consolation de vous écrire. Je vois par votre chère lettre que vous ne m'attribuez pas la faute, mais à mes infirmités. Je vous dirai que encore que je n'ai été arrêtée au lit que (peu de temps) néanmoins mes petites infirmités ayant souvent excité ma paresse m'empêchent de m'acquitter de mes devoirs ; et puis, mes chères Sœurs, les affaires de la Compagnie augmentent toujours, ayant fait cet été, trois ou quatre établissements, comme je vous ai mandé *. Dieu soit béni de tout, et donne la force et la générosité à la Compagnie de se maintenir dans l'esprit premier que Jésus y a mis par le sien et ses saintes maximes. Donnons-nous à Dieu souvent pour obtenir de sa bonté cette générosité pour la gloire de ses desseins sur la Compagnie.

Mandez-moi je vous prie, ma chère Sœur, si vous avez reçu un livre fait par Monsieur notre Curé, dit : la Paroissienne Charitable, avec un quarteron * de gomme gutte * ainsi que vous l'avez mandé *.

Je vous ai mandé aussi quelque reconnaissance de Monsieur notre Très Honoré Père pour quelque chose que vous m'avez mandé lui dire. Redoublez je vous prie, mes chères Sœurs, vos prières pour sa conservation, ses maux de jambe l'ont arrêté à sa chambre depuis un mois, en sorte que nous ne le voyons plus, et les visites et les affaires s'augmentent si fort que, difficilement pouvons-nous avoir réponse quand nous lui écrivons. Voyez en quel état il plaît à la divine Providence que nous soyons, son bon plaisir soit à jamais accompli. Donnez-moi s'il vous plaît de vos nouvelles et de l'état de votre charité, si les Dames la gouvernent comme à Paris, s'il y a des officières, et si elles changent à leur tour, c'est une chose nécessaire et sans laquelle il est bien difficile que la Compagnie des Dames, et leur exercice subsistent.

Mandez-moi aussi je vous prie si elles font cuire le pot ; si elles quêtent et font les exercices des Dames de ces quartiers ? Vous aurez trouvé dans le livre que je vous ai envoyé le règlement de Saint-Laurent .

Je vous prie, ma chère Sœur, me mander * quand vous aurez besoin d'argent, car je n'entends pas que vous manquiez à vous nourrir et vêtir, comme si vous étiez à la maison. Vous ne trouvez (donc) point de filles qui aient envie de se donner en la Compagnie pour le service de Notre-Seigneur en la personne des pauvres ? vous savez bien que nous en avons de plus loin, mais qu'il faut des esprits bien faits et qui désirent la perfection des véritables chrétiens, qui veulent mourir à elles-mêmes par la mortification et le véritable renoncement déjà fait au saint baptême pour que l'esprit de Jésus-Christ soit établi en elles et leur donne la fermeté de la persévérance à cette manière de vie toute spirituelle, quoique ce soit par de continuelles actions extérieures qui paraissent basses et ravalées aux yeux du monde, mais grandes devant Dieu et ses anges.

Je vous supplie, ma chère Sœur, de saluer Mademoiselle des Lions de ma part, l'assurant de notre très respectueuse affection et service. Nous avons pris la liberté de lui tirer une de nos sentences et images que je vous prie lui présenter, avec excuse qu'elle n'est pas assez belle. Recevez aussi, je vous prie, mes chères Sœurs, celles que la divine Providence vous a fait tirer, et me croyez d'un cœur tout renouvelé de dilection pour vous, en l'amour du petit Jésus commençant à répandre son précieux sang en la Crèche, mes très chères Sœurs, Votre très humble Sœur et très affectionnée servante.

P.S. — Toutes nos Sœurs vous saluent en l'amour du petit Jésus ,Notre Très Honoré Père, et Monsieur Portail qui se portent bien, Dieu merci, se souviennent souvent de vous avec vénération.

L. 652

à ma très chère Sœur Laurence Dubois (1)
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Bernay

Ce 12 janvier 1660.

Ma Très Chère Sœur,

Je supplie Notre-Seigneur être votre force et consolation si il vous a séparée de notre chère Sœur (2), que si sa volonté nous l'a encore laissée, je vous prie la saluer de notre part à toutes, et l'assurer que toute la Communauté a prié pour elle, à ce qu'elle soit en état de paraître au grand jugement, si Dieu l'appelle, en état de pouvoir participer éternellement aux mérites de la mort de Jésus, crucifié pour

L. 652

1. Laurence Dubois voir p 455
2. Anne Levies, voir p. 559

son salut et (celui) de tous les hommes. Assurez-la aussi de la persévérance de sa sœur (3), et qu'elle fait bien, Dieu merci.

Je ne vous saurais rien envoyer que je ne sache une voie. Je suis bien fâchée de ma lourdisse* qui a empêché que vous n'ayez reçu la lettre que je vous envoyais, par laquelle je vous priais de faire ici un petit voyage, cela vous aurait empêchée de hasarder votre paquet que nous n'avons pas reçu ; vos deux lettres étant venues ensemble par la poste, et ils disent que jamais ils ne se chargent de rien. Informez-vous de celui à qui vous l'avez baillé*, et nous mandez* son nom, son emploi, et si il y a moyen, sa demeure, tant à Paris que en son pays.

Voilà vos sentences et images bénites de Monsieur Notre Très Honoré Père, qui est fort incommodé de ses jambes ; je le recommande à vos prières. Monsieur Portail se porte assez bien grâce à Dieu. Nous avons trois de nos Sœurs malades, l'une ma Sœur Antoinette (4) de Saint-Etienne, ma Sœur Marie de l'Hôtel-Dieu et une Sœur nouvelle qui, ce soir, a reçu l'Extrême-Onction. Nous nous recommandons toutes à vos prières, et je suis en l'amour de Notre-Seigneur, ma chère Sœur, Votre très humble et très affectionnée.

P.S.— Donnez-nous, je vous prie, le plus tôt que vous pourrez des nouvelles de notre chère Sœur.

L. 653

à Monsieur l'abbé de Vaux

Ce 13 janvier 1660.

Monsieur,

Le bien que Monsieur Ratier m'a fait espérer de nos nouvelles envoyées m'a été à grande consolation et m'a donné la liberté de vous écrire, avec la confiance que j'ai que votre charité ne le trouvera mauvais. Si les lettres que je me donnai l'honneur de vous écrire par elles n'ont point été retrouvées j'ai grand sujet, Monsieur, de vous assurer que je n'avais pas manqué à ce devoir. J'ai prié Monsieur Ratier, par ma dernière, de me donner avis si je devais encore prendre la liberté d'écrire à Monseigneur d'Angers, au cas que cette perte fut arrivée. Il y avait aussi une lettre pour Messieurs les Administrateurs et les Règles et Avis des Pratiques de nos Sœurs. C'est une grande peine que pas une n'ait la facilité d'écrire.

Permettez-moi, Monsieur, recommander à vos prières la conservation de Monsieur Vincent qui est arrêté à sa chambre depuis un mois par l'augmentation des douleurs et faiblesse de ses jambes, quoiqu'il ne laisse pas d'agir autant ou plus que jamais pour le prochain, et de me dire en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, Votre très humble, très obéissante et très obligée fille et servante.

L. 652

3. Marie Levies, voir p. 575.

4. Antoinette Labille, voir p. 134.

- 671 -

L. 654

à Monsieur Vincent

Ce 16 janvier 1660.

Mon Très Honoré Père,

C'est Madame de Glou (1) qui de son propre mouvement, ou plutôt inspirée de Dieu, a fait supplier votre charité lui nommer une personne propre pour exécuteur testamentaire ; et la même qui vous a mandé* ce soir qu'elle croit que la mission que M. de Blampignon (2) doit faire à Pâques, sur l'Evêché de Chartres, est à Marchefroy (3), pourvu qu'il ne l'oublie pas. Ma Sœur Nicole Haran (4) m'a mandé*, comme d'un esprit tout lassé, qu'elles ne pouvaient plus subsister sans secours, et voulait écrire à votre charité, Mon Très Honoré (Père), pour la supplier leur en donner, mandant à ces Messieurs les rappeler pour ce sujet croyant qu'ils ne l'accorderont jamais. Que plaît-il à votre charité que je lui mande * au cas que vous ne preniez point la peine lui faire écrire ? Je crois que la continuation de ce froid augmente vos douleurs qui honorent celles de Notre-Seigneur, en l'amour duquel je suis, Mon Très Honoré Père, Votre très humble et très obéissante et obligée fille et servante.

L. 655

à Monsieur Vincent

[janvier 1660].

Mon Très Honoré Père,

Je sens de temps en temps fortement la douleur de l'état auquel votre charité vous a mis, et la peine de la privation de l'honneur de vous parler, craignant que ma lâcheté et mon amour-propre et les autres dangers de mon salut n'en prennent avantage, étant toujours la même. Faisant réflexion sur l'état présent de la Compagnie, je m'inquiète aussi de ne pouvoir plus vous en parler appréhendant vous donner peine de lire ; néanmoins, il me semble nécessaire, mon Très Honoré Père, vous en dire ma pensée qui est dans la crainte qu'elle ne déchoie en plusieurs manières: premièrement je me suis aperçue que en plusieurs paroisses, les Dames commencent à avoir de la défiance d'elles (1), quoique je pense être assurée que je n'en connais pas une qui en donne un véritable sujet, si ce n'est celles qui, par le zèle du soulagement des pauvres reçoivent des aumônes des Dames pour les

L. 654

1. Madame de Glou, Dame de la Charité, voir la lettre p. 665.
2. Monsieur de Blampignon (1611-1669) membre de la Conférence des mardis et de la Compagnie du Saint-Sacrement.
3. Saint-Ouen-Marchefroy, près de Dreux.
4. Nicole Haran, voir p. 501 est la Sœur Servante de Nantes

L. 655

1. Elles, c'est-à-dire les Filles de la Charité.

distribuer, et ne s'assujétissent pas à en parler aux officières qui s'en offensent .

Il paraît que nos Sœurs ne soient ni tant estimées, ni tant aimées étant traitées plus rudement, et y ayant des endroits où l'on prend bien plus près garde à elles par défiance ; et en quelques-uns auxquels l'on a défendu en pleine assemblée de leur rien donner, et même au boucher qui fournit la viande des pauvres. Ce n'est pas qu'elles en eussent chose considérable, mais quelque peu que ce fut, cela leur aidait.

Cela m'a fait penser, mon Très Honoré Père, à la nécessité qu'il y a que les règles obligent toujours à la vie pauvre, simple et humble, crainte que s'établissant en une manière de vie qui requerrait plus grande dépense, et ayant des pratiques attirantes à l'éclat et clôture en partie, cela obligerait à rechercher les moyens de subsister en cette manière, comme serait faire un corps très intérieur et sans action, faire logement pour se séparer des allantes et mal vêtues, à cause, se disent quelques-unes que ce tortillon*, ce nom de Sœur, ne portent point d'autorité, mais attirent mépris. Et je sais que non seulement les filles, mais d'autres qui seraient obligées* pour honorer le dessein de Dieu au sujet du service spirituel et corporel des pauvres malades, (qui) (2) ont grande disposition à cette manière tant dangereuse, pour la continuation de l'œuvre de Dieu, laquelle, mon Très Honoré Père, votre charité a soutenu avec tant de fermeté contre toutes les oppositions.

Je suis très fâchée de vous donner ce déplaisir, si votre charité voit que Dieu veuille autre chose que ce qui s'est fait jusqu'à présent, au nom de Notre-Seigneur, que ce soit elle qui l'ordonne et le déclare, je serai toujours la même, sans réplique, après avoir pris la liberté comme je fais, de dire les raisons qui se présentent à mon esprit, n'osant dire que ce soient les pensées que Dieu me donne, à cause de mes infidélités. Si je ne m'explique pas bien, et que votre charité me veuille faire entendre, par Monsieur Alméras, ou autre que vous jugerez plus à propos, il me fera peut-être mieux entendre.

Permettez-moi, mon Très Honoré Père, de vous demander des nouvelles de vos indispositions que je crois que vous pourriez soulager, si vous vous laissiez traiter comme votre charité ordonnerait de traiter un autre. Je pense vous avoir déjà parlé du contenu de cette lettre à la réserve de quelques circonstances ; je vous demande très humblement pardon de mes redites si cela est, et l'espère de votre bonté puisque je suis, Mon Très Honoré Père, Votre très humble, très obéissante et très obligée fille et servante.

2. Mot à supprimer pour comprendre le sens de phrase.

à ma très chère Sœur Jeanne Delacroix
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Châteaudun

Ce 2 février 1660.

Ma Très Chère Sœur,

Je ne doute pas que vous n'ayez beaucoup d'affaires, ni aussi que vous n'ayez grand soin d'aider à nos Sœurs à travailler à leur perfection ; baillez* m'en toujours des nouvelles, je vous supplie, et me dites surtout, si en travaillant au service extérieur leur intérieur s'occupe, pour l'amour de Notre-Seigneur, à veiller sur elles-mêmes pour surmonter et dompter leurs passions, refusant aux sens ce qui les peut faire offenser Dieu. Sans cela, vous savez que les actions extérieures, quoique ce soit pour le service des pauvres, ne peuvent pas beaucoup plaire à Dieu, ni nous mériter récompense, n'étant pas unies à celles de Notre-Seigneur qui travaillait toujours en vue de Dieu son Père. Vous êtes bien dans cette pratique, ma chère Sœur, et aussi expérimentez-vous la paix de l'âme ainsi appuyée sur son Bien-Aimé.

Mandez*-moi, je vous prie, ce que vous savez de nos Sœurs de Varize ; j'attends le retour de Monsieur le Prieur pour leur écrire. Faites savoir, s'il vous plaît, à ma Sœur Toussainte que je m'attends qu'elle m'écrira plus souvent qu'elle n'a fait

Je n'ai point entendu parler de la dame de votre ville, c'est pourquoi je ne crois pas qu'elle revienne ici. Si vous voulez encore écrire au Mans (1) vous le pouvez ; si je puis apprendre quelque chose des Messieurs du Mans, avant que ma lettre parte, je vous le manderai. Je me recommande aux prières de nos chères Sœurs et suis en l'amour de Jésus Crucifié, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et très affectionnée servante.

P.S.— Redoublez vos prières pour Monsieur Notre Très Honoré Père, qui est si incommodé de ses jambes qu'il ne peut marcher, non pas même dire la sainte Messe que rarement, à cause de leur faiblesse. Remerciez Notre-Seigneur de ce qu'il a plu à sa bonté conserver Monsieur Etienne, du naufrage que l'on a cru 15 jours durant, étant sur la mer pour Madagascar ; ils sont tous en voie : Dieu les conserve par sa miséricorde.

1. Jeanne Delacroix est originaire du Mans (voir p. 342).

Lettres sans date

L.40

(à Madame) (1)

Madame,

Voilà l'exercice dont je vous ai parlé et qui me semble infiniment propre pour vous, selon la connaissance qu'il a plu à votre bonté me donner de votre chère âme. Vivez donc ainsi, toute à Dieu, ma chère Dame, par cette amoureuse et suave union de votre volonté en toute chose à celle de notre bon Dieu. Cette pratique comprend en sa sainte simplicité les moyens de la solide perfection que Dieu requiert de vous, ce m'est avis. Faites toujours, ma chère Dame, un grand état de l'humilité et douceur cordiale, et traitez avec grande simplicité et familiarité innocente avec Notre-Seigneur, pendant vos oraisons, et en vos retours d'esprit à la divine douceur ; ne prenez point garde si vous avez des goûts et sentiments ou non ; Dieu ne veut de nous que le cœur ; il n'a mis en notre pouvoir que le simple acte de la volonté, c'est ce qu'il regarde et l'action qui en provient: Faites le moins de réflexions qu'il vous sera possible, et vivez avec une sainte joie au service de notre souverain Maître et Seigneur.

Voilà, Madame, ce que votre humilité a requis de ma pauvreté tout simplement, comme Notre-Seigneur me la donne. le supplie son infinie bonté de porter votre chère âme jusqu'à l'extrême perfection où son amour vous veut. Recommandez à sa divine Miséricorde je vous en conjure, Madame, et croyez que j'ai déjà fait ce que vous avez désiré de moi, et que je ne vous oublierai jamais en mes faibles prières, ni Monsieur votre mari, ni toutes les chères personnes qui vous sont si précieuses. Dieu soit béni.

L. 167

(à la Sœur Servante de l'Hôtel-Dieu) (1)

Ce 14 décembre.

Ma Très Chère Sœur,

Je crois que vous aurez reçu mes lettres, par le retour du bon ecclésiastique, l'un des Maîtres de l'Hôtel-Dieu qui partit il y a près de quinze jours. Je vous écrivais amplement, c'est pourquoi je n'ai, par celle-ci, qu'à vous réitérer toutes les assurances que je vous donne de la continuation de la joie que je ressentis d'apprendre amplement de vos chères nouvelles et de celles de nos deux chères Sœurs ; et

L. 40

1. Lettre sans adresse et sans date.

L. 167

1. Lettre autographe sans adresse. Il s'agit probablement de l'Hôtel-Dieu de Saint-Denis.

aussi, pour accompagner ce paquet et cette lettre que la divine Providence a fait mettre entre mes mains pour vous les faire tenir, je ne vous en mande * rien croyant, ma chère Sœur, que votre bon cœur ne manquera pas de sentir ce que Dieu demande de vous en pareilles rencontres. Je supplie Notre-Seigneur le remplir de la fidélité pour son amour qu'il souhaite et qu'il vous donne la créance que je suis de tout mon cœur en ce très saint Amour, ma très chère Sœur, Votre très humble et très obéissante Sœur et servante.

L. 366

à Monsieur l'abbé de Vaux

Monsieur,

J'ai été priée par Madame de Saint-Gervais de vous faire une très humble supplication que vous verrez dans la réponse qu'elle me fait lui ayant demandé le nom de Monsieur son frère, qu'elle m'a supplie vous recommander, comme je fais avec tout le respect que je vous (dois) .

Vous savez, Monsieur, l'importance qu'il y a que les jeunes gens s'engagent sans bien savoir ce qu'ils font, et c'est pour cela que je lui ai fait espérer que vous prendriez la peine de lui aider à connaître avec quel esprit il faut embrasser la manière de vie qu'il s'est proposé. Je prends la liberté de vous envoyer sa lettre, pour m'exempter de vous mander* toutes les circonstances qu'elle marque. Je ne me souviens point si elle m'a nommé la religion où ce jeune homme est ; mais s'il y en a une qui porte le nom de Saint-Aubin, il me semble avoir quelque idée que c'est en cette maison. Si votre commodité n'est pas de le visiter vous-même, Monsieur, je vous prie lui faire l'honneur de lui faire faire cette charité, par quelqu'autre personne de vertu. Il est de très bon lieu, et parent de personne que j'honore et affectionne fort. Mais la charité est seule qui m'a donné pensée de vous proposer cette peine, à celle que vous exercez tous les jours, pour en augmenter le nombre et par conséquent le mérite de toutes vos saintes actions auxquelles je vous demande part, pour m'obtenir miséricorde de notre bon Dieu, en l'amour duquel je suis, Monsieur, Votre très humble fille et très obéissante servante.

L. 384

à Monsieur Vincent (1)

Mon Très Honoré Père,

Pour l'amour de Dieu, je vous supplie prendre et me donner l'heure que je vous pourrai parler, afin que selon cela je prenne le temps propre pour faire l'affaire dont je vous ai parlé après-dîner, crainte que votre charité parte demain. Si vous trouviez ne vous pouvoir donner ce temps avant de partir et me permettre d'aller dans le coche ou que j'empruntasse un carrosse, j'irais jusques la dînée et là je vous pourrais parler, je vous supplie m'accorder l'un et l'autre en ayant besoin pour la gloire de Dieu pour laquelle il m'a fait la miséricorde d'être, Mon Très Honoré Père, Votre très obligée quoique indigne .

L. 395

(à une Sœur Servante) (1)

Ma Chère Sœur,

Je crois que vous vous souvenez bien que Monsieur notre Très Honoré Père a averti toutes nos Sœurs que quand elles veulent écrire aux Supérieurs, il n'est pas nécessaire de faire voir les lettres à la Sœur Servante, mais qu'il ne faut pas écrire à d'autres personnes sans sa permission et qu'il faut toujours adresser leurs lettres à la Directrice de Paris. Il est aussi nécessaire, ma chère Sœur, pour vivre en grande union et cordialité, que quand les Sœurs Servantes nous écrivent ou qu'elles reçoivent de nos lettres, qu'elles le disent à leur Sœur Assistante, et même lisent ce que l'on se mande*, hormis le secret particulier: car, ma chère Sœur il doit y avoir une si grande égalité, que quand tout sera bien établi dans la Compagnie, il pourra être jugé à propos que les Sœurs soient Servantes l'une après l'autre, chaque année. Au nom de Dieu, ma chère Sœur, regardez notre Sœur (2) avec la douceur et la tendresse que vous croyez qu'elle a besoin. Toutes généralement se tiennent bien heureuses de la qualité de servantes des pauvres ; mais il y en a peu qui puissent souffrir la moindre parole qui leur est dite avec trop d'autorité et rudesse. C'est pourquoi il nous faut accoutumer à prier, et non à commander ; à enseigner d'exemple et non de commandement. Je sais que vous faites tout ce que vous pouvez pour cela.

L. 384

1. Cette lettre porte au dos l'indication 1644. Mais l'expression « Mon Très Honoré Père » fait douter de la date (Coste IV.110).

L. 395

1. Lettre recopiée dans le cahier de Marguerite Chétif.

2. Cette lettre est, peut-être, adressée à Françoise Carcireux (voir p. 663).

- 677 -

L. 556

(à la Sœur Servante de Saint-Denis) (1)

Ma Très Chère Sœur,

Eh bien, vous voilà encore lourdement chutée ; et vous prenez la faute de notre Sœur d'une autre sorte qu'elle est. Cette Sœur s'était impatientée voyant plusieurs chats autour de vous et d'elle, au temps de l'oraison, et vous dites qu'ils déplaisent à une autre Sœur : mon Dieu, ma Sœur, que la vérité est aimable ! Combien y a-t-il que je vous ai priée de vous défaire de ces animaux et vous n'y prenez point garde ; et une Sœur manquera à vous obéir promptement !

Vous nous devez encore vingt sols de reste : nous vous enverrons des pois ; voilà toujours dix livres de pruneaux à 6 livres le cent. Je vous prie, ma chère Sœur (de) ne vous point abatre à le vue de vos fautes ; nous ne saurions connaître, ni nous corriger sans ce moyen. Je crois que vous ferez bien d'avoir du beurre salé, le bon vaut ici huit sols ; vous nous manderez* si vous pensez qu'il vaille davantage à Saint-Denis et si nous vous en enverrons d'ici. Ce n'est pas que quelquefois vous n'ayez besoin de beurre frais, mais rarement.

Consolez-vous dans l'espérance que la retraite vous fera du bien. Je m'étonne comment vous avez encore nos deux Sœurs, sans le savoir de nous. Priez Dieu qu'il me donne l'humilité et me croyez, en son très saint amour, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 568

à Monsieur Portail

Monsieur,

Je vous suis très obligée d'avoir voulu me donner quelque témoignage de cordialité et de bienveillance, vu les connaissances que vous avez de mes crimes ; je vous prie, Monsieur, que cela excite votre charité à m'obtenir miséricorde. Il est vrai que nous avons déjà vu ce cher petit livre, dont je ferai grand état, pour les raisons que vous me mandez *, dont je vous remercie très humblement.

Permettez-moi, Monsieur, de vous expliquer ces mots de ma lettre qui vous ont excité à me donner connaissance de vos intentions disant: « qu'il pourrait y avoir telle rencontre que je serais empêchée de vous obéir, ou dans l'impuissance de ce faire ». C'est, Monsieur que quelquefois quand nos Sœurs me disent que votre charité leur a dit de demander à faire la retraite, ou à changer de lieu (quoique cette manière de m'avertir soit un peu extraordinaire), il se trouve qu'il est impossible, n'ayant personne à remplir leur place utilement, et non seulement cela, mais n'en ayant aucune. Il faudrait bien une conférence

L. 556

1. Lettre sans adresse et sans date.

d'une bonne heure pour vous dire plusieurs exemples qui vous feraient connaître que je préférerais toujours vos avis à toutes mes raisons si je vous les pouvais dire, ou que vous eussiez le temps de les entendre, ce qui n'a pas été encore, et je crois que vous ne l'avez pas jugé à propos. J'espère que Notre-Seigneur suppléera à mon défaut, puisque en vérité je ne souhaite que sa gloire et l'accomplissement de sa très sainte volonté, non pas ma justification vers nos Sœurs, ni aucune autre, sinon vers votre charité, pour le respect que je vous dois, et les obligations très grandes que toute la Compagnie vous a, et moi en particulier, qui suis, du plus intime de mon cœur, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, Votre très humble et très obéissante servante.

P.S.— Je ne sais si Monsieur Vincent vous aura fait avertir de la petite conférence à Saint-Lazare, entre Vêpres et Complies, à ce que vous preniez la peine d'y venir.

L. 25

à Monsieur Vincent

(après 1650).

Mon Très Honoré Père,

Pardonnez à ma trop violente appréhension de la chose que j'ai toujours le plus craint, en la personne de qui je vous ai parlé. Les réflexions que je fais en ce sujet (qui augmentent ma douleur) ont été cause que la consolation que Dieu me donne, par votre charité, ne vous a pas paru ; si vous croyez qu'il y a eu de la conduite de la divine Providence en ma vie, au nom de Dieu, mon très cher Père, ne m'abandonnez pas en ce besoin, sinon faites-moi la charité de me faire connaître ma tromperie, pour que je ne meure pas impénitente. J'ai oublié de vous très humblement supplier, pour l'amour de Dieu, de dire demain, la sainte Messe pour mon fils, et de faire ce qu'il plaira à Dieu vous inspirer pour lui aider à sortir de la grande peine en laquelle je crois qu'il est, et qui vous ferait grande compassion si vous la voyiez comme moi. Je fais tout ce que je puis pour entrer dans les pensées que vous m'avez fait l'honneur de me donner.

J'ai soupé mieux que je ne pensais et veux essayer de donner à Dieu ce qu'il me demande par ce rencontre-ci, que j'espère connaître par les avertissements que votre charité me donnera, dont j'ai grand besoin et d'être autant que Dieu le veut, Monsieur, Votre très obligée fille et humble servante.

- 679 -

L. 356

à Monsieur Vincent

(après 1650).

Mon Très Honoré Père,

La pauvre Sœur Nicole, de Montmirail, a dit à nos Sœurs que Mademoiselle Montdésir, mère de Madame Tubœuf, l'avait reçue pour aller servir les pauvres malades du village d'Issy, à la place de nos Sœurs que nous en avons retirées il y a déjà longtemps, et qu'elle ne quitterait point du tout l'habit ni la coiffure et serait toujours comme une des Sœurs.

Toutes nos Sœurs en auront peine, et moi qui le crains (tant que mon insensibilité pour le présent à toute chose, me le peut permettre) je supplie très humblement votre charité y penser devant Dieu, et s'il ne serait point plus à propos d'empêcher qu'elle n'y aille avec l'habit ; (ce que nous pourrions par le moyen de Mademoiselle Viole) que de lui faire ôter, quand elle serait habituée au village, à cause que Mademoiselle de Montdésir ne sera pas pour nous.

Je supplie notre bon Dieu que votre retour soit en bonne santé et suis, Mon Très Honoré Père, Votre très obéissante et très humble servante.

L. 410

à Monsieur Vincent

Ce vendredi 26 (après 1650).

Je supplie très humblement votre charité me permettre la supplier de donner demi-heure de votre temps à notre Sœur Françoise, ainsi qu'elle s'y attend demain samedi, et de surseoir la résolution que vous avez à prendre pour en disposer jusqu'à ce que j'aie eu l'honneur de vous parler, non seulement pour son intérêt, mais pour celui de la Compagnie, qui a grand besoin d'être un peu éclairée, pour se conduire avec prudence et discrétion, et moi plus que pas une qui suis, Mon Très Honoré Père, Votre très humble, obéissante fille et servante.

L. 558

à Monsieur Vincent

Ce mercredi (après 1650).

Mon Très Honoré Père,

Permettez-moi de tenir la place d'une pauvre honteuse qui vous prie, pour l'amour de Dieu, lui faire la charité de lui faire l'aumône d'une petite visite, dont j'ai grand besoin, ne vous pouvant mander* le sujet qui m'empêche beaucoup de choses, qui m'oblige de vous être

- 680 -

importune, ne pouvant autrement, étant par l'ordre de Dieu, Mon Très Honoré Père, Votre très humble servante et pauvre fille

P S — Si votre charité pouvait aujourd'hui !

L. 3

(à Sœur Barbe Angiboust) (*)

(vers 1637)

Ma très chère Sœur,

Je voudrais bien vous aller voir moi-même en votre nouveau ménage ; si vous n'avez point pris la bénédiction de Monsieur le Curé il sera bon que vous priiez Madame de Romilly (1) de vous y mener toutes deux. Pour ce qui est d'un Confesseur, s'il vous en parlait, vous le prierez d'attendre que vous eussiez été un peu plus de temps à vous reconnaître et en attendant vous irez au premier venu

Voilà des images que je vous envoie: un Seigneur de la Charité est pour mettre en votre salle des Pauvres et un pour votre chambre

Je vous prie, ma Sœur, de pratiquer, dans les petits désordres que vous trouvez, la paix que Notre-Seigneur a donnée à ses Apôtres, et plus penser que dire et ne point parler à personne de ce que vous entendez dire aux dames de la bonne fille qui était devant vous. Il faut honorer le zèle qu'elle a toujours témoigné pour le service des pauvres. Je dis le même à ma Sœur Jacqueline, vous priant d'avoir bien égard sur ses actions. Je suis de tout mon cœur, en l'amour de Jésus Crucifié, ma très chère Sœur, votre très affectionnée servante.

P.S.—Depuis ma lettre écrite Monsieur Vincent m'a mandé que vous prissiez pour confesseur Monsieur du Mesnil.

L. 3

1. Madame de Romilly (née Louise Goulas) vient d'établir la Charité sur la paroisse Saint-Leu. Dame de la Charité très active, elle s'occupera particulièrement de l'œuvre des Enfants trouvés.

* *Est déjà publiée à la page 334*

GÉNÉALOGIE

- 682 -

GENEALOGIE

- 683 -

GENEALOGIE

